This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Recueil de mémoires et documents sur le Forez

Société de la Diana

Digitized by Google

H. GONNARD. 1874.

Fr 32.2

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECVEIL
DE
MÉMOIRES & DOCVMENTS
SVR
LE FOREZ

Digitized by Google

VIENNE. — E.-J. SAVIGNÉ, IMPRIMEUR

Digitized by Google

RECVEIL

DE

MÉMOIRES & DOCVMENTS

SVR

LE FOREZ

PVBLIÉS

Par

LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

TOME SECOND

SAINT-ÉTIENNE

CHEVALIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Gérentet

M DCCC LXXV

Digitized by Google

VIENNE. — E.-J. SAVIGNÉ, IMPRIMEUR

Digitized by Google

RECVEIL

DE

MÉMOIRES & DOCVMENTS

SVR

LE FOREZ

PVBLIÉS

Par

LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

TOME SECOND

SAINT-ÉTIENNE

CHEVALIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Gérentet

M DCCC LXXV

Digitized by Google

Fr 32.2

Harvard College Library
AUG 13 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE LA DIANA

Juillet 1874

MM.

ALAMAGNY (Émile), négociant, Saint-Chamond;

ASSIER DE VALENCHES (Emmanuel d'), conseiller général de la Loire, Valenches, commune de Marols;

AVAIZE (Amédée d'), propriétaire, rue du Plat, 24, Lyon;

BARBAN (André), ancien secrétaire général, rue de la République, Roanne;

BARRALLON (Antony), négociant, rue Royale, Saint-Étienne;

BAZIN, vicaire de Notre-Dame, Saint-Chamond;

BENOIT (Auguste), conseiller à la Cour d'appel, rue Joubert, 45, Paris;

BLANC (Antony), conseiller général de la Loire et maire, Saint-Bonnet-le-Château;

BOISSIEU (Claudius de), propriétaire, Saint-Chamond;

Digitized by Google

MM.

BOISSIEU (Maurice de), propriétaire, rue Sainte-Hélène, 51, Lyon;

BONNASSIEUX, statuaire, rue de la Visitation-Sainte-Marie, Paris;

BONNEVILLE (de), propriétaire, Saint-Régis-du-Coin;

BOUCHETAL-LAROCHE père, ancien député, Saint-Bonnet-le-Château;

BOUCHETAL-LAROCHE (Lucien), ancien sous-préfet, Saint-Bonnet-le-Château;

BOUILLIER (Auguste), député de la Loire, Roanne;

BUHET (Eugène), notaire, rue de Foy, 6, Saint-Étienne;

CADORE (duc de), rue Abatucci, 46, Paris;

CHABERT DE BOEN (Paul, baron de), propriétaire et maire, Boën-sur-Lignon;

CHAIZE, vice-président du tribunal de première instance, Montbrison;

CHALEYER (Louis), propriétaire, Firminy;

CHAMBRE DES NOTAIRES DE MONTBRISON (la);

CHAMUSSY, négociant, Saint-Etienne;

CHANTELAUZE (Régis de), propriétaire, rue Montparnasse, 11, Paris;

CHARDON, rédacteur au *Mémorial de la Loire*, Saint-Etienne;

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte de), propriétaire, le Chambon-Feugerolles;

CHAVAGNAC (comte de), propriétaire, Mably;

CHÉRI-ROUSSEAU, photographe, Saint-Étienne;

CHEVALIER, libraire-éditeur, rue Gérentet, Saint-Étienne;

COSTE (Alphonse), négociant, Roanne.

DAMAS (comte de), percepteur, Roanne;

DAVID, ancien directeur de l'École normale de la Loire, Montbrison;

DAVID (André), négociant, Saint-Étienne;

Digitized by Google

MM.

DAVID (Francisque), négociant, Saint-Étienne;
DUCLOS (Jules), négociant et maire, Saint-Chamond;
DUCROS, préfet du Rhône, Lyon;
DURAND (Vincent), propriétaire et maire, Allieu;
ESCOFFIER (Félix), ancien directeur de la Manufacture d'armes, rue Saint-Louis, 23, Saint-Étienne;
ESPAGNY (comte d'), trésorier-payeur-général du Rhône, Lyon;
FABRE (Adolphe), président du Tribunal de première instance, Saint-Étienne;
FORISSIER, propriétaire et maire, Saint-Galmier;
FRÉDET fils, docteur en médecine, Saint-Chamond;
GAUDET, maître de forges, Rive-de-Gier;
GÉRENTET (Claudius), négociant, place Marengo, Saint-Étienne;
GIRARDON, ingénieur des Ponts-et-chaussées, Montbrison;
GONNARD (Henry), conservateur général du Palais des arts, Saint-Étienne;
GRAEFF, inspecteur général des Ponts-et-chaussées, rue Grenelle-Saint-Germain, 33, Paris;
GRANGER (Pétrus), licencié en droit, Saint-Étienne;
JACQUEMONT (Camille), propriétaire, Saint-Étienne;
JEANNEZ (Edouard), maire d'Ouches, Roanne.
JERPHANION (Franck de), propriétaire, place Bellecour, Lyon;
JORDAN DE SURY (Aimé), propriétaire et maire, Sury-le-Comtal;
JULLIEN (Alexandre), député de la Loire et maire, Pélussin;
LASTIC SAINT-JAL (vicomte de), Saint-Galmier;
Le CONTE (Etienne), propriétaire, Montbrison;
Le CONTE (Jules), propriétaire et maire, château de la Curée, Vivans;

Digitized by Google

MM.

LUVIGNE (Alphée de), propriétaire, quai de l'Hôpital, 15, Lyon;

MAJOUX, percepteur, Eu (Seine-Inférieure);

MARAIS (Léon du), conseiller de Préfecture du Rhône, Lyon;

MARIN (Léonce), l'Horme, par Saint-Chamond;

MAYOL DE LUPÉ (Octave comte de), château de la Vigne, Bourg-Argental;

MEAUDRE DE SUGNY, conseiller général de la Loire, Nervieu;

MEAUX (Camille, vicomte de), député de la Loire, Montbrison;

MONTGOLFIER (de), député de la Loire, Saint-Étienne;

MOUGIN-RUSAND (Paul), imprimeur, rue Stella, 3, Lyon;

NEUFBOURG (Ludovic de), propriétaire et maire, château de Beauvoir, Arthun;

NEUFBOURG (Jean de), propriétaire et maire, château de Vernoil, Pommiers;

NEYRAND (Elisée), propriétaire et maire, Chevrières;

NEYRAND (William), propriétaire, Saint-Chamond;

NEYRON DES GRANGES (Félix), propriétaire, Saint-Étienne;

NEYRON (Gabriel), Méons, Saint-Étienne;

NOELAS (Frédéric), docteur en médecine, membre de l'Institut des Provinces, Saint-Haon-le-Châtel;

OLLAGNIER, curé de Saint-Pierre-la-Madeleine, Montbrison;

PALLUAT DE BESSET (Henry), maire de Nervieu, Saint-Étienne;

PALLUAT DE BESSET (Joseph), conseiller général de la Loire et maire de Balbigny, Saint-Étienne;

PEURIÈRE, curé de Notre-Dame-d'Espérance, archiprêtre, Montbrison;

Digitized by Google

MM.

PEYRON, curé-archiprêtre, Boën;
PHILIP-THIOLLIÈRE, négociant, Saint-Étienne;
PLAGNE (Théobald de la), propriétaire et maire, château des Peynots, Saint-Paul-d'Uzore;
POIDEBARD (William), propriétaire, Saint-Paul-en-Jarez;
POINAT (Jules), avoué, rue de la Loire, Saint-Étienne;
PONCINS (Léon, comte de), propriétaire et maire, Feurs;
PUY DE LA BATIE (Octave), château d'Ailly par Roanne;
QUIRIELLE (Xavier de), ancien sous-préfet, la Palisse (Allier);
QUIRIELLE (Paul de), propriétaire et maire, Montbrison;
ROCHETAILLÉE (Vital, baron de), maire de Rochetaillée, Nantas, commune de Saint-Jean-Bonnefonds;
RONY (Joseph), avocat et maire de Pérignieu, Montbrison;
RONY (Louis), avocat, Montbrison;
ROSTAING (baron de), capitaine de vaisseau en retraite, Montbrison;
ROUX (Victor), propriétaire et maire, Nandax;
ROUX (André), sous-préfet, Saint-Quentin;
SAINT-GENEST (Louis, baron de), conseiller général de la Loire, Saint-Genest-Malifaux;
SAINT-PULGENT (Léon de), ancien préfet, Montbrison;
SANDRANS (baron de), préfet de la Loire, Saint-Étienne;
SAUZEY (du), notaire, Roanne;
SAVIGNÉ, imprimeur, Vienne (Isère);
SOULTRAIT (Georges, comte de), receveur particulier, cours du Midi, Lyon;
SUGNY (comte de), député de la Loire et maire, Saint-Romain-d'Urfé;
TESTENOIRE-LAFAYETTE, notaire honoraire, rue de la Bourse, Saint-Étienne;
TÉZENAS DU MONTCEL (Joseph), courtier en soie, Saint-Étienne;

Digitized by Google

MM.

THIOLLIER (Lucien), négociant, rue Saint-Louis, Saint-Étienne;
THIOLLIÈRE (Henri), propriétaire, Saint-Chamond;
THIOLLIÈRE (Antoine), propriétaire et maire, Saint-Médard;
TURGE (Honoré de), propriétaire, Montbrison;
VERDOLLIN, banquier, Saint-Étienne;
VERSANNE, vicaire de Saint-Pierre-la-Madeleine, Montbrison;
VIER (Louis), président de l'Administration des Hospices, Saint-Étienne;
VIRY (Octave de), docteur en médecine, Noirétable;
VOUGY (comte de), propriétaire et maire, Vougy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BARTHÉLEMY (Anatole de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 Paris;
CHASSAING (Augustin), juge, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, le Puy (Haute-Loire);
COMBES (de), substitut du procureur de la République, Saint-Étienne;
DELAROA, chef de bureau au Ministère de l'intérieur, rue Grenelle-Saint-Germain, 112, Paris;
GALLIER (Anatole de), Tain (Drôme);
GUILLEMOT (Antoine), Thiers (Puy-de-Dôme);
REMONTET, bibliothécaire de la ville de Roanne;
RÉVÉREND DU MESNIL (Edmond), juge de paix, Meximieu (Ain);
VACHEZ (A.), avocat, avenue de l'Archevêché, 7, Lyon;
VALENTIN-SMITH, conseiller honoraire, Trévoux (Ain).

Digitized by Google

BUREAU

Président, M. TESTENOIRE-LAFAYETTE.
Vice-Président, M. le comte Léon De PONCINS.
Trésorier, M. Joseph RONY.
Secrétaire, M. Vincent DURAND.
Conservateur, M. le baron De ROSTAING.

MEMBRES DU CONSEIL

POUR L'ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

MM. Vincent DURAND.
De QUIRIELLE.
De SAINT-PULGENT.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

MM. Jean De NEUFBOURG.
Comte De SOULTRAIT.
Octave De VIRY.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

MM. Eugène BUHET.
Comte De CHARPIN-FEUGEROLLES.
Henry GONNARD.

Digitized by Google

UNE PAGE

DE L'HISTOIRE DU VIENNOIS

A LA PART DU ROYAUME

Les Pagan & les Retourtour

LE fleuve du Rhône, dont les contours marquaient la frontière occidentale du Dauphiné, ne fut pas une barrière infranchissable pour la domination temporelle ou spirituelle de ses évêques, de ses Dauphins, de quelques-uns de ses grands feudataires. Déjà, du temps de Jules César, les Allobroges s'étendaient sur les deux rives, « Allobroges, qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant (1) ». Au commen-

(1) *Commentarii de Bello Gallico*, l. I.

Digitized by Google

cement du XIIIe siècle, Béatrix de Coligny apportait en dot à Albert III, sire de la Tour, le Revermont et la partie du Bas-Bugey appelée la manche de Coligny, riches possessions qui contribuèrent à former la baronnie de la Tour-du-Pin au-delà du Rhône. Coligny-le-Neuf, Treffort, Marboz et Saint-André sur Suran échappèrent des mains de leur fils, le Dauphin Humbert Ier, mais le Bugey demeura le champ de bataille des Savoyards vaincus à Varey ; le sire de Beaujeu dut payer sa rançon par l'abandon de Meximieux, Chalamont et le bourg Saint-Christophe, et l'acquisition de la Valbonne, en 1326, vint compenser les concessions antérieures (1).

Si nous portons nos regards à l'extrémité opposée, les comtes de Valentinois, de la maison de Poitiers, durent dans le midi du Vivarais à la succession encore inexpliquée de la dynastie des Geilin et des Gontard, à l'effondrement des Raymond de Toulouse dans la croisade contre les Albigeois, au mariage d'Aimar II avec Philippa, fille et héritière de Guillaume-Jourdain, seigneur de Fay-le-Froid, de nombreuses seigneuries dont Chalencon fut le chef-lieu judiciaire. La hiérarchie ecclésiastique se compliquait d'autorité féodale. Les évêques de Valence, dont le diocèse pénétrait entre l'Erieux et le Doux, exerçaient

(2) Du Bouchet, *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny*. — Guichenon, *Histoire de Bresse*. — Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*. — Valbonnays, t. Ier, p. 233.

Digitized by Google

leur suzeraineté à Beauchastel, Charmes, Soyons, Durtail et en diverses autres localités. Vienne la Sainte, la principale métropole des Gaules, *maxima sedes Galliarum*, étendit sa juridiction religieuse sur les paroisses du Vivarais au-dessus du Doux et sur la partie du Lyonnais et du Forez dont se formèrent plus tard les archiprêtrés de Condrieu et de Bourg-Argental (1).

Dans cette contrée nommée le Viennois à la part du Royaume (de France), qui rencontrait pour limite à l'occident les hautes montagnes du Velay, l'Eglise de Vienne s'était attribué en plusieurs lieux les droits régaliens, le *merum imperium*. A côté d'elle et au-dessous d'elle les Dauphins furent suzerains d'un

(1) Ces circonscriptions ecclésiastiques, qui se maintinrent jusqu'à la Révolution, existaient déjà sans doute au IXe siècle, ainsi que semblent le prouver les délimitations des états de Lothaire dans le partage de la succession de Louis-le-Débonnaire, en 843, par le traité de Verdun. « Lotharius, disent les Annales de Saint-Bertin,... per deflexum Rhodani in mare cum comitatibus similiter sibi utrinque adhærentibus » (D. Bouquet, t. VII, p. 62). Cependant, en 859, une charte de Charles, roi de Provence, place Tournon, *castrum seu villa de Turnone* dans le *Pagus Lugdunensis*. Un diplôme de Charles-le-Gros, en 885, met la même localité dans le *Pagus Viennensis*, quoique cette ville ait fait partie jusqu'à la Révolution du diocèse de Valence. Le Cartulaire de Saint-Chaffre indique Soyons et le prieuré de Macheville près de la Mastre *in pago quondam Lugdunensi, quod nunc est in episcopatu Valentinensi, anno 961* (Rouchier, *Histoire du Vivarais*, t. Ier, p. 360; *Histoire de Languedoc*, t. II, preuves, p. 106). Il est probable qu'il ne s'agit pas ici du *pagus major Lugdunensis* ou diocèse de Lyon, dont Messieurs Bernard et Guigue ont fixé les limites, mais du duché de Lyon qui fit alors partie du royaume de Provence (Mémoire Courbon, Ire proposition, p. 26-29 — A. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, p. 1071. — *Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. V; voy. aussi la Statistique politique du *pagus Lugdunensis* dans les preuves de l'*Histoire de Lyon* du P. Ménestrier, p. 10).

Digitized by Google

certain nombre de fiefs, notamment à Annonay, où résidait le juge des appellations pour leurs États de la rive droite, et à Serrières possédés par une branche de la maison de Roussillon. Ils avaient la souveraineté sans partage à Champagne et dans quelques châteaux voisins et jouissaient même de droits sur la ville et le territoire du Puy-en-Velay (1).

Le règne guerrier de Guigues VIII, l'avant-dernier Dauphin de Viennois, fut un de ceux qui étendirent le plus au-delà du Rhône l'influence et l'autorité de ces petits souverains. En 1325, l'année même de la bataille de Varey, il acheta du comte Jean Ier de Forez, pour la somme de vingt mille livres tournois, l'hommage des châteaux de Châtellus, Fontanès, la Fouillouse, Saint-Victor sur Loire, Cornillon, Cuzieu, Montrond, Roche-la-Molière, Bouthéon et Veauche. Toutes ces forteresses étaient des postes avancés, qui assuraient de ce côté la défense du Dauphiné, formant avec les autres fiefs Delphinaux une ligne ininterrompue, qui allait en se prolongeant en Vivarais jusqu'aux sources du Doux. Peut être ce marché ne fut-il qu'une transaction et un moyen pour Guigues VIII de rentrer dans des droits tombés en désuétude. En effet, on retrouve le nom de tous ces fiefs ainsi que plusieurs autres, également situés en Forez, dans un

(2) D. Vaissette, t. I et II. — D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. Ier. — L'abbé Chevalier, *Pouillé du diocèse de Vienne*, dans le bulletin de la Société d'arch. de la Drôme. — La Mure, *Histoire des comtes de Forez*, t. III. — Le même, *Histoire du diocèse de Lyon*, etc.

Digitized by Google

registre des possessions des Dauphins auquel Fontanieu attribue la date approximative de 1183, époque de l'avénement de la seconde dynastie, et dans un document conservé par Valbonnays, comprenant la nomenclature des seigneuries sur le royaume de France, qui relevaient de temps immémorial des Dauphins en qualité de comtes d'Albon « feuda antiqua infra regnum Franciae » (1).

Nous allons tenter d'esquisser l'histoire d'une vieille race éteinte au XIVe siècle, placée au premier rang parmi les vassaux au-delà du Rhône des Dauphins, celle des seigneurs d'Argental et de la Vaucance, de la maison de Pagan. En cherchant à arracher à l'oubli cette page de la féodalité dans nos provinces, nous accomplissons, en quelque sorte, un devoir. Dans quelques lettres, que la trop grande bienveillance de notre savant ami M. P. E. Giraud a fait insérer dans le curieux volume de sa correspondance littéraire, nous avancions, sur la foi de l'*Armorial du Lyonnais*, de M. Steyert, que les Retourtour étaient une branche des Pagan (2). Nous aurons lieu de recifier cette assertion erronnée. Mais ce qui nous a surtout engagé à traiter cette matière, c'est l'abon-

(1) Valbonnays, t. II, p. 204, 389. — L'abbé Chevalier, *Inventaire des Dauphins*, en 1346, n° 109. — Article de M. le marquis de Pisançon, dans le bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, t. Ier, p. 140.

(2) *Correspondance* de M. Paul-Emile Giraud, ancien député de la Drôme, Lyon, 1872, pp. 177 et 179.

Digitized by Google

dance de documents inédits ou fort peu connus sur cette illustre maison, bien digne de figurer au nombre des anciens barons, dont les continuateurs du P. Anselme avaient promis de publier la généalogie. Plus familier avec les annales du Dauphiné qu'avec celles du Forez, nous ne nous dissimulons pas que bien des conditions nous manquent, qui eussent été nécessaires pour mener à bonne fin notre tâche. Mais en attendant qu'un écrivain plus compétent s'en empare à son tour, les recherches que le hasard nous a permis de réunir ne seront peut-être pas, malgré leur insuffisance, absolument dénuées d'intérêt pour le lecteur curieux des choses du passé. Les chartes originales, il est vrai, ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Probablement quelques-unes existent encore dispersées, mais tout indique que le plus grand nombre a péri par suite de la rigueur inintelligente des lois révolutionnaires, qui, frappant de proscription les titres féodaux, a causé des pertes irréparables pour l'histoire (1).

Fondé, en 1061, par Artaud d'Argental en faveur

(1) Voy. dans les *Mémoires historiques sur le Vivarais*, par Poncet, Annonay, 1873, t. Ier, p. 97-102, des détails curieux sur la rage aveugle avec laquelle procédèrent, en Vivarais, les hommes qui dominaient à cette époque néfaste. On n'épargna ni les franchises des villes, ni les titres de propriété, ni les minutes des notaires. Dans la seule commune de Vanosc, on brûla, par ordre de la municipalité, une centaine de registres précieux pour l'histoire de la province. A Tournon, les riches archives du château, qui remontaient au XIIe siècle, servirent à alimenter le feu du corps de garde. A Annonay, la destruction prit une extension aussi regrettable.

Digitized by Google

de saint Robert, moine bénédictin de la Chaise-Dieu, enrichi des bienfaits des Pagan, successeurs des premiers seigneurs d'Argental, le prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue, aussi appelé Saint-Sauveur-le-Versin ou en Niée, fut uni, en 1607, par une bulle du pape Paul IV, au collége de Tournon, qui recueillit les curieuses archives de cet établissement. Là se trouvait, avec l'antique terrier de Saint-Robert que nous verrons plus d'une fois cité et que M. Mayol de Bayard consultait en 1777, d'autres documents d'une aussi grande importance, détruits en janvier 1794, à l'arrivée de l'armée révolutionnaire, par le P. Gérard, Oratorien, dont l'Ordre possédait le collége depuis la suppression des Jésuites et avait continué à l'occuper pendant la Révolution, en revêtant le costume laïque. Les papiers insignifiants qu'on crut pouvoir laisser subsister sans danger, passèrent, il y a quelques années, aux archives du département de la Loire. Cependant le Cartulaire ou copie de liasses du prieuré de Saint-Sauveur (1062-1401), dont une transcription, qui avait appartenu à la famille de Pupil de Sablon, du Bourg-Argental, fait maintenant partie du riche cabinet de M. le comte de Charpin-Feugerolles, supplée pour les pièces les plus essentielles à la perte du terrier. Nous devons la communication de ce recueil capital pour nous à l'obligeance de l'archiviste érudit de la préfecture de Saint-Etienne, M. Chaverondier. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de le remercier des encouragements qu'il a bien voulu

Digitized by Google

donner à notre entreprise. D'ailleurs nous avons pu nous appuyer sur plusieurs travaux qui ne sont pas sans valeur. Vers 1747, l'abbé Etienne Seytre, archiprêtre et l'un des curés du Bourg-Argental, se servait d'une vieille chronique latine pour écrire les annales de sa paroisse. Le manuscrit de l'abbé Seytre appartient aujourd'hui à un érudit forézien, M. Chaleyer, de Firminy. De nos jours, l'auteur de la *Chronique des châteaux et des abbayes du Forez*, feu M. de la Tour-Varan, a repris l'œuvre de son pieux devancier dans des recherches sur Argental demeurées inédites et qui nous ont été également communiquées par M. Chaverondier.

Vers la seconde moitié du siècle passé, un litige féodal donna lieu à d'importantes recherches, se rattachant par quelques endroits au sujet qui nous occupe. Les Courbon achetèrent la baronnie de la Faye en même temps que les Mayol faisaient l'acquisition de la terre de Lupé. Les uns et les autres prétendirent exercer sur leurs vassaux le droit de mutation, appelé droit de milod, conformément à la coutume du Forez. Ceux-ci refusaient de payer, alléguant que les seigneuries en question avaient fait originairement partie du Velay, où ce droit n'était pas admis. Autour de ce point de géographie du moyen âge, si ardemment débattu, venaient se grouper diverses questions historiques, étudiées d'après les sources. De cette lutte judiciaire, il résulta divers factums, qui gardent encore, aujourd'hui que les droits féodaux ont depuis

Digitized by Google

longtemps disparu, un sérieux et véritable intérêt. Parmi eux on distingue surtout le volumineux recueil intitulé : « Mémoires pour les coseigneurs de la baronnie de la Faye au sujet du droit de milod. Paris, Saugrain, 1769, in-4 ». Cette collection, qu'il est très rare de rencontrer complète, se termine par un extrait chronologique de chartes tirées des historiens provinciaux ou produites au procès, relatives à un grand nombre de localités sur la rive droite du Rhône. L'auteur, l'abbé Courbon du Ternay, en mettant une vaste érudition de feudiste et une grande habileté de critique au service des prétentions ou des droits de sa famille, a laissé un monument considérable pour l'histoire du Lyonnais, du Forez, du Velay, du Vivarais et du Dauphiné (1). A ce groupe d'écrits,

(1) L'exemplaire de M. le comte Léon de Poncins, maire de Feurs, que nous avons sous les yeux et que nous avons lieu de croire complet, se compose ainsi : 1re proposition, 188 pp. — 2e prop. 140 pp. — 3e prop., 352 pp. — 4e prop., 10 pp. — 5e prop., 48 pp. — 2e moyen, 76 pp. — VII. Muages, expression équivalente à milod, 26 pp. — VIII. Expressions des titres de la Faye, 178 pp. — 3e partie, 21 pp. — Table alphabétique des abriéviations, 4 pp. — Extrait chronologique, 180 pp.

Nous citerons ce recueil sous l'indication : *Mémoire Courbon*.

Nous devons à l'obligeance de M. Testenoire-Lafayette, président de la *Diana*, la nomenclature des autres factums auxquels le procès donna lieu :

Pour les coseigneurs :

1° Précis pour les coseigneurs de la baronnie de la Faye, etc. Paris, L. Cellot, 1769, 218 pp.

2° Mémoire pour les coseigneurs, etc., contenant réponse aux objections du Sr Verne. Paris, L. Cellot, 1770, 312 pp.

3° Sommaire raisonné pour les coseigneurs, etc. Paris, L. Cellot, 1770, 86 pp.

4° Sommaire en forme de requête. Paris, Houry, 1770, 25 pp.

Digitized by Google

dont il convient de n'adopter les conclusions qu'avec une certaine réserve, parce qu'ils sont quelquefois entraînés au paradoxe par les besoins de la cause, appartient la *Dissertation sur la position de l'ancienne Alba Augusta Helviorum ruinée par les barbares,* due à la plume du chevalier Jean-Baptiste de Mayol de Bayard. Ce manuscrit, de 67 pp. in-folio, nous a été communiqué par M. le baron de la Roque, ancien sous-préfet, petit-neveu de l'auteur.

Mais l'homme qui a jeté le plus de lumière sur l'histoire des Pagan est sans contredit le marquis de Satillieu. Descendant d'une famille originaire du Dauphiné, illustrée au XVIIe siècle par un lieutenant-général des armées du Roi, Charles-François du Faure de Saint-Silvestre, marquis de Satillieu, né en 1752, mort en 1818, capitaine au corps royal du génie, député de la noblesse du Haut-Vivarais aux États généraux, où il vota avec le côté droit, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter ensuite la Révolution et de

5° Réflexions sur l'affaire de la Faye. Paris, Cellot, 1770, 11 pp.

Pour les Verne :

1° Mémoire signifié pour Mathieu Verne (par Prost de Royer). Lyon, Valfroy, 1758, 36 pp.

2° Mémoire pour Etienne-Fleury Verne, etc. Paris, Houry, 1769, 75 pp.

3° Réponse au mémoire imprimé signifié par les acquéreurs de la Faye. Paris, Houry, 1769, 31 pp.

4° Contredits et productions nouvelles par Et.-F. Verne. Paris, Houry, 1769, 31 pp.

5° Mémoire pour Et.-F. Verne. S. l. ni d. et sans nom d'imprimeur, 1770, 172 pp.

Digitized by Google

remplir de 1799 à 1803 les modestes fonctions de bibliothécaire de l'école centrale du département de l'Ardèche, fut un des savants les plus versés dans l'histoire de sa province. Il ne publia de son vivant que des articles sans importance, mais tous ceux qui se sont occupés des annales du Vivarais, ont rencontré quelques-uns de ses manuscrits dispersés un peu partout dans les archives ou les collections du pays. Successeur lointain des Pagan dans la terre de Satillieu, son château et ceux de ses voisins lui fournirent les documents qui permettent de dresser une généalogie en règle de ses prédécesseurs. Quoique, de son aveu, il fût assez médiocre paléographe, il tira de ces chartes, que nous ne possédons plus aujourd'hui, tous les détails essentiels et put, grâce à sa profonde connaissance de la féodalité dans cette région, éclairer les points obscurs. Ses notes, écrites au jour le jour, et au fur et à mesure des découvertes, sont tracées sur des feuilles volantes, toute sorte de chiffons de papier, des comptes de fournisseurs et même des enveloppes de lettres à lui adressées, ainsi qu'en agissait quelques années àuparavant le généreux fondateur de la bibliothèque d'Aix en Provence, le marquis de Méjannes; elles ont besoin d'être complétées et contrôlées les unes par les autres, car souvent l'opinion du sagace écrivain se modifie à la lecture de nouveaux documents. Ce dossier fait partie de l'importante collection des papiers de M. de Satillieu aux archives du château de Montmelas (Rhône). Leur pos-

Digitized by Google

sesseur, M. le comte Philippe de Tournon, a bien voulu les mettre à notre disposition. Nous avons aussi consulté, au château du Verger (Ardèche), des cahiers d'inventaires de Satillieu annotés par le même érudit. Un manuscrit sur le canton de Satillieu, sorti de la même main, nous a été gracieusement prêté par M. le chanoine Rouchier, l'historien du Vivarais, déjà célèbre par le début de son œuvre malheureusement interrompue. Enfin nous avons trouvé d'utiles renseignements dans les Cartulaires et dans d'autres publications récentes ou inconnues à nos devanciers.

Le trois du mois d'avril de la quatrième année du règne de l'empereur Lothaire (844), Arestagnus et son épouse Gimberge, du consentement d'Agilmar, archevêque de Vienne, obtinrent par échange du comte Archimbold diverses possessions dans le *pagus* de Vienne, *ager* d'Annonay, au lieu appelé Argentaus, où une basilique est construite en l'honneur de Sainte-Marie (1), ce qui indique que ces premiers seigneurs d'Argental faisaient leur résidence au Bourg. Quant au château dont on voit encore les ruines à un quart de lieue du Bourg, dans la gorge sauvage et désolée, où coule la rivière d'Argental, qui a donné son nom à la seigneurie, il est probable qu'il fut bâti à une époque postérieure.

« Le château d'Argental dont nous n'avons connu que les ruines, dit M. de la Tour-Varan, mais qui

(1) Baluzii, *Capitularia*. Parisiis, 1780, t. II, col. 1443.

Digitized by Google

est représenté dans un vieux dessin à la plume, qui se trouve dans le manuscrit de M. l'abbé Seytre, accuse par le genre de son architecture qu'il a été construit vers la fin du XIVe siècle, malgré ses fenêtres cintrées, qui ne révèlent qu'une fantaisie du propriétaire ou un caprice de l'architecte. Ses anciennes assises figurent sur le terrain, ou plutôt sur le rocher, un spacieux carré oblong, et notre dessin nous montre ce château comme étant fort élevé et terminé à chacun de ses angles par une échauguette élégante maçonnée et recouverte en pierre. Une tour ronde, à moitié engagée dans le milieu de la principale façade, indique qu'elle contenait l'escalier à vis conduisant au rez-de-chaussée et communiquant aux étages supérieurs. A sa base se trouvait l'unique porte d'entrée... Une tour octogone, qui dépassait de plus de moitié la hauteur du château, servait de donjon... Sur le devant, en face du château, s'élevait une église fort simple qui n'avait d'autre embellissement qu'un élégant campanile... D'abord simple chapelle domestique, église paroissiale plus tard, elle possédait de précieuses reliques conservées dans un coffre de bois fort vieux, parmi lesquelles se trouvaient quelques parcelles du bois de la vraie croix, renfermées dans une petite croix d'argent, qui était apparemment un don de ses anciens seigneurs et un monument de leur piété, les ayant sans doute apportées d'Orient, à ce que dit l'abbé Seytre (1) ».

(1) *Recherches historiques sur le château d'Argental et ses seigneurs.*

Digitized by Google

Heliob.re, Imp. Lemercier et Cie Paris. H. GONNARD. 1874.

ARGENTAL.

Digitized by Google

Digitized by Google

En 1062, comme nous l'avons déjà dit, Artaud, seigneur d'Argental, du consentement de son épouse Fie (1) et de tous les nobles vassaux de sa terre, donne à l'abbaye de la Chaise-Dieu, dont saint Robert était alors abbé, l'église et le territoire de Saint-Sauveur, afin qu'il y soit fondé un monastère; et, pour assurer cette fondation nouvelle, il la dote de l'église du château d'Argental, de celles du Bourg, de Burdigne, de Vanosc, de Riotort et de Saint-Genest-Malifaux. Il accorde aux moines les droits de paturage et de bûcherage dans toute l'étendue du mandement, ainsi que la faculté d'acquérir, en le rendant allodial, tout fief relevant dudit seigneur et d'attirer sur le territoire concédé à l'abbaye les serfs et les hommes libres dépendant d'Argental. Ces priviléges considérables devaient occasionner au prieuré de Saint-Sauveur, de la part des successeurs d'Artaud, bien des contestations et même des persécutions fréquentes. On a prétendu, non sans quelque vraisemblance, faire sortir

(1) C'est du moins ainsi qu'on lit dans la version de cette charte donnée par le *Mémoire Courbon* : « Cum consilio et volontate Fiæ uxoris meæ. ». Dans l'*Histoire des comtes de Forez*, de la Mure, t. III, p. 18, le même acte présente une variante importante : « Piæ uxoris meæ » au lieu de Fiæ; l'épithète remplace le nom.

« Bien avant qu'il fût prieuré, le territoire de Saint-Sauveur faisait partie de vastes domaines appartenant à de puissants barons, qui levaient les dîmes depuis Maleval jusqu'à Saint-Genest-Malifaux, dans les paroisses de Saint-Genest, Marlhes, Riotort, Saint-Sauveur, Vanosc, Vocance, Burdigne, Bourg-Argental, Rutiange, Colombier. Saint-Julien. Molin-Molette, Saint-Julien-en-Gaye (Savas). Saint-Appolinard, Véranne, Maclas, Maleval et peut-être bien quelques autres encore. » (La Tour-Varan, Introduction au *Cartulaire de Saint-Sauveur*).

Digitized by Google

Artaud d'Argental de la race de ce seigneur de Maleval, nommé aussi Artaud, qui donnait vers 1003 l'église et le port de Saint-Pierre-de-Bœuf à l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne (1). L'identité de prénoms entre ces deux familles pendant plusieurs générations, favorise cette opinion.

Descendante d'Arestagnus, Fie ou Fea aurait apporté à son mari Argental, Vanosc, Riotort, Saint-Genest-Malifaux, etc. Mais les conjectures ne se sont pas arrêtées là ; on a voulu identifier Artaud d'Argental avec Artaud III, comte de Forez, mort cependant sans postérité, en 1018, selon La Mure et l'*Art de vérifier les dates*. Cette race se perpétua pendant plusieurs générations sans qu'il soit facile d'en dresser la filiation positive (2). Elle s'éteignit vers 1152. Sa disparition coïncide avec celle des seigneurs de Maleval (3) qui ne faisaient probablement qu'un avec eux, et la guerre de succession, qui eut lieu alors, concernait sans doute aussi bien Argental que Maleval. On nous a laissé ignorer le nom des parties belligérantes, mais il est à supposer que le litige s'agitait entre les comtes de Forez et les Dauphins, prétendant les uns et les autres à la mouvance de ces

(1) L'abbé Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 179. — Chorier, *Histoire de Dauphiné*, t. Ier, p. 831 et *Estat politique*, t. II p. 375.

(2) Artaud d'Argental fut le père d'Adhémar, ainsi que nous l'apprend la donation, en 1088, d'une manse, faite par eux au prieuré de Saint-Sauveur et celle de Balbigny, en 1119, au même prieuré.

(3) Charvet, *Histoire de l'Eglise de Vienne*, p. 344.

Digitized by Google

terres, et que les difficultés furent tranchées par l'arbitrage de l'Eglise de Vienne. Le dernier Artaud, seigneur de Maleval, inhumé dans la sépulture des rois et des comtes, aurait, selon le mémoire Mayol, laissé trois filles: 1° la première, mariée au Dauphin de Viennois, qui ne saurait être que Guigues V, auquel l'histoire donne pour épouse Béatrix de Montferrat, peut être l'objet d'une seconde alliance; 2° une autre, qui serait devenue la femme de Godemar de Jarez; 3° enfin une dernière, qui contracta mariage avec Aimon Pagan. Au milieu de ces conjectures, qui ne reposent sur rien de solide, une seule chose reste établie, c'est qu'Aimon tenait de sa femme la terre d'Argental.

Paganus, villageois, et dans la basse latinité *païen*, se rencontre au moyen âge dans presque toutes les provinces de France comme nom, prénom ou surnom. Les cartulaires, les polyptyques, les obituaires nous en fournissent de fréquents exemples pour toutes les classes de la société. Le prénom de *Pagana* était porté, en 1152, par une sœur de Bernard Aton, vicomte de Nîmes (1).

Les mahométans sont nommés *Pagani* dans les chroniques des croisades.

Peut-être en Dauphiné cette désignation s'appliqua-t-elle aux Sarrazins d'origine ou aux partisans des Sarrazins. On rencontre des familles de ce nom en

(1) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 489.

Digitized by Google

Touraine, à Toulouse, dans le Comtat; en Dauphiné où ils possédèrent la coseigneurie de la Rochebaudin et enfin en Allemagne; des *Pagani* en Piémont et à Naples. *Poncius* II *Paganus* est évêque de Grenoble, de 1076 à 1079 (1). Les nôtres, déjà vassaux des Dauphins avant de venir en Forez, semblent sortis de la vallée du Graisivaudan. Quoi que l'on ait dit à cet égard, nous ne pensons pas qu'ils appartinssent à la race d'Hugues Pagan, le fondateur des Templiers. Selon l'*Art de vérifier les dates*, Hugues de Paganis, issu d'une branche des comtes de Champagne (dont les auteurs de l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne de France* n'ont pu retrouver la filiation), tirait son nom d'un fief sur la rive gauche de la Seine à peu de distance de Troyes, appelé aujourd'hui Payns (2). M. Lambron de Lignim revendique au contraire ce personnage historique en faveur de la Touraine (3). Le dernier éditeur de l'ouvrage de du Puy, sur la condamnation des Templiers (4), soutient qu'il était d'origine napolitaine, quoique né à Troyes. L'inventif Pithon-Curt, qui savait faire plier la rigidité des faits au gré des prétentions des familles, le donne pour ancêtre à l'ingé-

(1) *Cartulaire de Saint-Hugues*, n° 3 b.

(2) Voy. aussi le Glossaire de Du Cange, éd. Didot, t. VI, p. 528.

(3) Ap. Bourassé, *La Touraine*, p. 364. Cet auteur donne pour principale preuve la présence de Hugues Pagan, en 1127, à une donation faite au prieuré de Gris par Foulques V, comte d'Anjou.

(4) Bruxelles, 1751, p. 2, 533.

Digitized by Google

nieur Avignonnais Blaise-François de Pagan vivant au XVIIe siècle et dont il mêle la race à celle des seigneurs de Mahun, que dans son ignorance il appelle Mau (1). Nous n'avons pas à discuter ces diverses opinions, qui s'écartent de notre sujet. Il nous suffira de faire connaître au lecteur les arguments de M. de la Tour-Varan en même temps que les objections qu'ils soulèvent. Cet écrivain nous apprend que l'église du Temple, à Paris, possédait un ostensoir sur le pied duquel étaient gravées les armoiries suivantes, qui *doivent être* celles de Hugues Pagan, le fondateur du Temple: *d'or, semé de croisettes de gueules, au lion de même brochant sur le tout.* Les mêmes armes se retrouvaient, au rapport de l'abbé Seytre, sur la grande porte de la ville du Bourg-Argental, dans la direction du faubourg supérieur, et sur le reliquaire d'or qui renfermait l'éponge de la passion de N.-S. et se conservait autrefois dans le trésor de l'antique église de Sainte-Marie du Bourg-Argental. Le reliquaire et l'ostensoir doivent avoir disparu, soit dans les guerres de religion du XVIe siècle, soit en 1793. Mais quelle que soit l'authenticité de ces faits, qu'il nous est impossible de contrôler, ils ne prouvent nullement l'identité d'armoiries, et, par induction, celle d'origine, des Pagan d'Argental avec le fondateur du Temple. En effet, le marquis de Satillieu avait eu entre les mains plusieurs sceaux de la

(1) *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. II, p. 310.

Digitized by Google

famille forézienne dont il nous donne la description et qui ne rappellent nullement les croisettes, ni le lion, attribués, selon nous sans preuves bien positives, à Hugues Pagan. Un fragment de sceau d'Aimon Ier (1214) est ainsi disposé : *de..... à la bande de..... accompagné de 2 fleurs de lys en chef et de 2 en pointe.* En 1272 et 1273, Guigues IV, seigneur d'Argental, et son frère Aimon, seigneur de Mahun, portent chacun dans leur sceau une seule fleur de lys. D'ailleurs, si Hugues Pagan avait appartenu à cette maison, dont il eût été la gloire, il est incontestable que, selon l'usage du temps, son prénom eût reparu de génération en génération. On ne le rencontre pas une fois. Les vassaux et favoris des Dauphins s'appellent presque tous Guigues, à l'imitation de leurs princes.

Dans son histoire de Notre-Dame du Puy (1), le P. Odo de Gissey avance que Hugues de Pagan, fondateur du Temple, était natif du Vivarais, « d'un chasteau proche de Vérines, prieuré dépendant de celui de Macheville. » Vérines ou Veyrines est une section de la commune actuelle de Saint-Symphorien-de-Mahun, et il est impossible de désigner plus catégoriquement nos Pagan. Malheureusement, la tradition, dont le naïf historien se fait ici l'écho, ne s'appuie, jusqu'ici, sur aucun document. Il y a plus : d'après toutes les probabilités, ce n'est qu'un demi-siècle

(1) 3e édition, 1644, l. III, ch. XX, p. 416.

Digitized by Google

environ après l'établissement des Templiers que les Pagan vinrent sur la rive droite du Rhône, en Forez et enVivarais (1).

Dans le n° 145 du Cartulaire de Saint-Barnard de Romans, daté du 12 août 1052, on raconte comment l'Eglise de Saint-Félicien en Vivarais fit retour à l'abbaye de Romans, à laquelle elle appartenait, après en avoir été distraite un certain temps, « emergentibus quibusdam causis et precipue pro paganis. » Le savant éditeur du Cartulaire a vu naturellement, dans cette assertion, l'usurpation momentanée de l'église par des païens ou hérétiques. Cependant, un homme qui a étudié la géographie ancienne de cette partie du Vivarais avec une remarquable sagacité, M. l'abbé Royaume, curé de Saint-Félicien, croit qu'il faut traduire ce mot de *pagani* par le nom patronymique de Pagân, « ces seigneurs étant, comme il dit avec beaucoup de raison, de fieffés déprédateurs. » La conduite des Pagan, relativement au prieuré de Saint-Sauveur, serait bien de nature à justifier ce soupçon. Malheureusement, ainsi que nous venons de le voir, les dates ne permettent pas de donner aux Pagan une place dans la province, au Xe siècle, ni même au commencement du XIe. D'ailleurs, le pluriel

(1) Le Mémoire manuscrit sur la maison de Pagan en Vivarais, écrit au siècle dernier par le comte François-Antoine-Alphonse de la Tourrette, dont nous devons la communication à M. l'abbé Rouchier, pose la question de l'origine du premier grand-maître des Templiers, mais ne la résout pas.

Digitized by Google

employé pour désigner le nom d'une famille ne nous paraît guère dans les usages des chartes de cette époque (1).

En 1155, Alamannus Paganus et Guigo figurent comme témoins à l'acte passé à Rivarolo en Piémont, en présence de Frédéric Ier, roi des Romains, et par lequel Berthold IV, duc de Bourgogne, fils de Conrad, duc de Zeringhen, cède au Dauphin Guigues V tous ses droits sur la ville de Vienne (2). Le choix des deux frères dans une circonstance aussi importante, où ils paraissent à côté de plusieurs princes de l'Empire, prouve le rang élevé qu'ils occupaient. Le prénom de Guigues semble indiquer une origine dauphinoise. Il y a lieu de croire aussi que ce personnage fut le père d'Aimon Ier, seigneur d'Argental; car, dans une charte de 1174, ce dernier est dit fils d'un Guigues Pagan. Mais la filiation certaine ne remonte qu'à Aimon.

Aimon Pagan, premier du nom, « Aimo Pagani qui nupserat dominæ d'Argentau hœredi, » dit la vieille chronique d'Argental citée par l'abbé Seytre, eut, par sa femme, la terre d'Argental, qui comprenait Burdigne, Vanosc, Riotord, la Faye et Saint-Genest, déjà indiqués dans la charte de 1062, et probablement Mahun et la Vaucance. Tous ces lieux appartenaient

(1) E. Giraud, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard*, t. Ier, p. 50. — Le même, *Correspondance*, p. 183.
(2) Valbonnays, t. II, p. 255-256.

Digitized by Google

également au diocèse de Vienne. Mais les circonstances qui déterminèrent sans doute ce mariage et l'investiture qui dut être accordée par le Dauphin sous la mouvance de l'Eglise de Vienne, nous obligent à remonter plus haut. En 1023, Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, donne à l'archevêque Burcard et à l'église Saint-Maurice les droits régaliens sur le comté de Vienne, qui s'étendait à une certaine distance de la ville, sur les deux rives du Rhône. Cette donation fut confirmée en 1038 par l'empereur Conrad et finit, avec le temps, par s'étendre sur tout le diocèse (1). Dans tout le Forez-Viennois ou Viennois à la part du royaume, « a parte Regni, » les comtes de Forez étaient devenus les vassaux immédiats des archevêques et recevaient à leur tour les hommages des seigneurs particuliers. C'est du moins, à défaut des actes d'hommage que nous n'avons pas, ce qu'on peut induire de divers documents. Ainsi, dans la charte de confirmation de l'hôpital de Montbrison, par Guillaume le Jeune, comte de Forez, mort dans les premières années du XIIe siècle, le château de Montchal, qui faisait partie de la seigneurie d'Argental, est au nombre de ceux qui doivent fournir certaines redevances à cet établissement pieux (2). En 1173 eut lieu, entre le comte

(1) Charvet, *Histoire de l'Eglise de Vienne*, p. 275, 289. J.-A. Bosco, *Floriacensis bibliotheca, Viennæ antiquitates*, p. 63, 65, 67.

(2) La Mure, *Histoire des Comtes de Forez*, t. Ier, p. 113, et t. III, p. 21. — Castrum Montis Calvi tenetur in retrofeudo a dom^o nostro dalphino ad causam istius castri de Argentaux, 1293. (L'abbé Chevalier, *Inv. des arch. des Dauphins* en 1346, p. 62).

Digitized by Google

Guigues II et l'archevêque de Lyon, un traité d'échange, sanctionné par le pape Alexandre III, dans lequel « le comte de Forez se limite avec l'Église de Lyon par une ligne tirée du mandement de Rochetaillée à Maleval. Au nord de la ligne, terre de l'Eglise de Lyon; au midi donc, terre du comte de Forez (1). » C'est justement vers cette époque que les comtes de Forez furent dépossédés de cette partie de leurs États, qui ne devait leur faire retour qu'au bout de plus d'un siècle. La mort du dernier des Artaud de Maleval, chez lesquels le prénom affectionné par leurs suzerains, les comtes de Forez, était habituel, selon l'usage de diverses provinces, arriva en 1152 et occasionna de sérieuses contestations, à la suite de quoi l'Église de Vienne fut obligée de mettre garnison dans le château pour la conservation de ses droits. Elle fut l'arbitre de la paix, et on lui céda, sur cette succession, deux terres pour l'indemniser de ses dépenses (2).

Ici se place une supposition, purement gratuite à notre avis, des partisans de Courbon. Guy II, comte de Forez, écrivant au roi de France, Louis le Jeune, se plaint des ravages que Gérard, comte de Mâcon et sire de Salins, d'accord avec les Lyonnais, faisait dans son comté. Ce fait, adopté par les plus graves histo-

(1) *Mémoire Courbon*, 2e prop., p. 12. L'acte est rapporté dans Ménestrier, *Hist. de Lyon*, preuves, p. 37.

(2) Charvet, p. 343.

Digitized by Google

riens, trouve son explication naturelle dans les rancunes de Gérard, cherchant à se venger sur un vassal du roi de France du traité avec l'Église de Mâcon, que celui-ci lui avait imposé (1). L'auteur du Mémoire soutient que dans la pièce indiquée on a lu mal à propos *comes Gerardus*, qu'il faut substituer à ce nom celui de Guigues, Dauphin de Viennois, entraîné sans doute à une guerre contre le Forez par ses prétentions à la succession de Maleval (2). Cette supposition ne reposant sur aucun fait précis, la révolution, qui, dans la seconde partie du XIIe siècle, livra aux Dauphins le Viennois à la part du royaume, demeure, pour nous, inexpliquée.

Le 12 juin 1217, le Dauphin Guigues-André hommageait à l'Église de Vienne, sous la redevance annuelle d'un cierge de douze livres, le comté de Vienne et d'Albon, depuis Voreppe jusqu'aux coches, fourches ou tracol de Saint-Sauveur, deux sommets de montagnes marquant alors la limite entre le diocèse de Vienne et celui du Puy (3). Cet hommage fut renouvelé par les successeurs de Guigues-André, en 1223, 1243, 1270, 1283. Jean Ier, comte de Forez, le rendit, à son tour, en 1296, du Rhône aux fourches de Saint-Sauveur, lorsque ce territoire lui

(1) Duchesne, *Histor. Francor. scriptores*, t. IV, p. 708. — Ménestrier, *Hist. de Lyon*, preuves, p. 40.— Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, t. Ier, p. 171, et preuves p. 63. — La Mure, *Hist. des comtes de Forez*, t. Ier, p. 158.

(2) 2e prop., p. 8 et suiv.

(3) Le Lièvre, *Antiquités de Vienne*, p. 361.

Digitized by Google

eût été cédé par contrat de mariage; et les seigneurs particuliers, jusque-là vassaux du Dauphin, furent tenus de transporter au comte leur serment de fidélité. Toutefois, les Dauphins firent hommage à l'Église de Lyon, en 1230, de leur suzeraineté sur Argental et Annonay, et, comme il y eut alors quelques difficultés entre les parties contractantes, trois arbitres furent nommés, parmi lesquels Guy Pagan, seigneur d'Argental et la Faye (1). Dans un acte de confirmation des priviléges du prieuré, passé en 1269, qui forme le n° 124 du Cartulaire de Saint-Sauveur, le Dauphin Guigues reconnaît que Saint-Sauveur-en-Rue fait partie du comté d'Albon.

Les possessions de la maison d'Argental transmises aux Pagan se composaient des terres et baronnies d'Argental, la Faye, Saint-Sauveur, Montchal, Saint-Julien-Molin-Molette, en Forez; Vaucance et Mahun, en Vivarais (2). Ces terres présentent, à quelques lieues de distance, deux groupes distincts. Le premier, dans une contrée alpestre, s'étendant sur les confins du Forez comme une prolongation au sud-ouest des montagnes de la chaîne du Pilat et d'un climat moins rude, quoique souvent visité par les orages qui naissent sur les hautes cîmes, enferme,

(1) *Mémoire Mayol. Notes du marquis de Satillieu.*

(2) T. VII des pièces et factums de M. Rey, de Vanosc, cité par le marquis de Satillieu.

Digitized by Google

sur ses pentes couronnées de sapins et dans ses fraîches vallées, un peuple de bûcherons, de bergers et d'ouvriers d'usines. Le Bourg-Argental est le centre de ce petit pays, dont Saint-Sauveur, qui s'élève jusqu'à la ligne de partage des eaux, fut, au temps dont nous parlons, le chef-lieu religieux. Sur le versant opposé à celui d'où s'écoulent les eaux du Doux, la Cance prend sa source dans la montagne de Saint-Bonnet-le-Froid, traverse, dans toute sa largeur, en formant un demi-cercle, le département de l'Ardèche et va se perdre dans le Rhône, en face et un peu au-dessus de Saint-Vallier. La vallée qu'elle arrose en amont d'Annonay et où elle fait mouvoir aujourd'hui de nombreuses roues d'usines, s'appelle la Vaucance ou Vocance. Le paysage est pittoresque et les sommets encore couverts de bois; les villages de Saint-Julien-Vocance, du Monestier, de Vocance et de Villevocance se montrent à mi-côte ou sont assis au bord de la rivière. Tout cela appartenait aux Pagan, ainsi que Vanosc, qui servait, sur la rive gauche, de trait d'union avec les possessions foréziennes(1). Ils possédaient, en outre, Mahun, château aujourd'hui ruiné, situé sur les contreforts de la

(1) Vanosc et sa vallée avaient été acquis en 848 par Rostanius, le même personnage évidemment qu'Arestagnus d'Argental, à la suite d'un échange fait avec Agilmar, archevêque de Vienne, et ratifié par l'empereur Lothaire. (Baluzii *Capitularia*, t. II, col. 1458.) Voy. aussi le *Cartulaire de Saint-Barnard*, n° 34. Cette charte prouve que, dès le IXe siècle, la Vaucance faisait partie du patrimoine des seigneurs d'Argental.

Digitized by Google

montagne de Rochedevant (dans la commune de Saint-Symphorien), chef-lieu d'une seigneurie composée des paroisses de Saint-Symphorien, de Veyrines (même commune), de Saint-Pierre-des-Machabées, la Louvesc et de toute la Vaucance de la rive droite. Les Pagan tinrent encore, dans la même direction, Seray, château également ruiné sur la montagne du même nom, d'où dépendait Preaux, Saint-Jeure et Vaudevant. Cette illustre maison comptait, d'ailleurs, de nombreux vassaux, tels que les seigneurs de Bozas, Colombier-le-Vieux, Saras, le Monastier (1).

Aimon Pagan, seigneur d'Argental, Saint-Genest, Vanosc, Mahun, Seray, etc., par sa femme héritière d'Argental, fut le persécuteur du prieuré de Saint-Sauveur, qu'il chercha à dépouiller de ses biens, d'accord avec quelques chevaliers ses voisins et probablement ses vassaux. Mais, comme cela finissait toujours par arriver aux rudes hommes de ces temps, les remords, et probablement aussi l'intervention de ses suzerains, le ramenèrent à de meilleurs sentiments. Déjà, en 1171, il avait conclu avec le prieur une transaction, dont les termes ne nous ont pas été conservés. En 1173, il approuve les dispositions testamentaires, par lesquelles Humbert de Sarra, son vassal, avait fait don de deux fermes au même monastère. En 1174, Aymon et sa femme, dame d'Ar-

(1) Marquis DE SATILLIEU, *Histoire manuscrite du canton de Satillieu*, 1801.

Digitized by Google

gental, dont le prénom ne nous est point révélé, confirment l'acte de fondation du prieuré par Artaud d'Argental avec les priviléges et dons y attachés, déplorant les maux et dommages qu'ils ont faits ou laissé subir au couvent et exprimant le désir que ces mauvais exemples ne soient pas suivis par leurs successeurs. Leur fils Guigues s'engage par serment à respecter les engagements énoncés dans la charte, au bas de laquelle pendait le sceau de Robert, archevêque de Vienne, dont les conseils avaient amené cette restitution. En 1178, Raymond, comte de Saint-Gilles, réconcilia Aimon avec son voisin Gaudemar, seigneur de Montchal, que l'on croit issu de la puissante maison de Jarez. La paix fut garantie par le mariage des deux filles du seigneur d'Argental avec Hugues et Gaudemar de Montchal, fils du contractant, et il fut expressément stipulé que ces chevaliers n'entreprendraient rien désormais contre le monastère et les hommes de Saint-Sauveur, en butte jusqu'alors à leurs déprédations. Dans le cas où ils manqueraient à quelqu'un de leurs engagements, ils consentent à ce que leurs biens en deçà du Rhône, soient confisqués au profit du comte d'Albon et de Raymond de Saint-Gilles. En 1212, le mercredi après la fête de Saint-Hilaire, les habitants de Mahun et Seray reconnaissent leur taillabilité envers Aimon Pagan, avec l'obligation de ne pouvoir quitter sa terre, même pour se soumettre au Roi. Sans doute à cette époque Aimon

Digitized by Google

ne tenait plus Argental, dont il paraît s'être démis depuis longtemps (1).

Comme cela était arrivé à son père, éternelle et monotone histoire des seigneurs féodaux de cette époque, la vie de Guigues Pagan, Ier du nom, seigneur d'Argental, etc., se passa en brusques alternatives d'accès de violence contre les moines et de témoignages de repentir. Par son propre aveu, on apprend qu'il ne craignit pas d'envahir et de piller le prieuré de Saint-Sauveur, auquel il enleva une somme de quarante sols viennois « pro invasionibus et violentiis quas intuleram ecclesiæ Sanctis-Salvatoris et fratribus ibidem manentibus, et etiam pro quadraginta solidis viennensibus, quos ab eadem ecclesia injuste et violenter extorseram, imo rapueram. » Nous ne connaissons pas la date de ces exactions, mais, en 1190, l'influence de Robert, archevêque de Vienne et de Jean, évêque de Grenoble, amena une réparation éclatante. Le coupable, du consentement de son épouse Fayna, confirma les priviléges du monastère, lui fit don, à titre de dédommagement des injustices passées, de la somme de cent cinquante sols viennois et de la manse de los Chevenerios avec les

(1) *Mémoire manuscrit* de M. Rey, de Vocance, juge de la baronnie de Vanosc, vivant en 1802. — *Cartulaire de Saint-Sauveur*, n° 67. — La Tour-Varan, *Le château d'Argental*. — Je pense qu'il faut attribuer à Aimon une transaction donnée par Poncer (*Mém. hist. sur le Vivarais*, t. Ier, p. 419) entre *Siméon* Pagan, seigneur de Mahun et Raymond Pagan, prieur de Veyrines, en 1200. Les noms ni les dates ne présentent pas toujours dans ce livre un caractère complet de certitude.

Digitized by Google

serfs en dépendant. Il promet de renoncer à l'avenir à ses criminelles exactions et à ses fâcheuses habitudes de violence, prenant pour garants de sa parole plusieurs nobles vassaux de la terre d'Argental, et se soumettant pour lui et ses successeurs à l'excommunication, dans le cas où les engagements contractés ne seraient pas tenus. Il paraît que la conversion fut sincère : peu de temps après, Guigues le Doux (c'est ainsi qu'on l'appela désormais à cause de ses mœurs relativement pacifiques, « qui ob pacatos mores Dulcis vocabatur »), accompagnait Philippe-Auguste à la troisième croisade et prenait part à la prise de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre. Il était de retour, en 1191. C'est probablement au moment du départ (ainsi que l'indique la mention en langue romane contenue dans le Cartulaire de Saint-Sauveur (N° 71), qui ne concorde pas absolument pour la date avec l'extrait en latin d'un vieux terrier cité par la Tour-Varan) que Guigues jugea à propos d'octroyer au prieuré, Montgilier, *Montem Gilerii* et Aiguebelle, *Aquam bellam*, Aiguabeletta (1), en même temps que divers cens. Les moines lui donnent en échange la somme de vingt-quatre livres viennoises, un mulet de la valeur de dix livres, enfin un édredon « una coltra de pluma folla », ce qui prouve que les objets de ce genre étaient alors d'un prix assez élevé (2).

(1) Montgilier, village de la paroisse de Saint-Sauveur.
(2) *Cartulaire de Saint-Sauveur*, nos 70, 71. — La Tour-Varan, *Le château d'Argental*.

Digitized by Google

Guigues Ier, dit le Doux, laissa de sa femme Fayna 1° Guigues II, qui suit, 2° Aimon, chanoine de Vienne. C'est pour lui faire obtenir cette dignité que Guigues Ier Pagan, du consentement du seigneur Aimon, son père, donna, en 1195, à l'Eglise Saint-Maurice, trois églises qui ne sont pas désignées, se réservant à lui-même une somme de dix livres et à son fils la jouissance de ces bénéfices. Aimon, trop jeune alors pour pouvoir être investi de son canonicat, vivait encore, en 1244, ainsi que nous l'apprend l'acte d'inféodation de Satillieu (1); 3° Artaud, qui avait été donné par son père à l'église de Saint-Sauveur pour y être reçu moine. Vers 1295, il succéda à Humbert, comme prieur; était en 1242, abbé de Sainte-Marie-de-Cruas (Ordre de saint Benoît au diocèse de Viviers), et mourut, en 1250 (2).

Guigues II Pagan, seigneur d'Argental, etc., sans doute par égard pour son frère le prieur Artaud, n'entreprit rien contre les moines de Saint-Sauveur. Seulement, il leur contesta la justice de cette localité,

(1) L'ABBÉ CHEVALIER, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne*, appendix, n° 127. — *Registres capitulaires de l'Église de Vienne*, fol. 45. — CHARVET, *Histoire de l'Église de Vienne*, p. 362. — *Notes* du Mis DE SATILLIEU.

(2) LA TOUR-VARAN, *Introduction au Cartulaire de Saint-Sauveur*. — *Cartulaire*, n° 76. — LA TOUR-VARAN, *Le château d'Argental*. — M. Hauréau ne donne pas Artaud Pagan dans sa liste si incomplète des abbés de Cruas (*Gallia Christiana*, *prov. Vienn.* col 593). Il mentionne, il est vrai, en cette qualité un *Artaldus*, qui figure dans le *Nécrologe de Saint-Robert de Cornillon*, sans indication de l'année de sa mort.

Digitized by Google

dont ils jouissaient. Mais bientôt il abandonna de lui-même cette prétention, à ce qu'il paraît, mal fondée. La Tour-Varan assure qu'il rendit hommage, en 1228, à Guy IV, comte de Forez, pour les terres d'Argental, la Faye et Bauzac, ainsi que pour d'autres seigneuries. Cette assertion est en contradiction avec le fait suivant : en 1230, le dauphin Guy (ou Guigues), voulant secouer la dépendance de l'Eglise de Vienne, traita axec celle de Lyon et lui fit hommage de la mouvance d'Argental (1).

On ignore le nom de sa femme. On sait seulement qu'il fut le père de Guigues III qui suit.

Guigues III Pagan, seigneur d'Argental, etc., moins pacifique que son père et oublieux du respect qu'il devait à son oncle le prieur Artaud, essaya d'usurper la justice de Saint-Sauveur et plus tard de soumettre le prieuré au Dauphin, en introduisant par la violence ses soldats et en plaçant son étendard sur le clocher. Mais il fut condamné par les arbitres désignés (nov. 1242 et 24 janv. 1258). Ainsi que nous l'avons raconté ailleurs, il fut, en 1250 (lui ou son fils appelé aussi Guigues), prisonnier de Silvion de Clérieu, seigneur de Rochebloine, vassal comme lui du Dauphin. En 1243, la veille de Saint-Martin, par la médiation de Bernard, évêque du Puy, il conclut la paix avec Philippa de Fay, comtesse de Valentinois,

(1) *Mémoire Courbon*, 2e prop., p. 32. — *Cartulaire de Saint-Sauveur*, nos 75, 104.

Digitized by Google

héritière de Fay-le-Froid et de divers autres fiefs en Vivarais et Velay ; il se soumet à lui prêter foi et hommage pour la baronnie de Mahun. En présence de l'abbé de Cruas, de Jausserand de Saint-Didier-la-Séauve, de Guillaume d'Usson, de Guillaume de Rochebaron, de Pons de Châteauneuf, de Guillaume de Salsac, etc. L'évêque, la comtesse et Guigues Pagan avaient apposé leur sceaux au bas de cet acte, qui se conservait aux archives de Satillieu. Selon M. de Satillieu, cet hommage était personnel et ne s'étendait pas à la postérité de la comtesse. Quelques mois plus tard, en mars 1244, le chapitre de Saint-Maurice de Vienne lui inféoda, en fief rendable, le fort et le château de Satillieu, ainsi que le village de Saint-Symphorien de Mahun, à la condition de ne pas imposer aux habitants de nouvelles taxes et de les traiter avec bonté. On croit que le château de Satillieu avait été primitivement un couvent des Bénédictins, qui, tombé en décadence, passa au chapitre de Saint-Maurice. Ce dernier y conserva jusqu'à la Révolution les dîmes et la juridiction ecclésiastique. Les Tournon, quand ils en furent seigneurs, passaient la belle saison dans ce château, et leurs veuves s'y retiraient. Il fut longtemps habité par Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, oncle de l'amiral, et plus tard par la célèbre dame de Tournon et comtesse de Roussillon, Claudine de la Tour-Turenne, qui lisait Pindare dans le texte grec, après avoir vaillamment défendu le château de

Digitized by Google

Tournon contre les Huguenots, cette rude héroïne, que la reine Marguerite de Valois, dont elle fut dame d'honneur, et le P. Hilarion de Coste, en ses *Dames illustres*, nous ont si bien fait connaître.

Après avoir étendu, et pour ainsi dire complété, ses possessions les plus méridionales, Guigues songea à s'agrandir dans une autre direction et acquit pour la somme de cent quatre-vingts livres de Guillaume Lambert, chevalier, de Condrieu, le château de Tuest, dont on ne sait pas la position exacte, mais qui se trouvait dans le Viennois « a parte regni » (1).

En 1265, Philippe, archevêque élu de Lyon et Guigues, dauphin de Viennois, choisirent pour arbitres de leur contestation au sujet de la mouvance d'Argental, Guigues Pagan, chevalier, Humbert, seigneur de Montluel, Guillaume de Varey et Jean de Goncelin, qui décidèrent que le dauphin continuerait à hommager la suzeraineté de ces terres à l'Eglise de Lyon (2).

Guigues III Pagan était mort en 1270. Il avait eu pour femme Ruphe, qui paraît avoir eu pour douaire le château de Vocance, où elle résida, pendant sa viduité, avec son fils Pons, chanoine de Vienne. A la mort de Guigues III, leurs enfants, encore mineurs,

(1) La Tour-Varan, *Le château d'Argental.* — Notre *Essai sur la baronnie de Clérieu en Dauphiné*, Lyon, 1873, p. 50, 261. — *Inv. des papiers de Satillieu*, aux arch. du château du Verger. — *Notes* du Mis de Satillieu.

(2) Chevalier, *Inv. des Dauphins, en 1346*, nos 398-402.

Digitized by Google

furent placés sous la tutelle d'Artaud de la Mastre (d'une maison considérable du haut Vivarais, éteinte quelques années après chez les Saint-Didier-la-Séauve), qui avait succédé à Artaud Pagan comme prieur de Saint-Sauveur. Ces enfants sont, à notre connaissance, au nombre de six :

1° Guigues Pagan IV, seigneur d'Argental, qui suit ;

2° Aimon, seigneur de Mahun, etc., qui sera rapporté après la postérité de son frère ;

3° Pons, chanoine de Vienne, en 1272, qui réclama un château de la succession de son père et obtint celui de Vocance, possédait des biens à Argental, la Faye, Villevocance et peut-être une maison patrimoniale de sa famille à Vienne ;

4° N. mariée à N. de Miribel, seigneur d'Ornacieu ;

5° Renaude, abbesse, en 1292, de Clavas, abbaye royale cistercienne sur la paroisse de Riotort, mentionnée dans le testament de son frère Guigues pour la somme de dix livres viennoises ;

6° Alix ou Alaisie, religieuse au même monastère de Clavas, qui figure dans le même testament pour pareille somme.

Guigues IV Pagan, seigneur d'Argental, la Faye, Saint-Symphorien-le-Château et Mays, possédait les paroisses de Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Julien-Molin-Molette et jouissait du revenu de la terre de Tuest. On voit qu'il avait eu en partage

Digitized by Google

la portion forézienne de l'héritage paternel accrue de la dot de sa femme. En 1270, il est nommé, avec son frère Aimon, seigneur de Mahun, exécuteur testamentaire de leur cousin, Guillaume Ier, seigneur de Tournon. Il était déjà marié avec Marguerite de Mays, fille de Guillaume, seigneur de Mays en Forez et de Girine, qui possédait des biens dans la vallée de Saint-Andéol et proche de Saint-Annemond (aujourd'hui Saint-Chamond), lorsqu'en septembre 1272, le mercredi après la fête de saint Grégoire, par l'arbitrage du prieur Artaud de la Mastre, il transigea, avec son frère Aimon, pour l'héritage de leur beau-père commun, Aimon ayant épousé Béatrix, sœur de Marguerite. Il fut convenu que Guigues, au nom de son fils Guillemet, posséderait, en vertu du testament de Guillaume de Mays, les châteaux de Mays et Saint-Symphorien-le-Château, et qu'Aimon aurait les biens de Girine à Saint-Annemond et Saint-Andéol, et, en outre, la terre de Tuest, qui provenait de l'héritage paternel et dont Guigues avait joui jusque-là. Quant aux cinq mille sols viennois donnés à Béatrix par son père, Guillaume de Mays, ils furent réduits à la moitié de la somme. L'année suivante, le mercredi après le *Lætare Jerusalem*, qui est le quatrième dimanche de carême, ces conventions furent complétées. On décida que le chanoine Pons Pagan aurait, avec sa mère, Ruphe, la jouissance du château de Vocance, la *Valcauza* ou *Valcanza*, qui reviendrait ensuite à Guigues. Ainsi, l'homme d'église

Digitized by Google

se trouvait placé entre les possessions des deux frères, qui auraient pu guerroyer l'un contre l'autre. Après avoir ainsi réglé les contestations domestiques, Guigues termina, par une transaction datée du 13 des calendes de mai 1275 et qui devint la charte des droits des chevaliers et des vavasseurs ou nobles d'ordre inférieur, et des franchises des habitants de Bourg-Argental et son mandement, les questions en litige qui avaient surgi sur un grand nombre de points. Les arbitres choisis par les deux partis sont : Guigues, seigneur de Saint-Didier (1); Raymond de Thorenc; Guigues Falastie ou Falastens (de la même maison que Guy Falastie, vassal d'Artaud de Maleval en 1100); Guillaume, Guigues et Raymond de Valgelas (2); Robert Chantroun; Raymond de Monestier (3); Jarenton Malamochi, chevalier;

(1) Les Saint-Didier-la-Séauve, une des plus illustres maisons du Velay, finie au XIVe siècle chez les Joyeuse. Au XIIe, Guigon de Saint-Didier épousait Isabelle de Clérieu. (L'abbé Theillière, *Monastère de la Séauve-Bénite*, p. 50.)

(2) *De valle gelatâ*, maison chevaleresque, qui a, sans doute, donné son nom au pont de Valgelas, sur la Deaume, à Annonay, et possédait, dans la Vaucance, la seigneurie de Gerlande, que Blanche de Vaugelas, héritière de sa famille, apporta en dot, au XVe siècle, à Artaud de Fay, seigneur de Saint-Quentin et de l'Herm, chambellan de Charles VII. D'eux, vinrent : les premiers la Tour-Maubourg, finis en la personne du maréchal de Maubourg, en 1764; les Fay de Coise, représentés par Charles-César, membre de la Constituante, et les Fay-Gerlande, éteints. (Marquis de Satillieu.)

(3) Cette famille devait posséder la terre du Monestier, dans la Vaucance. *Nobilis domina Isabella*, veuve du seigneur du Monastier, en 1363, avait eu deux fils : l'un, prieur d'Annonay, de l'ordre de Saint-Ruf; l'autre, déjà mort à cette époque, laissant un fils mis sous la tutelle de son aïeule par N. Pilosi (du Peloux), juge de la seigneurie de Vaucance pour Guigues Pagan. (Id.)

Digitized by Google

Hugues Bonispar de Quintenas; Guillaume de la Mote *de Motha* (métairie ou fief sur la paroisse de Saint-Sauveur); enfin, Pierre, chapelain du château d'Argental. Les autres vavasseurs, au nom desquels il est contracté, sont : Armand de Vanosc, Pierre de Poyols, Pierre de Marlhes, chevaliers; Hugues de Vayrone; Hugues Bourchard; Pons Falcœ (peut-être Falco); Pons Chardon; Pons *Gastonis* de Gaste (famille considérable en Vivarais, Forez et Dauphiné, à laquelle appartint la terre de Lupé et d'où sortit la mère du célèbre Imbert de Baternay); Damoiseaux, et Artaude, veuve de Silvion de Bonatio. Dans cet acte, qui présente un grand caractère de similitude avec tous ceux du même genre, le droit de prélation, l'exercice de la justice criminelle, de l'avis *proborum virorum*, la perception de diverses redevances, comme du vingtième des trousses ou faix de foin, sont confirmés au seigneur, qui doit défendre et protéger les nobles de sa terre. La trottade en punition de l'adultère peut être rachetée par une amende de soixante sols, disposition qui se retrouve dans beaucoup d'autres localités, non-seulement en Forez, mais ailleurs. Contentons-nous d'insister sur quelques détails d'un intérêt local. Deux banniers, l'un pour le seigneur, l'autre pour les vavasseurs, auront la garde des vignes, blés et prairies; ils percevront, pour les délits ruraux, les amendes, dont une partie servira à rétribuer leurs peines et dépenses, et le reste sera appliqué à l'œuvre du clocher du château, *ad opus clocherii*

Digitized by Google

castri (sans doute les réparations de l'église d'Argental). On ne pourra fortifier un château sans le consentement du seigneur, assisté d'un vavasseur désigné par les autres vavasseurs et chevaliers du mandement, et le prieur de Saint-Sauveur, « custos del Noharet, » (le Nouaret, entre Bourg-Argental et Saint-Sauveur). Evidemment, le prieur est là comme possesseur du fief; mais ailleurs se manifeste clairement l'influence ecclésiastique. Ainsi, on n'apportera aucun empêchement à ce que les vavasseurs mettent leurs fils ou leurs filles dans des monastères, ou fassent des dons aux églises, « eleemosynas piis locis. » Partout, les droits du clergé sont sauvegardés à l'égal de ceux des chevaliers, et le chapelain du château peut aller à la pêche, tout comme les gentilshommes, dans certains endroits indiqués. Les vastes forêts, qui couvraient le pays et en constituaient la principale richesse, alors fort peu exploitée, donnent lieu à divers règlements : la grande bête abondait dans les fourrés; on chassait non-seulement le chevreuil, mais l'ours, « urso et caprinis salvagiis, » et de chaque pièce de gibier abattu un quartier de derrière revenait au seigneur, un autre au propriétaire du fonds et le reste demeurait au chasseur. Dans les bois de Montviol, divisés entre plusieurs possesseurs, les hommes ou manants d'Argental, ainsi que les vavasseurs, exerçaient les droits d'usage; ils y menaient leurs porcs, qui s'engraissaient de glandée, et d'autres troupeaux d'animaux,

Digitized by Google

et se pourvoyaient du bois de construction nécessaire à leurs habitations ou à leurs granges, mais ne pouvaient rien vendre (1).

Béatrix de Savoie, s'étant remariée à Gaston, vicomte de Béarn, conclut en 1275, avec sa fille, la Dauphine Anne, et son gendre, Humbert Ier, une transaction relative à son douaire sur le Viennois. Guigues et Aimon Pagan furent au nombre des grands vassaux choisis comme médiateurs. En 1284, on retrouve leurs noms au bas d'un nouvel accommodement entre les mêmes personnages. Il est même très-probable que ces deux actes n'en font qu'un et que la date de 1275, donnée par Chorier, est erronée, Anne n'ayant pu faire acte de souveraineté qu'après la mort de son frère, Jean Ier, auquel elle succéda vers la fin de 1281. En 1289, Guigues et Aimon reçurent des lettres d'Humbert Ier et d'Anne, annonçant qu'ils remettent leurs Etats à leur fils, Jean II. De semblables lettres, pour réclamer le serment de fidélité, furent adressées aux seigneurs d'Annonay, Serrières, Jarez, Tournon, Saint-Vallier, etc.; enfin, le 13 juillet 1292, les deux frères, ainsi que tous les feudataires, qui avaient pris part à l'acte précédent, furent requis d'apposer leurs sceaux à la confirmation

(1) Transaction entre Guigues, seigneur d'Argental, et les nobles et vavasseurs dudit château et mandement, ap. La Tour-Varan, *Le château d'Argental, pièces additionnelles*, n° 3.

Digitized by Google

de la donation du Dauphiné à ce jeune prince (1).

Après nous être arrêté un moment à ces preuves du rôle important, dans sa province, que faisait jouer à Guigues IV la vaste étendue de ses fiefs, revenons aux faits le concernant plus particulièrement. Le temple de Marlhes ou de la Murette (aujourd'hui dans le canton de Saint-Genest-Malifaux), qui, selon le langage du temps, était membre de la commanderie de Templiers de Devesset en Velay (canton de Saint-Agrève), ressortait de la mouvance des Pagan, qui y percevaient des droits féodaux. De 1279 à 1408, on trouve, au sujet de cette localité, la trace de transactions entre ces seigneurs et l'ordre des Templiers, ensuite celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui succéda à ce dernier. Nous nous contentons de signaler les plus caractéristiques. Dans le premier de ces actes, daté des calendes de mars 1270 (1280 n. s.), il est convenu que le vingtain ne sera levé sur les hommes de Marlhes qu'autant qu'il aura été consenti sur toute la seigneurie d'Argental, par les nobles vassaux, qui, on l'a déjà vu, se réunissaient quelquefois pour délibérer en commun sur leurs intérêts. Le précepteur (commandeur) de la maison paie, à cette occasion, une somme de cent sols viennois. Par la charte datée du jeudi après Pâques 1287,

(1) Chorier, *Histoire de Dauphiné*, t. Ier, p. 806. — Valbonnays, t. Ier, p. 234, et t. II, p. 35, 37, 52. *Mémoire Courbon*, deuxième prop., p. 80.

Digitized by Google

il est réglé que la justice de Marlhes appartiendra au seigneur d'Argental et la Faye, tenu de juger selon le droit et les bonnes coutumes des chevaliers de la sénéchaussée de Beaucaire; que les Templiers pourront acheter dans les fiefs dudit seigneur, jusqu'à concurrence de deux cents livres viennoises, et qu'enfin, si un noble ou un serf veut se donner au Temple, il en aura la faculté en payant au seigneur ce qui lui revient. Guigues Pagan était aussi seigneur haut-justicier de Montchal, pour lequel il reçut, en 1293, à la suite d'un procès terminé par un compromis, l'hommage de Hugues et de Reynaud de Montchal (1).

En juillet 1292, le jeudi avant la fête de sainte Madeleine, Guigues Pagan, chevalier, seigneur d'Argental et Mays, fait son testament. Il élit sa sépulture dans le cimetière de Saint-Sauveur-en-Rue, près du tombeau de ses pères, ce que son frère Aimon devait faire également. Il veut qu'à ses obsèques assistent tous les chapelains et prêtres de l'archiprêtré d'Annonay et Quintenas, et ordonne qu'à cette occasion on leur serve un repas, coutume remontant au paganisme. Il sera attribué à chaque prêtre qui aura célébré la messe ce jour-là trente deniers; à chaque prêtre assistant, treize deniers; à chaque pauvre

(1) *Mémoire Courbon*, troisième prop., p. 13, 85; deuxième moyen, p. 9. Extrait chronologique, n° 315. — La Tour-Varan, *Le château d'Argental*. — *Notes du* marquis de Satillieu. — Le comte de la Tourrette, *Mémoire sur la maison de Pagan*.

Digitized by Google

présent, trois deniers. Au trentain, on invitera au moins trente prêtres et l'on donnera à chacun treize deniers, *in mensâ* (sans doute pendant le repas). Comme son père, surpris par la mort, n'avait pas laissé de testament, Guigues, suppléant aux aumônes et legs qui auraient été faits à cette occasion, ordonne à ses exécuteurs testamentaires de disposer, pour le soulagement de l'âme de son père, en faveur de la chapelle qu'il a fait construire dans son château de la Faye, du consentement de feu Albert, évêque du Puy, d'une rente perpétuelle de dix livres destinée à l'entretien d'un prêtre qui résidera au château et célèbrera, au moins une fois par semaine, le service divin pour le repos de l'âme du testateur et de ses parents. Si l'héritier venait à habiter le château de la Faye (1), il pourvoirait à la nourriture du prêtre et de son clerc. Dans l'église paroissiale de Mays, Guigues fait une semblable fondation pour le repos de son âme, celle de ses parents et de Guillaume de Mays, son beau-père. Il entend que ses successeurs à Saint-Symphorien-le-Château donneront, dans le même but, une rente de vingt sols à l'hôpital de *Chasalez*, Chazelles. (Il y avait à Chazelles une riche commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem. Entend-on par hôpital la maison des Hospitaliers ou un

(1) *Castrum de la Fayia*, *Feia*, ancien château sur la commune de Marlhes. La baronnie s'étendait sur les communes de Marlhes, Saint-Genest-Malifaux, Jonzieux et peut-être Saint-Romain-les-Atheux (Loire).

Digitized by Google

hôpital qui aurait existé dans cet endroit ?) Il ordonne que sur le revenu du four banal de Saint-Symphorien seront entretenus trois pauvres qui prieront pour l'âme de Guillaume de Mays, de Marguerite, première femme du testateur, et de Guillaume, leur fils. Il renonce au droit de cinq sols qu'il percevait à chaque mutation de prêtre à l'église de Saint-Symphorien, à la condition qu'il sera mentionné, ainsi que ses parents, à la commémoration des morts lue chaque dimanche. Dix sols sur les revenus du château d'Argental fourniront à l'entretien d'une lampe devant le saint sacrement, dans l'église de ce château. Mêmes dispositions pour Mays. Il veut que son successeur au château d'Argental entretienne trois pauvres dans la confrérie d'Argental ; (était-ce l'hôpital ?) le blé nécessaire pour la nourriture de ces trois confrères sera pris sur les moulins du château et trois sols sur le four. Il lègue cent livres pour envoyer outre-mer, à moins que lui-même n'ait fait le voyage, un écuyer ou chevalier équipé et armé, quand il y aura un passage général (une croisade) ; il désigne, à cet effet, Pons ou Falcon de Vanosc, ou bien Pierre de la Roue (1). Il ordonne un repas *procurationem seu refectionem* dans les monastères de Clavas et de Bellecombe (abbaye des filles de l'ordre

(1) Il y avait un petit fief de ce nom sur la paroisse de Saint-Sauveur. En 1324, Pétrus de Rota aliène divers cens en faveur du prieuré. (*Cartulaire de Saint-Sauveur*, n° 204.)

Digitized by Google

de Citeaux, au diocèse du Puy). Il fait des legs à plusieurs autres couvents de filles : les Bernardines, de Jurieu ou Joursey, près de Saint-Galmier; les Bénédictines, de Largentière et de Saint-Thomas-la-Garde; aux moines Cisterciens, de Valbenoîte; aux frères Mineurs ou Cordeliers, d'Annonay, Vienne, Lyon et Montbrison. Suit la liste de trente-une paroisses, dont le chapelain jouira d'un sol de revenu. Il est probable que Guigues était seigneur de toutes ces localités, car il ne fait aucune libéralité de ce genre aux églises qui se trouvaient sur les terres de son frère Aimon. Ces paroisses sont : *Sanctus-Genesius-de-Milifaut*, Saint-Genest-de-Malifaux; *Mauzeu* (serait-ce Mauzat, dans le diocèse de Clermont, où il y avait une ancienne abbaye de Bénédictins, ou bien Massieux, aux environs de Trévoux?); *Marses* (probablement Mars, au diocèse de Mâcon, archiprêtré de Charlieu); Saint-Sauveur-Riotort; Clavas; Saint-Julien-Vocance, *Sanctus-Julianus-in-Valcanci; Villa-subter-Valcanci*, Ville-vocance; Vanosc; Burdigne; *Sanctus-Julianus-a-Mula-Muletta*, Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Apollinard; *Burgum*, le Bourg-Argental; Argental; Saint-Symphorien-le-Château; *Sanctus-Genesius-de-Argenteria*, Saint-Genis-l'Argentière; *Greyseu* (sans doute Grézieux-le-Marché, autrement dit Grézieux-Souvigny); Saint-Étienne-de-Sauzi (Souzy); *Chaselez*, Chazelles-sur-Lyon; Pomeys; *Coisi*, Coise; *Sanctus-Valdomerus*, Saint-Galmier; *Surieu*, Sury-

Digitized by Google

le-Bois ; Haute-Rivoire ; Virigneu ; Maringes ; Aveyze; Chambost, et Saint-Denis (sur Coise). Les legs pieux continuent à la fabrique *operibus* de Saint-Maurice de Vienne, de Saint-Jean et de Saint-Just de Lyon, dix sols.

Ce qui, malgré leur prolixité, donne de l'intérêt aux testaments qui nous sont parvenus du moyen âge, c'est la grande variété de détails par lesquels nous pénétrons dans la vie de cette époque. Les personnages riches et puissants, comme Guigues Pagan, tenaient à honneur de disposer de quelque chose en faveur des œuvres d'utilité publique. Pour les voisins du Rhône, la construction ou l'entretien des ponts était regardé comme une œuvre pie, de nature à appeler, d'une manière spéciale, les bénédictions du ciel sur les bienfaiteurs, ainsi que cela se pratique, de nos jours encore, chez les Arabes. « Les plus dures exactions, dit Pierre-Joseph de Haitze, se commettaient au passage des fleuves et des rivières. Là, sous ombre de l'exaction des droits de péage, de passage ou de port, les passants étaient très-souvent dévalisés, et même quelquefois, sous couleur de les porter d'un bord à l'autre, on les faisait passer en l'autre vie.... Il se trouva des personnes qui se dévouèrent à rendre libres ces passages, en manière qu'un si louable zèle passa bientôt en religion. Les évêques, qui étaient alors les protecteurs du peuple et singulièrement des pauvres, approuvèrent ces établissements, les érigèrent en ordre religieux et les

Digitized by Google

favorisèrent de tout leur pouvoir.... Ceux qui professaient cet institut, pour remplir pleinement la fin de leur dévotion, tâchaient de construire des ponts sur des rivières ou y entretenaient des bacs, et dressaient des hôpitaux sur l'une des deux rives pour y recevoir les pauvres passants. De là, le nom de *Frères hospitaliers* leur fut donné, qui leur fut commun avec celui de *Frères du Pont* et quelquefois *Pontifes* (1). » Commencé en 1265, recommandé à la générosité des fidèles de toute l'Europe par les bulles des souverains pontifes, honoré des dons des rois de France et des comtes de Provence, le pont de Saint-Saturnin ou Saint-Savournin-du-Port, qui ne devait être terminé qu'en 1309 et qui imposa à la localité le nom de Pont-Saint-Esprit, était alors regardé, à cause de la largeur et de la rapidité du fleuve, comme la plus gigantesque entreprise de ce genre (2). Il est inscrit au testament du seigneur d'Argental pour la somme de vingt sols; les ponts de Lyon, Vienne et Valence (on voit qu'on a eu tort de douter de l'existence de ce dernier) reçoivent chacun pareille somme. — Guigues Pagan fonde un lit garni ou une rente de quinze sols pour l'entretien d'un pauvre dans les hôpitaux de Sainte-Marie du

(1) *Histoire de saint Benezet*, par Magne Agricol. (P.-J. DE HAITZE). Aix, 1708, p. 10.

(2) *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 505. — BARJAVEL, *Dictionnaire du département de Vaucluse*, t. Ier, p. 165. — P.-J. DE HAITZE, *Histoire de saint Benezet*, p. 66, 76, 92.

Digitized by Google

Bourg-Argental, de Saint-Symphorien et de Notre-Dame du Puy.

Sa fille, Béatrix, est instituée son héritière universelle; Aimon Pagan, appelé à la substitution d'Argental et Vocance, patrimoine primitif des premiers seigneurs d'Argental; Amédée de Miribel, à celle du château de Mays, (qui appartint, au XVe siècle (1), aux seigneurs de Saint-Priest), ainsi que toutes les propriétés du testateur à Saint-Galmier, Bellegarde et Sainte-Foy-l'Argentière. D'autres substitutions sont formulées; la dernière est au roi de France. C'était, selon l'usage du temps et sans risquer grand'chose, s'assurer, à soi et aux siens, une puissante protection. Béatrix sera placée sous la tutelle de sa mère ou belle-mère, Peleta, car le degré de parenté n'est pas clairement indiqué, qui aura pour douaire le château de Mays. Après la part faite à la femme, M. de Satillieu comprend qu'il y a celle de la maîtresse. C'est, du moins, ainsi qu'il traduit le terme *familiari nostræ*, appliqué à Agnès de Ville, *de Villâ*, que Peleta elle-même doit garder auprès d'elle, nourrir, loger et vêtir. Mais, outre que le glossaire de Du Cange, d'accord avec l'étymologie, donne à ce mot de *familiaris* une interprétation bien différente, en en faisant une personne attachée à la famille, recevant des gages et appartenant, à un degré supérieur, à la simple domesticité,

(1) *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 379.

Digitized by Google

il est bien évident que, si absolue que l'on suppose l'autorité des seigneurs féodaux dans leur ménage, il n'a pu venir à l'esprit d'aucun d'eux de mettre, après sa mort, sa concubine à la disposition de son épouse légitime. Du reste, des avantages identiques sont assurés à Pons Falcon, chevalier, sans doute aussi, de la maison du seigneur d'Argental. Celui-ci fait des legs à son frère Aimon et à ses sœurs; il donne soixante livres à Jaucerand de la Porte, damoiseau, son compagnon d'armes *socio nostro*. Deux membres de cette famille, Mayeul et Godefroy de la Porte, seigneur du Bartas et de Ternay, furent tués en 1362, à la bataille de Brignais. Les damoiseaux ou jeunes gentilshommes qui, selon les usages de la chevalerie, faisaient leurs premiers exercices au château d'Argental, recevront cent sols pour se procurer un vêtement, peut-être une armure *ad opus unius vestis*. Ce sont les vavasseurs appartenant à la noblesse inférieure qui survécurent aux grands vassaux de la province et dont le célèbre prévôt de l'Isle-Barbe a, dans ses *Mazures*, recueilli les derniers débris. — Quant aux valets, *garciones*, ils n'auront droit qu'à cinquante sols pour le même objet. — Les exécuteurs testamentaires, presque tous attachés au testateur par les liens du sang, sont étrangers au Forez et appartiennent aux maisons Allemand, de Clermont, de Miribel et de Crussol.

Muni du sceau du testateur et de celui de ses

Digitized by Google

douze témoins, pour la plupart ecclésiastiques, cet acte de dernière volonté fut déposé entre les mains du prieur de Saint-Sauveur-en-Rue et ne fut publié qu'après la mort de Guigues, en 1295, sur la demande qu'un des exécuteurs testamentaires, Geoffroy, de Clermont, doyen du Chapitre de Vienne, adressa à Bernard Sextoris (Seytres), official de la cour de cette ville (1).

Mais antérieurement à ce testament, le 14 des calendes d'octobre 1290, Guigues Pagan avait traité du mariage de sa fille Béatrix avec l'un des enfants non encore désigné de Béatrix de Roussillon-Annonay et de Gaudemar II, seigneur de Jarez, qui recevra pour sa part d'héritage paternel et maternel, la terre de Jarez, autrement dit le pays arrosé par le Gier. Le voisinage des fiefs des deux fiancés fut, sans doute, la cause principale de cette union. Supérieurs, par l'étendue de leurs possessions, aux seigneurs d'Argental, les Jarez, qui allaient bientôt s'éteindre, étaient les plus puissants feudataires du Lyonnais. Béatrix de Roussillon avait pour mère Béatrix de la Tour (de la troisième maison delphinale), fondatrice de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Ses enfants s'alliaient aux plus illustres races des deux rives : aux Lavieu, aux Durgel-Saint-Priest, aux Villars, aux Beauvoir-de-Marc (2). Les cautions de

(1) Notes du marquis DE SATILLIEU.

(2) *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 373. — VACHEZ, *Canton de Mornant*, première partie, p. 37.

Digitized by Google

ces engagements sont: parmi les parents ou alliés des deux familles, Guigues de Jarez, chanoine et chantre de l'Église de Lyon, oncle du futur époux; Artaud, seigneur de Roussillon et d'Annonay, frère de Béatrix; Guigues de Roussillon, seigneur d'Anjou; Drodon, seigneur de Beauvoir-de-Marc en Viennois; Étienne de Lavieu, seigneur d'Iseron; Geoffroy de Clermont, doyen de Vienne; Aimon Pagan, seigneur de Maum (Mahun), et parmi les amis ou voisins, Étienne de Chalancon, chanoine du Puy; Hugues de Mauvoisin; Robert de Sartines, chevalier; Jaucerand, seigneur d'Ay-en-Vivarais (cette terre comprenait les paroisses de Saint-Romain, Quintenas et Saint-Alban); Renaud de Montchal; Arnaud d'Izerand, etc. (1).

En 1282, Guigues s'était reconnu vassal de l'Église de Vienne pour la terre de la Faye; en 1293, il rendit hommage à Humbert Ier pour les châteaux d'Argental et la Faye; mais ce fut pour la dernière fois (2). Lorsque le Dauphin Humbert maria sa fille, Alix de Viennois, à Jean Ier, comte de Forez, il lui donna pour dot les châteaux de Maleval et de Rochebloine (3), l'hommage d'Argental et la Faye

(1) Notes du marquis DE SATILLIEU. Cette charte est encore aux archives du château de Satillieu. (Notes de l'abbé GARNODIER.) Cet hommage a fait croire à Guy Allard que le Dauphin avait fait l'acquisition d'Argental et la Faye. (*Mélanges*, p. 398.)

(2) *Mémoire Courbon*, deuxième prop., p. 22. — L'abbé CHEVALIER, *Inv. de 1346*, n° 319.

(3) Nozières et Pailharès faisaient partie de la châtellenie de Rochebloine ou Rocheblaine-en-Vivarais.

Digitized by Google

avec l'arrière-fief de Montchal, le fief de la Garde de Saint-Sauveur, l'arrière-fief d'une certaine partie du château d'Ay que tient Aimon Pagan, le fief de la moitié du château de Torenc tenu par Pierre Flote et Jacques Allemand, les fiefs d'Auriol et de Revirand tenus par Guillaume, seigneur de la Gorce, le fief d'une certaine partie de la moitié du château d'Héras (Arras, arrondissement et canton de Tournon) que tient Sylvius d'Héras, le fief du château de Rochefort tenu par Jausserand de Saint-Didier, le fief de la *ville* de Colombier tenu par Pierre de la Mastre, etc. (1). Mais le Dauphin et sa femme se réservent, au-delà du Rhône, les fiefs et hommages d'Artaud et de Guigues de Roussillon, d'Hugues de Péraud, ainsi que le village de Champagne et son mandement. Guigues Pagan n'est pas nommé dans ce contrat de mariage, publié aux pièces justificatives de l'*Histoire des comtes de Forez*, et il est même probable qu'il était mort à cette époque, puisque, s'il faut en croire le marquis de Satillieu, son testament avait été publié en 1295. Cependant, l'abbé du Ternay et après lui la Tour-Varan affirment que, le 8 des calendes de juillet 1296, par un acte séparé, il donna sa garantie comme caution de dot pour le Dauphin, protestant, d'ailleurs, qu'il n'entend se soumettre, en aucune façon, à la juridiction royale, s'engageant seulement, en cas d'inexécution

(1) La Mure, *Histoire des comtes de Forez*, t. III, p. 78.

Digitized by Google

des clauses du traité, à se rendre à Montbrison quinze jours après la réquisition du comte de Forez et à y demeurer en otage jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée (1).

Guigues Pagan, IVe du nom, s'était marié deux fois : 1° avec Marguerite de Mays, dont il avait eu Guillaume ou Guillemet, mort en bas âge; 2° avec Peleta de Clermont (2). On ne sait si Béatrix, qui succéda à son père, était du premier ou du second lit.

Béatrix Pagan, dame d'Argental, la Faye, Saint-Symphorien-le-Château, Mays, Montchal et Vocance, épousa, non en 1282, comme l'avance la Tour-Varan (les premières conventions avec les Jarez datent, ainsi que nous l'avons vu, de 1290), mais en 1292, Jacques ou Jacquemard de Jarez, désigné postérieurement à l'acte précité. D'après le *Laboureur*, il était le quatrième fils de Gaudemar II de Jarez, chevalier, seigneur de Saint-Chamond, etc., et de Béatrix de Roussillon, des seigneurs d'Annonay (3). Comme, aux conditions faites entre les parties contractantes, le mariage devait entraîner la possession du pays de Jarez, il est à croire que Jacques avait hérité, à cette date, de ses trois frères

(1) *Mémoire Courbon*, deuxième prop., p. 81; troisième prop., p. 23. — La Tour-Varan, *Le château d'Argental.*

(2) Elle n'est pas mentionnée dans la généalogie des Clermont, donnée dans l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne.*

(3) *Maçures*, t. II, p. 370.

Digitized by Google

aînés. Dès 1299 et le lendemain de la dédicace de saint Michel, Béatrix, se voyant sans enfants, fit donation conditionnelle des châteaux d'Argental, la Faye et Vocance, ainsi que du fief de Montchal, à son oncle Aimon Pagan, seigneur de Mahun, pour favoriser son second mariage avec Alix de Clermont. Elle fit, en 1303, un traité avec le comte de Forez, par lequel il fut convenu que, dans le cas où le château de Vocance ne relevât de personne, elle le faisait rendable et jurable dudit comte, sauf la mouvance souveraine du Dauphin. Le mari semblait aussi empressé que la femme de disposer de ses droits et de ses biens. On voit Jacques de Jarez faire donation, le 28 mars 1307, au Dauphin de Viennois, de son château de Virieu, sis dans le diocèse de Vienne ou de Maleval, et de la maison de Chavanay. Mais cette donation, dont il se réservait l'usufruit pour lui et sa femme, eût été résiliée dans le cas où il serait survenu des enfants. Après la mort de Jacques, le Dauphin écrivit, le 9 juillet 1330, au châtelain de Virieu de mettre en possession des terres comprises dans l'acte, Renaud de Forez, seigneur de Maleval, fils cadet du comte Jean Ier. Renaud rendit hommage à Humbert II, en 1337.

On voit, du reste, par un inventaire des archives des Dauphins, que Jacques et Béatrix avaient emprunté de l'argent au Dauphin, et il est probable que cette donation ne fut qu'une

Digitized by Google

vente (1). En 1329, Béatrix avait aussi vendu à son cousin Jean, seigneur de Mahun, sa part du château de Saint-Symphorien pour le prix de six cents livres.

Tous les engagements pris par Humbert Ier dans le contrat de mariage de sa fille Alix avec le comte de Forez, Jean Ier, n'ayant pas été tenus, et une somme considérable restant encore à payer en 1320, le comte obtint, du roi de France, Charles le Bel, des lettres de contrainte contre Guigues VIII, petit-fils d'Humbert Ier, et contre les cautions de dot. Béatrix figure sur cette liste à côté de son cousin Jean Pagan, à cause de la garantie consentie autrefois par leurs pères (2). Du reste, la vie des deux époux comprend peu d'événements et l'intérêt en est purement local. Ainsi, la même année, 1320, Jacques de Jarez, au nom de sa femme, passe une transaction avec Aygline de Chalencon, dame de Feugerolles, relativement aux limites de ce mandement avec ceux d'Argental et la Faye. Mais de nouvelles difficultés ayant surgi à cet égard, en 1329, pendant la viduité de Béatrix, on résolut de s'en rapporter à l'arbitrage de Guillaume de Tournon et du seigneur de Chevrières. La sentence fut rendue seulement le 11 septembre

(1) L'abbé Chevalier, *Inv. de 1346*, nos 290, 379, 474. — La Tour-Varan, *Le château d'Argental.*

(2) La Mure, *Hist. des comtes de Forez*, t. Ier, p. 355.

Digitized by Google

1347, en présence de Bertrand de Cusson, procureur fondé de Béatrix et de Josserand, seigneur de Feugerolles, fils d'autre Josserand et d'Aygline de Chalencon. Béatrix donna sa ratification le soir même et deux gentilshommes désignés par les arbitres plantèrent les limites. Le *Cartulaire de Saint-Sauveur* nous fait connaître, en 1336, une transaction avec le prieur pour la justice de la localité, et, en 1339, une vente de censes au curé de Vanosc (1). Ajoutons-y, pour ladite année, une vente du même genre à Albert et Artaud de Boulieu, sur la paroisse de Vanosc.

En 1322, Jacques rendit hommage au comte de Forez pour la Tour-en-Jarez, qui fut, depuis, acquise par les comtes. Après la mort de son mari, arrivée en 1330, Béatrix rendit, à son tour, hommage au comte Guigues VIII, le 4 avril 1333, pour Argental, la Faye, Mays, la maison de Tornas, l'arrière-fief de Montchal tenu par le seigneur de Lignon (?) et la garde du prieuré de Saint-Sauveur. Mais elle excepte le bailliage de Linssonas ou Laysinas, sur le mandement d'Argental (2).

Nous ne savons à quelle année il faut placer

(1) *Mémoire Courbon*, troisième prop., p. 78, 83. Id., *Extrait chronologique*, nos 369, 375, 413, 414.—*Cartulaire de Saint-Sauveur*, nos 218, 220

(2) La Mure, *Comtes de Forez*, t. Ier, p. 356, 395. — *Mémoire Courbon Extrait chronologique*, no 382. — La Tour-Varan, *Le château d'Argental*. L'hommage de 1333 est donné aux pièces justificatives.

Digitized by Google

l'événement suivant : un des vassaux d'Argental, Dracon de Vernas, ayant encouru les censures de l'Église, protectrice des faibles, parce qu'il retenait injustement la dot de sa sœur, le châtelain et les autres officiers de la seigneurie, qui ne se pressaient pas de le poursuivre, furent excommuniés avec lui par l'archevêque de Vienne. L'appui du bras séculier fut, sans doute, réclamé, car, sur l'ordre du châtelain de Maleval, au nom du comte de Forez, le péage sur les terres de Béatrix fut saisi (1).

A mesure qu'elle avançait dans la vie, la dame d'Argental, qui ne s'était pas remariée, comme on l'a prétendu, s'attachait de plus en plus à la pensée de laisser ses biens considérables à sa famille paternelle. Comme son oncle Aimon était mort depuis longtemps, elle renouvela, en faveur de Guigon Pagan, petit-fils de ce dernier, la donation faite en 1299. Enfin, en vertu d'un dernier acte, conséquence des substitutions établies par son père et de ses dispositions précédentes, passé le 19 février 1350, dans la grand'salle du château de Vocance, en présence de nobles Bertrand, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Chamond, Jean de Gerlande, Josserand de la Roue, Pierre Cordier, et de Pierre Hugon, prêtre, cellérier de ladite dame, elle fait donation à Guigues Pagan (qu'elle appelle son petit-

(1) La Tour-Varan, *Argental*.

Digitized by Google

neveu, mais qui n'était que son neveu à la mode de Bretagne), sous la réserve du bon plaisir et consentement des seigneurs dont ses fiefs peuvent relever, des châteaux d'Argental, la Faye et Vocance, de sa part du lieu et territoire de Saint-Julien-Molin-Molette, et du fief de Montchal, se réservant, toutefois, l'usufruit de ce riche patrimoine. Noble Renaud de Fay accepte, comme procureur fondé de Guigues Pagan.

Béatrix mourut peu de temps après, et son testament étant contesté par plusieurs seigneurs puissants, qui prétendaient à son hérédité, le 4 octobre 1351, à la requête de noble et prudente personne, Jean Prohet, damoiseau, sergent d'armes du roi de France, et son bailli en Velay, les terres délaissées par Béatrix furent mises sous la main du roi pour empêcher les violences des prétendants et la bannière royale placée à la grande porte du pont du château de Vocance (1).

Reprenons maintenant, depuis son origine, la branche des Pagan, qui allait, ainsi, entrer en possession d'Argental. Par le partage de famille de 1272, Aimon Pagan, II° du nom, second fils de Guigues III, eut les seigneuries de Mahun, Satillieu, Seray, Sarras et Ozon. Dès le 5 des calendes d'avril 1270, n'étant encore que damoiseau, il avait rendu hommage, entre les mains de Guy

(1) Marquis de Satillieu.

Digitized by Google

d'Auvergne, archevêque de Vienne, au Chapitre de cette Eglise pour tout ce qui avait été inféodé à son père sur la paroisse de Satillieu. Mais sa principale résidence paraît avoir été à Mahun. Après l'extinction des Pagan, ce château fut abandonné et tombait en ruines. Le 15 mars 1424, en présence de puissante dame Helmorgie de Grolée, dame de Tournon, administraresse de son fils, monseigneur Guillaume de Tournon, seigneur de Mahun, discret homme Jean Chirol, du lieu et paroisse de Saint-Pierre-Machabées, mandement de Mahun, comme procureur des habitants dudit mandement, représenta qu'à raison des pillages continuels qui se commettaient journellement par des gens de mauvaise vie, qui faisaient des attroupements et causaient toute espèce de maux, il suppliait très-humblement ladite dame de permettre à ses sujets d'enfermer leurs meubles et autres choses les plus précieuses au château de Mahun, afin de les garantir du pillage desdits bandoliers. Mais d'autant que le château avait besoin de diverses réparations et particulièrement de remédier au couvert, qui tombait en ruines, Jean Chirol a promis de faire entièrement réparer le château aux frais et dépens des habitants du mandement. La dame de Tournon consentit à cette demande, à la condition que les réparations s'étendraient à la chapelle du château et au logement du prêtre, qui devait la desservir. Un siècle et demi plus tard, en 1569, les guerres de religion ayant recom-

Digitized by Google

mencé à troubler le pays, Claudine de la Tour-Turenne, dame de Tournon et de Mahun, donna des ordres au syndic du mandement pour faire garder les châteaux de Satillieu et Mahun. L'assemblée des habitants nomma diverses personnes pour remplir la charge de capitaines et d'officiers, et veiller à la conservation desdits châteaux, tant pour le service du roi que celui de ladite dame, en s'engageant à subvenir à tous les frais nécessaires (1).

Ces obligations de garde et de réparation des châteaux avaient été consignées le 12 mars 1290, dans l'acte de reconnaissance des hommes du mandement de Seray et partie du mandement de Mahun, en faveur d'Aimon Pagan, établissant la juridiction haute, moyenne et basse de ce seigneur à toute correction, mutilation de membres et autres châtiments, son droit aux corvées accoutumées, clôture desdits châteaux, ensemble guet et garde, et même réparation d'iceux. Les habitants sont encore tenus à *palier* et *fessoyer* (2) pour la *tuicion* et garde des forts et châteaux, et à tous autres services, exploits et négoces qu'un seigneur peut avoir à ses sujets.

Le nom d'Aimon figure : en 1276, dans une donation à son profit, au lieu de Rochedevant; en 1281, dans une transaction avec un prêtre de Satillieu pour des censes et rentes; enfin, en 1282,

(1) Inventaire de Satillieu, aux archives du château du Verger.
(2) Sans doute faire des palissades et des fossés.

Digitized by Google

dans une cession, par l'abbesse de Bellecombe-en-Velay, d'un mas nommé Alternal, au mandement de Mahun, en échange de divers droits jusque-là perçus sur un fief voisin appartenant à l'abbaye.

Depuis longtemps, remarque M. de Satillieu, il existait de grandes liaisons entre ce monastère et les seigneurs de Mahun, qui le mentionnent fréquemment dans leurs testaments, ce qui nous amène naturellement à parler des actes de dernière volonté qu'Aimon fit en diverses circonstances. Son premier testament date de mars 1283 (v. s.). Comme son frère aîné, il élit sa sépulture à Saint-Sauveur-en-Rue, au tombeau de ses ancêtres. Il donne à sa femme, Béatrix de Mays, la jouissance de tout ce qu'il possède à Satillieu, depuis la rive de Noyay jusqu'au tracol de Boyray, le péage de la Louvesc (probablement à Rouvest, sous la domination des Tournon), les deux granges d'Albete et Balbigneu (Bobigneu, sur la commune de la Louvesc) avec tout ce qu'elles renferment, *cum omni ornatu,* dix livres qui se perçoivent au péage de Tournon (ce doit être le péage de Saint-Jeure, établi sur les voyageurs allant à Tournon ou en revenant, encore affermé pour la même somme en 1298), etc. Il fait des legs aux fabriques des églises de Pelis (sans doute *Prahelis*, Preaux), Saint-Jeure, Vaudevant, la Louvesc, Saint-Pierre-des-Machabées, Veyrines, Saint-Symphorien-de-Mahun, Sainte-Croix-de-Vocance, Villevocance, Saint-Julien et Vanosc; à la chapelle de Mahun,

Digitized by Google

aux religieuses de Clavas, Bellecombe, la Séauve, Soyons et Joursey; aux frères mineurs d'Annonay, Romans, Vienne, Valence, Montbrison et à ceux du Puy; aux chartreux de la Silve (probablement Silve-Bénite en Dauphiné), aux hôpitaux de Tournon, Bourg-Argental, Condrieu et le Puy; aux hospitaliers *pontis de Doys* (peut-être la commanderie de Sainte-Epine, près du pont sur le Doux aux environs de Tournon). Il donne au temple de Marlhes ses chevaux avec leur harnais de guerre, *cum cohopturio equorum.* Il n'oublie pas plus que son frère l'œuvre du Pont-Saint-Esprit. On voit qu'il a un bâtard appelé Andrenet ou Andrevet, une fille naturelle du nom de Fontanese, et qu'il pourvoit à leur sort. Arnaud d'Iserand reçoit un legs à cause de sa parenté. Aimon ordonne une distribution de soixante tuniques aux pauvres de sa terre, et à Satillieu une aumône particulière de dix-sept setiers de seigle et cent sols. Tout est réglé en monnaie viennoise. Sa fille Marguerite (nommée aussi Ruphe dans d'autres documents) sera son héritière universelle, mais dans le cas seulement où son frère Guigues n'aurait pas d'enfants mâles. En cas d'extinction de la famille, le seigneur de Tournon est appelé à recueillir la substitution.

Devenu veuf de Marguerite de Mays, Aimon se remaria à Adhalasie du Tournel, morte à son tour, lui laissant une fille du nom de Raymbaude; d'autre part, le nombre de ses bâtards s'était accru.

Digitized by Google

Toutes ces circonstances appelaient de nouvelles dispositions testamentaires, qui furent réglées à Yssingeaux, le 8 septembre 1298. On nous dispensera, cette fois, d'entrer dans le détail des legs pieux confirmés ou modifiés. Contentons-nous d'ajouter que l'église Sainte-Marie-de-l'Isle de Saint-Vallier — (Notre-Dame-de-l'Isle-de-Sarras, en face de Saint-Vallier, prieuré qui appartint, au XVIe siècle, à l'ordre de Saint-Ruf (1) — figure dans cette longue nomenclature. Andrenet, le bâtard déjà mentionné, aura l'habillement et la nourriture convenables dans la maison de l'héritier de son père, ou, s'il le préfère, soixante livres. Poncet, autre bâtard, demeurant dans la Vaucance, *in ripâ camiæ* (2), jouira des mêmes avantages. Quant à Guigonne, autre enfant naturel, elle est encore mieux traitée; il lui est assuré dix livres de rente, et son mari, Guigon de Seray, conservera le bailliage (charge de bailli) de Seray sa vie durant. Le testateur recommande à ses héritiers de tenir son cher ami, *dilecto meo*, Pierre Mayfridi de Corento, jurisconsulte, dans la même amitié et familiarité auxquelles lui-même l'avait habitué, et il le gratifie de cent sols de revenu. Sa fille Ruphe, femme de Géraud Bastet, seigneur de Crussol, outre les neuf cents livres de dot qu'elle a reçues, aura pour sa part les château et mande-

(1) Voy. Poncer, *Mémoires hist. sur le Vivarais*, t. Ier, p. 316.
(2) Évidemment il faut lire *in ripâ Canciæ*, sur le bord de la Cance.

Digitized by Google

ment de Vocance, depuis l'endroit où la Cance coule de Saint-Bonnet-le-Froid jusqu'au lieu et château appelé la *Vila*, Villevocance (ce qui forme l'étendue de la terre de Vocance telle à peu près que la famille Pichon de la Rivoire la possédait au commencement du XVIIIe siècle), le lieu de Saint-Jeure et la moitié du péage. Raymbaude, l'enfant de prédilection, *filiam meam Karissimam, quam habui ex dilectâ meâ uxore Adhalasiâ de Tornello, quondam uxore meâ*, est instituée héritière universelle pour les châteaux de Seray, Satillieu et Mahun, l'arrière-fief de Bozas, le lieu et la ville de Seiras (Sarras), le château *de Alzone*, Ozon, et tous les autres biens. Randon de Tournel, chanoine du Puy et de Mende, grand-oncle de Raymbaude, est désigné comme son tuteur, et partage la qualité d'exécuteur testamentaire avec les prieurs de Saint-Sauveur-en-Rue et de Saint-Vallier, et le jurisconsulte Meyfridi.

L'année suivante, cédant aux instances de sa nièce Béatrix, dame de Jarez, qui, redoutant de voir s'éteindre l'illustre maison des Pagan, mettait à ce prix l'héritage de la terre d'Argental, Aimon, malgré les regrets, que trahissent bien clairement les grands avantages faits à Raymbaude, se décida à convoler en troisièmes noces avec Alix de Clermont. Il était déjà remarié lorsqu'en 1300, Odilon Guérin, seigneur de Tournel, sans doute pour le paiement de ce qui restait dû sur la dot de feue Alise de Tournel, lui passa une obligation de huit cents livres,

Digitized by Google

engageant en garantie le château de *Montereculoso* (sans doute Montclus en Gévaudan), et, à défaut de celui-ci, Villefort.

En 1302, il fait un dernier testament, dans lequel Jean, son fils, devient son héritier universel. Alix de Clermont, sa veuve, est désignée comme administraresse de tous les biens. Elle a pour douaire Sarras, Ozon et le domaine des Blaches. Raymbaude est confiée à la tutelle noble de Guiot ou Guy, seigneur de Tournon, parent des Pagan. En effet, dans son testament du 6 des ides de septembre 1270, Guillaume de Tournon avait choisi comme exécuteurs testamentaires ses cousins Pagan, et dans un acte de 1292, qui se trouvait autrefois aux archives du château de Tournon, Odon de Tournon transige avec les habitants de cette ville, de l'avis et conseil de son ancien curateur, Aimon Pagan, et du frère de celui-ci, Guigues, seigneur d'Argental (1).

Selon l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, Aimon Pagan était mort en 1303. Il s'était marié trois fois : 1° Avant 1272, avec Béatrix de Mays, dont une fille, Marguerite, dite aussi Ruphe, femme, en 1302, de Géraud Bastet de Crussol et vivant encore en 1321. 2° Par contrat du 4 des ides d'août 1295, avec Athalasie ou Alise-

(1) Notes du marquis DE SATILLIEU. — Notes de l'abbé GARNODIER, curé de Saint-Romain-de-Lerp et d'Éclassan. — Le comte DE LA TOURRETTE, *Mémoire sur la maison de Pagan*.

Digitized by Google

Guarine de Tournel, fille d'Odilon Guérin II, seigneur de Tournel, de l'illustre maison de Châteauneuf-Randon, et à laquelle il est constitué une dot de quinze cents livres. Les témoins sont : Pierre de Montlaur, abbé de Saint-Chaffre; Guichard Durgel, seigneur de Saint-Priest; Raymond de Valgelas, chevalier; Barral, précepteur de la maison du Temple du Puy; Hugues de Roche en Régnier, chanoine du Puy; Guillaume de Chalancon et Pierre de la Mastre, damoiseaux. Elle était morte en 1298, ne laissant qu'une fille, Raymbaude, appelée aussi Baude ou Baudonne. Ce fut probablement son tuteur, Guy de Tournon, qui la maria à Odon de Retourtour, seigneur de Retourtour, Beauchastel et Desaigne. Leur fils, Briand de Retourtour, eut l'héritage des Pagan, et, sans doute par reconnaissance, légua ses biens à la maison de Tournon. 3° En 1299, à Alix de Clermont, surnommée la *Jeune*, pour la distinguer de sa sœur nommée également Alix, mariée à Guy de Montluel, seigneur de Chastillon. Toutes deux étaient filles d'Aynard Ier, seigneur de Clermont, Saint-Geoire, Virieu, etc., et d'Alix de Thoire et Villars. De ce dernier mariage d'Aimon vint Jean Pagan, qui suit (1).

Jean Pagan, seigneur de Mahun, Seray, Satillieu,

(1) Le P. Anselme, t. III, p. 763; t. VIII, p. 909. — Le marquis de Satillieu.

Digitized by Google

Sarras, Ozon en Vivarais et de Dionay en Dauphiné, inféodé en 1321, comme nous le verrons, par le Dauphin, fut un homme de guerre qui parut à la cour de son suzerain après l'avoir accompagné sur les champs de bataille. Encore enfant lorsqu'il perdit son père, il resta longtemps sous la tutelle de sa mère, Alix de Clermont, qui, le 23 juin 1305, achetait pour la somme de deux cent quatre-vingts livres les rentes que noble Arnaud de Fraxines possédait sur la paroisse de Preaux et qui se levaient sur deux familles d'hommes liges. Cet Arnaud de Fraxines devait être possesseur du fief aux environs de Crémolière, où l'on voyait encore, au commencement de ce siècle, une antique tour près de la croix du Fraisse (ce qui, en patois, signifie *frêne*). En 1309, Alix passa avec Grivas Veyran, prieur de Veyrines, une transaction relative au bois de Chaye (1).

Le 3 janvier 1317 (v. s.), à Chazeaux, *de Casalibus* (hameau de la paroisse de Firminy en Forez, où Luce de Beaudiner, dame de Cornillon, fonda, en 1333, une abbaye de filles de l'ordre de Sainte-Claire, transférée à Lyon en 1622), dans la maison de ladite dame de Beaudiner, fut passé le contrat de mariage entre noble et puissant homme Jean Pagan, seigneur de Mahun, et noble Florie de Poitiers,

(1) Poncer, qui rapporte un extrait de cet acte dans les *Mémoires hist. sur le Vivarais*, t. Ier, p. 420, dit, par erreur, qu'Alix était veuve de *Florimond* Pagan.

Digitized by Google

fille de noble et puissant homme feu le seigneur Guillaume de Poitiers (seigneur de Chanéac et baron de Fay) et de Luce de Beaudiner, *Beldismar*, en Velay. Ce mariage est traité par ladite Luce, mère de la fiancée; son frère, Guillaume de Poitiers (seigneur de Chanéac); nobles et puissants hommes Jacques, seigneur de Jarez et d'Argental; Geoffroy, seigneur de Clermont; Hugues de Bressieu, seigneur de Viriville, chevalier. Il est constitué en dot à la future épouse deux mille cinq cents livres bons petits tournois. On voit, parmi les cautions, Guillaume, seigneur de Chalancon en Velay; Etienne de Vissac, seigneur d'Arlenc, qui avait épousé la sœur de Florie et devint chancelier de France; Guillaume, seigneur de Tournon; Briand, seigneur de Saint-Priest en Forez; Jaucerand, seigneur de Feugerolles, dit Persavaux; Silvion, seigneur de la Brosse en Velay, et Pons de Châteauneuf. Ce mariage avec la petite-fille d'Aimar III, comte de Valentinois et de Diois, faisait entrer Jean Pagan dans l'alliance des Dauphins de Viennois et d'autres maisons souveraines. Florie survécut à son mari et à Guigues, son fils, et, se voyant sans héritier direct, légua, par son testament, en 1379, à Guillaume de Fayrie, bailli de Vivarais et de Valentinois, la terre de Costes, qu'elle avait eue de sa légitime sur la baronnie de Beaudiner et qui était de la mouvance de l'Église du Puy. Elle figure, avec son frère et ses sœurs, dans la transaction de 1321, avec le

Digitized by Google

comte de Joigny, pour la succession de Béraut, seigneur de Mercœur, leur parent (1).

Le Dauphin Guigues VIII, dont Jean Pagan était probablement vassal pour Satillieu et peut-être aussi pour Mahun (2), voulut se l'attacher encore plus en lui faisant don, en 1321, de la terre de Dionay, située au midi du mandement de Roybon. Cette terre, d'où dépendait Saint-Jean-le-Fromental, était possédée par Aymar de Bressieu, qui, le 1er octobre 1314, la remit à son suzerain en échange de Varacieu. Elle ne fit pas longtemps partie du domaine delphinal, puisqu'elle fut cédée à Jean Pagan, qui en prêta hommage au Dauphin le 2 mai 1334. Guigues Pagan, seigneur d'Argental, fils de Jean, renouvela l'hommage au Dauphin Charles (depuis roi sous le nom de Charles V) le 8 septembre 1352. Il paraît, en qualité de seigneur de Dionay, dans la transaction du 20 avril 1361, intervenue entre la communauté de Dionay et celle de Roybon à l'occasion des droits d'essartage, usage et paquérage, prétendus par les habitants de Dionay sur la forêt de Chambaran, dans le territoire de Roybon. Il fut

(1) Notes du marquis DE SATILLIEU. — A. DUCHESNE, *Comtes de Valentinois*, p. 11, 17, 20, et preuves p. 17, 18, 21. — *Mémoire Courbon*, *Extrait chronologique*, n° 370.

(2) En 1347, dans le registre des reconnaissances au profit d'Humbert II (l'abbé CHEVALIER, *Choix de documents inédits relatifs au Dauphiné*, p. 46), Jean Pagan est indiqué comme tenant du Dauphin deux châteaux qui ne sont pas nommés. A cette époque, du reste, Jean Pagan était mort et Humbert avait fait cession de ses États.

Digitized by Google

convenu que les habitants de Dionay paieraient une somme de quarante-six florins d'or à la communauté de Roybon pour jouir des droits d'usage et de parcours dans la forêt. Hugues et Aymon de Genève, seigneurs de Roybon, confirmèrent cette transaction et reçurent quatre-vingts florins d'or. Briand de Retourtour, qui fut, comme nous le verrons plus loin, l'héritier de Guigues, vendit Dionay aux abbé, prieur et religieux de Saint-Antoine de Viennois, en janvier 1367 (v. s.), en suite des lettres patentes du roi Charles V, du mois de mai précédent, qui portaient permission de faire cette acquisition, à charge de payer l'indemnité ou droit d'amortissement, liquidé à cinq cents florins d'or, devant être employés à l'achat de vases sacrés et ornements pour la maison de Saint-Antoine de Paris, récemment fondée (1). Lorsque l'ordre de Saint-Antoine fut réuni à celui de Malte, Dionay suivit le sort des autres biens des religieux.

Jean Pagan combattit, sous les étendards de Guigues VIII, à la sanglante bataille de Varey, contre le comte Edouard de Savoie (7 août 1325), et fut un des garants du traité conclu à Saint-Vallier, en 1327, par lequel Guichard le Grand, sire de Beaujeu, cause première de la guerre, se vit contraint de céder au Dauphin Meximieux et le bourg

(1) *Mémoire et conclusions du procureur général du roi, en la chambre des comptes de Dauphiné, sur la concession de la forêt de Chambaran.* Grenoble, 1778, in-4°, signé de la Grée, p. 14, 15, 16, 236.

Digitized by Google

Saint-Christophe en Dombes. Il fit partie, avec le seigneur de Tournon, de la maison du même Dauphin allant au secours de Philippe de Valois contre les Flamands révoltés et contribua au gain de la bataille de Cassel. En 1339, il accompagnait à Paris Humbert II, qui rendit hommage au roi de France. Témoin, le 27 février 1342, du traité de paix entre le Dauphin et les bourgeois de Romans, quelques années après il fut au nombre des principaux seigneurs appelés à ratifier le transport du Dauphiné.

Le 25 août 1337, il avait ouvert une enquête, dans laquelle déposèrent beaucoup de témoins et d'où il résulte que les hommes des mandements de Mahun et de Seray étaient taillables de toute ancienneté à la merci et volonté du seigneur, non-seulement les roturiers, mais les vassaux nobles et ecclésiastiques et toute sorte de personnes qui ont des biens dans ces mandements. On voit que dans ces contrées reculées et restées encore à demi sauvages, l'organisation féodale s'était maintenue dans son extrême rigueur. La même année, Jean Pagan rendit hommage à l'évêque du Puy, non point sans doute comme on l'a prétendu, pour la Faye et Argental, qui ne lui appartenaient pas et relevaient d'ailleurs du comte de Forez, mais évidemment pour la terre de Costes en Velay. En 1334, on trouve aussi de lui un hommage au Dauphin pour Dionay et la paroisse de *Villa* (Villevocance). Les hommages dus au comte de Forez, à l'Église de Vienne et à celle de Saint-Vallier sont réservés à cette occasion.

Digitized by Google

Le 26 juin 1341, Jean Pagan testa en faveur de son fils unique Guigues, établissant du reste une substitution pour les Retourtour (1).

Guigues ou Guigon Pagan, V^e du nom, succéda à son frère Jean dans les seigneuries de Mahun, Satillieu, Seray, Ozon, Sarras, etc., sous la tutelle de son cousin Briand de Retourtour. Il hérita des terres d'Argental, la Faye, Vocance, etc., que Béatrix Pagan, sa tante à la mode de Bretagne, lui avait laissées par testament. Comme il mourut jeune et sans alliance, on a peu d'actes de lui : deux transactions avec Jean de Montchal, l'une du 7 septembre 1356, l'autre du 6 juin 1362, et dans laquelle il est dit que la rivière de Deome coulant de Saint-Sauveur à Annonay forme la limite des deux mandements ; le 8 septembre 1352, un hommage prêté par lui au Dauphin de Viennois (Charles V) pour le château de Vocance, ce qui n'empêchait pas qu'en 1360, une procédure était conduite par le châtelain de la Roche-de-Glun, commissaire député par le conseil delphinal au sujet de la main mise sur ce fief.

En 1358, les receveurs de l'impôt, accordé par la

(1) Guy Allard, *Mélanges*, publiés par M. Gariel, p. 288, 425, 459. — Vingtrinier, *Histoire du château de Varey*, p. 118, 121. — L'abbé Chevalier, *Choix de documents inédits relatifs au Dauphiné*, publiés par la Société de statistique de l'Isère, p. 60, 80, 86. — Valbonnays, t. II, p. 440, 443, 463. — *Inventaire de Satillieu*. — Inventaire des arch. des Dauphins, en 1346, n° 258. — *Mémoire Courbon*, 2° prop., p. 26. — *Gallia christiana*, t. II, *instrum*, col. 243. — Duchesne, *Comtes de Valentinois*, preuves, p. 18 et 20. — Brizard, *Hist. généalogique de la maison de Beaumont*, t. II, p. 96.

Digitized by Google

sénéchaussée de Beaucaire pour les besoins de la province, voulurent l'étendre sur diverses terres du Vivarais et du Velay, que les ordonnances royales en reconnaissaient exemptes, parce que les emphitéotes en étaient taillables à la volonté du seigneur. Les fiefs de Guigues Pagan se trouvaient dans ce cas. Une procédure fut provoquée par lui devant le juge-mage de Beaucaire. Mais l'affaire ne fut réglée et le privilége des seigneurs confirmé qu'en 1375.

Le 23 fév. 1362 (v. s.), Guigues Pagan testa en faveur de Briand de Retourtour son cousin et tuteur, établissant une substitution, qui n'eut pas d'effet, pour son autre parent Guillaume, seigneur de Crussol, et léguant à Jehan de Monchenu 20 l. de cens ; et, la même année, il mourut le dernier de sa race.

La Tour-Varan dit qu'une branche des Pagan avait possédé les seigneuries de Fontanès, Chatelus et Cuzieu en Forez. C'est probablement à ce rameau qu'appartenait Artaud Pagan, chanoine de Montbrison et juge du Forez au XIVe siècle. Selon la Chenaye Desbois, qui n'indique pas la date précise, Aynard, seigneur de Bressieu, aurait épousé Jeanne Pagan. Enfin nous trouvons, en 1293, aux environs de Chalancon en Vivarais, Guillaume Pagan, mari d'Allemande de Geys (1).

Notre tâche serait ici terminée. Mais qu'on nous

(1) La Tourrette. *Notice sur les Pagan.* — Le Mis de Satillieu. — Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, n° 441.

Digitized by Google

permette de compléter notre travail par une rapide esquisse de l'histoire, inédite jusqu'ici, des successeurs des Pagan, les Retourtour, dont la race ne leur cédait ni en ancienneté, ni en illustration. Nous prendrons encore pour guide principal les notes laissées par M. de Satillieu (1). Cette antique maison tirait son nom du château de Retourtour, *dè Retortor, de Retortorio,* sur la commune et à 2 kilomètres environ de la Mastre (Ardèche), sur la rive gauche du Doux, ainsi appelé parce qu'il est situé dans une presqu'île et que le torrent retourne autour de lui (2).

Les Retourtour sont connus à la droite du Rhône dès le XIIe siècle. Selon Jean de Catellan, l'un de ses prédécesseurs à l'épiscopat de Valence, Odon appartiendrait à cette famille. Le P. Colombi au contraire le fait sortir de la maison dauphinoise de

Mémoire Courbon, 1re prop., p. 180. — Poncer, *Mémoires hist. sur le Vivarais*, t. II, p. 6. — *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV, p. 590. — *Inventaire manuscrit des titres du château de Vaulsèche, en 1615*, comm. par M. Léopold Sonier la Boissière.

Nous avons négligé quelques actes d'un intérêt secondaire.

(1) Papiers du Mis de Satillieu, aux arch. du château de Montmelas : *Dossier des Retourtour.*

(2) Retourtour était un arrière-fief de la baronnie de Tournon, ainsi, qu'il résulte de divers hommages de 1282, 1297 et du 3 avril 1340, ce dernier rendu par Briand de Retourtour. Au XVIIe siècle, la Mastre fit partie de cette seigneurie possédée par les Tournon de Meyres et les La Gruterie de Maisonseule. La part de ces derniers passa aux Grollier avant la Révolution. Les Ginestous la Tourrette, comme barons de Chalancon, y avaient aussi acquis des droits (Arch. du château du Verger. — Inventaire de la Tourrette, 1698. — Poncer, *Mémoires sur Annonay*, t. 1er p. 97). Retourtour était une ancienne baronnie.

Digitized by Google

Chaponay et il en apporte pour preuves des extraits de chartes, qui lui furent communiquées par Humbert de Chaponay. Quoi qu'il en soit, l'évêque Odon était l'oncle d'Odon de Retourtour, auquel il donna, en 1179, Beauchastel en Vivarais, à la condition de le tenir en fief rendable de l'Eglise de Valence. Pierre de Retourtour est au nombre des témoins de la donation (1). Odon de Retourtour eut pour fils Armand.

Armand, seigneur de Retourtour, Beauchastel, Désaignes, Montfaucon et Dunières, fit don en 1197, aux chanoines de Saint-Ruf de tous ses droits sur l'île de Soyons. De son vivant, il partagea ses biens entre ses deux fils Maurice et Briand. Maurice eut Beauchastel et Retourtour, Briand tout ce que son père possédait au Puy, le château de Désaignes (2)

(1) Catellan, *Antiquités de l'Église de Valence*, p. 277. — Columbi, *De rebus gestis episcoporum Valentinorum* et *Noctes Blancalandanæ*, ap. *Opuscula*, p. 256 et 567. — Haureau, *Gallia Christiana, prov. Vienn., col.* 308. — Brizard, *Hist. généalogique de la maison de Beaumont*, t., 1er, p. 37.

(2) Bâti sans doute par les Retourtour, le vieux et sombre château de Désaignes, *Deseni*, *Disania*, ressemblant plus à une prison qu'à une résidence seigneuriale, renfermait dans son enceinte le monument antique connu sous le nom de *temple de Diane*, et commandait, à son entrée, ce village aujourd'hui déchu après avoir été la ville la plus considérable de tout le Vivarais. Désaignes fut occupé par les Huguenots, en 1573, probablement jusqu'en 1580, époque à laquelle le comte de Tournon, qui en était seigneur, parvint à le recouvrer. Mais dans le courant des guerres de religion il fut plusieurs fois pris et repris par les deux partis. Les persécutions contre les protestants, qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes, précipitèrent la décadence (*Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par d'Aubais et Ménard, t. 1er, 2e partie, p. 39. — Alb. du Boys, *Album du Vivarais*, p. 117.

Digitized by Google

ainsi que Montfaucon. Mais, en mai 1247, ils procédèrent à un nouveau partage du consentement de leur père et de leur frère Odon, prieur de Rochepaule. Cette fois il échut à Maurice, outre Beauchastel et Retourtour, le château de Désaignes; Briand garda les biens du Puy, la ville de Montfaucon et obtint, en échange de Désaignes, la troisième partie de Dunières que possédait son père, tout le droit qu'avait Seignoresse, femme de Maurice, sur ledit mandement, et enfin Pierregourde. B., évêque du Puy (Bernard de Montaigu), duquel dépendait Dunières, consentit aussi à cet échange, qui fut muni des sceaux de l'évêque, d'Armand et de ses trois fils (1).

Des fils d'Armand, un seul laissa postérité. Ce fut Maurice, seigneur de Retourtour, Beauchastel et Désaignes, qui avait eu la partie vivaroise des possessions de la famille, mari, comme nous avons vu, de Seignoresse, dame en partie de Dunières, dont il eut: 1° Armand II, qui suit; 2° Odon, IVe du nom, seigneur de Retourtour, qui fit, en janv. 1289, une acquisition de Béraud, seigneur de Bouzols en Velay et testa, en 1300, en faveur de son neveu Odon V de Retourtour. Est-ce le même qu'Eudes de Retourtour, chanoine de Valence, que l'on voit exercer, en 1290, des droits seigneuriaux à Saint-Just-lès-Velay, *in Vallavia*, au diocèse de Lyon?

(1) Haureau, *prov. Vienn.*, col. 310. — Notes du marquis de Satillieu.

Digitized by Google

3° Reynaude, mariée, en 1318, à noble Pierre de Blaco (1).

Armand II de Retourtour, chevalier, seigneur de Retourtour, Beauchastel, Désaignes, Montfaucon, Dunières et Saint-Just, avait épousé en 1274, le lundi après l'Ascension, Maragde de Châteauneuf, fille de feu Guigon, seigneur de Châteauneuf, qui devait être Guigues Meschin de Châteauneuf, seigneur du Tournel en Gévaudan, désigné, dans l'*Histoire généalogique des grands officiers*, comme la tige des seigneurs du Tournel. Le 9 octobre 1293, Armand cède au roi de France la moitié de la terre de Montfaucon et reprend l'autre en fief d'honneur, sans partage ni division. Le 25 juillet 1303, il fut du nombre des seigneurs de la sénéchaussée de Beaucaire, réunis à Montpellier, dans le couvent des frères mineurs, par ordre de Philippe le Bel, pour le soutenir dans ses démêlés avec le pape Boniface VIII (2). Il émancipa son fils Briand et lui céda ses seigneuries. Le jeudi après la fête de saint Martin, 18 des calendes de décembre 1308, il donne en fief franc et honorable, à son notaire, Me Pons Raymond de Gradaco, qu'il récompense ainsi de ses services et qui rend

(1) Inventaire des titres du Dauphiné, volumes cotés *Valentinois* cités par M. de Satillieu. — Inventaire de Tournon, n° 285, id. — Bethencourt, *Noms féodaux*, p. 806.

(2) *Pièces fugitives pour servir à l'hist. de France*, t. Ier, deuxième partie, mélanges, p. 53.

Digitized by Google

hommage, *more nobilium*, le mas ou tènement de Jancas, dans le mandement de Désaignes, au-delà de la rivière du Doux, d'une valeur de 500 florins. Par un acte passé à Chalancon en Boutières, dans la maison de Pons du Haut-Villard, Odon de Retourtour, émancipé, confirme la libéralité paternelle. La donation et la confirmation furent enregistrées en 1316, au bailliage de Boucieu. Armand eut pour enfants : 1° Briand, mort avant son père; 2° Odon V, qui suit; 3° Catherine; 4° Guanfia, mentionnée dans le testament de son frère Odon et mariée à Godefroy de Cayres; 5° Guérin, *alias*, Gonin, chanoine de Valence. Ce prénom de Guérin venait de sa famille maternelle, les Châteauneuf-Randon (1).

Odon V de Retourtour, qualifié damoiseau en 1314, seigneur de Retourtour, Désaignes, Dunières, Beauchastel, Empurany, Nozières, Saint-Just, etc., institué, en 1300, héritier de son oncle Odon IV, transige, le 10 décembre 1310, avec son frère Gonin, et, en 1321, avec Artaud, seigneur de la Voûte (2); la même année, il est fait héritier de son père dans les châteaux de Dunières, au diocèse du Puy; de Saint-Just, au diocèse de Lyon; de

(1) *Mémoire Courbon*, *Extrait chronologique*, n° 332. — Le marquis DE SATILLIEU.

(2) Il s'agit, sans doute, d'une des localités du Velay appelées la *Voûte*; car, à cette date, Bermond II d'Anduze était seigneur de la Voulte-sur-le-Rhône.

Digitized by Google

Beauchastel, et de ce qu'il possédait dans la ville de Montfaucon. Sa tante Raynaude, son mari, Pierre de Blaco, et Isabeau, leur fille, firent, en 1318, donation audit Odon de leurs droits sur la succession de Maurice et celles d'Armand et d'Odon, frères de Raynaude. En 1319, le jour de la fête de saint Géraud (13 octobre), Odon V testa au château de Désaignes, où il faisait sa résidence habituelle, instituant pour héritier son fils Jean. Il remet à ses sujets la taille pendant l'année qui suivra son décès et défend à son fils de l'outrepasser; il délivre les prisonniers, fait des legs à l'œuvre du Pont-Saint-Esprit et pour le passage d'outre-mer. Il n'est question que de livres tournois usitées dans le royaume de France, tandis que les Pagan, résidant dans le diocèse de Vienne, n'emploient que la livre viennoise. Odon donne à sa mère quatre muids de vin et dix-sept setiers de froment sur Beauchastel; à Hugonnet de Pierregourde, le péage de Beauchastel. Il fonde quatre chapelles, dont deux à Désaignes, et leur lègue sa vigne et le jardin près du moulin audit lieu; il décide que son fils à naître sera d'Église et lui destine le château d'Empurany.

Il avait épousé en 1308, le mercredi après la fête des saints apôtres Simon et Jude, Raymbaude Pagan, fille d'Aimon, seigneur de Mahun et d'Atalasie, ou Alix du Tournel. Elle fit publier, le 12 octobre 1334, le testament de son mari, qui

Digitized by Google

lui assurait la jouissance de Désaignes, à la condition qu'elle ne se remarierait pas. Le 12 mars 1326, illustre dame Raymbaude de Mahun, dame de Retourtour, pour elle et ses enfants, reçoit quittance de Jean Balbi et ses associés, de Valence, de ce que devait son mari, Odon. Il paraît qu'il s'était engagé, vis-à-vis de ces banquiers, pour Aimon de Ruppemonia (Rochemaure?). A la même date, autre quittance de vingt-quatre livres petits tournois valant trente-neuf livres viennoises, le tournois d'argent avec un O rond valant seize deniers tournois et vingt-six deniers viennois, passée par Durand Albici et *sociis suis*, à Valence, *in operatorio Andree Bonivini*, jurisconsulte. On sait que les Italiens avaient à peu près le monopole de la banque. Ces Balbi devaient être de Gênes ou de Venise; des familles de ce nom étaient inscrites au livre d'or de ces deux républiques. Quant aux Albizzi, ils furent connus comme une des plus illustres maisons de Florence vouées au négoce et à la tête de la faction opposée aux Ricci. Une rue de cette ville a retenu leur nom. En 1378, leur palais, qui existe encore aujourd'hui, fut pillé et incendié en partie par la révolte des *ciompi* ou cardeurs de laine, sortis des bas-fonds de la populace. Mais en 1326 les banquiers florentins se trouvaient encore dans leur plus brillante période. Ils possédaient plusieurs succursales en France. Les quittances ci-dessus indiquent qu'il en existait à Valence.

Digitized by Google

Odon V eut pour enfants : 1° Jean, seigneur de Retourtour, Beauchastel, etc., institué héritier par son père en 1319 et par sa mère en 1324, vivant encore en 1334; on a de lui, cette année-là, un hommage à Guy, comte de Forez, pour Saint-Just sur Firminy; 2° Briand, qui suit; Odon substitué à son frère par sa mère (1).

Briand II de Retourtour, chevalier, seigneur de Retourtour, Beauchastel, Dunières, Colombier-le-Vieux, Châteaubas (2), et en 1362, par héritage de son cousin Guigues Pagan, d'Argental, Mahun, Satillieu, Vocance, Seray, Ozon, etc., fut substitué à son frère Jean, dont il hérita vers la fin de 1334; car, le 15 janvier 1334 (1335 n. s.), il fit hommage à Guy, comte de Forez, pour Saint-Just en Velay, sauf les foi et hommage dont il se dit premièrement tenu envers le roi de France et Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et le 9 février 1362 (1363 n. s.), on trouve son aveu à Jean II, aussi comte

(1) Le marquis DE SATILLIEU, d'après les archives des châteaux de Satillieu et la Faurie. — *Mémoire Courbon*, *Extrait chronologique*, n° 383. — Sur les Albizzi, voyez : MACHIAVELLI, *Delle istorie fiorentine*, lib. III; SISMONDI, *Histoire des républiques italiennes*, Paris, 1840, tome IV, page 448; LOUIS SIMONIN, *Les anciens banquiers florentins*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1873.

(2) Nous ignorons quelle peut être cette localité, dont, selon les *Maures de l'Isle-Barbe* (tome II, page 378), Briand aurait été seigneur. Serait-ce Bas-en-Basset ? Ou bien LE LABOUREUR a-t-il voulu désigner l'un des châteaux de Dunières, où il y en avait deux; en effet, Dunières, l'une des dix-sept baronnies diocésaines du Velay, passa, en 1372, aux la Roue. Elle a été possédée par les d'Espinchal, les Chambonas et enfin les Fay la Tour-Maubourg (MANDET, *Histoire du Velay*, tome IV, page 298, et tome VI, page 403).

Digitized by Google

de Forez, pour Argental et la Faye. Le 11 avril de la même année, il obtint mainlevée sur les seigneuries d'Argental et Mahun, mises sous la main du roi parce qu'on les regardait comme vacantes et reversibles au domaine de la couronne. Le 28 décembre 1368, par la médiation d'Hugues, seigneur de Châteauneuf en Boutières, de Pons de Meyres, bailli de toute la baronnie de Beauchastel et d'Argental, et de plusieurs autres personnages, il transigea avec ses vassaux nobles, représentés par Jean de Montchal, Raymond de Vaugelas, Parpaillon d'Ay, Guillaume Bochard, et avec les hommes du mandement. Cet acte rappelle beaucoup les franchises reconnues en 1275 par Guigues IV Pagan, que nous avons analysées en leur lieu. Mais on y remarque quelques nouvelles concessions achetées moyennant une somme de cent cinquante francs d'or remise à Briand. Ainsi, les habitants du mandement pourront prendre du bois dans la forêt de Montchal et en vendre même, à l'exception des grosses pièces, au marché du Bourg-Argental, dont la liberté est assurée par diverses dispositions. Du reste, si les vassaux personnels du seigneur d'Argental doivent quatre corvées par an pour les animaux à bât et deux corvées pour eux-mêmes, les hommes des vavasseurs et les habitants du Bourg ne sont redevables que de la moitié; les justiciables ne peuvent être soustraits que dans certains cas prévus, à la juridiction de la cour du Bourg, etc.

Digitized by Google

Comme seigneur d'Argental, Briand était suzerain de Montchal, dont il reçut l'hommage, en 1363 ou 1373 (on n'est pas d'accord sur la date), de Jean de Montchal. Les fiefs dénombrés dans l'aveu avaient été cédés par Guigon Pagan, père de Béatrix. Ce sont ceux d'Albert de Boulieu, de Jean Pelet, de Poncet de Gerlande, de Denys de Vernas, de Blandine de Mons, de Guillaume Collan, de Simon Collan, de Pomponette de Maleval et de Meraud de Vaugelas.

Nous avons également, en 1363, la nomenclature des nobles vassaux de Briand dans la Vaucance: Pons de Gerlande, Reynaud de Vaugelas, Jean du Monestier, Vital Mezere, Reynaud Piscis, Gonon et Jean Ruffy, Guillaume de Preaux, Guillaume de Canson, Jean de Rostaing, Clémence de Chatelard de Cheylan, veuve de Guillaume Gilbert, Jean de Montmeyre ou de Maumeyre, Jean Colaux, sieur de Macland.

Le 14 février 1364, les habitants de Saint-Jeure-d'Ay représentèrent à Briand de Retourtour, leur seigneur, que pour se défendre des insultes et pillages de certains bandoliers, qui couvraient le pays, ils étaient obligés de se réfugier au château de Seray, dont ils dépendaient, ou bien au château d'Estables, comme étant plus proche, avec la permission du seigneur, haut et puissant seigneur messire de Fay; mais comme il arrivait parfois que, dans le trajet, ils étaient surpris et volés, ils supplièrent Briand de leur

Digitized by Google

accorder la même grâce octroyée par Aimon Pagan à leurs prédécesseurs, qui était de fortifier leur église de Saint-Jeure, afin d'y trouver au besoin un refuge, et il fut fait droit à leur requête. Ce lieu est situé sur la grande route de Tournon à Annonay. On sait que c'était l'époque où les routiers, tuchins ou tard-venus ravagèrent toute la France. Louis Rambaut ou Robaut, lieutenant de Seguin de Badefol, tenait, comme places d'armes, Anse sur la Saône et Brioude. Parcourant sans cesse les montagnes du Forez, du Vivarais et du Velay, qui séparent ces deux villes assez distantes l'une de l'autre, il revenait toujours chargé de butin. Par la trahison d'un de ses compagnons, ancien varlet ou page de Bermond III d'Anduze, seigneur de la Voulte, mortellement offensé à propos d'une querelle de femme, il fut enfin surpris et fait prisonnier entre Saint-Julien-Molin-Molette et Annonay, au hameau qui conserve encore de cette rencontre le nom de la *Batterie* (commune de Graix). Envoyé d'abord à Annonay, il eut la tête tranchée et les membres rompus à Villeneuve-lès-Avignon. On transmit cette heureuse nouvelle à Charles V, qui témoigna une grande joie de la prise de cet homme redouté, contre lequel l'autorité royale n'avait rien pu jusque-là. Privée de son chef et de ses meilleures lances, cette bande de brigands se dispersa, rendant au roi de France la plupart des places qu'elle occupait, et les paisibles habitants des campagnes jouirent d'un peu plus de sécurité,

Digitized by Google

bientôt troublée par de nouvelles nuées d'écorcheurs (1).

Briand avait d'abord fait des dispositions en faveur de sa fille aînée, Raymbaude ou Baudonne. Mais par son testament de 1378, il désigna, comme son héritière, une autre de ses filles, Alix, mariée à Jacques de Tournon, lui substituant ce dernier, dans le cas où il ne viendrait pas d'enfants de ce mariage, ce qui eut lieu en effet. Les autres filles du seigneur de Retourtour eurent néanmoins part à sa succession, ainsi que nous le verrons plus tard. Le 3 nov. de la même année, il compléta ses dernières volontés par un codicile, dans lequel il interdit à ses héritiers d'exiger de ses vassaux plus de trois corvées par année et si ses terres sortent de la famille, il n'y aura plus qu'une corvée annuelle (2).

Dans l'espoir de perpétuer son illustre race, Briand de Retourtour s'était marié trois fois. Sa première femme fut Eléonore de Canillac, d'une grande maison du Gévaudan, fondue plus tard chez les Beaufort, et dont les biens et le nom passèrent ensuite par alliance aux Montboissier. Elle devait être fille de Marquis,

(1) Froissart, *Chroniques*, livre III, ch. 17. t. II, p. 411 de l'édition du Panthéon littéraire. — *Le petit thalamus de Montpellier*, cité par P. Allut, dans *Les Routiers au XIVe siècle*, p. 140.

(2) *Mémoire Courbon*, extrait chronologique, nos 385, 435 — *Inventaire des papiers de Satillieu*. — La Tour-Varan, *Le château d'Argental*. — *Factum pour Alexis du Faure, marquis de Satillieu, contre le Sr de Lermusières*, p. 3. — Inventaire des pièces produites devant le parlement de Toulouse, en 1700, par le marquis de Satillieu (Dossier de procès relatifs à la forêt de Combeneyre, en notre possession).

Digitized by Google

seigneur de Canillac et d'Alixent de Poitiers. Elle testa le 30 septembre 1351, désignant, pour son exécuteur testamentaire, Louis de Tournon, instituant pour son héritier Armand de Retourtour, sans doute son fils aîné, auquel elle substitue Odon, probablement son second fils. Elle paraît aussi avoir été mère de Raimbaude ou Baudonne, mariée vers 1367 à Geoffroy VI de Chaste, d'une branche de la maison de Clermont, et qui, après avoir prétendu à toute l'hérédité paternelle, transigea avec les Tournon et obtint la terre de la Faye sur Saint-Genest-Malifaux. Cette seigneurie alla à leur postérité, qui la posséda jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, époque à laquelle les Courbon des Gaux et les Chovet de la Chance acquirent Saint-Genest et la Faye. Baudonne était veuve, en 1385, et vivait encore, en 1414. Le 25 juillet 1403, elle passa une procuration à ses fils pour obtenir du comte de Forez l'investiture de la Faye.

Le 12 avril 1355, Briand de Retourtour se remaria à Jeanne de Beauvoir, probablement fille d'Amédée, seigneur de Beauvoir et de Villeneuve-de-Marc en Viennois et de Jacquette de Vaux. La terre de Vaux *de Vallibus* en Viennois échut sûrement à la maison de Tournon par cette alliance. De ce mariage vinrent 1° Alix, qui suit, 2° Dauphine, mariée à Jacquemet ou Jacques de Roussillon, seigneur de Tullins, de la branche des seigneurs d'Anjou. Le 26 août 1370, il délivre à son beau-père une quittance pour la somme

Digitized by Google

de cent trente florins d'or, empruntée de Pierre et Amblard Ornibasii, bourgeois de Lyon. En 1385, Dauphine était en procès avec sa sœur Alix pour la succession paternelle. Un arrêt du Parlement de Toulouse régla leurs différends et fut mis à exécution par un commissaire député à cet effet. Dauphine obtint pour sa part Retourtour, le château de Cristet, Saint-Laurent-d'Escorbiac, Ozon et, selon quelques auteurs, Beauchastel, ce qui n'est guère admissible, car à partir de cette époque plusieurs personnages de la maison de Tournon sont qualifiés seigneurs de Beauchastel. Leur fille, Françoise de Roussillon, dame de Retourtour, morte avant 1415, avait épousé Boniface de Chalant, seigneur de Fénis en Piémont, maréchal de Savoie et chevalier du Collier ou de l'Annonciade, qui rendit hommage, en 1415, au comte de Valentinois pour ses fiefs en Vivarais.

Enfin Briand de Retourtour prit pour troisième femme Magdeleine ou Maragde de la Roue (d'une illustre maison auvergnate et forézienne), fille d'Armand, seigneur de la Roue et d'Alix d'Usson en Velay. Devenue veuve et sans enfants, elle se remaria en 1380 à Guy, seigneur de Saint-Priest, auquel elle ne donna pas de postérité et qui lui survécut.

Conformément au testament de son père, Alix de Retourtour fut dame d'Argental, Mahun, Seray, Empurany, Vocance, le Monestier en Vocance, Saint-Julien-Vocance, Villevocance, Vanosc, Vaux, etc. Elle était mariée, le 17 juin 1376, à Jacques,

Digitized by Google

seigneur de Tournon. Elle mourut sans postérité. Son mari hérita d'elle, se remaria à Catherine de Giac, et fut tué, en 1396, à la sanglante bataille de Nicopolis (1).

Paraissant simultanément dans les mêmes provinces, à la seconde moitié du XIIe siècle, pour s'étendre l'une et l'autre au XIVe, à peu d'années de distance, au moment de leur plus grande splendeur, unies par de nombreux liens de parenté et présentant, dans l'histoire locale, une importance à peu près égale, les maisons de Pagan et de Retourtour offrent ainsi de singulières similitudes dans leurs destinées, et leurs vastes possessions désormais confondues vont grossir le riche patrimoine des seigneurs de Tournon, alors la race la plus puissante de tout le Vivarais.

Il paraît que Jacques de Tournon vendit les terres d'Argental et Saint-Julien-Molin-Molette; Jaucerand de la Barge en était seigneur, en 1387. Au commencement du XVe siècle, on trouve Argental entre les mains des Montchenu, de la branche de Beausemblant et Todure. Vers le milieu du même siècle, Jean de Bourbon, comte de Forez, fit l'acquisition de cette terre, qui passa à sa famille, et, à la trahison

(1) Notes du m^is de Satillieu. — Bethencourt, *Noms féodaux*, p. 806. — P. Anselme, t. viii, p. 927. — *Mémoire Courbon*, *Extrait chronologique*, n° 472. — Guichenon, *Histoire de Bresse*, continuation de la 3e partie, p. 72. — Le comte de La Tourrette, *Mémoire manuscrit sur la baronnie de Chalancon*. — Le Laboureur, *Mazures*, t. ii, p. 378 et 601.

Digitized by Google

du connétable, entra dans le domaine de la couronne. Cette seigneurie fut souvent engagée, c'est-à-dire vendue à réméré. Elle était possédée au XVIIIe siècle par la famille de Ferréol, originaire de Saint-Chamond, qui a occupé de grandes charges et jeté un certain éclat dans la société littéraire de cette époque (1).

A la mort de Just-Louis de Tournon, tué devant Philipsbourg, en 1644, les seigneuries de Satillieu, Ay, Seray et Mahun passèrent avec les autres terres de cette grande succession aux Levis Ventadour, qui, le 17 février 1691, vendirent ces quatre fiefs principaux avec leurs mandements à Louis du Faure-de-Saint-Silvestre, lieutenant général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de Briançon. Ce dernier en obtint l'érection en marquisat, sous le nom de Satillieu, par lettres patentes de novembre 1693. Il eut pour héritier son neveu Alexis du Faure, bisaïeul du savant marquis de Satillieu, que nous avons eu tant de fois l'occasion de citer dans cette étude (2).

Nous n'avons eu du reste d'autre prétention que de tracer la route, où d'autres après nous s'engageront avec plus de succès. Quant à la généalogie des Retourtour, à peine effleurée par nous et ne rentrant

(1) La Tour-Varan, *Le château d'Argental.* — Emmanuel Michel, *Biographie du parlement de Metz*, p. 159.

(2) Poncer, *Mémoires sur Annonay*, t. 1er, p. 100. — Chazot de Nantigny, *Tablettes historiques*, VIe partie, 28.

Digitized by Google

d'ailleurs qu'incidemment dans le cadre que nous nous sommes prescrit, il ne peut appartenir qu'à la vaillante phalange d'érudits, qui ont entrepris la publication des *Tablettes du Velay,* de traiter ce sujet intéressant avec les développements qu'il comporte.

Anatole DE GALLIER.

Qu'on nous permette de donner ici quelques indications qui auraient dû trouver place dans le cours de ce travail.

Antoine Courbon du Ternay, l'auteur du mémoire sur le droit de milod, était fils de Jean-Louis Courbon, sieur des Gaux, lieutenant en l'élection de Saint-Étienne, et de Madeleine-Agathe Bérardier; il naquit le 29 août 1725, et fut, en qualité de cadet, destiné à l'Église.

Il devint chanoine de Chartres et confesseur de Mme Louise de France, et mourut à Chaillot en 1788, après avoir vendu l'année précédente, « un événement fâcheux ne lui permettant plus d'en jouir, » dit la préface du catalogue, la belle bibliothèque qu'il avait réunie durant de longues années, et qui était surtout riche en livres de théologie, de jurisprudence, d'histoire, et en ouvrages relatifs à la noblesse. Elle comprenait aussi plusieurs manuscrits, dont l'un, le Cartulaire des Dauphins inscrit sous le n° 3474 a passé depuis à la bibliothèque de la rue Richelieu.

(LA TOUR-VARAN, *Etudes hist. sur le Forez, Armorial et généalogies, p. 394. — Catalogue des livres de M. l'abbé Courbon du Ternay*, Paris, Pissot, M.DCC.LXXVII (1777). — L'abbé CHEVALIER, notice sur un *Cartulaire des Dauphins*

Digitized by Google

de Viennois, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3me série, t. III (1867), p. 127.

Les Pagani, de Saluces et de Mondovi, portaient, comme armes parlantes, trois têtes de mores. — Les Pagani, originaires de Faenza, s'étaient établis en Sicile, où ils existaient encore au XVIme siècle (Della Chiesa, *Fiori di blasoneria per ornare la corona di Savoja;* — Mugnos, *Teatro genealogico... del fidelissimo regno di Sicilia)*.

Digitized by Google

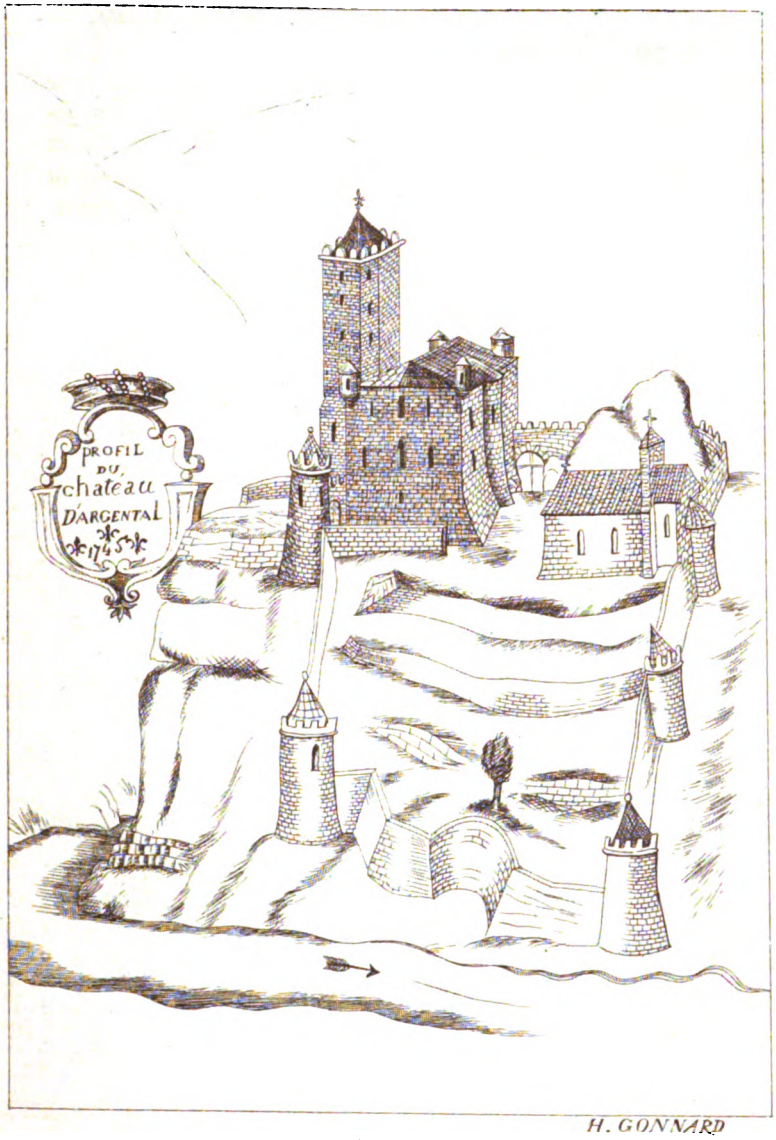

Fac-simile d'un dessin à la plume en tête d'une copie des Mémoires de l'Abbé Seytre

(Bibl. de M. le Comte de Charpin-Feugerolles.)

Digitized by Google

Digitized by Google

AQVÆ SEGETÆ

ET

La Voie Bolène en Forez

LA ville de Saint-Galmier (Loire) a longtemps passé pour être bâtie sur l'emplacement de la station antique d'*Aquæ Segetæ*.

Des savants, dont l'autorité est considérable, ont soutenu que cette station devait être reportée à Moind. Mais les raisons qu'ils ont fait valoir n'ont pas rallié, jusqu'ici, l'unanimité des archéologues, et le *Dictionnaire de la Gaule celtique*, publié par la Commission de la topographie des Gaules, reproduit encore l'ancienne opinion qui fixe *Aquæ Segetæ* à Saint-Galmier. Il ne semble donc pas inopportun de revenir sur ce sujet et de soumettre à un nouvel

Digitized by Google

examen les raisons qui paraissent assurer la préférence à Moind (1).

La priorité de cette attribution nouvelle appartient à Reichard, dont l'ouvrage, *Orbis terrarum antiquus*, etc., Nuremberg, 1824, est très-rare en France, à ce point que je l'ai recherché vainement dans les bibliothèques publiques de Lyon et qu'il a fallu quelque peine pour le déterrer à la bibliothèque nationale. Le sentiment de Reichard fut adopté par son compatriote Ukert (2). Tout porte à croire que M. l'abbé Roux ne connaissait pas les travaux de ces deux savants, lorsqu'il fit paraître son beau Mémoire sur les origines gallo-romaines de la ville de Feurs (3), dans lequel il a proposé la même identification, après avoir discuté, avec beaucoup de sagacité et de verve, les données fournies sur *Aquæ Segetæ* par la Table de Peutinger.

(1) Le travail qui va suivre est la reproduction légèrement modifiée d'un Mémoire présenté au congrès des sociétés savantes, tenu à la Sorbonne en avril 1874. J'ai cru devoir y introduire un certain nombre de textes qui n'auraient trouvé place que difficilement dans une lecture orale.

La station d'*Aquæ Segetæ* a été placée : à Aurec, par Lapie et Fortia d'Urban, et par Bœcking; — à Essumain (commune de Saint-Victor-sur-Loire), par d'Anville; — à Moind, par Reichard, Ukert, Roux, A. Bernard, A. Barban, A. Maret, L.-P. Gras, Broutin, Forbiger, E. Desjardins, A. Vachez; — à Montbrison, par Katancsich; — à Saint-Étienne, par Walckenaër; — à Saint-Galmier, par la Mure, Duplessy, l'abbé Greppo, Mathieu, Alex. Bertrand et la Commission de la topographie des Gaules.

(2) *Geographie der Griechen und Rœmer*, II, 2e partie, 1832, p. 465.

(3) *Recherches sur le* Forum Segusiavorum *et l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs*, 1851, pp. 80 et suivantes.

Digitized by Google

MM. Auguste Bernard (1), André Barban (2) et L.-P. Gras (3) ont suivi l'opinion de M. Roux.

Je vais résumer les arguments développés par ces érudits, en les complétant par les résultats de mes recherches personnelles.

Je me servirai, pour ces explications, de la carte du dépôt de la guerre au quatre-vingt millième, feuilles 167 et 176.

I

D'après la Table de Peutinger, *Aquis Segete* est une station gallo-romaine : 1° pourvue d'eaux minérales; 2° à VIIII lieues gauloises de Feurs, *Foro Segustavarum;* 3° sur la route conduisant à *Revessione* (Saint-Paulien) par *Icidmago* (Usson-en-Forez, anciennement Utsom, Ussom), à XVII lieues de cette dernière localité (4).

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, 1853, p. xxxij. — *Description du pays des Ségusiaves*, 1858, pp. 83 et suivantes.

(2) *Notice sur les colonnes itinéraires romaines de Moind et de Feurs*, 1859, p. 21.

(3) *Note sur le parcours de la voie antique nommée* Bolène, *au sujet de substructions gallo-romaines découvertes sur la commune de Saint-Romain-le-Puy*, dans le *Journal de Montbrison*, numéro du 24 juillet 1864.

(4) Voir la reproduction d'une partie de la Table de Peutinger jointe à mes *Recherches sur la station gallo-romaine de* Mediolanum. *Aquæ*

Digitized by Google

Saint-Galmier satisfait aux deux premières de ces conditions; il est, de plus, situé très-sensiblement à dix-sept lieues gauloises d'Usson. Mais autre chose est d'être situé à une certaine distance de deux villes, autre chose est d'être sur le chemin qui les met en communication. Or, il n'y a aucune apparence que Saint-Galmier ait jamais été traversé par la route d'Usson et Saint-Paulien.

Suivre un tel itinéraire, ce serait s'écarter de quatre à cinq lieues dans l'est et faire, avec la direction véritable, un angle de plus de cinquante degrés. Un détour si considérable, et si peu dans les habitudes des anciens, ne pourrait guère s'expliquer que par l'existence d'obstacles topographiques assujétissant la route à certains points de passage, ou par la nécessité de desservir une agglomération d'habitants très-importante. Or, la rive gauche de la Loire, en amont de Feurs, est absolument dans les mêmes conditions, au point de vue de l'établissement des routes, que la rive droite : c'est une plaine légèrement ondulée. Et quant à l'importance présumée de Saint-Galmier, je me contenterai de citer ce jugement de l'abbé Greppo, au

Segetæ y est figuré par un de ces édifices carrés, à piscine centrale, qui servent, dans ce document, à indiquer les établissements d'eaux minérales.

Aquæ Segetæ est aussi mentionné dans la géographie de l'Anonyme de Ravenne, sous la forme abrégée *Aquis*, comme station intermédiaire entre *Scatianorum (Forus Segusiavorum)* et *Icutmageon (Icidmagus)*. Voir Auguste Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 136.

Digitized by Google

sujet des bains antiques que des fouilles, il est vrai trop incomplètes, y ont mis au jour : « Il faut bien « le reconnaître, les restes de thermes factices établis « en ce lieu par les Romains sont tout ce que l'on « a trouvé, en ce genre, de plus simple et même « de plus pauvre sur la surface de notre Gaule » (1).

De plus, le nom latin de Saint-Galmier paraît être *Auditiacus*, d'après la légende du saint que l'on croit y être né (2).

Disons tout de suite, pour ne pas y revenir, qu'une objection analogue peut être soulevée en ce qui concerne Moind, qui, pendant tout le moyen âge, s'est appelé *Modonium*. Mais la réponse se présente d'elle-même. Si le nom de *Segeta* est celui d'une divinité païenne, comme le font supposer des textes de Pline et de saint Augustin rapportés par

(1) *Études archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, 1846, p. 84.

(2) « Cum venisset vir Viventius abbas ad orationem in vico quodam « qui *Auditiacus* vocatur, et ingressus fuisset, memoratum famulum « Christi Baldomerum in vilissimo vestitu et calceamento ibidem « orantem invenit. » *AA. SS. februarii*, t. III, p. 688. — Cf. Roux, *Recherches*, p. 81; — Auguste Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 109; — L.-P. Gras, *Le Forez avant l'an mil*, dans la *Revue forézienne*, t. IV, 1870, p. 139.

On compte en Forez un assez grand nombre de sources thermales ou simplement minérales. La plupart ont été connues des Romains. Par un hasard singulier, le Sail-de-Cosan, une des plus fréquentées, occupe une position symétrique à Saint-Galmier, par rapport à la ligne droite qui joint Feurs à Usson. Le Sail partage donc avec Saint-Galmier la propriété d'être situé à VIIII et XVII lieues gauloises de ces deux villes. Je n'ai pas besoin de dire que, malgré cette coïncidence avec les nombres fournis par la Table, les raisons qui empêchent de maintenir *Aquæ Segetæ* à Saint-Galmier ne permettent pas davantage de le placer au Sail.

Digitized by Google

M. l'abbé Roux (1), et la consécration à une autre divinité, *Borvo* ou *Bormo*, de plusieurs sources minérales (les *Aquæ Bormonis* de la Table) (2), ce changement de nom est un fait du même ordre que celui par lequel *Auditiacus* est devenu Saint-Galmier; l'un et l'autre seraient dus à l'influence du christianisme. Le culte officiel de *Segeta* tombé en désuétude, le vieux nom gaulois de *Modonium*, qui, probablement, n'avait jamais cessé d'être en usage, aurait définitivement prévalu.

Cela posé, examinons les titres de Moind à être identifié avec *Aquæ Segetæ*. D'abord, la distance de Moind à Feurs est sensiblement de neuf lieues gauloises, point sur lequel nous reviendrons plus tard. Moind est à dix-huit cents mètres seulement de la ligne droite qui joint Feurs à Usson, écart totalement négligeable. On y remarque des eaux minérales encore exploitées aujourd'hui. Une des sources est renfermée dans l'enceinte d'un édifice antique, dont il subsiste des ruines considérables et

(1) « *Seiam* a serendo, *Segetam* a segetibus appellabant, quarum « simulacra in circo videmus. » (Pline, *Hist.*, XVIII, 2.) — « Nec « saltem potuerunt (Romani) unam Segetiam talem invenire cui semel « segetes commendarent : sed sata frumenta, quamdiu sub terra « essent, præpositam voluerunt habere deam *Seiam;* cum vero jam « essent super terram et segetem facerent, deam *Segetiam.* » (Saint Augustin, *De Civit. Dei*, IV, 8.) — Cf. Roux, *Recherches*, pp. 66 et 83; — Auguste Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 94.

(2) Voyez le Mémoire de M. Allmer sur plusieurs inscriptions en l'honneur de *Bormo* et l'origine du nom de Bourbon, inséré à la suite de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure, éd. Chantelauze, t. III, p. 136 *bis*.

Digitized by Google

qui, de temps immémorial, est appelé le *Palais*. Au moyen âge, un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu s'était installé dans ces ruines (1). Le mur méridional de l'église, dédiée à sainte Eugénie, est de construction romaine sur une hauteur d'au moins dix mètres. Un prolongement de ce mur, tout récemment démoli, présentait, à cinq mètres environ au-dessus du sol, les restes d'une grande baie, largement ébrasée en dessous, qui n'était pas sans analogie avec celles que l'on observe aux thermes de l'hôtel de Cluny. Tout près, et au nord de l'église, sont les substructions d'un vaste bâtiment rectangulaire, voûté, sans doute, à en juger par les contre-forts dont il était flanqué. Toutes ces constructions sont en pierre de petit appareil, *sans chaînes de briques*.

Une vieille tradition, rapportée par le chanoine

(1) On pourrait citer une foule de textes du moyen âge où il est fait mention du Palais de Moind. Je me bornerai aux suivants, qui ne laissent aucun doute sur l'identité de cet édifice avec les bâtiments de Sainte-Eugénie :

« Apud Modonium, *prope Palatium*, juxta iter quo itur de Modonio « apud Montembrisonem ex cero, et ortum domus Palatii Modonii « ex borea et ex mane et introitum domus Palatii ex vento. » (Archives de la Diana, A, 160. Terrier *Pastorali* du Palais de Moind, 1440, copie ancienne, folio 340.) — « Ibidem, juxta... *ecclesiam dicti Palatii* ex « borea, et iter quo itur de domo Palatii ad castrum Modonii ex cero. » (*Ibid.*, folio 448, verso.) — « Au territoire de Rochebollery, près le « lieu appellé le *Palais de Moing*.... joignant le chemin tendant de « Montbrison à Moing de matin,... et l'estang appellé des Ladres de « bize. » (Bibliothèque de M. Alban Durand, juge au tribunal de Montbrison, terrier *Champolin*, de la rente du Palais de Moind, 1593, copie du XVIIe siècle, folio 61.)

Digitized by Google

de La Mure, qui écrivait au XVIIe siècle, veut que l'église de Sainte-Eugénie ait été construite sur les ruines d'un temple de Cérès, « pour marque « de quoy, » dit cet écrivain, « on a toujours tenu « à la cime de cette église une faux à couper les « bleds, comme on l'y voit encore aujourd'hui » (1). Hector Dulac de la Tour-d'Aurec (2) et Duplessy (3) parlent d'une statue tenant une faux à la main. La tradition dont il s'agit n'avait peut-être d'autre fondement que l'existence de cette statue. Il n'y en a pas moins là une coïncidence singulière avec le culte qu'on suppose avoir été rendu, dans le même lieu, à la déesse *Segeta*.

Toutefois, et sans nier qu'il ait existé à Moind un temple de *Segeta*, je crois que les restes du *Palais*, et spécialement les murs romains de Sainte-Eugénie, ont appartenu plutôt à des thermes. De nombreux fragments de marbre ont été retirés du sol en cet endroit. Dans l'enclos adjacent, l'existence d'une mosaïque fut constatée, il y a un certain nombre d'années; mais le propriétaire ne voulut point la laisser déblayer.

Les ruines du Palais correspondent, sur la carte de l'état-major, au groupe le plus septentrional des

(1) *Histoire universelle, civile et ecclésiastique du pays de Forez*, 1674, p. 49.

(2) *Précis historique et statistique du département de la Loire*, 1807, t. Ier, p. 236.

(3) *Essai statistique sur le département de la Loire*, 1818, p. 198.

Digitized by Google

maisons de Moind (écrit à tort *Moingt*), en matin de la route de Montbrison, à quatre cents mètres du clocher.

De l'autre côté de la même route, précisément en face et à cinq cents mètres environ du clocher, s'élèvent les ruines d'un théâtre, dont la scène regardait le matin et l'hémicycle était adossé à la montagne. Les dimensions de cet hémicycle, d'après les mesures données par M. Auguste Bernard, sont de quatre-vingts mètres de diamètre, sur quarante-quatre de profondeur. Il est très-reconnaissable sur tout son pourtour, mais l'extrémité nord est surtout bien conservée. Les murs, dans cette partie, ont encore une hauteur de huit à dix mètres. Ils sont flanqués, à l'extérieur, de contre-forts rectangulaires. On remarque un vomitoire placé à une certaine élévation et les restes de l'escalier qui servait à y accéder. Les gradins intérieurs devaient être en charpente. La scène est démolie, le sol de l'orchestre remblayé de plusieurs mètres. Des fouilles régulières entreprises sur ce point donneraient, sans doute, d'excellents résultats.

M. Auguste Bernard a publié deux assez bons dessins de ces ruines et un plan sur lequel les contre-forts extérieurs ont été omis à tort (1).

Le théâtre de Moind porte aujourd'hui le nom

(1) *Description du pays des Ségusiaves*, pp. 84, 85.

Digitized by Google

de *Murs-des-Sarrasins;* on l'appelait aussi le *Palais-Vieux.* Au XVe siècle, une vigne était plantée dans son enceinte, et les bâtiments de la scène, tournés au matin, étaient déjà renversés : « *Super quatuor journalatis vinee scitis* infra muras Palatii Veteris Modonii, *juxta vineam Petri Fabri de Crusillia* ex oriente *et muros dicti Palatii Veteris* ex aliis partibus. » (Archives de la Diana, A. 160, terrier *Pastorali* de 1440, déjà cité, folio 304, verso; réponse d'André Veyrard, de Moind.)

A la même date, André Regnauld était tenancier d'une vigne sise « *in territorio* supra lo Palays Veilh, *juxta muras Palatii Veteris ex borea, et iter quo itur de Modonio ad Escotay ex vento.* » (Même terrier, folio 357.)

Un siècle plus tard, une partie de cette dernière vigne, possédée par Antoine Grégoire, est ainsi confinée : « Supra Palatium Vetus Modonii, *sive* Muros de Sarrazins, *juxta iter quo itur de Modonio apud Escotay ex vento.* » (Bibliothèque de M. Alban Durand. Copie du terrier *Pont,* du Palais de Moind, 1508, folio 33, verso.) L'intérieur du théâtre appartenait à Jean Chivalier, *alias* Corteys, et Isabelle Montelon, sa femme (folio 35).

En 1591, maître Noël Prala, cordonnier, de Montbrison, reconnaît tenir de la censive ancienne du Palais-lès-Moind « *quatre journallées vigne, à presant converties en terre, que furent de la*

Digitized by Google

responce de Jean Chivallier allias *Courtais : ... ladicte terre scituée* vers les Mures du Palais Vieulx, *jouxte la vigne de Jean Servel de matin, et les Mures dudict Palais Vieux de vent, soir et bize.* » (Bibliothèque de M. Alban Durand. Copie du terrier *Champolin,* reçu à l'œuvre d'honnête homme Jacques Girard le jeune, receveur du taillon au pays de Forez, 1591, folio 1.)

Enfin, au XVIIe siècle, une vigne couvre de nouveau de ses pampres l'intérieur du Palais-Vieux ; elle appartient à Étienne de l'Orme, boulanger, de Montbrison, qui confesse tenir « *une vigne scituée* dans le Palaix, *autrement* les Mures de Sarrasin, *contenant quatre journallées ou environ* (1), *que furent de la reponce d'André Veyrard de Moing,... joignant les meurs du Palaix Vieux de vent, soir et bize, la vigne dud. de l'Olme que fut de Pont Cruzille et des heritiers de Guillaume Fabre du matin.* » (Bibliothèque de M. Alban Durand. Copie du terrier *Thoynet,* du Palais de Moind, 1679, folio 19.)

Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'à côté des

(1) La superficie intérieure du théâtre de Moind, déduite des mesures données par Auguste Bernard, est de deux mille huit cent trente mètres carrés. C'est exactement quatre journalées de vigne, mesure de Montbrison, cette journalée étant de sept cent douze mètres carrés. Voir les *Tables de comparaison entre les anciennes mesures du département de la Loire et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique.* Montbrison, Pugnet aîné, an X, in-4°.

Digitized by Google

édifices principaux que je viens de décrire sommairement, les fouilles pratiquées dans le territoire de Moind font découvrir quantité de substructions et d'objets antiques. Voyez l'article consacré à Moind par Auguste Bernard, dans la *Description du pays des Ségusiaves*, p. 83, l'*Essai statistique* de Duplessy, p. 197, et les *Recherches* de M. Roux, pp. 82 et suivantes.

Ainsi, Moind est une station d'eaux minérales, station qui possédait, à l'époque gallo-romaine, des édifices publics importants, située à neuf lieues gauloises de Feurs, dans la direction d'*Icidmagus* et de *Revessio*. Que faut-il de plus pour établir son identité avec *Aquæ Segetæ?* Il faut montrer comment elle se reliait avec les deux stations immédiatement voisines, par la route dont la Table de Peutinger et l'Anonyme de Ravenne nous révèlent l'existence.

II

MM. Roux et Bernard n'ont pas négligé ce côté de la question. Mais peut-être ont-ils été moins heureux, dans la recherche des voies qui conduisaient à *Aquæ Segetæ*, que dans la détermination de ce lieu lui-même. L'itinéraire qu'ils indiquent entre Feurs et Moind, par Marclop, sur la rive

Digitized by Google

droite de la Loire, me semble notamment impliquer la confusion de deux voies distinctes qui avaient réciproquement un autre objectif que Moind et Feurs (1). Sans m'attarder à critiquer mes devanciers, je vais exposer ce qui me paraît le plus probable, et, afin de procéder du connu à l'inconnu, je commencerai par le tronçon de route compris entre Usson *(Icidmagus)* et Moind, tronçon mieux étudié que celui compris entre Moind et Feurs.

Ce tronçon n'est autre que le prolongement en Forez, sous le nom même qu'elle porte en Velay, de la voie Bolène, *via Bolena*, bien connue sur le territoire de cette dernière province, et dont le musée du Puy possède un plan à grande échelle dressé, en 1855, par les soins d'une commission de la Société Académique de cette ville (2).

La voie Bolène entre en Forez par Pontempeyrat

(1) Ces voies sont : 1° La *Vi Magnine*, qui venait probablement de Montbrison et Moind, et traversait la Loire à Marclop; il y a des raisons de croire qu'elle se prolongeait sur Saint-Martin-l'Estra. 2° Le chemin de l'*Estra*, ou de Feurs à Montrond, qui passait un peu à l'est de Saint-Laurent-la-Conche et de Marclop; ce chemin doit être distingué de celui de Feurs à Saint-Galmier par la Liègue *(Leuga, Leuca, Leucha*, dans les titres du moyen âge), point dont la distance à Feurs est rigoureusement de quatre lieues gauloises de deux mille deux cent vingt-deux mètres. — Cf. Roux, *Recherches*, pp. 85 et suivantes; — Auguste Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, pp. 139 et suivantes, et *Supplément*, p. 11; — Broutin, *Histoire de la ville de Feurs*, 1867, p. 45.

(2) Voyez : Roux, *Recherches*, p. 88; — Auguste Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 143; — Aymard, *Ancienne estrade du Puy au Forez*, dans les *Annales de la Société Académique du Puy*, 1868, pp. 594 et 746, etc.

Digitized by Google

(Pons Imperatoris?), sur la rivière d'Ance, d'où elle gagne Usson *(Icidmagus)*, qui conserve de nombreux vestiges gallo-romains et où l'on voyait encore, dans les premières années de ce siècle, une colonne milliaire, malheureusement perdue aujourd'hui. On n'est pas d'accord sur le nombre de milles romains qu'elle indiquait. La Mure écrit M. XIIII (1); l'*Almanach de Lyon* pour 1760 donne MR. XXIIII (évidemment pour MP. XIIII): distances qui doivent partir de *Revessio*. M. Auguste Bernard propose M. XXII (2). La Table de Peutinger est, en cet endroit, d'une lecture incertaine; on peut hésiter entre XIIII et XXIII. Ce dernier chiffre est cependant le plus probable, et il correspond, d'une manière satisfaisante, à la distance entre Saint-Paulien et Usson, qui est de trente-trois à trente-quatre kilomètres. Il est bon d'observer, au surplus, que cette colonne, selon La Mure, n'avait pas été trouvée à Usson même, mais « dans un village à demy quart de lieuë de ladite ville » (3). M. Mathieu, je ne sais d'après quelle autorité, dit qu'elle fut découverte entre Usson et la rivière d'Ance (4).

D'Usson à Moind, le parcours de la voie Bolène a été plusieurs fois décrit; mais la détermination qui

(1) *Histoire du pays de Forez*, p. 130.
(2) *Description du pays des Ségusiaves*, *Supplément*, p. 22.
(3) La Mure, *loc. cit.*
(4) *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1857, p. 413.

Digitized by Google

mérite le plus de confiance est celle qu'en a faite mon regretté confrère, M. L.-P. Gras, d'après une reconnaissance exécutée sur le terrain et contrôlée à l'aide des anciens terriers. Les résultats de cette exploration ont été consignés dans une *Note*, que je crois devenue très-rare, *sur le parcours de la voie antique nommée Bolène*, insérée dans le *Journal de Montbrison*, numéro du 24 juillet 1864 (1).

Voici les principaux jalons de la voie : elle sort d'Usson par la route actuelle, qu'elle abandonne à la hauteur de la Boulaine *(Bolena)* (2), pour gagner Chalanconnet et Bransiec. Son tracé est, partout, facile à reconnaître; elle a même gardé en quelques endroits son pavé, principalement dans les parties déclives. Elle franchit la rivière d'Andrable, remonte à Égarande et tend, en ligne droite, vers la Citre, où M. Gras signale son passage sous une porte que l'on pouvait fermer la nuit. Elle incline ensuite momentanément à l'est et descend, par Ronchevaux, dans une gorge d'une traversée difficile,

(1) M. Gras, qui se proposait, sans doute, de reprendre et de perfectionner ce premier travail, s'est borné à indiquer sommairement le tracé de la route et s'est montré très-sobre de citations. Il m'a semblé indispensable d'alléguer en note un certain nombre de textes justificatifs. Je dois à l'amitié de M. A. Chaverondier, archiviste de la Loire, ceux de ces textes qui sont empruntés aux documents dont il a la garde.

(2) « Nobilis vir dominus Armandus de Ruppebarone, dominus « d'Ussom. Mansa de *la Bolena*, lo Mazel, lo Tremollen, Teissonerez, « d'Aurella, feudum mansi de Montibus, » etc. 8 novembre 1334. (Bibliothèque de Montbrison. MSS. n° 47. *Repertoire du Livre des fiefs et hommages de Forez*, autographe de La Murk, page 52.)

Digitized by Google

appelée aujourd'hui *Gueule-d'Enfer* et autrefois *Malleval;* il y existait un pont du même nom (1). Après avoir gravi la pente opposée de ce ravin, la voie atteint les hauteurs boisées de *Jarenton*, dont le point culminant est coté à l'altitude de 845 mètres sur la carte de l'état-major (2). Ce territoire renferme d'anciennes sépultures, les unes par ustion, d'autres par inhumation, qui ont été décrites par M. l'abbé Peyron, archiprêtre de Boën (3). Plus loin, la route coupe le vallon de *Queyrel* (4), passe à la Haute-Crusille (5), à la *Chausa* (6), touche les territoires contigus de l'*Eyguete* et du *Martoret* (7), et traverse la rivière

(1) « Apud pontem Mallevallis, juxta *iter de Crusillia ad Anicium* ex « borea, et juxta aquam pontis Mallevallis ex vento. » (Archives de la Loire. A. 74, terrier de la châtellenie de Lavieu, reçu *Gordin*, 1394-1397, f° 54.) — « In ponte Malevallis, juxta *iter tendens de Montebri-« sone ad Anicium* ex mane. » *(Ibid.*, f° 27, v°.) — « In calma pontis « de Malavalle, juxta *iter de l'Estra*, tendens de Crusillia apud la Cistra « ex mane. » *(Ibid.*, f° 26.)

(2) « En Jarenton, juxta *stratam tendentem de Crusillia apud Sistram « et Anicium* ex traversia. » *(Ibid.*, f° 25.) — « En la Comba de Geren-« ton, juxta *iter tendens de Montebrisone apud Anicium* ex mane. » *(Ibid.*, f° 27.)

(3) *Revue forézienne*, t. III, 1869, pp. 237 et suivantes.

(4) « Al Queyrel, juxta *iter tendens de Crusilliam (sic) apud Anicium.* » (Arch. de la Loire. A. 74, f° 28.) — « Au Queyrel, juxta *iter tendens « de Cruzilhia ad Annicium* ex sero. » (Arch. de la Loire, série H, terrier du prieuré de St-Romain, 1514, f° 87.)

(5) « Domum cum orto sitam apud Cruzilliam, versus fontem de « Ulmo, juxta *iter tendens de Cruzillia apud Annicium* ex vento. » *(Ibid.*, f° 98, v°.)

(6) « In vertice de la Chausa, juxta *iter tendens de Ponte Cruzilhie « apud Cruzilliam Altam* ex vento. » *(Ibid.*, f° 62.)

(7) « Super prato sito en l'Eygueta, nunc appellato de novo el Mar-« toret, juxta *iter tendens de Ponte Basse Cruzilhe apud Altam*

Digitized by Google

d'Ojon, au hameau du Pont ou de la Basse-Crusille (1), près duquel s'élevaient jadis une tour (2) et une maladrerie (3). Elle se dirige ensuite sur Margerie, par l'*Estra* ou *Magnyssolla* (sans doute la *Maison-Seule* de Cassini) (4), et les Barges (5), en laissant un peu au soir le hameau de Rossignieu (6). Dans cette région, elle portait le nom de *Chemin ferré* (7).

« *Cruzilliam* ex borea, et juxta rivale de l'Eygueta ex vento, et juxta « iter tendens de Ponte predicto apud Anesiacum *(Anésieu)* ex mane. » *(Ibid.*, f° 62, v°.) — « Al Martore, juxta *iter quo itur de Ponte Crusillie* « *ad Anicium* ex meridie. » (Arch. de la Loire, A. 74, f° 19, v°.)

(1) « Domum et grangiam sitas apud Pontem Cruzilhie, juxta *iter* « *tendens de Ponte apud Montembrisonem* ex borea. » (Arch. de la Loire, terrier de St-Romain, déjà cité, f° 72.)

(2) « Nobilis vir dominus Joannes Marescalii, miles... Domum suam « vocatam de *Turre*, juxta Pontem Crusiliæ. » (Biblioth. de Montbrison. MSS. n° 47, note autographe de La Mure sur « *les riere-fiefs relevants de l'Eglise collegialle N^re Dame de Montbrison, tirez du livre apellé* Speculum, *fol. 47, lesquels tous ont esté rendus environ l'an 1350*, » page 56.)

(3) « In territorio Pontis Crusillie, in loco vocato la Maladeri, alias « l'Enfermerie, juxta *iter quo itur de dicto Ponte apud Montembrisonem.* » (Arch. de la Loire, A. 74, f° 12, v°.)

(4) « En l'*Estra*, alias en Magnyssolla, juxta *iter tendens de Ponte* « *Cruzillie apud Margerie* ex vento. » (Arch. de la Loire, terrier de St-Romain, précité, f° 73.) — « Au territoire autrefois appellé Ligani « de Niollant *(sic)*, à presant l'*Estrat*, jognant... le *grand chemain* « *autrefois appellé le* chemain ferrin (ferré), *tendant du Pont de la* « *Basse-Crusilla à Montbrison*, de vent déclinant au matin. » (Copie de la réponse de J.-P. Morel, prêtre, à l'œuvre de frère Philibert du Saillant, commandeur de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison, reçue *Morel*, 1749, en ma possession.)

(5) « Subtus lo Creux de la Bori, in territorio de les Barges, juxta « *iter regale per quod itur ad Anicium* ex borea. » (Arch. de la Loire, A. 74, f° 19, v°.)

(6) « Apud Rossignio, juxta *iter quo itur de Ponte Crusillie apud* « *Montembrisonem.* » *(Ibid.*, f° 12, v°.)

(7) V. la note 4, ci-dessus.

Digitized by Google

De Margerie, village dont le nom rappelle peut-être un ancien tumulus (1), la Bolène s'abaisse, par degrés, vers la plaine du Forez, en passant au pied de la vieille tour de Montsupt, sur la rive gauche du ruisseau de Cruchaing (2). Elle atteint la rivière de Curraise à la Roche (3), touche les Salles (4) et arrive à Chaysieu (5).

En ce point, la voie est à la hauteur de Moind, qui reste à fort peu de distance au soir, et avec lequel elle se relie par plusieurs avenues. C'est un fait très-analogue à celui qu'on observe aujourd'hui aux abords des villes desservies par un chemin de fer. Il y avait, si je puis m'exprimer ainsi, *Aquæ-Segetæ-Gare* à côté d'*Aquæ-Segetæ-Ville*, et c'est dans ce sens que doivent être interprétés les itiné-

(1) Margerius, *basse lat.*, acervus, congeries : *tas, meule, amas.*

(2) « En la gota de Cruchaing, juxta *iter per quod itur de Montebrisone versus Podium* ex. » (Arch. de la Loire. A. 78 et 79. Terrier de Montsupt, des années 1339 et suivantes, f° 15, v°.)

(3) « Apud la Rochi, juxta *iter publicum per quod itur de Montebrisone « versus Crusilliam* ex. » *(Ibid.*, f° 25.) — Le même terrier signale le passage du chemin de Montbrison au Puy aux lieux dits l'*Estra* (f° 8, v°), la *Barateri (Ibid.)*, le *Fromental* (f° 16), la *Croix* (f° 16, v°), l'*Olmet* (f° 28, v°), le *Verdier* (f° 37), etc., tous territoires dont j'ignore la position exacte, mais qui doivent être situés à proximité de Montsupt et de St-Georges.

(4) « Juxta *iter tendens de Bolena apud les Salles*, quod iter vocatur « *Romio.* » (Texte cité par M. Gras, d'après un terrier de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison, 1500, page 118.) — Le mot *romio, romieu* (b. lat., *romeus)* signifie pèlerin ; on dit encore *romeiageo*, pour pèlerinage, dans le dialecte populaire du Forez.

(5) « En les Borgeones, in territorio de Chayseu, *juxta iter vocatum « de* la Bollena, *tendens apud Crusilliam-Altam* a mane. » (Archives de la Diana, A. 161, terrier de Saint-Romain-le-Puy, signé *Maniglier*, 1397, f° 24.)

Digitized by Google

raires, qui placent *Aquæ Segetæ* sur la route de Feurs à Usson.

Au-delà de Chaysieu, la route se poursuit vers le nord, séparant les communes et les anciennes juridictions féodales (1), et gardant toujours la même direction rectiligne. Elle passe à *Ruffieu* (monticule couvert de noyers, près du point coté 392 sur la carte du dépôt de la guerre) (2), à Vergnon (3), à *Thiollier* (4), à *Vizelles* (5) et atteint le terri-

(1) Le chemin appelé de *la Boulène* formait la limite orientale de la châtellenie de Montbrison et la limite occidentale des justices de Chalain, de Grézieu et de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés. (Bibliothèque de M. Alban Durand. Mémoire pour les officiers de la châtellenie de Montbrison contre le chapitre de Notre-Dame de cette ville, XVIIe ou XVIIIe siècle.) — Sur les limites des anciennes paroisses, voir le rapport des commissaires délégués pour procéder à la démarcation des paroisses de Montbrison, en date du 1er mars 1805, dans dom Renon, *Chronique de N.-D.-d'Espérance de Montbrison*, 1847, p. 378.

(2) « In territorio de Ruphieu, juxta... iter vocatum de *la Vi Bolena* « ex sero. » (Archives de la Diana. Copie ancienne du terrier *Vende*, de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés, 1508, cotée 22, f° 196.) — « In « panco de Ruphieu dominorum (?) cappituli Beate Marie Montisbrisonis, « juxta *stratam appelatam Iter Romieu* ex mane. » *(Ibid.*, f° 201, v°.) — « In dicto territorio de Ruphieu, in panco cappituli Beate Marie « Montisbrisonis, juxta supradictam *Stratam Romieua* ex mane. » *(Ibid.* f° 202.) — « En Ruffieu, jouxte le *chemin Romieu tendant de la Bollenna* « *au Puy* de soir, autre chemin tendant de Moing à Precieu de vent. » (Archives de Goutelas. 76. Terrier de la rente de Cremeaux, signé *Foyyn*, 1619-1628, f° 27.)

(3) « A Vergnon, en les Cestarées et en la Boulena, jouxte le chemin « de Chalain-le-Comtal à Montbrison de matin, le *chemin de la Bou-* « *lena* de soir. » (Arch. de Goutelas, 94. Rente de Goutelas. Articulat contre Annet Duby, 1708.)

(4) « Au... lieu de Thiollier, jouxte... le chemin de la *Bolenna* de « soir. » *(Ibid.)*

(5) « In.. territorio de Vizelles, juxta *iter publicum tendens de stagno* « *de Bolena apud Podium Beatæ Mariæ*, quod et ob hoc nuncupatur

Digitized by Google

toire de la Bolène, au sud-ouest de Magnieu-Hauterive.

III

Là s'arrête l'étude de M. Gras, et il est aisé de deviner ce qui a fait hésiter cet érudit et sagace investigateur. Les maisons qui portent aujourd'hui le nom significatif de la *Bolène* (l'état-major écrit à tort la *Boulenne)* sont situées au bord d'un chemin par lequel on peut gagner Feurs, par Magnieu, mais qui ne semble point être le prolongement naturel de celui que nous avons suivi jusqu'ici: condition à laquelle la route départementale de Montbrison à Villefranche, établie, on le sait, sur l'emplacement d'un plus ancien chemin, satisfait, au contraire, à merveille. Le véritable tracé lui paraissant incertain, M. Gras a préféré s'abstenir.

J'ai été assez heureux pour remplir cette lacune de son travail. Des documents manuscrits, tirés de

« *Iter Romiptarum*... ex oriente » 1410. (Bibliothèque de Montbrison, MSS. n° 54. Copie du terrier *Reynaudi*, de la châtellenie de Marcilly-le-Châtel, 1404. Recueil d'abénevis faisant suite à ce terrier, f° 311). — Ce territoire de Vizelles semble voisin de Sauvagnieu et doit être distingué d'un domaine du même nom, commune de Saint-Paul-d'Uzore.

Digitized by Google

la riche bibliothèque de M. le comte Léon de Poncins, m'ont permis de déterminer, avec une très-grande précision, la position du prieuré de *Saint-Nicolas de la Bolène*, mentionné dans les anciens pouillés du diocèse de Lyon (1). L'église de ce prieuré, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par une pièce d'eau (2), était située au bord et en matin de la route départementale de Montbrison à Villefranche, à 2,160 mètres au sud d'un point coté 378 sur la carte, c'est-à-dire à près d'un kilomètre au nord des maisons qui en retiennent aujourd'hui le nom. Cette église devant, à bon droit, être considérée comme indiquant le véritable site du lieu dit la *Bolène*, il en résulte que notre voie est représentée par la route départementale, et cette conclusion est confirmée par une foule de textes qui lui donnent, entre l'église de Saint-Nicolas et le hameau de l'Olme, près du Lignon, les noms de *strata publica, iter publicum nuncupatum*, *iter de la Bolenna*, *iter magnum Bolene*, *iter de les Abolennes, chemin des Abolèmes;* aux

(1) Voyez les *Appendices* aux Cartulaires de Savigny et d'Ainay, publiés par M. Aug. Bernard, pp. 938, 958, 986: le prieuré de la Bolène est probablement le *Seint-Caliaus* de la page 938.

(2) « Cette première borne existoit donc près de l'Eglise de St-Nicolas de la Bolesne, *aujourd'hui détruite et convertie en péchoire.* » (Bibl. de M. le comte L. DE PONCINS. Fonds de Magnieu-Hauterive. *Compte-rendu du Procès entre M. le Mis de Montagne-Poncins et MM. du Chapitre de Montbrison, par noble Antoine* GONON DE ST-FRESNE, *ancien avocat en la cour*, etc. 1787. mss. p. 48); — Plan joint à ce mémoire, où figure la pièce d'eau en question; — Autre carte murale des paroisse et seigneuries de Magnieu-Hauterive, XVIIIe s. (même fonds).

Digitized by Google

territoires de l'*Étang Jangolin*, l'*Orme Palmier* (1), *Patonières* (2), l'*Orme de Chambéon* (3), le *Trève Simon* ou de *Chèches*, appelé aussi la *Croix Bur-*

(1) « Et primo dicunt dicte religiose et proponunt quod, jam diu est, « per quondam bone memorie dominum Guidonem, comitem Niver- « nensem et Forensem, pro remedio anime sue, imperpetuum fundavit, « legavit et ordinavit fieri, in monasterio et conventu dictarum religio- « sarum Boni Loci, quatuor anniversaria celebranda; favore quorum « anniversariorum, dictis religiosis et monasterio predictis Boni Loci « dedit, contulit et donavit decimam suam quam dictus quondam « dominus comes [habebat] infra limites subscriptos apud Precevet... « Item,... quod dicti limites et termini dicte decimarie clare et liquide, « per metas lapideas appositas et affixas in terminis et locis designatis « in predictis licteris, cuilibet locum intuenti demonstrari et apparere « possunt. Nam est affixa in stagno nuncupato de *Jangolin*, in *strata* « *publica qua tenditur de Bolenna versus Poncins*, quedam grossa meta « lapidea, que facit fidem, recte tendendo per dictam *stratam publicam* « ad aliam metam lapideam que est ultra et desubtus Ulmum Palmier, « recte tendendo per dictam *stratam publicam;* et ab illa meta lapidea « tenditur ad aliam magnam metam lapideam vocatam *Piera de* « *Maresse de Bonlieu*; et ab illa meta inde recte tendendo ad aquam « Vizesie, et sic rippariam ipsius aque ascendendo inde tendit ad « aliam metam lapideam que est affixa in terra Anthonii Michaleti, a « parte dicte aque Vizesie, et meta illa fidem facit ad aliam primam « que est in dicto stagno de Jangolin : et ille due mete lapidee limitant « decimarias domini prioris Montisverduni, in loco Bolene, et dictarum « dominarum. » (Archives de la Diana. Fonds du Bullion. Enquête. Faits et articles proposés par les religieuses de Bonlieu, 1445, f°s 3 à 6). — « Prout tenditur de stagno predicto de Jangolins, per *iter* « *publicum tendens apud Ponsins*, quousque ad Ulmum Palmier, » etc. (Même fonds. Affranchissement de dîme, moyennant une redevance annuelle, consenti par les religieuses de Bonlieu en faveur de Johannin Le Prévost, 1438).

(2) « In Pactoneres, juxta.. iter nuncupatum de la *Bolenna* ex mane et meridie. » Bibliothèque de M. L. DE PONCINS. Terrier *Tinelli*, de Poncins, 1451, f° 47).

(3) « Subtus Ulmum Chambeonis, juxta... *iter de la Bolena* ex mane » (*Ibid.* f° 22 v°). — « Et de dicta meta, tendendo ad aliam metam « existentem in *itinere quo itur de Montebrisone apud Cleppiacum*, subtus « locum ubi dicebatur esse Ulmus Chambeonis, et inde a dicta meta « tendendo per *iter publicum* ad ulmum mansi de Ulmo. » (Bibl. de M. L. DE PONCINS. Enquête sur les limites des mandements de Chambéon et de Poncins, 1436-1437, f° 12).

Digitized by Google

rion (1), les *Abolennes* (2), la *Croix* ou *Trève du Mas* (3), la *Crose* (4), le *Puy* et le *Mas de l'Olme* (5).

(1) « In territorio Trivii de Cheches, juxta iter... de Ponssins apud « Cheches ex mane,... et *iter de la Bolenna* ex cero.» (Terrier *Tinelli*, déjà cité, f° 54). — « In territorio de Seches, alias de la Crois de « Trieve Symon... » (Bibl. de M. L. DE PONCINS, Terrier *Guacon*, de Poncins, 1534, f° 27 v°): c'est le même héritage. — « In territorio Trivii « Symon,... juxta limitem lapideam, ad arma domini nostri regis et « arma dicti domini de Poncins, dividentem mandamenta Chambeonis « et de Poncins, *itinere de la Bolenne* intermedio, ex occidente.» (*Ibid.* f° 22 v°). Cf. la note précédente. Le lieu de cette borne paraît correspondre à la parcelle C. 519 du cadastre de Poncins. — « In territorio « Trivii Symon, alias de la Croys Burrion,.. » (*Ibid.* f° 98 v°.)

(2) « In.. les Abolennes, juxta... *iter de les Abolennes*.. ex borea.» (Terrier *Tinelli*, f° 162 v°). — « In... les Abolennes, juxta iter tendens « de Poncins apud Chambeonem ex occidente, et *iter publicum appel-* « *latum de la Bolenne tendens de Cleppiaco apud Montembrisonem* ex « oriente. » (Terrier *Guacon*, f° 90 v°); cadastre C. 590. — « *Chemin des* « *Abolèmes*, tendant de Clépé et de l'Olme à Montbrison.» (Bibl. de M. L. DE PONCINS. *Plan de la dixmerie du seigneur de Poncins*, dressé vers 1760, et terrier *Vuy*, de 1761, *passim*).

(3) « Supra Trivium delz Mas, juxta *iter... de Cleppiaco apud Montem-* « *brisonem* ex sero.» (Terrier *Tinelli*, f° 79). — « In territorio de Cruce « de Masso, juxta *iter... de Cleppiaco apud Montembrisonem* ex sero.» (Terrier *Guacon*, f° 106).

(4) « In territorio de la Crosa,... juxta la Crosa ex sero, et juxta *iter* « *de Foro apud Montembrisonem, appellatum de la Bolenna*, ex meridie et « ex mane. » (Terrier *Tinelli*, f° 166 v°). — « In territorio de la Crose, « juxta... *iter tendens de Ulmo apud Montembrisonem appellatum Iter de* « *la Bolenne* ex mane. » — (Terrier *Guacon*, f° 283). Le ravin de la Crose s'est appelé depuis *Combe du Loup* et *Goutte-Morte*.

(5) « In Podio et territorio de Ulmo, ultra Crosam, juxta *iter publi-* « *cum quo itur de Cleppiaco apud Montembrisonem nuncupatum Iter de la* « *Bolenna* ex occidente. » (Terrier *Tinelli*, f° 78 v°). — « Publice teneri « audivit quod mandamentum Chambeonis se extendit... videlicet, « usque ad petram nuncuppatam de *Petra Jay*, tendendo ad ulmum de « Ulmo, et inde tendendo per *iter magnum Bolene* ad quandam metam « existentem in dicto itinere.» (Enquête sur les limites des mandements « de Chambéon et de Poncins, déjà citée, f° 51). — « Inde tendendo ad « metam lapideam existentem in *itinere publico quo itur de Montebrisone* « *apud Cleppiacum*, et a dicta meta tendendo per dictum *magnum iter* « usque ad ulmum mansi de Ulmo. » (*Ibid.* f° 48 v°).

Digitized by Google

Sur tout ce parcours, la voie occupe le faîte d'une colline côtoyée, en soir, par la rivière de Vizézy et qui se termine, au matin, par les *balmes* de Chambéon. C'est un tracé éminemment stratégique.

Enfin du *trève* ou carrefour de l'Olme (qui correspond, sur la carte, à la première lettre de ce nom), on gagnait Feurs par un vieux chemin, le *chemin de Pierre-Jay* (*iter antiquum quo tenditur ad metam nuncuppatam de Petra Jay, — via de Petra Jay*). Ce chemin a été en partie détruit, depuis l'ouverture de la nouvelle route de Lyon à Clermont. C'est celui dont la carte montre des vestiges au-dessus des mots *les Marais*. Il traversait les territoires de *Cheypot* (1), *Pierre-Jay* (2), *Chavans* (3); et aboutissait à la

(1) « En Cheypot, alias del Coing, juxta *iter des Feniers* ex mane, et « *iter de Piera Jay* ex borea,... pratum Anthonii Mignet, fossato de « l'Aliot intermedio, ex sero.» (Terrier *Guacon*, f° 335 v°). — Le terrier *Vuy* donne pour confins à la même parcelle, en nord, « le *chemin de* « *Piera Jay*, *tendant anciennement de Poncins à Feurs ou à Randan* », en matin, « le chemin appellé *du Fenier*, tendant du Marey à la Motte ». Cf. *cart. de Savigny*, ch. 98, *ad a.* 970 : « Campus in fine de Ferreriis « (Feneriis) villa et de Randanis, qui terminatur a medio die via « publica ». — Cadastre de Feurs, E. 56, 57, 62, *le Feny*.

(2) « Inde tendendo per quoddam *iter antiquum quo tenditur ad metam nuncuppatam de Petra Jay* » (Enquête sur les limites des mandements de Chambéon et de Poncins, f° 3, v°). — « Videlicet, usque « ad quandam metam lapideam vocatam de *Pera Jay*; inde accedendo « per *iter antiquum* versus et usque ad ulmum mansi de Ulmo, quam « ulmum [testis] vocari audivit *Ulmum de Lerbe*, et inde tendendo per *iter* « *publicum quo inde acceditur apud Montembrisonem* usque ad quandam « metam lapideam existentem in dicto itinere, existentem versus « Trivium de la Chal, vocatam alias *Pera Clugnet* » (*Ibid.*, f° 53 v°). — « In... praheria de Piera Jay, juxta *viam de Piera Jay* ex borea,.. et « juxta pratum... nuncupatum *Pra Long* ex sero » (Terrier *Tinelli*, f° 172).

(3) « Versus gurgitem Chavans, juxta *viam de Piera Jay* ex meridie.» (*Ibid.*, f° 158).

Digitized by Google

Loire, à peu de distance du prieuré de Randans, où il a existé un pont de pierre, dont on voyait encore six ou sept piles en 1433 (1).

Ce pont était-il de construction romaine? quel était au juste son emplacement? Il n'est pas aisé de le dire. La Loire qui, dans ses grandes crues, submerge toute la vallée comprise entre Feurs et les Marais, sur une largeur de deux kilomètres, a plusieurs fois changé son cours depuis les temps historiques. Les plus anciens documents semblent établir qu'à une époque très-reculée, ce fleuve, ou du moins un bras dérivé du lit principal, coulait au pied des collines de l'Olme, où son passage est resté longtemps marqué par des bas-fonds remplis d'eau, ou *gourgs*. Le *gourg du Creullo* subsiste encore aujourd'hui. Il est question, dans les vieux titres, d'un hameau de l'Ile, *Insula*, qui semble être la Petite-Motte (2), et d'un *pont de Vieille Loire*, qui est probablement distinct de celui dont nous venons de parler (3). On

(1) « En vng lieu appellé Renda[ns proche] dud. Feurs, s[ur] lad. « riviere de Loire, souloit auoir vng pont de pierre, *ainsi qu'il appert par « les fondements de vj ou vij pilles*, qui sont apparissans encor[es] en « ladite riviere et lie[u de Rendans].» (*Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publié par la Société de la Diana*, 1873, p. 112).

(2) « De la reponse de Jean Ferjeul de *l'Isle*, paroisse de Feurs et « mandement de Chambeon,.... une quartallée de terre, valant quatre « meyterées,.. au lieu de la *Petite-Motte* ou de *l'Isle*, au territoire de « l'Espine ou des Chassains.» (Bibl. de M. de Poncins. Terrier *Ferjard*, de Poncins, 1629, f° 312).

(3) « Versus *Pontem de Velli Leyri*, juxta dictum pontem ex parte, seu « aquam de Lignon ex parte.. » (Bibl. de M. de Poncins. Terrier *Poerii*, de Goincel, 1357, f° 39 v°).

Digitized by Google

sent bien que ces perturbations du cours de la Loire ont dû bouleverser profondément les chaussées antiques, et même entraîner certaines modifications dans leur tracé. En assimilant le chemin de Pierre-Jay à la route d'*Aquæ Segetæ*, je ne pouvais oublier de faire cette remarque.

Ceci m'amène à examiner un autre doute.

Le chemin de Pierre-Jay est-il le prolongement final de la voie Bolène, ou bien cette dernière s'élevait-elle plus au nord, en traversant le Lignon ? On est d'autant plus fondé à se poser cette question, que les textes du moyen âge qui font mention de la Bolène, entre l'église de Saint-Nicolas et l'Olme, s'accordent presque tous à lui donner pour objectif Cleppé : *iter publicum de la Bolenna quo itur de Cleppiaco apud Montembrisonem.* Mais, outre que la Table de Peutinger arrête à Feurs la voie venant de *Revessio*, il convient d'observer que Cleppé était le lieu de plaisance, le Versailles des comtes de Forez, et que ceux-ci empruntant, pour s'y rendre de Montbrison, la voie Bolène sur une certaine longueur, le chemin parcouru par eux, avant de l'avoir atteinte et après l'avoir quittée, devait sembler au public faire partie intégrante de la voie principale. De même donc qu'au midi de Moind, la voie Bolène est constamment désignée comme tendant au Puy, et non à *Revessio*, ville déchue de bonne heure de son ancienne splendeur, de même on a pu dire qu'elle partait de Montbrison et allait à Cleppé, bien que,

Digitized by Google

très-certainement, elle ne passât pas par le premier de ces points et qu'aucun texte *connu* ne la montre se prolongeant au nord du second.

Mais cette discussion est étrangère à mon sujet, qui est de montrer comment Feurs était relié à *Aquœ Segetœ* et à *Icidmagus*. J'ai montré cette communication établie par la voie Bolène. Il me reste à discuter les distances exactes qui séparent ces trois stations.

IV

L'expression de *voie Bolène*, tout le monde en tombe d'accord (1), signifie *chemin des bornes*, par allusion aux colonnes itinéraires placées sur son parcours. On lit dans un registre audiencier de la justice de Marcoux, de l'an 1477, à propos d'une poursuite contre un particulier qui, au mépris du ban et sauvegarde du seigneur, avait creusé un fossé sur l'héritage de son voisin et fait disparaître les bornes sous les terres provenant du déblai : « *Fecit quoddam fossatum in ejus terra... et cumblavit* les bolemes » (2). Dans le dialecte roman parlé en Forez, *boena* signifie encore borne.

(1) L.-P. Gras, *Note sur le parcours de la voie antique nommée Bolène ;* — Aymard, *Ancienne route ou estrade du Puy au Forez*, p. 594.

(2) Archives de Goutelas, n° 40.

Digitized by Google

Cela étant, il paraît tout naturel de supposer que les lieux habités du nom de *Boulaine* et de *Bolène*, que nous avons signalés près d'Usson et de Magnieu-Hauterive, marquent la position de deux des colonnes milliaires qui s'élevaient sur la route. Admettons provisoirement cette hypothèse; et voyons comment elle se concilie avec la valeur généralement admise de la lieue gauloise, et quelles conséquences on peut en déduire touchant l'emplacement des bornes itinéraires entre Feurs et Usson.

La distance entre l'église de Saint-Nicolas-de-la-Bolène et le centre du hameau de la Boulaine, près Usson, mesurée sur la carte du dépôt de la guerre, avec une ouverture de compas correspondant à 500 mètres seulement, et en s'assujétissant au tracé de la voie décrite, a été trouvée de 33,950 mètres. Ce nombre représente, à 620 mètres près, 15 lieues gauloises de 2222 mètres.

D'autre part, la distance de l'église de Saint-Nicolas à Feurs (église paroissiale), mesurée de la même manière, est de 11,440 mètres. Cette distance correspond aussi à un nombre à peu près entier de lieues gauloises, soit 5 lieues, valant ensemble 11,110 mètres, avec une erreur de 330 mètres environ.

L'accord entre ces chiffres pourrait être plus parfait: toutefois, si l'on a égard aux légères incertitudes dont sont affectés les points de départ et d'arrivée, il sera peut-être jugé suffisant; et nous pourrons assigner, comme il suit, la position approximative

Digitized by Google

des bornes itinéraires placées le long de la voie, à partir de Feurs.

La première borne tombe à l'E. des Marais, près du territoire appelé Pierre-Jay. Cette pierre était une des limites du mandement de Chambéon (1) ; était-ce une ancienne colonne itinéraire ?

La 2e borne tombe au carrefour de la Croix-Blanche, autrefois la *Croix du Mas* (2), à l'intersection du chemin de Poncins à la Varenne.

Cette borne existe encore. Elle a servi longtemps de seuil à la porte de la cour du château de Poncins, et a été transportée ensuite au château de Saint-Cyr-les-Vignes. Elle porte le nom de l'empereur Trajan-Dèce et le sigle L. II. M. Roux (3) et, après lui, M. Aug. Bernard (4) ont supposé qu'elle avait appartenu à la voie de Feurs à Clermont : il est bien plus simple de l'attribuer à la voie Bolène, qui passe à quelques centaines de mètres seulement du château de Poncins.

La 3e borne tombe au carrefour de Belair, sur le chemin de Précivet à Chambéon.

La 4e borne coïncide avec un autre carrefour, où aboutissent sept chemins, et qui est coté à l'altitude de 378 mètres sur la carte. Là s'élevait autrefois un ormeau gigantesque appelé l'*Orme*

(1) Voyez page 125, note 5, et p. 126, note 2.
(2) Voy. p. 125, note 3.
(3) *Recherches*, p. 77 et planches, fig. VIII.
(4) *Desc. du pays des Ségus.*, pp. 28 et 148.

Digitized by Google

Palmier (1). Il était si beau que, lors d'une restauration de la route, vers 1778, on le laissa au milieu de la voie, au centre d'une étoile de 10 toises de diamètre, en ménageant à son pied un banc de gazon pour les voyageurs.

Il est remarquable que les trois bornes qui précèdent, correspondent à des points où la voie est croisée par d'autres chemins.

La 5e borne était à Saint-Nicolas-de-la-Bolène ;

La 6e, à la hauteur de Sauvagnieu ;

La 7e, un peu avant Vergnon ;

La 8e, entre Merlieu et Meycillieu, au lieu dit jadis l'*Orme du Grosné* (2) ;

La 9e, près du Poulailler, c'est-à-dire précisément en face et à la hauteur de Moind, comme l'exige la Table de Peutinger.

Cette borne a été retrouvée, en 1858, dans le village de Moind, où elle soutenait la galerie d'une maison. Elle porte le nom de l'empereur Maximin et le sigle L. VIIII. MM. Aug. Bernard (3), André Barban (4), L.-P. Gras (5) l'ont décrite. On la conserve aujour-

(1) Voy. p. 124, note 1.

(2) « Au territoire des Acensions, proche Prat Perier, vers l'Olme du « Grosné,... joignant... le chemin appellé *Vye Bolene* de matin, et « l'autre chemin tendant dud. Montbrison à Boisset de vent. » (Terrier *Thoynet*, du Palais de Moind, déjà cité, 1681, f° 160. — Cf. f°s 35 v° et 38 v°).

(3) *Desc. du pays des Ségus. Supplément*, p. 5.

(4) *Notice sur les colonnes itinéraires romaines de Moind et de Feurs.*

(5) *Note sur le parcours de quelques chemins antiques dans l'arrondissement actuel de Montbrison.* Dans la *Revue Forézienne*, t. 1, 1867, p. 33.

Digitized by Google

d'hui dans le vestibule de l'hôtel - de - ville de Montbrison.

Venons à la section de la route comprise entre Moind et Usson. Il ne me paraît pas fort utile d'indiquer le point où commence chaque lieue : chacun peut le déterminer sur la carte. La 9e borne coïncide avec la position d'Egarande, en face de Bransiec, sur la rivière d'Andrable. Ce nom d'*Égarande* renferme un radical celtique auquel on attribue le sens de *borne, limite.* Peut-être rappelle-t-il le souvenir de la colonne itinéraire qui s'élevait à proximité.

La onzième lieue nous conduit à la Boulaine. De ce point à Usson, il n'y a que trois mille deux cents mètres, soit une lieue gauloise et demie. Comme les itinéraires anciens donnent toutes les distances en nombres ronds, c'est XII ou XIII lieues que l'on doit admettre entre *Aquæ Segetæ* et *Icidmagus,* selon que l'on tient compte ou non de la fraction de lieue commencée.

La Table de Peutinger donne XVII lieues pour cette même distance. Ce chiffre paraît donc erroné et doit être ramené au chiffre XII ou XIII, par la suppression du V ou son changement en un I.

J'aime mieux admettre cette correction que de regarder le chiffre XVII comme exprimant des milles romains : 1° la circonstance, que la distance entre les deux localités du nom de Bolène est un nombre à peu près entier de lieues gauloises, porte à croire que cette mesure a été employée sur tout le parcours

Digitized by Google

intermédiaire; 2° il y a XIX milles romains, et non point seulement XVII, entre Usson et Moind. Ainsi, même en comptant par milles, il faudrait encore toucher au chiffre fourni par la Table.

La distance totale de Feurs à Usson, d'après le système qui vient d'être exposé, serait de XXI ou XXII lieues gauloises. La distance exacte, somme des longueurs partielles que nous avons successivement déterminées, est de 48,590 mètres, valant XXII lieues, à moins de 300 mètres près, quantité au-dessous des erreurs de mesure sur un si long parcours. Retranchant VIIII lieues pour la distance de Feurs à Moind, il resterait XIII lieues pour celle de Moind à Usson. Cette manière de compter, qui n'entraîne d'autre changement au chiffre XVII que la suppression d'un jambage, semble donc mériter la préférence; et il n'est pas inutile de faire remarquer que ce résultat est indépendant de toute idée préconçue sur l'emplacement des bornes situées sur la route.

Plusieurs voies antiques rayonnent autour de Moind et de Montbrison, ville limitrophe dont l'importance a, depuis longtemps, éclipsé celle de l'antique *Aquæ Segetæ*. Je n'ai pas à les décrire ici, et me bornerai à indiquer, comme constituant un deuxième moyen de communication entre Feurs et Moind, le chemin connu au moyen âge sous les noms d'*Iter publicum de l'Eytra* (1), *grand chemin tirant de Feurs à*

(1) Terrier d'*Antignat*, de Randans, 1393, fragment en ma possession, f° 72, v°.

Digitized by Google

Montbrison (1), qui longeait la rive gauche de la Loire, en touchant chez Badieu, Estrables *(villa de Stabulis)*, la Motte, les Reynauds *(Taxoneriæ?)*, Bardet, et venait probablement rejoindre, près de Sauvagnieu (2), la voie Bolène, dont il était une variante plutôt qu'un *compendium*, car la longueur des deux tracés est sensiblement la même. Toutefois, une discussion plus approfondie, dont je ne possède point les éléments, serait nécessaire pour décider si cette jonction n'avait pas lieu au moyen d'un simple embranchement, la voie principale continuant à descendre vers le sud, dans l'angle compris entre la Bolène et la Loire. La solution de ce doute importe peu à ma thèse, car il laisse subsister les conclusions que j'ai tirées de l'examen de la voie Bolène, pour fixer à Moind la position *d'Aquæ Segetæ*.

VINCENT DURAND.

(1) Arch. de la Loire. A. 59. Terrier *Chercot*, de Chambéon, 1680. *Limites de la dixmerie de Chambéon*.

(2) « Aud. territoire des Trois Pyns, en l'hault de Sovagnieu,.. jouxte.. « le chemyn tendant de Challaing le Comtal à Mournand.. de matin .. « *le chemyn tendant dud. Montbrison à Feurs* de soir et quasi bise. » (Arch. de Goutelas. Fonds Trunel. Composition de lots pour Claude et Michel Trunel, 1554).

Digitized by Google

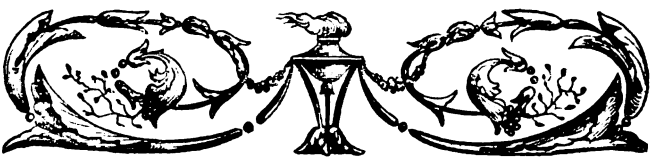

L. PIERRE GRAS

Secrétaire-Archiviste de la Diana

SA VIE & SES ŒUVRES

I

L'ANNÉE dernière, quelques jours après la première excursion archéologique que la Société de la Diana faisait à la Bâtie et à Montverdun, une mort prématurée enlevait L. Pierre Gras, dans toute la force de l'âge et la plénitude de son talent. Il n'avait pas quarante ans encore, c'est-à-dire, à peine l'âge où d'autres commencent à publier leurs premiers travaux.

Ce fut un grand deuil, non-seulement pour sa

(1) Lu à la réunion générale de la Diana, le 7 mai 1874.

Digitized by Google

famille et ses nombreux amis, mais encore pour la science archéologique. Cette perte cruelle atteignait surtout douloureusement la Société de la Diana, au moment où, après deux années d'interruption, elle venait de reprendre avec zèle le cours de ses travaux, et qu'elle fondait, pour la réalisation de son œuvre, les plus grandes espérances sur le concours de son savant secrétaire.

Venu deux siècles après La Mure, L. Pierre Gras avait, comme son devancier, voué sa vie et ses travaux à l'histoire du Forez. Pendant dix années, dans ce même cloître de Notre-Dame où avait vécu le bon chanoine, nous l'avons vu, comme lui, remonter vers les siècles passés, interroger nos vieilles chartes et retrouver les souvenirs perdus et les faits oubliés de nos annales. Mais à l'un il fut donné de longs jours, et il put jusqu'à la vieillesse poursuivre son œuvre de bénédictin, que l'indifférence de ses contemporains devait laisser perdre, pendant deux siècles, pour le Forez. A l'autre, la destinée mesura l'existence d'une main avare, et pourtant son œuvre à lui aussi restera, comme un monument inachevé sans doute, mais comme un monument dont les solides assises devront être conservées par ses successeurs, tant son érudition était sûre, tant il apportait d'esprit de critique dans tous ses travaux, tant sa laborieuse jeunesse s'était hâtée de recueillir ces richesses dont les historiens de l'avenir devront faire leur profit !

Digitized by Google

Les Membres de la Société de la Diana savent tous ce qu'a fait L. Pierre Gras; ils connaissent la longue liste de ses travaux; mais si quelques-uns l'avaient oubliée, ils ne pourront, en la parcourant de nouveau tout à l'heure, s'empêcher de se demander avec étonnement, comment, en mourant si jeune, il a pu laisser une œuvre aussi considérable. C'est que, plus qu'un autre, Gras a possédé cette qualité, sans laquelle il n'y a pas de véritable savant : la vocation. Oui, chez lui plus que chez tout autre, l'étude et le désir de savoir avaient été la pensée de sa vie entière, la passion de son enfance comme de sa jeunesse. Rien ne put le détourner du but vers lequel l'entraînaient ses goûts naturels, et jusque sur son lit de douleur, ses derniers travaux remplissaient encore sa pensée et lui faisaient oublier les cruelles souffrances de ses derniers jours.

Louis-Pierre Gras est né à Saint-Etienne, le 15 décembre 1833. Néanmoins, la ville de Montbrison le réclame, avec raison, comme l'un de ses enfants. C'est dans cette ville, en effet, que son père exerçait, quelques mois auparavant, les fonctions de greffier de la justice de paix (1); c'est là aussi qu'il passa son enfance. J'ai dit son enfance, et pourtant on peut dire du jeune Gras qu'il n'eut véritablement

(1) M. Pierre Gras père s'est fait connaître par un recueil de *Chansons*, (*Lyon*, 1849), et une traduction estimée en vers des *Psaumes de David*, ouvrage publié avec luxe par l'éditeur Labaume. (*Lyon*, 1846). Quelques-uns de ces psaumes sont traduits avec un véritable talent: tels sont notamment le *Super flumina Babylonis*, et le *Quaré fremuerunt gentes*.

Digitized by Google

pas d'enfance. Quoique d'un caractère ouvert et jovial, jamais les amusements de son âge n'eurent d'attrait pour lui. On le voyait, au milieu de ses petits camarades qui se livraient avec ardeur à leurs jeux habituels, les contempler, les mains derrière le dos, avec toute la gravité d'un homme sérieux, sans se mêler à leurs ébats. Plus que les jeux de l'enfance, ce qui le préoccupait surtout, c'était le désir d'apprendre et de savoir; et dès l'âge de quatre à cinq ans, on le voyait adresser des questions purement scientifiques et parfois embarrassantes, à ceux qui l'entouraient; par exemple: comment se formait le combustible du foyer? comment nommait-on telle ou telle étoile? Et d'autres d'un ordre aussi élevé.

Ce fut avec ces heureuses dispositions, qu'il entrait en 1845, au petit-séminaire de Montbrison où il fit toutes ses études jusqu'à la fin de sa rhétorique. Tous ceux qui l'ont connu ont gardé le souvenir de sa vive intelligence et de sa remarquable mémoire. Avait-on, pour la circonstance, besoin d'une chanson ou d'un discours, on avait recours à Gras; c'était le poète obligé de toutes les fêtes de la maison d'éducation. Pendant quatre années consécutives, on le vit, chose rare, remporter le prix de concours entre les quatre petits séminaires diocésains. En un mot, ce fut l'un des élèves les plus distingués dont le séminaire de Montbrison ait gardé le souvenir.

Sa rhétorique achevée, Gras entrait, en 1853, au Lycée de Lyon, pour y faire son cours de philosophie.

Digitized by Google

Là encore, au milieu de sérieux concurrents, il sut, dès ses premiers débuts, prendre un rang distingué et il le garda, car, à l'expiration de l'année, il obtenait, avec le diplôme de bachelier ès-lettres, trois nominations à la distribution des prix, au nombre desquelles le second prix de dissertation française (8 août 1854). Bientôt après il se rendait à Paris pour compléter ses études; mais à peine arrivé, il était rappelé par sa famille qui se voyait contrainte de donner à sa vie une autre direction. Depuis plusieurs années, son père avait quitté son office ministériel pour le commerce. Il était devenu le représentant d'une grande maison de Bordeaux et l'occasion lui parut favorable pour faire embrasser à son fils la carrière commerciale. Aux yeux de notre siècle positif, pour lequel les exigences de la vie sont grandes, c'était peut-être sagement raisonné, et tout autre se fût laissé séduire par les espérances de la fortune.

Mais, déjà à cette époque, L. Pierre Gras s'était épris de l'étude de l'archéologie. Dès l'année 1853, on le voyait passer des journées entières dans cette salle de la Diana, alors si déshonorée, pour étudier les figures héraldiques de la frise et de la voûte. Déjà aussi il visitait nos vieux châteaux foréziens et les ruines de nos anciens monastères; il interrogeait ces muets témoins du passé et se demandait par qui avaient été élevés ces monuments d'un autre âge. Il avait ainsi dessiné nos plus belles ruines et retrouvé

Digitized by Google

plus d'une charte ignorée, quand on l'envoya à Bordeaux, dans le comptoir de la maison de son père.

Certes, il n'est pas difficile de se figurer avec quels regrets le jeune archéologue s'éloignait ainsi de sa province aimée et vers laquelle nous le verrons revenir plus d'une fois encore, comme s'il eût obéi à une mystérieuse destinée. Ce qui est certain c'est que Gras considérait cette époque de sa vie comme celle où il fut le plus malheureux. Le prosaïsme et le côté tout positif de la vie commerciale ne pouvaient convenir à cet esprit chercheur, toujours dirigé vers l'étude du passé. Il ne demeura que six mois à Bordeaux. Pour échapper à l'ennui d'une vie si contraire à ses goûts, il demanda l'emploi de voyageur de commerce. Du moins, il lui serait permis ainsi de visiter les monuments de notre vieille France, et de se livrer encore à l'étude de nos antiquités nationales.

Il partit donc; mais ce qui devait peut-être l'attacher à la vie commerciale ne fit que développer sa passion pour l'archéologie. L'archéologie est une science de comparaison, et quand il s'agit surtout de nos monuments nationaux, on ne saurait en posséder une connaissance complète et raisonnée, sans avoir étudié sur place les différences que présentent nos diverses écoles d'architecture au moyen âge. Il put ainsi compléter une étude que jusqu'alors il n'avait pu faire que dans sa province. Ainsi s'expliquent l'étendue et la variété des connaissances de Gras en archéologie.

Digitized by Google

Mais pendant qu'il se livrait ainsi aux enchantements de la science, que devenaient les affaires du commerce? Ces affaires étaient de celles dont il eût dit volontiers, comme un ancien : A demain les affaires sérieuses ! Avait-il entrevu une vieille église romane ou quelque donjon en ruine, il allait dessiner l'église et le donjon et voyait le client après, s'il n'avait été prévenu déjà par un concurrent plus empressé. Pendant que son album archéologique s'enrichissait ainsi, le carnet des commissions demeurait vide trop souvent. Aussi, peu satisfait lui-même des résultats pratiques de ses tournées et d'une carrière pour laquelle il avait la plus profonde antipathie, à peine avait-il terminé son second voyage, qu'il renonçait résolûment au commerce, en déclarant à son père qu'il aimait autant passer sa vie dans l'échoppe d'un cordonnier que d'être voyageur de commerce.

Il fallut bien ainsi le laisser revenir à Montbrison. C'est de là qu'il vint à Lyon, en 1858, pour entrer comme rédacteur au *Progrès industriel*, journal politique hebdomadaire, fondé par M. Chanoine, sous la direction de M. Palle, rédacteur en chef. Cette collaboration avait duré dix mois environ, quand fut créé le *Progrès* actuel, journal politique quotidien. Dans cette nouvelle feuille, Gras continua à rédiger la chronique et les causeries scientifiques. Mais ses préférences étaient pour l'histoire locale. Le moindre fait divers lui fournissait l'occasion de rattacher le présent au passé, et dans un journal qui n'avait

Digitized by Google

assurément rien d'archéologique, on le vit passer en revue tous les monuments de Lyon. Ces articles, tous remarquables au double point de vue de la clarté et de l'exactitude, méritèrent d'être reproduits sommairement dans le *Guide à Lyon,* que l'ancien libraire Chambet fit paraître en 1860.

Mais la rédaction d'un journal politique ne pouvait satisfaire longtemps les goûts de Gras, ni convenir à son caractère. Aussi saisit-il avec empressement la première occasion qui se présenta, pour revenir à Montbrison et dans cette province du Forez qu'il se reprit à étudier de nouveau avec plus d'ardeur et plus de fruit encore. Il n'est pas de localité qu'il n'ait visitée à cette époque, pas de monument qu'il n'ait étudié, pas d'inscription ancienne ou moderne qu'il n'ait relevée. C'est ainsi que, depuis, il a pu nous donner le tableau de l'épigraphie forézienne du XIe au XVIIIe siècle, retrouver le tracé de nos voies antiques et nous décrire les monuments préhistorisques de la province. En même temps, on le voyait se livrer activement à la recherche de nos vieilles chartes, et recueillir des notes sans nombre, dont il n'a pu utiliser qu'une faible partie. Dès cette époque aussi, le vieux langage du Forez fixait son attention, et il réunissait tous les éléments du *Dictionnaire du patois forézien*, qu'il devait publier bientôt.

Aujourd'hui que la Société de la Diana sert de lien entre tous ceux que réunit un même amour pour le pays de Forez ; aujourd'hui que les éléments de notre

Digitized by Google

histoire locale, livres et manuscrits, sont réunis dans ce sanctuaire de la science, il est facile de consacrer ses loisirs à l'étude du passé de notre province. Mais alors que rien ne pouvait servir de guide ni d'encouragement, il fallait être soutenu par une passion bien profonde, pour se livrer avec autant d'ardeur à toutes ces recherches.

Ce fut vers cette époque qu'un dernier incident imprévu vint encore détourner Gras de sa véritable vocation. M. de Saint-Pulgent, membre du Conseil général de la Loire et maire de Montbrison, venait d'être nommé préfet de l'Ain (5 octobre 1861). Il emmena à Bourg le jeune Gras, qui entra comme employé dans les bureaux de la Préfecture. Comprend-on Gras, avec sa nature d'artiste, avec ses goûts qui le ramenaient sans cesse vers l'étude du passé, le comprend-on obligé de se soumettre aux exigences des formes administratives ? Je doute que ce genre de vie lui ait jamais plu beaucoup. Mais l'ennui n'eut guère le temps de le gagner dans sa nouvelle carrière, car bientôt il allait être rappelé à Montbrison.

La Société de la Diana venait d'être fondée, le 29 août 1862. J'aime à rappeler ici cette date, car elle mérite de vivre doublement dans notre mémoire. Elle ouvrait la période des sérieuses études historiques sur le Forez, et elle assurait à Gras cette voie tant cherchée, et dont à chaque pas on avait essayé de le détourner.

A la nouvelle Société il fallait un archiviste, et ces

Digitized by Google

fonctions exigeaient des connaissances étendues et diverses. Ces connaissances, Gras les possédait déjà à un haut degré. Paléographie, sigillographie, science héraldique, philologie, rien ne lui était étranger. Aussi fut-il désigné d'une voix unanime au président de la Compagnie, M. de Persigny ; et ce fut ainsi qu'au mois de septembre 1862, il quittait Bourg, pour venir prendre possession de ses nouvelles fonctions.

Ce retour à Montbrison devait être le dernier. Sa destinée, après s'être jouée longtemps de ses vœux et de ses aspirations, le ramenait enfin dans ce *cher pays de Forez*, comme a dit un poète (1), pour reprendre ses travaux préférés qu'il devait poursuivre jusqu'à la fin. Nommé archiviste de la Diana, il vint s'installer, avec un bonheur d'enfant, au milieu de tous ces souvenirs, de tous ces documents de notre histoire heureusement sauvés de la destruction et qui désormais allaient trouver un asile dans cette salle de la Diana habilement restaurée. Quelques années plus tard, en 1869, M. Majoux, secrétaire de la Compagnie, ayant quitté Montbrison, Gras réunit même les fonctions de secrétaire à celles d'archiviste, et il les a remplies jusqu'à sa mort.

Les dix années que Gras a passées ainsi à Montbrison, comme archiviste de la Diana, furent dix années de labeur et de travail fructueux. Ce furent aussi dix

(1) Victor de Laprade : Au pays de Forez, *(Idylles héroïques)* :
Cher pays de Forez, je te dois une offrande...

Digitized by Google

années de bonheur. Que lui manquait-il, en effet? Ne pouvait-il pas se livrer tout entier à ses études aimées? N'avait-il pas sous la main tous les éléments de cette œuvre d'ensemble qu'il rêvait et qu'une plus longue vie lui eût permis de réaliser un jour? Un mariage heureux et qui lui assurait l'aisance, venait de l'unir à une femme d'une intelligence élevée, fille de Bernard aîné, l'un de nos poètes foréziens, et nièce d'Auguste Bernard, l'historien du Forez, qui avait voué, lui aussi, tant d'amour à son pays natal. Ne trouvait-il pas dans sa nouvelle famille, à la fois des encouragements et des exemples? Heureux époux, heureux père, il partageait sa vie entre Ecotay et Montbrison, et c'était encore un bonheur de plus pour lui de vivre ainsi au milieu de tous ces souvenirs et dans ces lieux dont les noms historiques remplissent les pages de nos annales.

Mais ce bonheur tant rêvé, tant attendu, ne lui faisait point oublier ses travaux, et c'est pendant cette période qui s'étend de 1863 à sa mort, qu'il a publié toutes les œuvres dont nous donnerons plus loin la longue liste. En 1863, c'est son *Dictionnaire du patois forézien;* l'année suivante, son *Voyage à Pierre-sur-Haute et sur les bords du Lignon,* où l'érudition s'allie à tant de gaieté. En 1865, c'est son livre de légendes foréziennes. En 1867, commence la publication de la *Revue forézienne,* recueil précieux dont il fut le fondateur, et dans lequel il nous révélait tant de documents ignorés de notre histoire. Il suffit

Digitized by Google

de parcourir les quatre volumes de cette publication pour s'assurer combien étaient nombreuses et variées ses études sur la province. En 1872, paraît encore son *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, et en 1873, l'*Obituaire de Saint-Thomas la Garde*. Ces publications, qui toutes portent l'empreinte de la saine érudition, furent appréciées au loin, comme dans la province. Aussi plusieurs sociétés savantes : la Société des antiquaires de France, l'Académie de Clermont, la Société académique du Puy, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, se firent-elles un honneur d'admettre Gras au nombre de leurs membres correspondants.

En même temps, il poursuivait avec vigueur l'achèvement de travaux plus importants encore. L'histoire de Montbrison était conduite jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Chaque jour il ajoutait quelques noms nouveaux à ses *Généalogies foréziennes*. Plusieurs autres publications, telles que ses *Etymologies sur les noms de lieux en Forez*, allaient voir le jour. Déjà un habile imprimeur lyonnais commençait l'impression de son *Armorial du Forez*, quand tout à coup, alors que rien ne faisait prévoir un pareil malheur, une maladie cruelle vint briser cette carrière si bien remplie. Ce furent six mois de longues et douloureuses souffrances. Un moment on put le croire sauvé; c'était au mois de mars 1873, et je le vis alors plein d'espoir de guérison. Ce retour fugitif de la santé lui permettait de quitter Montbrison et il

Digitized by Google

était heureux de partir, de s'éloigner de cette demeure où il avait tant souffert. Il partit en effet, il vint pendant quelques jours à Saint-Etienne, au sein de sa famille. Mais ce voyage fut l'occasion d'une rechute sans espoir et il lui fallut bientôt revenir à Montbrison. Là encore, malgré ses souffrances, il se préoccupait toujours vivement de la publication de son *Armorial du Forez*. Il pressait son imprimeur, il hâtait l'exécution de ses gravures, comme s'il eût compris qu'il fallait aller vite, s'il voulait voir l'achèvement de son livre. Ce fut la dernière pensée de l'érudit, la dernière joie qui pût encore lui faire oublier ses douleurs. Son regard se réveillait un moment et la vie semblait renaître encore dans ce corps usé par la souffrance, quand lui arrivaient les premières épreuves de cette œuvre dernière. Mais la satisfaction de la voir paraître ne lui fut pas accordée et deux feuilles seulement étaient imprimées, lorsque Louis-Pierre Gras mourait à Montbrison, le 5 juillet 1873, à l'âge de trente-neuf ans et demi.

Il mourait résigné, entouré de l'affection de tous les siens, après avoir reçu les suprêmes consolations que la religion réserve au chrétien. Mais, je l'ai déjà dit, cette perte fut cruelle pour sa famille; son vieux père, brisé par la douleur, le suivait, moins de six mois après, au tombeau (1). Elle le fut aussi

(1) Pierre Gras père est décédé à Lyon, le 29 décembre 1873, à l'âge de 72 ans.

Digitized by Google

pour ses amis, et ils étaient nombreux. Comment n'eût-on pas aimé cette nature si bonne et si exempte d'envie? Comment n'eût-on pas été attiré par cette franche gaieté, enchaîné par cette obligeance qui mettait si largement au service de ses amis, le fruit de ses incessantes recherches? Gras n'avait point d'ennemis et faut-il s'en étonner? Vit-on jamais un critique plus courtois, un érudit moins jaloux de ses découvertes?

Pour la Société de la Diana, ce deuil fut aussi un deuil de famille. Car elle savait tout ce qu'elle pouvait espérer d'aide et de fructueuse collaboration de son savant secrétaire. « Nul, comme l'a si bien dit notre « zélé président, ne connaissait le vieux Forez comme « lui. Nul ne racontait ses légendes avec plus de « charme. Nul n'avait, aussi présentes à la fois, les « chartes, les armoiries et les généalogies de notre « province (1). » Que de travaux il eût pu nous livrer encore, s'il eût fourni la carrière que lui promettaient à la fois et sa santé et sa jeunesse! Montbrison eût possédé, pour la première fois, une histoire sérieuse et complète. Le Forez eût vu abordée, sous toutes les faces, l'étude de ses antiquités et de son histoire. Et la Diana, certaine de retrouver au siége de ses réunions, celui qui, entre tous, possédait le mieux les éléments de cette œuvre dont elle

(1) V. *Recueil des mémoires et documents sur le Forez*, publiés par la Société de la Diana. 1873, p. 18.

Digitized by Google

poursuit l'exécution, eût regardé l'avenir d'un œil confiant et sans souci de ses destinées futures.

C'est ainsi qu'à moins de cinq années de distance, sont morts dans la même famille, deux hommes auxquels le Forez doit tant de travaux et de publications utiles. Il y a quarante ans qu'Auguste Bernard commençait, le premier, ses études sur l'histoire de la province et découvrait ces précieux manuscrits de la Mure, qu'un autre érudit devait, avec tant d'éclat, publier de nos jours. Mais si l'on jette un regard en arrière, que d'efforts ont été tentés, que de recherches ont été faites depuis cette époque! Entre le moment où Auguste Bernard débutait par son *Histoire du Forez*, œuvre patriotique, écrite avec des documents si imparfaits, et l'époque actuelle qui a vu paraître les travaux de Gras, bien plus, entre les premières et les dernières publications d'Auguste Bernard, que de chemin a été parcouru, combien l'esprit de critique et l'étude des sources originales ont éclairé notre histoire! N'y a-t-il pas là, quand on compare les deux termes de cette période, la preuve la plus saisissante du progrès accompli, de nos jours, dans le domaine des études historiques?

Ces morts répétées nous attristent profondément; mais elles ne doivent pas néanmoins laisser pénétrer le découragement dans nos âmes. Après le dernier devoir rendu à ceux qui ne sont plus, il nous reste à regarder autour de nous et à compter tous ceux qui ont aussi au fond du cœur le culte des vieux souvenirs.

Digitized by Google

La science est comme un flambeau qu'on se passe de main en main, pour le transmettre aux générations futures. L'œuvre tentée par Gras ne doit pas périr, car elle a son principe dans l'amour du pays natal. Cette œuvre, nous pouvons, en nous divisant la tâche, essayer de la reprendre. Nous ferons moins bien peut-être; mais nous ferons dans la mesure de nos forces, et, un jour, on nous saura gré, tout au moins, de nos intentions et de nos efforts.

II

L'œuvre de Gras, comme on l'a déjà vu, est importante. Mais la réunion de ses travaux serait difficile aujourd'hui; plusieurs sont épuisés depuis longtemps, d'autres ont paru dans divers recueils périodiques et n'ont jamais été publiés à part. C'est pourquoi je me suis attaché à dresser un tableau bibliographique complet de ses œuvres, dans lesquelles nos auteurs foréziens auront à puiser tant de précieux renseignements.

1° OUVRAGES IMPRIMÉS

1° Dictionnaire du patois forézien, précédé d'une introduction par A. Steyert. Lyon, 1863, in-8°.

Quand L. Pierre Gras publia ce premier travail,

Digitized by Google

il n'avait écrit encore que des articles de journaux, bien vite oubliés, comme toutes les publications de la presse quotidienne. Ce fut même pour mettre la dernière main à son livre qu'il abandonna définitivement le journalisme. Cette publication fut remarquée avec raison par les philologues et plaça l'auteur à un rang distingué parmi nos érudits.

L'ouvrage comprend trois parties : le dictionnaire proprement dit, un essai grammatical et une histoire littéraire du patois, suivie de l'examen des principaux dialectes foréziens. « Rien de plus exact, de mieux réussi, a dit M. Noëlas, que cette peinture du patois de nos pays. Sachons gré à M. Gras de lui avoir conservé sa physionomie native et de l'avoir ramené à ses règles et à ses formes normales. » (V. dans la *Revue du Lyonnais*, 2e série. XXIX. p. 366, le compte-rendu publié par M. Frédéric Noëlas).

2° *Voyage à Pierre-sur-Haute et sur les bords du Lignon.* Saint-Étienne, 1864, in-8°.

Charmante publication où l'auteur nous décrit, avec autant d'esprit que d'érudition, l'une des parties les plus intéressantes du Forez : Sail, avec ses eaux minérales déjà connues des Romains; Cousan, le fier donjon des premiers barons du Forez, posé comme un nid d'aigle sur ses rochers aériens; Chalmazel, l'antique forteresse des Talaru; Leignieu, avec son chapitre de chanoinesses nobles; Boën, la jolie petite ville qui s'étend gracieusement sur les

Digitized by Google

bords du Lignon; Bonlieu, célèbre autrefois par son abbaye royale de l'ordre de Cîteaux; enfin la Bâtie, la noble demeure des seigneurs d'Urfé, avec sa magnifique chapelle, l'une des merveilles artistiques de la Renaissance et dont l'abandon et l'aspect plein de tristesse forment un douloureux contraste avec le souvenir de son ancienne splendeur. (V. le compte-rendu dans la *Revue du Lyonnais*, 2e série. XXIX. p. 558).

3° *Les Évangiles des Quenouilles foréziennes*, *Légendes.* — Montbrison, A. Huguet, 1865; in-8°.

Aucun autre ouvrage de L. Pierre Gras ne révèle mieux que ce recueil de légendes foréziennes toute la souplesse de son esprit et la variété de son talent. L'auteur suppose un séjour de quelques jours dans une ferme du Forez. Là, au sein d'une famille patriarcale, où le maître figure à côté des valets, l'enfant auprès de la vieille grand'mère qui ne se réveille qu'au souvenir d'un récit merveilleux, se trouvent réunis aussi l'abbé de la paroisse, le maître d'école et le tailleur du pays, et chacun vient tour à tour raconter sa légende et donner à son récit l'empreinte de son caractère et de la tournure de son esprit. M. Gras nous prouve, dans ces récits variés, quelle riche mine offrent ces contes naïfs, dont Perrault a su si bien faire son profit, et que l'on ne retrouve plus que loin des cités et dans la bouche de quelques vieillards. Dix légendes forment ce volume que l'on

Digitized by Google

regrette de trouver trop court. Il est vrai que l'auteur, en terminant, promettait prochainement un second *dizain*. Mais la mort ne lui a pas permis de tenir sa promesse. (V. le compte-rendu dans la *Revue du Lyonnais*. 3e série, I. 325).

4° *Description du Forez*, en vers, composée en 1669, par Pierre Pourrat, Forézien, publiée et annotée par L. Pierre Gras. — Montbrison, A. Huguet, 1865, in-16.

5° *Notes sur quelques blasons de la Diana*. — Lyon, 1866, in-8°.

Avant l'auteur, on ne s'était occupé que des armoiries de la voûte de la salle de la Diana. Quant aux 125 blasons peints sur la frise, La Mure lui-même n'en parle pas. M. de Barthélemy ne les avait cités que comme une ornementation, et M. Renon déclarait que cette partie du monument se trouvait dans un tel état de dégradation que l'étude en était impossible. Mais les difficultés qui avaient arrêté ses devanciers, ne furent point un obstacle pour Gras. Dès l'année 1853, c'est-à-dire avant la fin de ses études classiques, il avait dessiné toutes ces armoiries et depuis cette époque, il n'avait cessé de les étudier de nouveau, de vérifier et de compléter ses premières observations.

Ce fut ainsi qu'il put, en 1866, publier le résultat de ses recherches. Dans ce travail il donnait, le

Digitized by Google

premier, la description des blasons de la frise de la Diana, avec le nom de la plupart des familles auxquelles ils appartenaient. Mais cette publication n'empêcha pas l'auteur de revenir encore, plus d'une fois, sur ce sujet et de rectifier les erreurs involontaires qu'il avait commises. Il signala lui-même, l'année suivante, ces corrections à M. Joseph Delaroa, auteur d'un bel album sur les *blasons de la Diana* (1867) (1), et nous les retrouvons pareillement, dans l'Armorial du Forez, qui est actuellement en voie de publication.

6° *Revue forézienne. Histoire et archéologie.* (1867-1870). Saint-Etienne, Chevalier, 4 vol. in-8°.

L'existence de cette publication, fondée par Gras, et rédigée sous sa direction, peut se diviser en deux périodes : Dans la première (de juillet 1867 à juin 1868), la *Revue forézienne*, imprimée aux frais de la Diana, fut adressée à tous les membres de la Société. Mais dès la fin de la première année, des nécessités financières firent suspendre cet envoi, et le recueil cessa de paraître. Après une suspension d'une année, Gras reprenait résolûment, pour son compte, cette publication à laquelle des travaux d'un grand intérêt devaient assurer une longue existence. Mais pendant cette deuxième période (de juillet 1869 à juin 1870), Gras ne put réunir que le tiers à peine des

1) V. *Revue forézienne*. I, p. 148.

Digitized by Google

souscripteurs nécessaires pour faire face aux frais d'impression; après une année d'efforts et de sacrifices il dut en abandonner la publication.

Dans l'une et l'autre période, les travaux de Gras tiennent la plus large place dans ce recueil que doit posséder toute bibliothèque forézienne. Les publications, faites sous son nom, sont de deux classes : la première renferme les travaux personnels de l'auteur, la seconde, les documents originaux publiés ordinairement avec des notes qui en doublent l'intérêt.

Les travaux de la première catégorie sont les suivants :

1° Notes sur le parcours de quelques chemins antiques dans l'arrondissement actuel de Montbrison.

2° Histoire d'un saint perdu et retrouvé.

3° Les sorciers du Forez.

4° Les sires de Cousan, premiers barons du Forez, étude importante et pleine de faits inédits, qui nous fait regretter que l'auteur n'ait point publié le travail complet qu'il avait préparé sur le château de Cousan.

5° Du langage parlé en Forez, au XIIe siècle.

6° Etude sur les sceaux du Forez.

7° Recueil d'inscriptions foréziennes du XIe au XVIIIe siècle (publié à part. Voir plus loin).

8° L'ermite du mont d'Uzore.

9° Les fiefs du Forez. Le Buillon.

10° Ateliers monétaires du Forez.

11° Note sur un roman de chevalerie du XIIIe siècle, trouvé en Forez.

Digitized by Google

12° Tables chronologiques des baillis et des juges du Forez.

13° Une histoire de faux monnayeurs ou le Trésor de Feugerolles.

14° Note sur Joseph Valentin d'Auvergne, géographe du roi.

15° Le Forez avant l'an mil.

Les documents originaux publiés par Gras, comprennent :

1° Extrait d'un cartulaire de Saint-Romain le Puy (archives de la Diana).

2° Estat des fiefs qui sont dans l'étendue de l'eslection de St Estienne estant tous de la mouvance de Sa Majesté (en 1685).

3° Fragment du livre des dépenses du Comte Jean Ier. Mercuriales de 1354 et de 1400.

4° Limites du Forez et de l'Auvergne, en 1317.

5° Compte des dépenses d'un seigneur de Rochetaillée, en 1408.

6° Droits seigneuriaux du prieur de Saint-Rambert au XVe siècle.

7° Inventaire des valeurs hypothécaires d'un seigneur forézien en 1616.

8° Contrat de mariage de Marcellin Allard.

9° Un procès de sorcellerie à Montbrison, en 1338.

10° Le péage et le marché de Saint-Galmier, au XIVe siècle.

L. Pierre Gras a publié, en outre, dans la *Revue*

Digitized by Google

forézienne, une foule d'articles bibliographiques sous le pseudonyme de Valprivas. Les plus importants sont relatifs aux ouvrages suivants : 1° *Histoire de la ville de Feurs et de ses environs*, par M. Auguste Broutin ; 2° *Armorial du Dauphiné*, par G. de Rivoire de la Bâtie ; 3° *Galerie de portraits forésiens*, par J. Delaroa ; 4° *Le royal monastère de Chazeaux*, chronique forézienne et lyonnaise, par M. l'abbé Javelle.

7° *Recueil d'inscriptions foréziennes du XIe au XVIIIe siècle.* Saint-Etienne, Vve Théolier, in-8° sans date. (1870?).

De tous les travaux publiés par Gras dans la *Revue forézienne*, ce recueil est le seul qui ait été l'objet d'une publication séparée. C'est le fruit des recherches de l'infatigable érudit qui avait visité toutes les localités du Forez. Aucun monument, aucune inscription n'avaient échappé à son examen, et ce recueil est d'autant plus précieux qu'il renferme la reproduction de plusieurs monuments épigraphiques, qu'une destruction complète a fait disparaître aujourd'hui.

8° *Notice sur la topographie médicale de la ville de Montbrison*, par le docteur Richard de Laprade, publiée et annotée par L. Pierre Gras. — Montbrison, A. Huguet, 1870, in-16.

9° *Note sur une gravure inédite de Karl*

Digitized by Google

Audran. (Revue du Lyonnais, 1871, 3e série, XII, 477).

Cette simple note renferme l'explication d'un curieux problème héraldique, concernant Jacques Mitte de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, à la fin du XVIe siècle.

10° *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez.* — Montbrison, A. Huguet, 1872, in-8°.

En même temps que Gras parcourait le Forez pour relever les inscriptions éparses dans la province, il recueillait une multitude de documents sur nos monuments préhistoriques. Dans son travail, il passe successivement en revue les menhirs, les dolmens, les cromlechs, les tumulus, les grottes et souterrains, qui ont été signalés à diverses époques dans la province du Forez et dont quelques-uns n'existent plus aujourd'hui. Mais l'auteur était un archéologue trop judicieux pour accepter, comme véritables, tous les monuments que nos anciens auteurs ont attribués à l'âge préhistorique. Mieux que personne, il savait la part qu'il faut faire à la légende, dans cette matière délicate, et il n'a point oublié de le signaler. Néanmoins, c'est dans ce travail d'ensemble que nos historiens futurs devront puiser les éléments du premier chapitre de l'Histoire du Forez.

11° *Obituaire de Saint-Thomas en Forez, suivi*

Digitized by Google

de l'histoire du prieuré. Lyon, Aug. Brun, 1873, in-8°.

La Mure n'avait laissé de cet Obituaire que quelques extraits épars dans ses manuscrits. Ce sont ces extraits, échappés à l'attention de tous nos historiens du Forez, que Gras a réunis, pour en faire l'objet d'une publication à laquelle il a su donner un grand intérêt par les notes dont il l'a accompagnée. Comme tous les obituaires, ce nécrologe ne renfermait, en effet, rien de plus que les noms des défunts et le jour de leur décès. L'auteur s'est attaché à remplir ces lacunes, en nous indiquant à la fois la famille à laquelle ils appartenaient et l'époque de leur existence. Ce livre, que l'on consultera avec fruit, est précédé d'une courte notice sur l'ouvrage même de La Mure et suivi de l'histoire du prieuré de Saint-Thomas la Garde, fondé en 1206, par Guy II, comte de Forez. (V. le compte-rendu dans la *Revue du Lyonnais*, 1873, 3e série, T. XV, 304, et le *Recueil des Mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana*, 1873, p. 201.)

12° *Filigranes recueillis dans quelques anciens terriers du Forez*. — Saint-Etienne, Bénévent, 1873, 4 planches et 6 pages de texte, (tiré à 50 exemplaires, et non mis dans le commerce).

Cet opuscule, le dernier travail que l'auteur ait fait paraître de son vivant, nous révèle chez lui un rare esprit d'observation. Qui de nous, en effet, avait

Digitized by Google

recherché l'origine de ces dénominations appliquées chaque jour à telle ou telle sorte de papier : *grand raisin, grand aigle*, *jésus, coquille*, etc. ? Or, l'étude particulière que Gras avait faite de nos vieux terriers du Forez, lui avait fourni l'occasion de remarquer que, dès le XIVe siècle, les filigranes des papiers de ces registres, présentaient exactement le dessin des objets dont le nom a servi depuis à les désigner. L'emploi de la plupart de ces figures est tombé en désuétude; mais les dénominations ont subsisté dans l'imprimerie, sans qu'on se rende compte, le plus souvent, d'un usage qui remonte, sans doute, à l'époque de l'introduction de la fabrication du papier dans nos contrées. (V. le compte-rendu dans le *Recueil des Mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana,* 1873, p. 203.

13° *Légendes du Forez. Le pas de la Mule. (Revue du Lyonnais.* Janvier 1874, 3e série, t. XVII, p. 63).

Cette légende publiée, depuis la mort de l'auteur, dans la *Revue du Lyonnais*, n'est qu'une variante de l'une de celles que renferme le recueil intitulé : les *Évangiles des Quenouilles foréziennes*, cité plus haut. Le manuscrit, remis depuis plusieurs années, à M. Vingtrinier, avait été égaré longtemps. Il y a donc lieu de croire qu'elle renferme le premier projet de l'auteur et que le texte en est antérieur à ses premières publications; car il est à remarquer que Gras

Digitized by Google

avait cru devoir couvrir son nom du voile léger d'un pseudonyme *(Léonor Gras)*.

14° *Légendes du Forez. Le pont du Diable.* *(Revue du Lyonnais,* mars 1874, 3e série, t. XVII, p. 236).

Cette légende retrouvée de même, depuis la mort de l'auteur, dans les manuscrits de la *Revue du Lyonnais*, n'a pas été publiée dans les *Evangiles des Quenouilles foréziennes.* Une partie du récit légendaire est en vers.

15° *Répertoire héraldique ou Armorial général du Forez*, dressé d'après les monuments, suivi de la description des blasons de la Diana. — Lyon, Mougin-Rusand, 1874, in-8°, avec quatre gravures.

Cet Armorial était sous presse, quand la Société de la Diana perdait son savant secrétaire. A ce moment, deux feuilles seulement étaient imprimées et l'on put craindre d'abord que sa publication ne fût interrompue. Mais des mains amies ont recueilli son œuvre; quelques lacunes, que la maladie n'avait point permis à l'auteur de remplir, ont été comblées, et c'est ainsi que paraît, en ce moment, un livre qui manquait encore à la province du Forez.

Ce travail, qui est précédé d'une savante introduction et accompagné de quatre planches gravées, représentant, d'après les monuments, la forme des blasons aux différentes époques, fournira d'utiles

Digitized by Google

renseignements aux antiquaires. Ce n'est point au service de petites vanités que l'auteur a consacré son œuvre; il n'a eu en vue que l'intérêt de l'histoire de la province. Les symboles héraldiques n'ont point, d'ailleurs, un lien essentiel avec la noblesse de race. Dès une époque fort ancienne, il n'était guère de marchand enrichi qui n'eût un seing armorié à son usage, et l'édit de 1696 ne fit, en quelque sorte, que consacrer législativement le droit des bourgeois à posséder des armoiries.

L'ouvrage renferme ainsi : 1° Les noms d'environ 2,000 familles foréziennes qui avaient un écusson et une devise. 2° La description de leurs armoiries, aussi bien que de celles des villes et des corporations laïques et religieuses. 3° L'indication des terres et fiefs possédés par ces familles nobles ou notables de la province, et 4° L'époque de leur existence dans le Forez.

Cette première partie est suivie de la description de tous les blasons de la voûte et de la frise de la salle de la Diana et de celle de cent quatorze armoiries recueillies dans les diverses localités du Forez, et dont l'auteur n'avait pu fixer l'attribution.

Enfin l'ouvrage se termine par un Dictionnaire alphabétique des figures héraldiques, classées par noms de familles. Cette partie du livre ne sera pas la moins utile aux archéologues. A qui n'est-il pas arrivé, en effet, de se demander à quelle famille appartenaient les armoiries sans nombre figurées sur

Digitized by Google

nos anciens monuments ou sur quelques vieux meubles de toute sorte? Qui n'a pas fait souvent de longues et parfois d'infructueuses recherches, pour retrouver le nom des possesseurs de ces armes?

L'*Armorial du Forez* forme un beau volume, imprimé avec luxe, sur papier teinté, en caractères elzéviriens, par M. Mougin-Rusand, imprimeur à Lyon, qu'un *spécimen* récent et les belles publications des *Bibliophiles languedociens* ont placé déjà au rang de nos plus habiles typographes.

2° OUVRAGES MANUSCRITS

Quand une mort prématurée vint enlever L. P. Gras à la science archéologique, il était à la veille de faire paraître les travaux suivants sur la province du Forez. Les trois premiers sont complets et seront publiés sans doute. Les autres sont inachevés encore, mais ils présentent trop d'intérêt pour que la publication n'en soit pas désirée aussi :

1° *Etudes étymologiques sur les noms de lieux en Forez.*

2° *Le Forez et les Foréziens*, étude sur les mœurs, les coutumes et les traditions du pays.

3° *Les chants populaires du Forez*, avec les airs notés.

Digitized by Google

4° *Histoire de la ville de Montbrison*, complète jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

5° *Généalogies foréziennes.* — Dans la pensée de l'auteur, l'Armorial du Forez devait servir, en quelque sorte, de table, à cette œuvre considérable qui offre un immense intérêt pour notre histoire locale. Il suffit de lire le travail de Gras sur les *Sires de Cousan*, pour comprendre l'étendue et la valeur de ces Généalogies, dont cette dernière publication n'est qu'un extrait. On y voit comment, à l'aide des documents originaux et des faits historiques, l'auteur savait donner de l'intérêt à des travaux qui, d'ordinaire, sont d'une sécheresse extrême. Cette œuvre importante, qu'il eût mis encore quelques années à compléter, eût fourni d'utiles renseignements à nos historiens. Aussi formons-nous le vœu que ce travail, tout incomplet qu'il soit, — et d'ailleurs quel travail de cette nature peut être complet? — ne soit pas perdu pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de la province du Forez.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

LETTRES D'ÉRECTION

DE LA

TERRE D'URFÉ EN COMTÉ

DONNÉES

Par Henri III, en faveur d'Anne d'Urfé (1)

Mars 1578.

HENRY, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE, A TOUS PRESENS ET A VENIR, SALUT. La chose que les deffuntz Roys noz predecesseurs ont tousiours eue singulierement recommandee, a esté la Noblesse de ce royaume laquelle, comme estant l'un des principaulx moiens de conseruer l'estat d'icelluy,

(1) On trouve dans l'*Histoire généalogique de la maison d'Urfé*, par LA MURE, publiée par M. Aug. BERNARD (*Les d'Urfé*, p. 67), un court extrait du préambule de cette charte; le texte en est assez peu correct.

Digitized by Google

ilz ont voulu recongnoistre sur tous autres et remunerer d'honneurs et qualitez, selon les merites de chacun d'iceulx qui en sont, afin de les rendre tant plus promptz et enclins à la deuotion de laquelle elle doibt estre incitee au seruice de son Roy, au bien de la chose publicque et de sa patrie. En quoy non moings affectionnez que nosd. predecesseurs, desirant de tout n^re^ pouuoir, à leur exemple et imitation, vser enuers tous les nobles de ce royaume de mesmes et plus grandes faueurs et maintenir leur nom en leur splandeur, speciallement ceulx que nous congnoissons auoir merité de nous et de la chose publique, et parce que n^re^ amé et feal Anne d'Vrfé, cheualier de n^re^ ordre, marquis de Baugé, seigneur et baron d'Vrfé, cappitaine de cinquante hommes de noz ordonnances, est de ce nombre et qualité, et reduysant en memoire la noblesse et anticquité de sa maison, les vertueux et magnanimes faitz des grands et nobles personnages qui successiuement en sont yssuz, qui ont esté emploiez en tres grandes et dignes charges, estatz et gouuernement de prouinces, mesmes son ayeul (1) ayant eu la charge du feu Roy, n^re^ tres cher s^r^ et frere, et de nous, dès n^re^ premiere jeunesse, et le pere dud s^r^ marquis de Baugé (2) a commandé comme n^re^ Lieutenant general au pays de

(1) Claude d'Urfé, ambassadeur au concile de Trente, gouverneur des enfants de France, etc. C'est à lui qu'on doit l'admirable chapelle de la Bâtie.

(2) Jacques I d'Urfé, époux de Renée de Savoie et bailli de Forez.

Digitized by Google

Forestz, et que tous ceulx de sad. maison ont faict infiniz seruices à ceste couronne, tant au faict des guerres que autres importantes charges, auecq telle affection, prudence et conduicte, que la memoire nous doibt estre perpetuelle à leur louange et demeurer à leur posterité; au moien de quoy, nous desirons singullierement faire congnoistre [à tous] (1) et à chacun le contantement qui nous demeure, en accroissant de nouueau vne marque d'honneur, qui serue à l'aduenir de tesmoignage à ceulx de lad. maison d'Vrfé de leurs anciens seruices de leursd. predecesseurs, et donner moien et occasion aud. marquis de Baugé de continuer. Pour ces causes, et autres bonnes et grandes considerations à ce nous mouuans, ayant esgard à ce que lad. terre et seigneurie d'Vrfé est vne des plus belles et anciennes terres et seigneurie de n^re^ pays de Forestz, de laquelle deppendent les chastelenyes de Sainct Just, Bussy, Rochefort et St Didier, contenant dix-sept parroisses (2) et plusieurs beaux fiefz, arriere-fiefz,

(1) Ici et plus loin, on a suppléé, entre crochets, quelques mots que le sens paraît réclamer.

(2) Ces dix-sept paroisses paraissent être les suivantes: *Seigneurie d'Urfé:* Urfé, Champoly, St-Martin-la-Sauveté; — *Seigneurie de St-Just-en-Chevalet:* St-Just, Cheriés, Juré, St-Priest-en-Chanet, aujourd'hui St-Priest-la-Prugne; — *Seigneurie de Bussy:* Bussy, Allieu-en-Bussy, Ste-Foy-en-Bussy, St-Sixte-en-Bussy, St-Sulpice-en-Bussy; — *Seigneurie de Rochefort:* Rochefort, l'Hôpital-de-Rochefort, St-Didier-sur-Rochefort, St-Laurent-en-Solore, St-Thurin. Plusieurs de ces paroisses n'étaient comprises que pour une portion de leur territoire dans les limites du Comté, dont dépendait, en outre, un quartier de la paroisse de St-Romain-d'Urfé.

La terre de la Bâtie était située en dehors du comté. Anne d'Urfé le

Digitized by Google

vassaulx en grand nombre, et laquelle, comme nous sommes aduertiz, est d'vng beau et bon reuenu annuel suffisant et cappable de maintenir et entretenir le nom, tiltre et dignité de conte, AVONS par ces presentes, signées de n^re^ main, et de n^re^ propre mouuement, certaine science, plaine puyssance et auctorité royal, creé et erigé, creons et erigeons en tiltre, non *(nom)* et dignité de conté lad. seigneurie d'Vrfé, voulons et nous plaist icelle doresnauant estre dicte et appellee conté et consequemment led. marquis de Baugé et ses successeurs masles, seigneurs dud. d'Vrfé, estre nonmez et reputez Contes d'Vrfé. Duquel tiltre et dignité nous l'auons, à ceste intention, et sesd. successeurs decorez et decorons par ces presentes, pour en jouyr et vser par luy et, apres son decez, par sesd. hoirs et successeurs masles, seigneurs dud. Vrfé, perpetuellement et à tousiours, auecq les honneurs, prerogatiues et preminances afferant aud. tiltre et dignité de Conte, et tout ainsy que les autres contes en jouyssent et vsent, tant en justice seance, jurisdiction, que autrement; icelluy conté tenir et posseder nuement et en plain fief, à vne seulle foy et hommage à cause de n^re^ couronne de France, laquelle foy et houmage il sera tenu de

dit expressément, dans sa *Description du païs de Forez*, écrite vers 1606: « Ils possedent (Anne et Jacques-Paillard d'Urfé, son frère) la conté d'Urfé, d'où despandent Sainct-Just-en-Chevallet, Rochefort, Sainct-Didier, Bussy, Ogerolles et Boussonnelle, *et hors icelle* la Bastie, Sainct-Agueste et Jullieu ». (Dans Aug. BERNARD, *Les d'Urfé*, p. 460).

Digitized by Google

nouueau nous faire et prester, aud. nom et qualité de conte d'Vrfé, que nous auons distraict et separé, distrayons et separons des foy et hommage de n^re^ conté de Forestz, où il se trouueroit qu'il en fut. Voullons, entendons et nous plaist que tous ses vassaulx et subiectz le recongnoissent comme comte et, quant le cas y escherra, luy facent et prestent et à sesd. enffans, hoirs et successeurs, les foy et hommage et autres recongnoissances; baillent adueu et denombrement; luy paient les deuoirs selon la nature des terres qu'ilz tiennent de luy aud. tiltre et qualité de Conte d'Vrfé. Et demeurera lad. seigneurie d'Vrfé perpetuellement [unie] aud. tiltre et dignité de Conté, pour estre heritage des enffans et autres heritiers masles d'icelluy marquis de Baugé, ou des ayans cause d'eulx. Et aduenant le default d'hoirs masles à l'aduenir, lad. dignité de conté demeurera estaincte et supprimee, sans que par le moien de ceste presente erection, ny de l'edit faict par le feu Roy dernier decedé, n^re^ tres cher s^r^ et frere, au moys de juillet mil v^c^ soixante six, sur l'erection des terres et seigneuries en duchez, contez et marquisatz (1), l'on puisse pretendre led. conté d'Vrfé estre

(1) « Statuons et ordonnons que, dorénavant, ne sera faite par Nous ou par nos successeurs aucune érection de terres et seigneuries, de quelque qualité, valeur et grandeur qu'elles soient, ès titres de Duchés, Marquisats ou Comtés, que ce ne soit à la charge et condition que, venant les sieurs propriétaires des terres qui seront érigées en Duchés, Marquisats ou Comtés à décéder sans hoirs mâles, procréés de leurs corps en loyal mariage, icelles terres seront unies et incorporées à notre

Digitized by Google

vny et incorporé à n^re couronne et, par ce moien, nous ou noz successeurs roys vendiquer led. conté : auquel edit, actendu les causes qui nous meuuent d'honnorer led. marquis de Baugé et sa posterité du tiltre, dignité et qualité de Conte, et que l'intention dud. edit est plus pour empescher ceulx qui, par importunité, de ce sans merite, vouldroient aspirer à tel honneur, que pour priuer noz fidelles subiectz du fruict de leurs seruices, nous auons, pour le regard dud. marquis de Baugé et se *(de)* sesd. filles, ou des enffans qui viendront d'elles en loyal mariage, soient masles ou femelles, et autres heritiers, derrogé et derrogeons, voulans qu'ilz jouyssent de lad. seigneurie et ses apartenances, comme si lad. erection de conté n'auoit esté faicte : sans laquelle condition et denegation *(derrogation)*, led. marquis n'eust voulu accepter, ne consentir en aucune sorte à la presente creation et erection. Et voulant pourueoir à l'establissement de la justice dud. conté, auons permis et permetons aud. marquis, ses hoirs, successeurs et ayans cause de luy, establir et creer perpetuellement, aud. conté d'Vrfé, ung estat et office de juge, qui sera nommé et institué juge dud. conté d'Vrfé, d'vn lieutenant et autres officiers requis et necessaires, qui aura toute jurisdiction en premiere

Domaine inséparablement, *encore qu'elles ne fussent d'ancienneté de notre dit domaine* et qu'ès lettres desdites érections il ne fût fait aucune mention de ladite charge et condition. » (Edit de juillet 1566. — Cf. Etats de Blois, 1579, art. 279.)

Digitized by Google

instance sur les subiectz habitans dud. conté d'Vrfé, chastellanies de St Just, Bussy, Rochefort et St Didier et parroisses qui en deppendent, lesquelles nous auons vnyes et joinctes, vnissons et joignons inseparablement aud conté presentement creé, sans qu'elles en puissent estre distraictes pour quelque occasion que ce soyt : les appellations duquel juge et officiers dud. conté ressortiront pardeuant nre baily dud. Forestz, ou son lieutenant, ainsy qu'elles ont accoustumé. Si donnons en mandement à noz amez et feaulx les gens de nre court de parlement et de noz comptes à Paris, et à tous autres noz justiciers et officiers, presens et à venir, et à chacun d'eulx en droict soy, que noz present erection et creation dud. conté d'Vrfé ilz facent lire, publier et enregistrer, et de tout le contenu cy dessus souffrent et laissent led. marquis de Baugé, sesd. hoirs, successeurs et ayans cause d'eulx, leurs subiectz et vassaulx, jouyr plainement, paisiblement et perpetuellement, sans leur faire, metre ny donner, ne souffrir leur estre faict, mis ou donné, ores ne pour le temps aduenir, aucun trouble, destourbier, ou empeschement au contraire : lequel si faict, mis ou donné leur estoit, le facent reparer et remetre incontinant et sans delay au premier estat et deu, en contraignant ou faisant contraindre à ce faire et souffrir tous ceulx qui pour ce feront *(seront)* à contraindre, par toutes voyes et manieres deues et raisonnables, sans eulx arrester ne auoir esgard à quelconques oppositions ou appel-

Digitized by Google

lations, desquelles nous auons retenu et reserué à nous et n^re^ conseil priué la congnoissance, l'interdisant et deffendant à nosd. courtz de parlement et tous autres noz juges. CAR tel est n^re^ plaisir, nonobstant quelconques editz, statuz, l^res^, ordonnances, reglemens faitz ou à faire, establissement des sieges, ressortz, juges, magistratz, presidiaulx, instructions, mandemens et deffences à ce contraires ausquelles, et aux derrogatoires des derrogatoires y contenues, nous auons, de n^re^ mesme mouuement, puissance et auctorité que dessus, derrogé et derrogeons par ces presentes. Et afin que ce soyt chose ferme et stable à tousiours, nous auons faict metre n^re^ seel à cesd. presentes, sauf en autres choses n^re^ droict et l'autruy en toutes. DONNÉ à Paris, ou moys de mars, l'an de grace mil cinq cens soixante dix-huict, et de n^re^ regne le quatriesme. »

La signature royale manque, bien qu'annoncée dans le texte. Sur le repli est écrit :

« Par le roy,

« BRULART. »

Toujours sur le repli :

— « Par placet du xxvj^e^ mars 1578. »

— « *Visa.*

Contentor.

GONTHERII. »

— « Les lectres patantes cy dessus obtenues par

Digitized by Google

led. s^r d'Vrfé d'erection en Comté de lad seigneurye d'Vrfé, et autres seigneuryes joinctes, ont esté presentez en jugement pardeuant nous, Jehan Papon, conseillier du roy et Lieutenant general au bailliage de Fourestz, par Regis, aduocat, desquelles il a requis la publication et qu'elles soyent enregistrees au greffe du domayne du roy. Et apres lecture faicte d'icelles, ouy sur ce les aduocat et procureur du roy, auons ordonné qu'elle seront enregistrees au greffe du domayne du roy et acte octroyé de la publication d'icelles, pour seruir aud. s^r conte et ses successeurs à l'aduenir, laquelle luy sera expedié par led. greffier du domayne du roy soubz signé.

FAURE. »

Sur la marge supérieure, écriture du temps :

« Cent escus. »

Au dos :

« *Regrat^a* », avec paraphe;

et, d'une écriture beaucoup plus moderne :

« N° trente neuf.

SOUCHON. »

Parchemin, d'une belle conservation; lacs de soie verte ayant servi à suspendre un sceau.

(Cabinet de M. le vicomte de Meaux, possesseur actuel du château d'Urfé.)

VINCENT DURAND.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

I

Bref de Vente

DE LA DIANA

ON fait savoir que le 8me du mois d'aout 1791, à huit [heures] du matin, il sera procedé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une grande salle appelée la salle de la Diana du chapitre de Montbrison, appartenant à la nation, ci devant possédée par le ci devant chapitre de notre Dame de Montbrison, dont la désignation suit :

Une grande salle, appelée la Salle de la Diana du chapitre de notre Dame de Montbrison, joignant le cloistre du chapitre de soir; les batiments et fours appelés la Diana du dit chapitre, de bise; un jardin et batiment dépendant du dit chapitre, d'orient et midy; estimé 830 livres suivant le procès verbal

Digitized by Google

n° 90, dressé le 5 fevrier 1791 par le sieur Ballandrod, expert nommé par le directoire du district de Montbrison.

Fut adjugée à Jean-Baptiste Chovot, aubergiste, demeurant à Montbrison, pour la somme de deux mille huit cent soixante quinze (2,875) livres, le 8 aout 1791. »

(Extrait d'un bref de vente des biens nationaux du district de Montbrison, dans la séance tenue publiquement par le directoire du district de Montbrison, le 8 aout 1791. — *Archives de la Loire*).

Digitized by Google

II

PROCÈS-VERBAL DE L'INCENDIE DU COUVENT DES CORDELIERS DE MONTBRISON

Arrivé le 6 Août 1731

DU quatorzième aoust mil sept cent trente un, par devant nous Pierre David, conseiller du Roy, lieutenant particulier aux baillage, domaine, païs, Comté et ressorts de Forestz, senéchaussées de Roanne et de St-Etienne, exercées à Montbrison;

Sont comparus Noël Chassain, ecuyer, conseiller secretaire du Roy maison et couronne de France et de ses finances, scindic et pere temporel du couvent des reverens peres Cordeliers de cette ville et frere François Genthon pretre, bachelier de Sorbonne, définiteur de la province de St-Bonnaventure et supe-

Digitized by Google

rieur, lesquels nous ont dit que par l'incendie arrivé la nuit du six au septieme du présent mois dans le couvent des dits peres Cordeliers fondé y a près de cinq cents ans par un comte de Foretz, lequel incendie commença a onze heures du soir du dit jour sixieme du present mois, non seulement leur dit couvent, mais encore leur eglise ont esté totalement brulés et réduits en cendres et qu'il n'en reste que partie des murailles entierement calcinées et hors d'etat de pouvoir servir, les cloches ayant été fondues dans le clocher à l'exception d'une seule qui est la plus petite qui a été conservée par sa cheuste dans leur jardin; et comme dans cet incendie aussi prompt que violent ils ont eu le malheur de perdre (à peu de chose près) tous leurs meubles et effets qui ont esté brulés et que leurs titres et papiers ayant été sortis par des personnes qui estoient venues à leur secours, il peut en avoir resté une partie dans les flammes ou s'estre perdus lorsqu'on les a transportés et qu'ainsi la perte d'yceux pourroit leur causer celle de la plus grande partie des pensions et fondations à eux deues, qui composent tout leur bien; c'est pourquoy, pour remédier à ce nouveau malheur et se garantir des difficultés qu'on pourroit leur faire naitre sur le payement des dites rentes et fondations par le deffaut des titres, ils ont intérêt à ce que procès verbal soit fait du dit incendie pour supléer au deffaut des dits titres; à ces causes requerant à ce qu'il nous plaise vouloir bien nous transporter avec M. le procureur du Roy

Digitized by Google

sur les ruines de leur dit couvent et eglise, pour en dresser notre procès verbal et entendre sur ce tels notables, bourgeois et habitants qu'il nous plaira pour le tout servir et valoir ce que de raison.

Signé : GENTHON et Noël CHASSAIN ;

Desquelles remontrances, requisitions et comparutions nous Conseiller du Roy, lieutenant particulier susdit, avons octroyé acte et en conséquence nous sommes transportés avec le procureur du Roy et notre greffier dans la cour appartenant aux réverends frères Cordeliers, joignant à la Grenette de cette ville. Etant ensuite entré avec eux dans l'eglise du dit couvent nous avons veu et recognu que la dite eglise a esté totalement incendiée à l'exception de la coquille voutée sur le sangtuaire, et de quelques chapelles aussy voutées qui sont à l'aille droite ; dont les pierres sont néanmoins calcinées et éraillées et les murailles fendues et crevassées en quelques endroits, comme aussy à l'exception de la sacristie qui a été conservée presque en entier avec ses armoires, et d'un cabinet vouté audessus de la sacristie ou estoit la bibliothèque des dits R. F. Cordeliers. Le tout sans aucun ornement ny tableaux. Nous avons aussy remarqué que le mosolée de pierre qui estoit au milieu de la dite eglise a été calciné et rompu de même que la tribune, que la chute des poutres tuilles et autres matériaux ont enfoncé quelques tombeaux voutés de la dite eglise, que les degrez pour monter au clocher, le belfroy du dit clocher ont été entièrement consumés

Digitized by Google

et les cloches fondues, à la reserve de la plus petite qui tomba dans le jardin.

Et ayant ensuite parcouru la place des batiments du dit Couvent qui consistaient en une cour interieure ou estoit le cloitre. Sur un des costés de laquelle estoit la chapelle servant aux penitents et du costé opposé etoient les chapelles de Ste Anne et de Saint Bonnaventure, le refectoire qui servoit d'hostel de ville et l'endroit ou estoit l'artillerie de la dite ville, laquelle artillerie a été fondue, incendiée ou volée pour la plus grande partie, dont les échevins de ceste ville ont dressé leur procès verbal; un office, une cuisine, un corps de batiments partagés par un grand dortoir par le milieu, et sur le troisieme coté du dit cloistre était un autre corps de batiment où il y avait des chambres des religieux, l'infirmerie, un dortoir, et plusieurs chambres, greniers, bucher, cellier et écurie prenant leur jour sur une cour joignant les batiments de la charité; il s'est trouvé que tous les couverts planchés et généralement tous les boisages, portes, fenêtres et vitres ont été consumés par le feu, en sorte que tous les batiments du dit couvent sont ruinés, en mazures.

Sur ce sont comparus noble Estienne Thomé docteur medecin, M. Claude Bochetal, MM. Gaspard Buer et Pierre Buer tous 3 procureurs aux Baillage et senechaussées de Forestz, Mes Marie Antoine Bochetal, Pierre Barrieu et Benoist Morel, tous trois notaires royaux, réservés pour la ville de Mont-

Digitized by Google

brison, M François Bontemps commissaire à terrier de cette ville, sieurs Mathieu et André Fauvel, freres, tous deux marchands drappiers, sieur Gaspard Aguiraud marchand epicier, sieur Claude Blanchair maitre chirurgien juré, sieur Jean Baptiste Roux maitre pharmacien, et sieur Jean Baptiste Chastain marchan orpheuvre de ceste ville, tous habitans de ceste ville de Montbrison,

Les quels nous ont dit et attesté unanimement, après avoir pris d'eux leurs sermans, au cas requis, que la nuit du six au sept du présent mois, sur les neuf à dix heures du soir, le feu prit et se communiqua avec tant de violence dans les dits batiments et dans la dite eglise, et dans la chapelle des penitents qu'il fut impossible d'aporter aucun obstacle ny d'en arrester le cours; que l'on sortit à la hate quelques meubles, livres, ornements d'eglise et vases sacrés, titres, papiers, qui furent portés et déposés en différents endroits, et en plus grande partie dans les cours et jardins, mais qu'ils estiment, nonobstant toutes les precautions qui furent prises, qu'il s'est perduts bien des éffets dans l'incendie, le feu n'ayant pas permis de tout enlever. Dont et de tout nous avons dressé le présent verbal pour servir et valoir ce que de raison. Et avons signé avec les susnommés et le dit sieur Procureur du Roy et notre greffier ainsy signés :

Thome médecin, C. Bochetal procureur, G. Buer, P. Buer, M. A. Bochetal, L. Barrieux, B. Morel,

Digitized by Google

notaires royaux. P. Bontemps, M. Fauvel, A. Fauvel, G. Aguiraud, Blanchard, Roux, Chastain, David lieutenant particulier, Thoynet procureur du Roy et Chivat greffier.

Collationné Chirat greffier.

(Extrait du titre original : *Archives de la Loire*).

A. Barban.

Digitized by Google

III

OFFICIERS

DE LA

BARONNIE DE ROANNAIS

EN 1569

Extrait de l'estat et rolle des officiers royaux tant anciens & ordinaires que créés de nouveau, ayant gaiges & aussi de ceux qui n'ont gaiges au baillage et ressorts de Forest. — Clos et arreté le 6 novembre 1569. (Archives de la Loire. Série A, nº 124).

EN la Baronnie de Roannoès, qui est du comté de Forest, y a trois seigneuries sçavoir : Crozet, St-Haon, la Chambre qui sont villes clozes, et la moitié de Roannaizons en Fouretz avec le prieuré d'Ambierle, et soulloit en estre la moitié de Roanne qui depuis a été remise aux seigneurs de Boisy avec la justice du dit Boisy éclipsée

Digitized by Google

de la dite seigneurie de St-Haon la Chambre par les ducs de Bourbon à titre...

Pour ces trois chastellenies y a un cappitaine chatellain qui se nomme gouverneur de Roannais, qui prend de gaiges scavoir : sur le prévot du Crozet et par la main d'icelluy la somme de 12 livres 10 sols t. et sur les hommes du mandement du Crozet par la main des consuls 30 livres par an. Il prend la meme somme (12 livres 10 sols) sur le prévot de St-Haon la Chambre, et sur les hommes du mandement du dit lieu 25 livres par an ; sur les hommes de la ville de Roannaisons 5 livres, sur les hommes de Pouily en Roannais 4 livres, et sur les hommes de Beaulieu 20 sols. Montent les dits gaiges chascun an a 90 livres. On dit que M. Charles d'Apchon en est pourveu.

Une note marginale correspondant à cet article porte : « cet office estoit tenu par messire Jean d'Albon, chevalier de l'ordre du roy et son lieutenant general et gouverneur de Lyon et pais circonvoisins, le sieur de St-André achepta l'an 1543 les dites seigneuries de Roannais, St-Maurice de Villerets, le Verdier, le Verny, à rachapt perpetuel et au denier dix. Et ne s'est trouvé que depuis sa mort arrivée y a vingt ans, aucun se soit apparu pourveu par le roy de ceste charge.

M. Jean Blanchet est Lieutenant général du dit gouverneur ou chastellain de Roannois ez dites seigneuries, et prend pour gaiges chacun an 25 livres des

Digitized by Google

mains du recepveur particulier de Crozet et 15 livres de celluy de St-Haon la Chambre.

L'office de procureur fiscal du Crozet 60 sols de gaiges.

L'office de geolier et garde des prisons, de gaiges un sestier et demy bled seigle. — Y a longtemps que le roy ny a pourveu.

L'office de prévost et receveur particulier au dit Crozet est vacant y a environ vingt cinq ans. Il solloit rendre 6 livres chacun an.

L'office de forestier et garde des bois prend chaque année pour gaiges 2 sestiers bled seigle.

Le greffier du dit Crozet a été vendu et distrait du domaine separement et a titre d'office et ne tient aucuns gaiges.

Claude Berlier est procureur et prévost ou recepveur particulier de St-Haon la Chambre qui sont deux offices ensemble conjoints et de tous temps unis. Il a droit de prendre par ses mains gaiges de 20 livres 10 sols et 2 sestiers seigle.

Le geolier et garde des prisons de St-Haon prend pour gaiges un sestier seigle. Le greffe de St-Haon fut par le Roy Françoys premier érigé et vendu à messire Claude Papon qui mourut l'an 1544. »

Le même document donne la liste des officiers des autres châtellenies du Forez. La partie relative au Baillage de Montbrison a été publiée dans l'*Histoire des ducs de Bourbon* de La Mure, vol. II, p. 749.

Digitized by Google

FOUILLES A FEURS

LA mosaïque dont l'existence avait été constatée à Feurs, sur le parcours du boulevard récemment créé entre cette ville et la gare du chemin de fer, a été mise à découvert, dans le courant d'octobre 1872, grâce à une allocation de la Société française d'archéologie. Elle n'était point entière; une des extrémités et le mur correspondant avaient disparu et, en outre, une importante lacune se remarquait dans la partie centrale. Toutefois, ce qui restait ne mesurait pas moins de 12 mètres carrés; et, vu la régularité parfaite du dessin, l'ornementation entière pouvait être restituée avec certitude, la longueur totale restant seule inconnue. La largeur était de 5 mètres 30.

Le dessin ci-joint donne une idée fidèle de cette

Digitized by Google

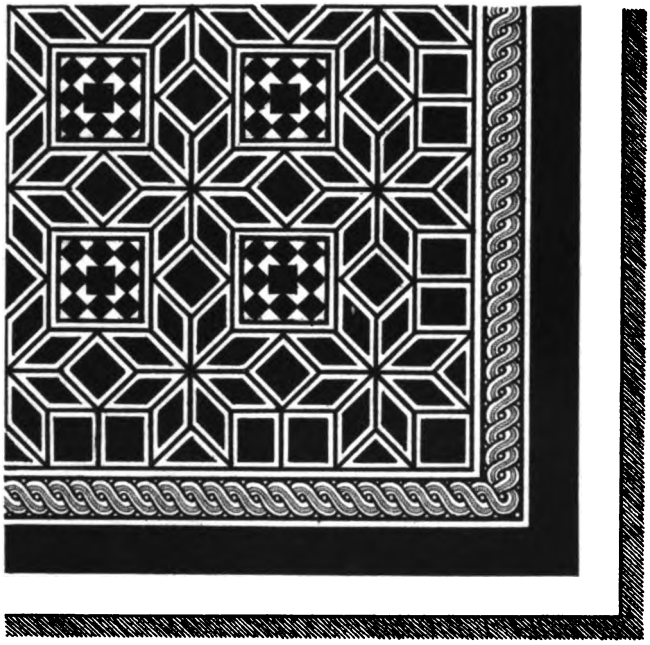

Mosaïque trouvée à Feurs en 1872 ($\frac{1}{5}$)

Digitized by Google

Digitized by Google

mosaïque. Le motif principal consiste en polygones étoilés de seize côtés, déterminés par la combinaison de deux systèmes de carrés de grandeur inégale, les côtés des uns étant parallèles aux diagonales des autres. Les grands carrés sont eux-mêmes échiquetés en sautoir avec un petit carré brochant sur le tout. Tout ce dessin ressort en blanc sur fond noir. La largeur des filets noirs a les deux tiers de celle des filets blancs. Une bordure, large d'environ cinquante centimètres, sert d'encadrement général; elle se compose d'une belle torsade, nuancée de rouge brique et de blanc, comprise entre deux filets blancs, d'une frise noire et d'une seconde frise blanche extérieure.

Il n'existait pas de sujet central ; mais les motifs du fond se répétaient uniformément sur toute l'étendue du pavé.

Cette mosaïque, d'une finesse remarquable, était exécutée en cubes de très-petites dimensions : six à sept millimètres de côté seulement. Elle était établie sur un lit de béton de quelques pouces d'épaisseur, mêlé de cailloux roulés. Ce béton, à son tour, reposait directement sur la terre végétale. Néanmoins l'aire de la mosaïque n'avait subi, dans la partie conservée, aucun dénivellement sensible.

Au moment où elle a été exhumée, la mosaïque était recouverte de cinquante-cinq centimètres de terre ; mais il paraît que, lors de l'ouverture du boulevard, le sol a été notablement abaissé sur ce point.

La base encore subsistante d'un mur limitait la

Digitized by Google

mosaïque du côté nord. Au sud, on a trouvé l'emplacement d'un autre mur, épais de cinquante-six centimètres environ, et au delà, l'aire en *opus signinum* d'un autre appartement.

Conformément aux intentions de M. le directeur de la Société française d'archéologie, on a essayé d'enlever la partie la mieux conservée de cette mosaïque, pour la transporter à la mairie, où un emplacement était tout préparé pour la recevoir. La régularité du dessin donnait l'espoir de reconstituer à l'aide de cette partie un ensemble réduit, comprenant quatre ou neuf des grands carreaux entourés de leur cadre. Mais ici commence l'histoire de nos mécomptes.

Sur l'indication de M. Martin d'Aussigny, conservateur des musées de Lyon, un ouvrier très-expert dans l'art de relever les mosaïques antiques avait été appelé. Il allait se mettre à l'œuvre, quand une pluie torrentielle vint s'opposer à l'opération du cartonnage. Cette pluie n'était que le préliminaire de celles qui, pendant un mois, ont désolé nos contrées et causé, dans certaines parties de la France, de si graves désastres. Le temps ayant paru se remettre au beau, le travail a été repris et suspendu de nouveau par le retour de la pluie. Bien qu'abritée par une bâche, la mosaïque a tellement souffert de cette humidité excessive et persistante, qu'au moment où la pluie a enfin cessé de tomber, le béton, ramolli sous l'influence de l'air et de l'eau, ne retenait plus suffisamment les cubes ; ce qui n'a permis d'enlever de la mosaïque

Digitized by Google

que des fragments insignifiants. On a du moins tâché d'en conserver le souvenir par le dessin, et par des mesures exactes qui ont été reportées sur le plan d'alignement de la ville.

Une découverte intéressante nous a consolés un peu de cet insuccès. Tout près de la mosaïque, la pioche d'un ouvrier a amené au jour une statuette en bronze doré de la Victoire. La déesse porte un diadême : elle est vêtue d'une robe longue et d'une tunique sans manches, dont les plis sont traités avec beaucoup de liberté. Les ailes sont abaissées. Le bras droit, étendu à la hauteur de l'œil, tient une large couronne ; la main gauche supporte une belle et longue palme. Les pieds manquent, et pour les retrouver on a inutilement tamisé la terre fraîchement remuée. Mais le mouvement des jambes est accusé avec tant de franchise, qu'il serait aisé de restituer les extrémités. Le bout de l'aile gauche est aussi cassé, et la tige de la palme faussée. La hauteur totale, lorsque la figure était entière, devait être d'environ vingt centimètres.

Bien que cette statuette soit exécutée en ronde bosse, il est évident qu'elle était destinée à être fixée en applique. Cela résulte de l'existence d'un tenon saillant au bas de l'aile droite. D'autres traces de scellement existent par derrière à la hauteur des épaules.

Quelques parties, notamment la main droite, sont empâtées dans une gangue terreuse, dont, avec de

Digitized by Google

l'adresse et de la patience, on viendrait sans doute à bout de les débarrasser.

Ce morceau, comme on peut en juger par notre photographie, est d'une bonne époque. C'est probablement une réduction d'un excellent original. On peut trouver le modelé du buste insuffisant et le bras gauche mal attaché à l'épaule. Peut-être le mouvement de ce bras a-t-il été un peu altéré par la compression dont a souffert la palme.

A l'exception de quelques clous de fer, tordus et fort rouillés, il n'a pas été trouvé d'autre objet dans l'espace assez restreint sur lequel ont porté les fouilles. Il est bien probable néanmoins que d'autres choses curieuses se retrouveraient sur l'emplacement de cette somptueuse habitation. Des fouilles plus étendues seraient faciles et peu coûteuses, puisque le sol antique est à peu de profondeur, que l'on opérerait sur la voie publique, et que de simples terrassiers un peu intelligents pourraient y être employés. Avec une somme relativement minime, une grande surface de terrain pourrait donc être explorée à fond. L'ancienne capitale des Ségusiaves, aujourd'hui descendue à l'humble condition de chef-lieu de canton, a vu plusieurs fois (1) des objets précieux pour l'art et pour l'histoire sortir de fouilles pratiquées dans son enceinte. Beaucoup de ces richesses ont été dispersées, faute d'un musée local, musée dont le savant abbé

(1) L'abbé Roux: *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, 1851, p. 100.

Digitized by Google

Photolitho Lemercier & Cie, r. de Seine 57 Paris.

STATUETTE DE LA VICTOIRE

(trouvée à Feurs en 1872)

Hauteur totale environ 0,20 centimetres

Digitized by Google

Digitized by Google

Roux réclamait avec instance la création, il y a déjà plus de vingt ans. Si les fouilles pratiquées au nom de la Société française d'archéologie pouvaient contribuer à fournir le noyau d'une collection publique, il y a lieu de croire que ce musée naissant ne tarderait pas à s'enrichir par les dons des particuliers. Les objets dont le hasard amènerait la découverte, y auraient leur place marquée d'avance, et, conservés dans leur lieu d'origine, ils présenteraient, par leur réunion, un intérêt spécial que n'offrent point d'ordinaire des pièces rassemblées, un peu de toutes parts, dans la collection éphémère d'un amateur.

V. DURAND.

(Extrait, avec l'autorisation de M. de Cougny, du Bulletin Monumental, *publié sous les auspices de la Société française d'archéologie).*

Digitized by Google

SÉPULTURES ANTIQUES

AU

MONT-D'UZORE

DES habitants de Chalain extrayant du basalte au Mont-d'Uzore ont découvert, dans le courant de l'automne dernier, plusieurs cercueils en pierre. Ils sont en granit du pays, extrêmement altéré, et tombant en morceaux au moindre choc. Les dalles qui les recouvraient se sont affaissées en partie et la terre a pénétré à l'intérieur des cercueils. Est-ce pour cette raison, ou bien parce que les tombes auraient été violées qu'on n'y trouve que quelques ossements et débris de poteries? Seuls les fémurs et les os des jambes sont en place. On ne voit nulle trace des crânes, partie du squelette humain qui est cependant la dernière à se décomposer. Les tessons de poterie sont en

Digitized by Google

terre rougeâtre, grossière, et l'un d'eux paraît noirci extérieurement par le feu. Au-dessus des cercueils on a trouvé un morceau d'amphore. Comme objets en fer, les fouilles n'ont fourni qu'une épingle à cheveux, dont le dessin suivant donne les dimensions.

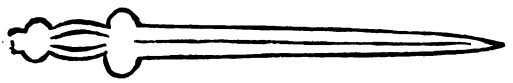

Ces cercueils sont placés les uns à côté des autres à la profondeur de 0 m. 50 c. environ. Ils sont orientés dans le sens de la montagne, la tête au nord, les pieds au midi. L'un d'eux, mesuré, a donné les dimensions suivantes : Longueur, 1 m. 91 c. ; profondeur, 0 m. 25 c. ; largeur à la tête, 0 m. 45 c. ; aux pieds, 0 m. 34 c. On en a détruit huit ou dix. Il peut en rester autant sous terre, mais la configuration du sol ne permet pas d'attribuer de plus grandes dimensions à ce cimetière.

En cet endroit, la montagne d'Uzore présente une forte dépression par laquelle passe le chemin de Marcilly à Mornant, par la Brulée (anciennement le Poyet.) « Violum quo itur de Poyeto apud Marciliacum. » (Bibliothèque de Montbrison, terrier Renaudy de Marcilly-le-Châtel de 1404, folio 198.) C'est à quelques pas au nord de ce chemin, sur la crête de la montagne, que se trouve le cimetière. Ce lieu conserve encore son ancien nom de *Bourchanim*, nom

Digitized by Google

que l'on voit cité très-souvent : « In et super tribus jornalatis vineæ quæ fuerunt Diderii Martini quondam, sitis en Borchanim juxta vineam uxoris Jacobi de Riperiis ex oriente et iter quo itur de Sancto Paulo d'Uzoron ad Sanctum Bardonis ex vento. » (Terrier Renaudy, f. 148 v.)

Même terrier f. 170 : « Et super quâdam dimidiâ jornalatæ vineæ sitâ en la Crozâ juxta terram Stephani Billon ex vento et iter quo itur de Poyeto apud Sanctum Bardon ex boreâ et iter quo itur de dictâ Crozâ ad vineas de Borchanim ex oriente. » (1).

Bourchanim s'est appelé aussi les Olmes : « Quamdam terram..... sitâm en Bourchanim alias les Olmes. » (Terrier de Chalain. Bibliothèque de Montbrison.) On trouve encore cité *le fondal de Bourchanim*.

Le nom de ce territoire est donc ancien ; mais il n'est fait nulle part mention de l'existence d'un cimetière. A l'époque où ces terriers ont été rédigés, ce lieu était principalement planté en vignes qui appartenaient à des habitants de Chalain, de Saint-Paul et de Mornant. Aujourd'hui il n'y a sur cette partie de la montagne que des terres incultes ou des bois rabougris.

(1) Voir même terrier, f. 181, 198, 201, 202 et v., 207.
Terrier de Chalain, f. 5, 44, 68, 129, 131, 165 et v., 166 et v., 167 et v., 170 et v., 171, 172, 175 et v., 179, 181, 184 et v., 185, 186 et v., 187 et v., 190, 193 et v., 224 et v., 227 et v., 228 et v., 232 et v., 235 et v., 242 et v., 243, 304 et v.
Terrier Coiffet du prieuré de Marcilly (1477). *Archives de Goutelas.*
Terrier Grangeon de Bonlieu, de 1488. Id.

Digitized by Google

L'époque où ce cimetière a servi à inhumer reste indécise. Peut-être pourrait-elle se rattacher à un sujet traité par M. Gras dans la *Revue forézienne* (t. III, p. 44.) C'est celui de l'*église des Sarrazins*. Le terrier de Chalain désigne sous ce nom un territoire voisin de Bourchanim. Il y aurait existé jadis une église (1). « Au Fourchault aliàs en l'Eglise des Sarrazins, juxta iter tendens de Chalaignaco apud Julliacum ex occidenté et juxta iter tendens de Santo Paulo apud Marcilliacum Castrum ex boreâ.» (F° 66 et suivants).

En s'appuyant sur la proximité de ces deux territoires on peut avancer, sans faire une supposition trop hardie, que ce cimetière a dû dépendre de l'église des Sarrazins, et par conséquent ne pas le faire remonter à l'ère gallo-romaine, bien qu'aux environs le sol fournisse de nombreuses traces de cette époque. Ainsi l'on trouve, au vignoble de la Brulée, des débris de vases, de la poterie de Samos, de la tuile à rebords. Cette dernière abonde au lieu dit la Garenne du Seigneur. Citons aussi pour mémoire des statues d'Isis, des Harpocrates et des Mercures découverts précédemment. (*Revue forézienne*, t. III. p. 45.)

TURGE.

(1) Cette église a peut-être été dédiée à saint Galmier (Sanctus Baldomerus, et par contraction saint Bardon. *Revue forézienne*, t. IV, p. 139.).

Digitized by Google

DÉCOUVERTE
DE
MONNAIES ANCIENNES
A MONTBRISON

LE 6 mai dernier, des ouvriers étaient occupés à démolir le mur de façade d'une ancienne maison canoniale du cloître Notre-Dame à Montbrison, appartenant actuellement à Mme veuve Flichet. Le travail était parvenu à la hauteur du premier étage, lorsqu'un de ces ouvriers fit voler en éclats sous son marteau un vase de terre grossière, noyé dans l'épaisseur de la muraille. Ce vase contenait un certain nombre de pièces d'or (environ deux cents), de types variés, mais toutes antérieures au XVIe siècle. Par suite de quelles circonstances ces monnaies se trouvaient-elles enfouies ensemble dans

Digitized by Google

ce lieu ? Cette question pourrait soulever bien des hypothèses que je ne veux pas essayer d'examiner ici.

Par un heureux hasard, le lendemain de ce jour, les membres de la société de la Diana se réunissaient en assemblée générale. Dès mon arrivée à Montbrison j'étais informé de la découverte faite la veille, et ceux de nos collègues présents à la séance qui eut lieu ce jour-là dans la salle de la Diana, purent voir un certain nombre de ces pièces qu'on avait bien voulu me confier. Depuis ce moment il m'a été permis, grâce à l'obligeance des possesseurs, de faire une étude détaillée de toutes ces monnaies parmi lesquelles se trouvent des types fort intéressants : *Francs à pied* et *Royaux* de Charles V et Charles VI, *Ecus à la couronne* de Charles VI, Charles VII et Charles VIII, *Ecus sols* de Louis XI, *Saluts*, *Nobles* et *Demi-Nobles* de Henri VI d'Angleterre, *Hardis* d'Aquitaine, *Magdalins* de Provence, *Francs à cheval* des duchés de Bretagne et de Bourgogne, *Florins* et *Pistoles* d'Italie, *Sequins* de Rome, *Ducats* de Venise et de Hongrie, forment un ensemble des plus curieux dont l'étude ne saurait manquer d'offrir un véritable intérêt, puisqu'on y trouve les principaux types des monnaies qui avaient cours durant les XIVe et XVe siècles. Je vais décrire ici celles de ces pièces qui m'ont paru les plus remarquables. J'ajouterai qu'elles sont généralement dans un bon état de conservation. Quelques-unes même sont presque à fleur de coin.

Digitized by Google

Charles V (1364-1380) (1)

1. — Fleur de lys, KAROLVS · D*e*I · GR*atia* · FRANCORV*m* · REX. — Le roi debout sous un portail gothique, vêtu d'une armure et d'un surcot semé de fleurs de lys, tenant de la main droite une épée et de la main gauche un sceptre surmonté d'une main de justice. Le champ semé de fleurs de lys.

R. — ✠ XPC *(Christus)* · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPERAT. — Croix feuillue cantonnée de deux fleurs de lys et deux couronnes, dans un quadrilobe cantonné de huit fleurs de lys.

Quatre pièces semblables.

Poids : 3 g., 62 c. — 3 g., 76 c. — 3 g., 77 c. — *Franc à pied.*

Charles VI (1380-1422) (2)

2. — L fleur de lys, KAROLVS DEI GRA*tia* FRANCO*rum* REX, fleur de lys et croix.

(1) Leblanc, *Traité des monnaies de France*, pages 281-286.
(2) Leblanc, *Traité des monnaies de France*, pages 287-294.

Digitized by Google

— Le roi debout, vêtu d'un manteau tréflé et fleurdelisé, tenant dans chaque main un sceptre fleurdelisé. Champ semé de fleurs de lys.

R. — ✠ XPC VINCIT XPC REGNAT XPC INPERAT L. — Croix feuillue dans un quadrilobe fleurdelisé et cantonné de quatre couronnes.

Poids : 3 g., 66 c. — *Fleur de lys d'or* ou *Royal.*

3. — ✠ KAROLVS : DEI : GRA*tia* : FRANCORV*m* : RE fleur de lys X. — Même type que le précédent.

R. — ✠ XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · INPERAT. — Même type que le précédent.

Poids : 3 g., 74 c. — *Fleur de lys d'or* ou *Royal.*

4. — ✠ KAROLVS : DEI : GRACIA : FRANCOR*um* REX. — Le roi debout, vêtu d'un ample manteau à bordure fleurdelisée, tenant sceptre et main de justice. Champ semé de fleurs de lys. Point secret sous la 9e lettre (La Rochelle).

R. — ✠ : XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : INPERAT. — Croix feuillue et fleurdelisée dans un quadrilobe fleurde-

Digitized by Google

lisé cantonné de quatre couronnes. Point secret sous la 9e lettre.

Poids : 3 g., 75 c. — *Fleur de lys d'or* ou *Royal.*

5. — ✠ KAROLVS : DEI : GRATIA : FRANCORVM : REX. — Ecu de France couronné.

R. — ✠ XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · INPERAT. — Croix feuillue et fleurdelisée dans un quadrilobe fleurdelisé et cantonné de quatre couronnes. Deux pièces semblables.

Poids : 3 g., 75 c.; 4 g., 06. — *Ecu d'or à la couronne.*

6. — ✠ KAROLVS : DEI : GRA*tia* : FRANCORV*m* : REX. — Ecu de France couronné.

R. — ✠ XPC : VINCIT : REGNAT : ET : IMPERAT. — Croix feuillue.

Poids : 1 g., 48 c. — *Demi-écu d'or à la couronne.*

Henri VI, Roi de France et d'Angleterre (1422-1436) (1)

7. — Fleur de lys, HENRICVS · DEI · GRA*tia* ·

(1) LEBLANC, *Traité des monnaies de France*, pages 295-298.

Digitized by Google

FRA*n*CORVM : & · A*n*GLIE : REX. — Ecu de France surmonté d'une figure de la Vierge à gauche, et à droite écu écartelé de France et d'Angleterre, surmonté d'un buste d'ange tenant un phylactère chargé du mot AVE.

R. — Fleur de lys. XPC · VINCIT · XPC . REGNAT · XPC · IMPERAT. — Croix latine dans un orle polylobé et fleurdelisé, accostée d'une fleur de lys et d'un léopard. Au bas de la croix la lettre N.

Poids : 3 g., 47 c. — *Salut d'or.*

8. — HENRIC*us* D*e*I GRA*tia* REX · ANGL*ie* · & · FRANC*ie* D*omi*N*u*S HYB*ernie*. — Le roi assis dans un navire, tenant de la main droite une épée et de la gauche un écu écartelé de France et d'Angleterre.

R. — · IH *su*C *(Jesus)* · AVT*em* · TRANSIENS · PER MEDIVM ILLORV*m* IBAT. — Croix feuillue et fleurdelisée, cantonnée de quatre léopards couronnés, dans un orle polylobé.

Poids : 6 gr., 92 c. — *Noble d'or.*

9. — HENRIC*us* · D*e*I · GRA*tia* · REX · ANGL*ie* · & · FRANC*ie*. — Même type que le précédent. Point secret sous la 2e lettre de la légende (Saint-Lô).

R. — Fleur de lys, DOMINE · NE · IN · FV-

Digitized by Google

RORE · TVO · ARGVAS · ME. — Même type que le précédent. Point secret sous la 2ᵉ lettre de la légende.

Poids : 3 g., 33 c. — *Demi-noble d'or.*

Charles VII (1436-1461) (1)

10. — Couronne, KAROLVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX. — Ecu de France couronné, accosté de deux fleurs de lys couronnées. Point secret sous la 4ᵉ lettre de la légende (Montpellier).

R. — Couronne, XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT. — Croix feuillue cantonnée de quatre couronnes dans un quadrilobe. Point secret sous la 4ᵉ lettre de la légende.

Poids : 3 g., 14 c. — *Ecu d'or à la couronne.*

11. — Couronne, KAROLVS : DEI : GRA*tia* : FRANCORV*m* : REX. — Ecu de France couronné. Point secret sous la 18ᵉ lettre de la légende (Paris).

R. — Couronne, XPS : VINCIT : REGNAT : ET : IMPERAT. — Croix feuillue. Point se-

(1) Leblanc, *Traité des monnaies de France*, pages 299-304.

Digitized by Google

cret sous la 15e lettre, comptée probablement pour la 18e, par suite de la suppression du second XPS.

Poids : 1 g., 72 c. — *Demi-écu d'or à la couronne.*

Louis XI, Dauphin de Viennois
(1440-1456) (1)

12. — Fleur de lys, LVDOVICVS : DALPH*inu*S : VIEN*n*ENSIS : — Champ écartelé de France et de Dauphiné. Point secret sous la 3e lettre de la légende (Embrun).

R. — Fleur de lys. XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : INPERAT. — Croix feuillue cantonnée de deux Dauphins et deux fleurs de lys. Point secret sous la 3e lettre de la légende.

Poids : 3 g., 40 c. — *Ecu d'or du Dauphiné.*

13. — Fleur de lys. LVDOVICVS : DALPHI*nu*S : VIEN*n*E*nsis*. — Même type que le précédent. Point secret sous la 2e lettre de la légende (Romans).

R. — ✠ XPS : VINSIT * XPS * XPS *

(1) Leblanc, *Traité des monnaies de France*, page 304.

Digitized by Google

REGNAT. — Croix feuillue cantonnée de deux Dauphins et deux fleurs de lys. Point secret sous la 2e lettre.

Poids : 3 g. 40 c. — *Ecu d'or du Dauphiné.*

Louis XI, Roi de France (1461-1483) (1)

14. — LVDOVICVS · DEI · GRACIA · FR*a*NCORVM · REX. — Ecu de France couronné, accosté de deux fleurs de lys couronnées.

R. — Fleur de lys XPC VINCIT * XPC * RE*g*NAT * XPC INPERAT.

Poids : 3 g. 30 c. — *Ecu d'or à la couronne.*

15. — Couronne LVDOVICVS : DEI : GRA*tia :* FRANCORVM : REX. — Ecu de France couronné, surmonté d'un soleil. Point secret sous la 18e lettre de la légende. (Paris).

R. — Couronne XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT. — Croix fleurdelisée. Point secret sous la 18e lettre.

Poids : 3 g. 49 c. — *Ecu sol* ou *écu d'or au soleil.*

16. — Mêmes types et légendes au droit et au

(1) Leblanc, *Traité des monnaies de France*, pages 305-312.

Digitized by Google

revers. Point secret sous la 14e lettre de la légende (Troyes).

Poids : 3 g. 47 c. — *Ecu sol* ou *écu d'or au soleil.*

17. — Mêmes types et légendes au droit et au revers. Point secret sous la 19e lettre (Saint-Lô).

Poids : 3 g. 45 c. — *Ecu sol* ou *écu d'or au soleil.*

Charles VIII (1483-1498) (1)

18. — Couronne * KAROLVS · DEI · GRA*tia* · FRANCORVM · REX. — Ecu de France couronné, accosté de deux fleurs de lys couronnées. Point secret sous la 9e lettre de la légende (La Rochelle).

R. — Couronne * XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPERAT. — Croix feuillue cantonnée de quatre couronnes dans un quadrilobe. Point secret sous la 9e lettre.

Poids : 3 g. 38 c. — *Ecu d'or à la couronne.*

19. — Croissant. KAROLVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX. — Ecu de France

(1) Leblanc, *Traité des monnaies de France*. Pages 313-316.

Digitized by Google

couronné, accosté de deux fleurs de lys couronnées.

R. — Croissant. XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPERAT. — Croix feuillue cantonnée de quatre couronnes dans un quadrilobe. Le croissant qui commence la légende indique l'atelier monétaire de Troyes.

Poids : 3 g. 46 c. — *Ecu d'or à la couronne.*

20. — Couronne. KAROLVS : DEI : GRA*tia* : FRANCORVM : REX. — Ecu de France couronné et accosté de deux fleurs de lys couronnées. Point secret sous la 16e lettre de la légende (Tournay).

R. — Couronne XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPERAT. — Croix feuillue cantonnée de quatre couronnes dans un quadrilobe. Point secret sous la 16e lettre.

Poids : 3 g. 43 c. — *Ecu d'or à la couronne.*

René Ier d'Anjou, Comte de Provence et Roi d'Aragon (1434-1480) (1)

21. — ✠ RENAT*us* · PRIM*us* : DEI : GRA-

(1) Tob. Duby, *Traité des monnaies des barons, prélats, etc.* Tome II, page 108.

Digitized by Google

tia · REX · ARA*gonis*. — Buste couronné tenant un sceptre de la main droite dans un cercle polylobé.

R. — ✠ DEVS · IN · ADIVTOR*ium* · MEVM · INTENDE. — Ecu d'Aragon couronné dans un cercle polylobé.

Poids : 1 g. 72 c. — *Ducat de Provence.*

Charles III d'Anjou, Comte de Provence, neveu du précédent (1480-1486) (1)

---

22. — ✠ KAROLVS ANDEGAVIE*nsis* IHRo*so*L*i*M*arum* SICILIE REX. — Buste de sainte Magdeleine nimbé.

R. — Oiseau IN · HOC · SIGNO · VINCES · L. — Croix de Lorraine accostée à gauche d'un K couronné et à droite d'une fleur de lys surmontée d'un lambel de cinq pièces.

Poids : 1 g. 36 c. — *Magdalin d'or.*

(1) Tob. Duby, *Traité des monnaies des barons, prélats, etc.* Tome II, page 212.

Digitized by Google

Charles de France, frère de Louis XI, Duc d'Aquitaine (1468-1474) (1)

---

23. — KAROLVS · DVX ·· A · QVITANIE· — Buste de face, couronné et tenant de la main droite une épée, dans un cercle polylobé.

R. — XPC · VINCIT XPC RENAT XPC INPERAT. — Croix feuillue cantonnée de deux lions et deux fleurs de lys.

Poids : 3 g. 38 c. — *Hardi d'or.*

François-Phœbus, Prince de Béarn et Roi de Navarre (1479-1483) (2)

---

24. — ✠ FRANCISCVS : FEBVS : D*ei* : G*ratia* : D*omi*N*u*S : BEARNI, entre deux filets. — Ecu de Béarn accosté de deux épées hautes.

R. — ✠ DOMINVS : ILLVMINATIO : MEA : ET : SALVS, entre deux filets.

(1) Tob. Duby, *Traité des monnaies des barons, prélats*, etc. Tome Ier, page 125.

(2) Tob. Duby, *Traité des monnaies des barons, prélats*, etc. Tome II, page 165.

Digitized by Google

— Croix feuillue cantonnée à gauche d'une épée et à droite de la lettre F.

Poids : 3 g. 46 c. — *Ecu d'or de Béarn.*

25. — ✠ FRANCISCVS : FEBVS : D*ei* : G*ratia* : D*omi*N*u*S : BEAR*ni*. — Même type que le précédent.

R. — Semblable au précédent.

Poids : 2 g. 93 c. — *Ecu d'or de Béarn.*

Philippe III, le Bon, Duc de Bourgogne, Comte de Hollande (1419-1467) (1)

---

26. — PH*ilippu*S : DEI : GRA*tia* : DVX : BVR-G*undie* : COMES : HOL*lan*DIE. — Le Duc à cheval, galopant à droite, l'épée haute, le cheval couvert d'une housse armoriée. Au-dessous du cheval : HOLL*andia*.

R. — ✠ SIT : NOMEN : DOMINI : BENE-DICTVM : AMEN. — Croix feuillue chargée d'un écu écartelé de France et de Bourgogne, et sur le tout de Flandre.

Poids : 3 g. 77 c. — *Ridder de Hollande.*

(1) Tob. Duby, *Traité des monnaies des barons, prélats, etc.* Tome Ier, page 157.

Digitized by Google

Philippe III, le Bon, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre (1427-1467) (1)

27. — PH*ilippu*S : DEI : GRA*tia :* DVX : BVR-G*undie :* COMES : FLAND*rie.* — Même type que le précédent. Au-dessous du cheval : FLAND*ria.*

R. — Semblable au précédent.
Poids : 3 g. 66 c. — *Ridder de Flandre.*

Philippe III, le Bon, Duc de Bourgogne, Comte de Hainaut (1427-1467) (2)

28. — PH*ilippu*S : DEI : GRA*tia :* DVX : BVR-G*undie :* & : COMES : HANONIE. — Même type que le précédent. Au-dessous du cheval : HANN*onia.*

R. — ✠ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : AMEN. Couronne. — Croix feuillue chargée d'un écu écartelé de France et de Bourgogne, et sur le tout de Hainaut.
Poids : 3 g. 60 c. — *Ridder de Hainaut.*

(1) Tob. Duby, *Traité des monnaies des barons, prélats, etc.* Tome Ier, page 153.
(2) Tob. Duby, *Traité des monnaies des barons, prélats, etc.* Tome Ier, page 157.

Digitized by Google

François II, Duc de Bretagne (1458-1488) (1)

29. — ✠ * FRANCISCVS * DEI * GRACIA * BRITONV*m* DVX. — Le Duc à cheval, galopant à droite, armé de toutes pièces, couronné, tenant de la main droite l'épée et de la gauche un écu aux armes de Bretagne. La housse du cheval, semée de mouchetures d'hermine.

R. — ✠ DEVS * IN * ADIVTORIVM * MEVM * IN * TENDE * R. — Croix feuillue cantonnée de quatre mouchetures d'hermine dans un quadrilobe. La lettre R, qui termine la légende, est le monogramme de l'atelier monétaire de Rennes.

Poids : 3 g. 35 c. — *Franc à cheval de Bretagne.*

David de Bourgogne, Archevêque d'Utrecht (1447)

30. — SANCTVS MARTIN*us* EPIS*copus*. — Evêque assis, bénissant, tenant de la main

(1) Tob. Dubr, *Traité des monnaies des barons, prélats, etc.* Tome Ier, page 169.

Digitized by Google

gauche une croix. A gauche, dans le champ, un reliquaire. Sous ses pieds, un écusson d'or à la croix pleine.

R. — ✠ MON*eta* · NOVA : AVREA · TRAIECTEN*sis*. — Dans un trilobe, un écusson écartelé de France et de Bourgogne, et sur le tout de Flandre.

Poids : 3 g. 28 c. — *Ducat d'Utrecht.*

Ladislas V ou VI, Roi de Hongrie
(1452-1458)

31. — ✠ LADISLAVS · D*ei* · G*ratia* · R*ex*. VNGARIE. — Ecu écartelé : au 1er fascé de huit pièces; au 2e de.... au lion rampant couronné; au 3e de.... à l'aigle éployée; au 4e de.... à une fasce de....

R. — · S*anctus* · LADISLAVS · REX. — Saint Ladislas debout, la tête couronnée et nimbée, tenant de la main gauche un globe crucifère et de la droite une hache ou hallebarde. A son baudrier est suspendu un écu chargé d'une couronne. A gauche, dans le champ, la lettre N.

Poids : 3 g. 32 c. — *Ducat de Hongrie.*

Digitized by Google

Mathias Corvin, Roi de Hongrie
(1458-1490)

---

32. — ✠ MA*t*HIAS · D*ei* · G*ratia* · R*ex* · VNGARIE. — Ecu écartelé : au 1er fascé de huit pièces ; au 2e de.... à une double croix ancrée ; au 3me de.... à un oiseau tenant à son bec une fleur ; au 4e de.... au lion rampant couronné, la queue fourchée.

R. — Mêmes type et légende que le précédent. L'écu suspendu au baudrier est chargé de trois fleurs de lys florencées. A gauche, dans le champ, la lettre H.

Poids : 3 g. 53 c. — *Ducat de Hongrie.*

33. — ✠ MATHIAS · D*ei* · G*ratia* · R*ex* · VNGARIE. — Ecu écartelé : au 1er fascé de huit pièces ; au 2e de.... au lion rampant à queue fourchée et passée en sautoir ; au 3e de.... à un oiseau empiétant une branche ; au 4e de.... à la croix double ancrée.

R. — Mêmes type et légende que le précédent, moins l'écu suspendu au baudrier. A gauche, dans le champ, une croix pattée, et à droite la lettre H.

Poids : 3 g. 54 c. — *Ducat de Hongrie.*

Digitized by Google

Guillaume VII, Marquis de Montferrat (1445-1483)

34. — ✠ GVLIERMVS · MARCHIO · MO*ntisferrati*. — Ecu échancré et incliné à gauche (de.... au chef d'or), et pour cimier un casque taré à dextre, avec ses lambrequins, surmonté d'un dextrochère armé issant au milieu d'un bois de cerf.

R. — SANTVS · THEODORVS : THIRO' — Saint Michel terrassant le dragon.

Poids : 3 g. 52 c. — *Pistole de Montferrat.*

Florence

35. — ✠ *Sanctus* · IOHANNES · B*aptista*. — Saint Jean debout, tenant de la main gauche une croix longue et de la droite un cartouche armorié (lion rampant sur champ burelé) et surmonté de la lettre B.

R. — ✠ FLORENTIA. — Fleur de lys florencée.

Poids : 3 g. 45 c. — *Florin d'or.*

36. — Mêmes type et légende que le précédent. Le petit cartouche armorié porte un lion chargé d'une bande et est surmonté de la lettre L.

Digitized by Google

R. — Mêmes type et légende que le précédent.
Poids : 3 g. 46 c. — *Florin d'or.*

Lucques

37. — · *Sanctus* · VVLTVS · DE LVCA. — Buste barbu et couronné à chevelure ondoyante.

R. — *Sanctus* · MARTINVS. — Saint Martin à cheval, partageant son manteau avec un pauvre.
Poids : 3 g. 38 c. — *Pistole de Lucques.*

38. — · ROMA CAPVT · N VRBIS · *Populi* · *Que* · *Romani.* — Christ debout dans une gloire, la tête entourée d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite, et tenant dans la gauche un livre fermé, accosté de quatre étoiles à gauche et cinq à droite.

R. — · *Sanctus* · PETRVS · SENATOR · VRBIS. — Personnage agenouillé recevant un étendard des mains d'un saint debout à gauche. Au bas, un petit écusson (de.... à une bande).
Poids : 3 g. 47 c. — *Sequin de Rome.*

Sixte IV de la Rovère, Pape
(1471-1484)

39. — · SIXTVS · P*a*P*a* · QVARTVS. — Dans un

Digitized by Google

quadrilobe allongé, un écu de..... à un arbre arraché de..... les branches passées en sautoir, sommé de deux clefs liées en sautoir soutenant une tiare pontificale.

R. — · SANCTVS · PETRVS · ALMA · ROMA. — Saint Pierre dans une barque, tirant un filet.

Poids : 3 g. 38 c. — *Ecu d'or de Rome.*

Sienne

40. — Petit écusson chargé d'une croix. ALFA · & · *Omega* · PRINCIPIVM · & · FINIS. — Croix pattée dans un orle à huit lobes, cantonné de huit étoiles.

R. — SENA VETVS CIVITA*s* VIRG*i*N*is* : A. — La lettre S dans un orle à huit lobes, cantonné de huit étoiles.

Poids : 3 g. 49 c. — *Pistole de Sienne.*

Venise

André Dandolo, Doge (1343-1354)

41. — SIT · T*ibi* · XPE *(Christe)* · DAT*us* · Q'*uia* TV REGIS · ISTE · DVCAT*us*. — Christ debout dans une gloire, accosté de quatre étoiles à

Digitized by Google

gauche et de cinq à droite, la tête entourée d'un nimbe crucifère, la main droite étendue et tenant un livre dans la gauche. — La légende forme un vers hexamètre léonin, avec rime à la césure et à la fin, qui doit se traduire ainsi : *Que ce ducat, ô Christ, te soit consacré, parce que c'est toi qui gouvernes.*

R. — ANDR*eas* DANDVLO · S*anctus* · M*arcus* · VENETI*arum* DVX. Le Doge à genoux, recevant l'étendard des mains de saint Marc.

Poids : 3 g. 35 c. — *Ducat de Venise.*

François Foscari, Doge (1423-1457)

42. — Mêmes type et légende que le précédent.

R. — FR*a*NC*iscus* FOSCARI · S*anctus* · M*arcus* · VENETI*arum* DVX. Même type que le précédent.

Poids : 3 g. 23 c. — *Ducat de Venise.*

Ainsi que je l'ai dit en commençant, je ne veux pas entrer ici dans la discussion des hypothèses diverses

Digitized by Google

que pourrait soulever cette découverte de monnaies enfouies depuis près de quatre siècles et conservées intactes jusqu'à nos jours. Mon seul but, en rédigeant cette note, est de constater purement et simplement le fait de la découverte, et je laisse à de plus érudits le soin d'en tirer telles conclusions, historiques ou autres, qu'ils jugeront à propos.

Saint-Etienne, 2 juin 1874.

HENRY GONNARD.

Digitized by Google

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE LA DIANA

Le premier juin 1874

QUESTIONNAIRE

SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

1°. — Peut-on identifier la localité de Marolles avec la paroisse de Maroglias *in comitatu Rodonense* du cartulaire de Cluny et sur quelle voie était placée cette paroisse?

2°. — A quel âge peut-on attribuer le cimetière de Marolles et les substructions qu'on y remarque?

AMBIERLE

3°. — Origines celtiques d'Ambierle; géographie gauloise du pays. — *Bois-Joli*. — *Pierrefitte*. — *Les Audins*. — *Le chemin des Binnes*.

4°. — Doit-on regarder définitivement les *Amblua-*

Digitized by Google

reti, clients des Eduens, mentionnés par César (*Bell. Gall.* VII, 75) comme un peuple gaulois distinct dont le nom se serait perpétué dans celui d'Ambierle? — Faut-il, au contraire, avec les auteurs du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (époque celtique), ne voir dans ce nom d'Ambluareti qu'une mauvaise leçon de celui d'*Ambivareti*, peuple qui pourrait lui-même être identifié avec les *Ambarri* du département de l'Ain?

5°. — Le *Châtelard* d'Ambierle est-il un *oppidum* ou un camp? — Dans cette dernière hypothèse, serait-il le camp où aurait stationné la onzième légion commandée par C. Antistius Reginus (*Bell. Gall.* VII, 90)?

6°. — La *Colongè*, territoire d'Ambierle, où l'on trouve beaucoup de débris antiques, un *Château-Gaillard*, des sépultures, et où l'on croit reconnaître un *fanum* et deux voies, l'une gauloise, l'autre romaine, est-il une colonie romaine ou une *colonica* burgonde?

7°. — Comment expliquer l'enclave d'Ambierle et de Montmorillon, qui faisaient partie du Lyonnais?

8°. — Fondation et histoire du prieuré d'Ambierle.

9°. — Cartulaire d'Ambierle, aujourd'hui perdu.— Quelle espérance reste-t-il de le reconstituer, plus ou moins complétement, à l'aide d'anciennes copies ou extraits de chartes?

10°. — L'église actuelle d'Ambierle est de la fin du

Digitized by Google

XVe siècle. — A quelle école provinciale se rattache-t-elle? — Peut-on y reconnaître des parties d'un édifice antérieur?

11°. — Les vitraux d'Ambierle ont-ils été fabriqués dans le pays? — Y reconnaît-on le style de deux époques différentes?

Verreries et gentilshommes verriers de la région.

12°. — A quels artistes, peintres et sculpteurs peut-on attribuer le triptyque d'Ambierle? — Comment doit-on et peut-on réparer cet objet?

13°. — La sacristie actuelle est-elle réellement le tombeau du cardinal de La Grange?

14°. — Examen des restaurations et remaniements modernes de l'église d'Ambierle.

BOISY

15°. — A quelle époque remontent la fondation primitive et les différentes parties du château de Boisy? — Ses caractères archéologiques.

16°. — Quels sont les souvenirs historiques laissés par Jacques Cœur à Boisy et dans le pays?

17°. — De l'influence des Gouffier, favoris des rois de France, sur l'art et les constructions dans le pays.

18°. — On attribue, avec raison, aux Gouffier, seigneurs d'Oiron en Poitou, les faïences dites de Henri II. — A-t-on quelques indices que de semblables objets aient été fabriqués dans le Roannais?

19°. — Origine et formation du duché de Roan-

Digitized by Google

nais; rapports du Roannais avec le Forez proprement dit à différentes époques.

SAINT-MARTIN-DE-BOISY

20°. — Origine, destination et distribution des *serves* ou *redoutes* de Saint-Martin-de-Boisy.

21°. — Examen du résultat des fouilles de ces *serves*.

POUILLY-LES-NONAINS

22°. — Fondation et histoire du prieuré de Pouilly-les-Nonains.

23°. — Eglise de Pouilly-les-Nonains. — Caractères de son architecture.

24°. — Autel principal, en bois sculpté et doré. — Que sait-on des artistes qui, à la fin du XVII° siècle et au commencement du XVIII°, ont exécuté des autels et des rétables du même genre dans plusieurs églises du Forez? — Intérêt que présente la conservation de ces œuvres d'art.

Digitized by Google

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE LA DIANA

Le samedi 26 septembre 1874.

ITINÉRAIRE

Territoire de Matel (Jeanne Chézard de Matel). — Aiguilly-en-Beaujolais. — Vougy. — Montrenard. — Charlieu. — Gatellier. — La Bénissons-Dieu.

PROGRAMME

VOUGY

Pierres tombales. — Château du XVIIIe siècle.

MONTRENARD

Château fort du XIVe siècle.

CHARLIEU

1° *Aux Ursulines.* — Bas-relief du XIe siècle,

Digitized by Google

qui décorait la chaire du réfectoire des Bénédictins.

2° *Couvent des Cordeliers.* — Entrée du cloître, porte et quatre baies du XIIIe siècle. — Cloître construit par les libéralités de Hugues de Châtelus, seigneur de Château-Morand. — Eglise conventuelle. — Pierres tombales. — Peintures murales récemment découvertes.

3° *Abbaye.* — Débris du grand cloître roman du XIe siècle, construit sous saint Odilon, abbé de Cluny. — Restes de l'église romane de la même époque. — Peintures murales du XIIIe siècle dans le réfectoire, en grande partie détruit en 1844. — Nouveau cloître du XVe siècle. — Sa charpente. — Le riche narthex, type le plus parfait connu du style roman bourguignon du XIIe siècle. — Hôtel des Prieurs, construction du XVIe siècle. — Armoiries. — Cheminées. — Charpente. — Puits. — Prison. — Salle capitulaire.

4° *Eglise paroissiale de Saint-Philibert.* — Abside carrée, grande nef et partie de façade du XIIIe siècle. — Chapelles des XVe et XVIe siècles. — Peintures des stalles. — Restauration de la chapelle de la Vierge-Noire. — Petit rétable peint sur pierre du XVe siècle. — Verrières.

5° *Constructions civiles.* — Maison en pierre du commencement du XIIIe siècle. — Maisons en bois des XVe et XVIe siècles. — Maison dite des Anglais, du XVIe siècle. — Cheminée. — Une maison en bois avec rez-de-chaussée Renaissance en pierre. —

Digitized by Google

Maison des Du Pont. — Ornementation Renaissance. — Sculptures de l'école de Jean Goujon.

GATELLIER

Tapisseries de haute lice, d'après les dessins de Boucher.

LA BÉNISSONS-DIEU

Eglise, style de transition. — Siége abbatial aux armes des De la Fin, du XVe siècle. — Chapelle des Nérestang, du XVIIe siècle. — Peintures murales. — Reliquaires.

—

QUESTIONNAIRE

1° Déterminer l'âge du cloître des Cordeliers. — L'âge des peintures de l'église conventuelle et de l'église Saint-Philibert.

2° La porte d'entrée du cloître des Cordeliers indique-t-elle l'existence d'un premier cloître du XIIIe siècle ?

3° Existait-il deux chaires à prêcher dans l'église conventuelle ?

4° Le second étage en bois de la maison dite des Armagnacs est-il une addition faite au XVe siècle? — Ou faut-il y voir un système de hourds défensifs?

5° La multiplicité et l'importance des constructions

Digitized by Google

civiles et religieuses du XIIIe siècle ne sont-elles pas des preuves en faveur de l'opinion qui veut que la charte d'affranchissement de la commune de Charlieu date du premier tiers du XIIIe siècle et non du XIVe ?

6° Ne conviendrait-il pas de demander la réintégration à l'abbaye du bas-relief roman placé aux Ursulines ?

7° N'est-il pas urgent de demander : la restauration des toitures et de la vitrerie du porche ; — la création d'une toiture abri sur les restes de l'église romane ; — la restauration du cloître de l'abbaye et la destruction du mur qui le sépare de l'église ; — la conservation du siége abbatial de la Bénissons-Dieu ; — la restauration de la chapelle des Nérestang ?

8° N'y a-t-il rien à faire pour arriver à la conservation des peintures des Cordeliers et de Saint-Philibert ?

9° La Diana ne pourrait-elle pas arriver, par achat ou par pétition aux Monuments historiques, à la conservation de quelques-unes des plus belles constructions civiles du XIIIe siècle ? — Et ne faudrait-il pas, en tous cas, obtenir un moulage des belles sculptures de la maison des Du Pont ? (Ce qui formerait le noyau d'un musée lapidaire forézien.)

Digitized by Google

HISTOIRE TERRITORIALE

DU LYONNAIS

PAR FEU

M. Auguste BERNARD

Parties inédites. — [Suite du livre 1er] (1)

CHAPITRE TROISIÈME

Changements survenus dans la situation topographique et dans la dénomination de la ville de Lyon durant la période Burgundo-Franque

AU milieu des partages, des spoliations dont nous venons de parler, et qui avaient si complétement brisé l'unité du territoire gaulois, le *pagus Lugdunensis* perdit aussi la sienne, comme nous le montrerons bientôt; mais, avant d'aborder ce sujet, il convient de faire connaître l'état du pays durant la période que nous venons de parcourir.

(1) Voir notre recueil de 1873, p. 133.

Digitized by Google

On ne saurait se figurer les changements profonds que les invasions successives avaient apportés à son aspect matériel. Les plus beaux monuments de l'époque romaine s'étaient écroulés sous les coups des barbares et jonchaient de leurs débris un sol inculte par suite du manque de bras et de l'incertitude où l'on était de pouvoir jouir du fruit de son travail. Les champs étaient abandonnés, et les villes désertes. La population, horriblement décimée par la guerre et les maux qu'elle traîne à sa suite, s'était réfugiée sur quelques points élevés plus faciles à défendre, laissant la plaine aux bandes armées.

Par un contraste étrange, tandis que beaucoup de montagnes se couvraient d'habitations, le haut de Fourvières était abandonné par ses habitants qui lui préféraient les bords de la rivière; mais ce fait avait la même cause, les ravages des barbares. Les Lyonnais n'auraient probablement jamais dépassé la Saône qui leur servait de rempart naturel, si de nouveaux besoins ne s'étaient fait sentir à eux. Mais, d'un côté, l'état des routes et des aqueducs entièrement négligés sous les barbares, leur fit rechercher le bas de la montagne qui leur offrait de l'eau pour leur usage personnel et des voies de transport faciles et peu dispendieuses; d'un autre côté, la construction de plusieurs églises chrétiennes dans la presqu'île, et particulièrement de celle de Saint-Pierre, fondée, comme nous le croyons, sur les ruines du temple d'Auguste, attirèrent la population sur le territoire du confluent,

Digitized by Google

qui se trouvait, par le fait, appartenir au premier occupant, et qui fut par cela même réuni au sol lyonnais. Une fois installée dans cet emplacement si favorable au commerce, elle fit tous ses efforts pour l'agrandir aux dépens du lit des fleuves, et y réussit facilement. On vit successivement s'allonger la presqu'île au point qu'elle atteignait déjà au VI. siècle l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, fondé en 548 par le roi Childebert et sa femme Ultrogothe.

Toutefois, les progrès de ce nouveau quartier furent lents, parce qu'on était dans de mauvais jours; mais ils furent continus. Ce qui nuisait le plus à l'établissement nouveau, c'était sans doute qu'il était découvert au nord; mais on tâcha de parer à cet inconvénient, en traçant un fossé qui allait d'un fleuve à l'autre, à peu près à la hauteur de la place des Terreaux, de manière à mettre les habitants à l'abri d'un coup de main. Ce canal avait en outre l'avantage d'assainir les maisons de la presqu'île, en facilitant l'écoulement des eaux. Plus tard, lorsque le nouveau quartier, qu'on appelait le Bourg de Lyon, pour le distinguer de l'autre portion de la ville située à la droite de la Saône, et qu'on nommait la Cité (1), eut

(1) Un acte publié parmi les diplômes mérovingiens (édit. de M. Pardessus, t. Ier, p. 156) sous la date de 587, donne à la portion de la ville de Lyon située sur la presqu'île, le nom de *civitas;* mais cet acte, dont les éditeurs ont admis l'authenticité, nous paraît faux à plus d'un titre, ou au moins mal daté de 400 ans, par suite de la mauvaise lecture

Digitized by Google

acquis quelque importance, on éleva des fortifications sur le coteau de Saint-Sébastien. C'est sans doute alors aussi que les habitants de la presqu'île, ne jugeant pas leurs moyens de défense suffisants, à une époque de désordre comme celle où l'on se trouvait, firent construire le long du Rhône les deux galeries souterraines qui longent ce fleuve, et dont on voit encore çà et là de nombreux tronçons. Ces galeries, qui sont accouplées et ont près de 7,000 mètres de longueur, aboutissent au château de Miribel, dont on fit probablement une espèce de fort avancé. Les fortifications de ce château, pouvant se lier à celles de Trévoux, sur la Saône, devaient mettre la ville de Lyon à l'abri d'une surprise.

La double voie conduisant à Miribel avait sans doute pour but de permettre l'aller et le retour des soldats et des courriers sans encombrement. De distance en distance, des espèces de croisées ouvrant sur le fleuve, amenaient l'air dans les souterrains, et permettaient de surveiller le cours du Rhône et de le défendre au besoin aux ennemis assez téméraires pour s'y aventurer.

d'une suscription; car tout serait régulier si on lisait le nom de *Cunrad* à la place de *Guntchram*, à la fin de la pièce. Inutile de dire que l'original n'a été vu nulle part. Nous ajoutons que, si cet acte est faux, son omission dans la charte de l'archevêque Ennemond, de 653 (*Dipl.* t. II, p. 101) n'infirme pas cette dernière, comme le disent les éditeurs; s'il est du Xe siècle, encore moins.

[Le manuscrit de M. Aug. Bernard porte en regard de cette note la mention suivante : « Voyez sur cet acte l'article *Menthearensis ager* dans le cartulaire de Savigny. » — L'ÉDITEUR.]

Digitized by Google

Quelques auteurs ont cru reconnaître dans ces constructions un aqueduc romain destiné à amener les eaux du Rhône à une certaine hauteur sur la côte de Saint-Sébastien, par une pente moins rapide que celle du fleuve; mais cette opinion est tout à fait insoutenable. Elle a contre elle : 1° la dimension des souterrains, lesquels ont 1 mètre 90 centimètres de largeur et 2 mètres 85 centimètres de hauteur sous clef, ce qui, doublé, pour les deux galeries, aurait donné une immense quantité d'eau; 2° les jours qui existent de distance en distance et par lesquels l'eau aurait regagné le fleuve; 3° le mode de construction, qui n'offre pas l'élégance des ouvrages des Romains; 4° le peu d'avantage qu'aurait procuré cet aqueduc, dont la chute, en admettant que le niveau soit conservé sur toute la longueur des galeries (ce qui est loin d'être prouvé) n'eût pas été de plus de 2 mètres 50 centimètres sur la place des Terreaux, à en juger par la hauteur du radier du souterrain à Vassieu, où on trouve 1 mètre 50 centimètres au-dessus des basses eaux du Rhône (1).

Si ces galeries sont sans élégance, ce qu'on s'explique facilement en songeant qu'elles durent être construites avec promptitude et économie, les habitants de la nouvelle ville en faisant probablement seuls les frais, elles ne manquent pourtant pas de solidité,

(1) Voyez le curieux mémoire de M. Flacheron, (*Mémoire sur trois anciens aqueducs*. Lyon, imp. L. Boitel, 1840).

Digitized by Google

puisqu'il en reste encore des parties considérables, malgré les inondations du fleuve et l'abandon où on les a laissées depuis tant de siècles. Ajoutons qu'elles donnent une haute opinion de la communauté, assez riche pour les avoir fait construire et viennent démentir sur tous les points le tableau que certains écrivains ont fait de la nouvelle ville, la représentant comme composée de « misérables cahutes construites avec de la terre et du bois, et couvertes de chaume (1). » Les bourgeois de Lyon, débris persistant de la curie romaine, durent bien souffrir sans doute, durant l'époque de la barbarie ; mais ils ne furent jamais aussi misérables qu'on l'a dit, parce que le commerce leur procura toujours quelques ressources. Dès le XIIe siècle, on les voit traiter de puissance à puissance avec leur archevêque, et il n'est pas permis de croire que leur force datait seulement de la veille.

L'établissement de Lyon sur la rive gauche de la Saône eut encore pour effet de changer la direction de la route de Vienne. On a vu précédemment que cette dernière suivait le chemin des Étroits jusqu'à la Mulatière. Elle se dirigea probablement du côté de la presqu'île, dès que celle-ci se fut consolidée et peuplée. La mutation était d'autant plus facile, qu'il dut exister de toute ancienneté un pont sur la Saône, en face le Change, ne fût-ce que pour le service du temple d'Auguste. Le plus grand obstacle qu'avait à vaincre

(1) Clerjon (d'après Poulin de Lumina), *Hist. de Lyon*, t. III, p. 99.

Digitized by Google

la route dans cette direction était la traversée du Rhône; mais cet obstacle n'était pas plus considérable de ce côté qu'à la Mulatière; il l'était même moins, car le fleuve n'ayant pas encore reçu la Saône, la masse d'eau divisée était plus facile à dompter. D'ailleurs, la nouvelle ville, qui était la partie la plus commerçante de Lyon, avait un trop grand intérêt au changement qui lui évitait un long et inutile détour, pour hésiter à faire quelques sacrifices; et nous n'hésitons pas à croire que ses habitants, assez riches et assez industrieux pour avoir fait construire les galeries du Rhône, ne reculèrent pas devant la construction d'un pont, qui devait d'autant plus sûrement leur assurer le passage de la route, qu'il n'y en avait probablement point à la Mulatière, où on traversait le Rhône en bac. On ne trouve, en effet, aucune trace de pont de ce côté, tandis qu'on a la preuve qu'il en existait un en bois depuis fort longtemps à la Guillotière : c'est même à ce pont qu'on doit attribuer la fondation, au milieu du VIe siècle, de l'hôpital de Lyon, destiné à héberger les voyageurs comme l'indique son premier nom de *Xenodochium* (1). Toutefois, si on en juge par la direction actuelle des rues Mercière et Confort, et par celle de la Grande-Rue de la Guillotière, le pont ne fut pas d'abord où il est aujourd'hui, mais un peu plus au nord en face du

(1) Voir les statuts de cet établissement dans les canons du concile d'Orléans de 549.

Digitized by Google

grand portail de l'Hôtel-Dieu; il devait en outre affecter une direction un peu nord-ouest sud-est. Ce pont s'étant écroulé à la fin du XIIe siècle sous les pas d'une armée de croisés que conduisaient Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, fut rebâti en pierre, dans une direction moins oblique. Il ne fut complétement terminé qu'au XVIe siècle; encore était-il si étroit qu'un char avait peine à y passer. On fut plus tard obligé de l'élargir, en construisant tout à côté comme un autre pont, dont les piles furent liées aux anciennes par des barres de fer. De nos jours on l'a encore élargi en établissant de chaque côté des trottoirs en encorbellement, qui mettent les piétons à l'abri des accidents de voiture si fréquents jadis. En songeant à l'étroitesse de ce pont, on a peine à croire que ce fut là la grande ligne de communication du nord de la Gaule avec les contrées méridionales et l'Italie; mais on est bien plus surpris encore quand, prenant la direction du pont du Change, on arrive dans les rues Mercières (ou des Marchands), si célèbres jadis, et qui ont à peine 4 mètres de largeur. L'étonnement cesse si l'on songe que la plupart des transports avaient lieu autrefois à dos de mulet. Les anciens tarifs du pont de la Guillotière en fourniraient au besoin la preuve: il n'y est question ni de charrette, ni de char. Toutefois un acte du commencement du XVIe siècle apprend qu'on payait trois deniers par roue (1).

(1) Clerjon. *Hist. de Lyon*, t. III, p. 117.

Digitized by Google

Aux progrès que faisait la portion de la ville située dans la presqu'île, et qu'on nommait le bourg de Lyon, correspondait la décadence de la portion située sur le haut de la colline de Fourvière. Pour se rendre maîtres de la ville de Lyon, les Bourguignons avaient sans doute coupé les aqueducs. Les malheurs des temps n'ayant pas permis de relever ces admirables monuments, les habitants descendirent insensiblement vers la Saône, afin de se procurer l'eau qui leur manquait sur la montagne, et aussi pour se rapprocher des palais et des églises construits successivement dans cette partie de la ville. C'est là, en effet, que les princes bourguignons avaient fixé leur résidence, et qu'on vit successivement s'élever les églises de Saint-Paul, de Sainte-Eulalie (Saint-Georges), de Sainte-Croix, de Saint-Étienne, de Saint-Jean. Il paraît même que, dès le VIIIe siècle, le plateau supérieur était tout à fait abandonné; car on donnait alors au *Forum* de Trajan, qui y était bâti, le nom de VIEUX MARCHÉ (FORUM VETUS), ce qui suppose qu'il y en avait un autre dans le bas de la ville; du moins ce fait expliquerait la chute de ce monument que tous les chroniqueurs du IXe siècle disent magnifique : étant laissé sans réparations, il s'écroula le 22 septembre 840 (1), et les immenses ruines qui

(1) « DCCCXL. Hoc anno sanctæ memoriæ Agobardus Lugdunensis episcopus obiit VIII idus junii et memorabile atque insigne opus quod *Forum vetus* vocabatur, Lugduni corruit ipso die intrantis autumni, quod steterat a tempore Trajani imperatoris per annos fere septin-

Digitized by Google

restaient encore en partie sur place au XVe siècle (1), quoiqu'elles eussent déjà servi de carrière à l'église Saint-Jean et à plusieurs autres édifices élevés durant cette période, imposèrent leur nom à toute la montagne; car le mot de *Fourvières,* qui sert à la dénommer aujourd'hui, n'est que la corruption de *Four vieil*, ancienne traduction française de *Forum vetus* (vieux marché), comme nous l'avons dit précédemment (2).

De semblables transformations n'étaient pas rares à cette époque. Les barbares, semblables à des enfants, dont les organes vocaux ne peuvent encore rendre tous les sons, altérèrent la plupart des noms propres de la Gaule. Soit que leurs oreilles fussent inaptes à entendre, ou leur bouche inhabile à rendre des sons inusités dans leurs rudes idiomes, ils modifièrent la majeure partie des mots de la langue latine; et cet

gentos. » *Chron. de S. Bénigne*, de Dijon, insérée dans la *Nouvelle bibl.* du père Labbe, t. Ier, p. 293. — La chronique de Verdun place ces événements en 841 : « Eodem anno, Agobardus Lugdunensis episcopus obiit, et illud venerabile opus, quod, a tempore Trajani imperatoris, Forum vetus appellabatur, Lugduni corruit ». Ibid., p. 120.

(1) En 1456, le chapitre de Saint-Jean permit aux chanoines de Saint-Nizier d'y faire prendre les pierres de choin pour les employer à la construction du clocher de leur église, en faveur de laquelle le pape Calixte III avait accordé des indulgences perpétuelles. (*Notes et documents pour servir à l'Histoire de Lyon*, par A. Péricaud).

(2) Il existait sur la montagne de Fourvières, sans qu'on puisse indiquer précisément l'endroit, un château nommé *Castellum Bucium* ou Buci, dont il est fait mention dans des titres latins de l'an 1004, sous Adhémar, doyen de Saint-Just, et sous Burchard, archevêque de Lyon. Ce château, ou peut-être le sol qu'il occupait, est désigné encore, mais sous le nom français de Chastel Boc, dans un acte de 1180. Le même territoire, avec cette même dénomination, est également rappelé dans des rôles de 1419 et 1519. (Voyez le *Dictionnaire des rues, places, etc., de Lyon*, par M. Breghot du Lut, p. 12).

Digitized by Google

usage, qui donna naissance aux langues modernes, nous a transmis toute une nomenclature géographique nouvelle. Ainsi *Lugdunum* est devenu Lyon; *Augustodunum*, Autun; *Lingones*, Langres; *Cabillo*, Châlon; *Matisco*, Mâcon; *Autissiodorum*, Auxerre; *Gratianopolis*, Grenoble; *Ebrodunum*, Embrun; *Bituriges*, Bourges; *Laudunum*, Laon; *Noviodunum*, Noyon, etc.

Heureusement, cette transformation, qui semble au premier abord avoir rompu toutes les traditions historiques, et qui rend en effet impossible l'attribution géographique de quelques localités anciennes, ne s'opéra pas tout à coup, et il est souvent permis d'en suivre les phases diverses à travers les rares monuments écrits de l'époque barbare. D'ailleurs, il est une circonstance qui rend la plupart du temps la restitution facile, c'est que les corrupteurs, quels qu'ils soient, barbares ou gaulois, n'ont guère procédé que par contraction ou élision, comme les enfants, comme le peuple, ce grand maître des langues. Prenons pour exemple Lyon qui fait l'objet de ce chapitre. Le nom de *Lugdunum*, corrompu par les Romains eux-mêmes, qui écrivaient généralement Lugdunum, radical, *Lugdun*, devint, par l'élision des deux lettres gutturales *g* et *d*, Luun ou Lyun(1), si l'on rend au premier

(1) L'altération proviendrait des autochtones eux-mêmes suivant M. de la Villemarqué. Voici ce qu'il nous écrit à ce sujet : « Le changement « de Lugdun en Lyon s'explique très-naturellement par la prononcia- « tion des Gaëls d'Irlande : 1° quand un *g* précède un *d* dans leur dia-

Digitized by Google

u le son qu'il paraît avoir eu jadis dans la langue gauloise ; car les Latins n'ayant adopté que fort tard l'*y*, étaient obligés de rendre le son de cette lettre par l'*u*. Or, de *Lyun* à *Lyon*, il n'y a guère de différence que dans la *forme* d'une lettre. Quant au fond, il est le même. C'est à cette analogie de prononciation qu'on doit attribuer l'adoption du roi des animaux comme armes de la ville au XIIIe siècle, lorsque les citoyens se révoltèrent contre l'archevêque. C'étaient vraiment là des armoiries parlantes, comme on disait alors; car on écrivait indifféremment à cette époque le nom de Lyon avec un *i* ou un *y*. La substitution de cette dernière lettre à l'*u* de la première syllabe de *Lugdunum* est, en apparence du moins, la modification la plus considérable qu'ait subie ce nom latin ; mais le changement s'explique facilement lorsqu'on sait que l'*y*, comme l'indique le nom qu'il porte dans notre langue, n'est pas autre chose que l'*u* des grecs ou *upsilon*, lequel paraît avoir eu un son fort approchant de l'*i*, si l'on en juge par la valeur que nous lui donnons dans tous les mots français où il a été conservé. Un poëte du Ve siècle, Martianus Capella (1), dit que les Latins le prononçaient comme les Gaulois

« lecte, ces deux lettres ne se prononcent pas, mais sont remplacées par « une espèce de *h* aspiré; 2° l'*u*, surtout dans la première syllabe des « mots, se prononce très-souvent *i*, et dans la dernière *o* ou bien *ou* très- « sourd. De sorte que les gens sachant et parlant irlandais, et trouvant « *Lugdunum* dans les auteurs latins, prononcent *Lihon* ou *Lihoun*. Le *h* « aspiré irlandais est indiqué en français par l'*y*. »

(1) *De nuptiis philologiæ et mercurii, et de septem liberalibus artibus* 1699.

Digitized by Google

prononçaient leur *u*, ce qui prouve non pas la complète similitude des deux lettres, mais leur analogie. Encore aujourd'hui, en prononçant un peu sourdement l'*i* et l'*u* on s'aperçoit facilement de leur parenté; elle est encore plus frappante lorsqu'on joint l'un ou l'autre à un *n (in, un)*. Dans une foule de mots, ces lettres sont mises l'une pour l'autre, particulièrement dans le Lyonnais, qui avait de nombreuses relations avec les populations helléniques de la Provence. Nous en citerons un exemple d'autant plus frappant qu'il n'est pas fort ancien, c'est le nom de Montbrison, constamment écrit dans les actes latins originaux des Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles, et quelquefois même dans ceux du XIVe, *Monsbruso*. Quant au nom latin de Lyon, il y a déjà bien longtemps que l'*y* y a pris place. Hadrien de Valois (1) cite un rescrit de l'empereur Constance à Ceriolis, préfet de Rome, daté probablement de l'an 357, et dans lequel on lit *Lygduni* pour *Lugduni*. Cujas (2) nous apprend aussi que le mot *Lygdonenses* pour *Lugdunenses* se lisait de son temps dans un très-ancien manuscrit des Pandectes conservé dans la bibliothèque de Florence. Si l'on joint à ces variantes celle qu'on trouve dans une ancienne copie de la *Notice des Gaules*, citée par M. Guérard (3), laquelle porte *Lugdonenses*, on aura

(1) *Notitia Galliarum*, p. 292, col. 1.
(2) *Observ.* liv. XXVII, n. 33. *(Œuvres complètes*, t. III, col. 827.*)*
(3) *Essai sur les divisions de la Gaule*, p. 12.

Digitized by Google

une généalogie complète du nom moderne de Lyon. A la vérité, on retrouve encore ici le *g* et le *d;* mais ces deux lettres très-probablement ne se prononçaient pas, ou du moins se rendaient par une simple aspiration *(Lyhon)*, suivant une règle particulière à la langue des Celtes (1). Comme nous l'avons dit, la disparition de ces lettres s'explique tout naturellement par une simple contraction; c'est un procédé encore fort en usage dans le langage populaire, et qui acquit facilement force de loi à l'époque de barbarie. C'est ainsi qu'on a fait d'*Augustodunum*, Autun, en supprimant du radical *Augustodun* les cinq lettres médiales, c'est-à-dire la moitié du mot; de *Matisco,* Mâcon, en supprimant trois lettres sur sept; de *Cabillo*, Châlon, en opérant un retranchement analogue. Le procédé est fort simple, comme on voit; il consiste à ne conserver que la première et la dernière syllabes des mots, c'est-à-dire les deux sons les plus clairs dans notre langue, et à faire longue la voyelle qui précédait la suppression. Exemple : Mâcon et Châlon (2); nous pourrons aussi citer Lyon, où l'*y* est

(1) Voyez les ouvrages qui traitent de cette matière et particulièrement l'*Histoire des Gaulois*, de M. Amédée Thierry, 3e édition, Introduction, p. 128. Le fait nous a été confirmé par M. de la Villemarqué, le savant éditeur des chants bretons, qui établit ainsi l'échelle de transition du mot *Lugdunum* à celui de Lyon dans la langue gaëlique: *Lugdun*, Luchdun, Luzdun, Lysdun, Lyzdun, Lyzyn, Lyhun.

(2) C'est ainsi qu'on a obtenu le nom actuel de *Châlons*-sur-Marne du mot *Catalauni*, si différent par l'écriture de celui de *Cabilo*, mais fort analogue par la prononciation, lorsqu'on retranche à tous deux la syllabe médiale.

Digitized by Google

un *i* long (1) et Autun qui s'écrivait jadis *Austun* ou *Ostun* et qu'on prononce encore un peu long, *Aûtun;* mais chaque jour qui nous éloigne des origines de notre langue, fait disparaître quelques-uns de ces *témoins* placés par le moyen âge entre l'époque romaine et la nôtre.

(1) Les Anglais prononcent encore *Leyun*.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Subdivisions territoriales du pagus Lugdunensis *durant la période Burgundo-Franque*

OUTRE son administration générale, qui était établie à Lyon, le *pagus Lugdunensis* possédait à l'époque dont nous nous occupons, une foule de petites administrations locales qui embrassaient une certaine étendue de territoire qu'on nommait *ager*. Ce fait curieux nous est révélé par les monuments écrits de cette époque venus jusqu'à nous, surtout à partir du règne de Charlemagne. Ainsi, nous voyons au IXe siècle le *pagus Lugdunensis* divisé en *agri* ou *vicariae* (1), aussi bien que

(1) On lit souvent *ager vel vicaria*. Néanmoins le premier mot semble s'appliquer plus particulièrement au sol et le second à la constitution administrative. On trouve aussi quelquefois, mais très-rarement, *aicis*, qui est l'équivalent.

Digitized by Google

toutes les provinces voisines, telles que le Châlonnais, l'Autunois, le Mâconnais, l'Auvergne, le Velai, le Viennois, etc. Nous allons donner ici quelques renseignements généraux sur ce sujet. Quant aux détails, ils trouveront leur place dans la liste des *agri* que nous donnerons plus loin.

Il a été publié déjà trois listes différentes des *agri* du Lyonnais. La première a été imprimée dans les *Annales bénédictines* de dom Mabillon (1), sous ce titre : « *Notitia de agris qui sunt in pago Lugdunensi.* » Elle renferme vingt-neuf noms que nous avons tous retrouvés dans le cartulaire de Savigny, où ils avaient été recueillis. La seconde a été imprimée dans l'*Essai sur les divisions territoriales de la Gaule,* de M. Guérard (2) : elle contient quatre noms de plus que celle de Mabillon ; mais un seul nous semble admissible jusqu'ici. Enfin la troisième a été publiée dans un article de la *Revue du Lyonnais,* intitulé : « Essai sur la division et l'administration politique du Lyonnais au Xe siècle, par M. de Gingins-Lassaraz (3). » Ce dernier ne paraît pas avoir connu les travaux de ses devanciers ; car sa liste ne contient que vingt noms, et ils sont presque tous différents de ceux donnés par dom Mabillon. Pour nous, qui arrivons le dernier, nous en avons déjà recueilli

(1) Vol. 1er, p. 678, col. 1 et 2.
(2) 1 vol. in-8° Paris, imp. royale, 1832. Voy. p. 144.
(3) Cet article a été tiré à part, et forme une brochure in-8° de 24 pages. Lyon, 1836, imprimerie de Boitel, éditeur de la *Revue du Lyonnais.*

Digitized by Google

une centaine mentionnés dans les actes qu'il nous a été donné de lire; mais nous sommes bien convaincu qu'il en reste presque autant à découvrir, si nous en jugeons par les lacunes que notre liste laisse subsister sur la carte du *pagus Lugdunensis*.

Au reste, ce n'est pas tout que de connaître le nombre des *agri*. Il faudrait aussi savoir à quelle époque ce mode de division du territoire fut introduit. Quelle était l'étendue de l'*ager?* Quelle règle on suivit pour le dénommer? A quelle époque il fut abandonné? Voilà des questions auxquelles nous voudrions aussi pouvoir répondre; mais elles sont peut-être insolubles aujourd'hui, par suite de l'oubli où on les a laissées jusqu'ici. Personne ne s'en étant occupé (1), nous sommes bien forcé de les aborder seul dans l'intérêt de notre travail. Nous le ferons sommairement, en nous aidant de quelques textes malheureusement trop peu nombreux et pas assez précis pour résoudre péremptoirement toutes les difficultés du sujet. Nous apportons notre contingent de lumières, espérant que d'autres viendront à leur tour achever ce que nous n'avons pu qu'ébaucher.

1° *Origine de l'ager*. Si nous devions nous en rapporter uniquement aux documents relatifs au Lyonnais, nous serions forcé d'attribuer l'institution des

(1) Du Cange n'avait pas dit un mot dans son glossaire sur ce sens particulier d'*ager*; Carpentier, son continuateur, y a consacré quelques lignes fort peu explicites.

Digitized by Google

agri à Charlemagne, car nous n'en voyons mentionner aucun dans notre pays avant le règne de ce prince (1); mais les diplômes mérovingiens déjà imprimés (2), et qui constatent l'existence de plusieurs *agri* dans différentes parties de la France aux VIe et VIIe siècles, autorisent à faire remonter cette institution aux Romains; car il n'est pas permis d'en faire honneur aux Burgundes, le peuple le moins novateur de tous les barbares, ni aux Francs, trop ignorants en matière d'administration pour avoir su la créer. Nous n'osons nous déterminer pour la seconde hypothèse, vu le peu d'authenticité des actes mérovingiens que nous possédons, faux pour la plupart, et le petit nombre et le peu de certitude des exemples qu'ils fournissent; cependant, plusieurs indices viennent la confirmer : 1° on voit souvent chez les auteurs anciens le mot *ager*, employé dans un sens analogue à celui qu'il a dans les actes du moyen âge; 2° la nomenclature des *agri* que nous donnons plus loin ne rappelle rien de chrétien; partout, au contraire, elle nous offre des noms évidemment latins et païens : or ce fait est caractéristique, car les institutions du moyen âge portent le cachet religieux de l'époque; 3° enfin, il n'est pas probable que les Romains se soient

(1) Le recueil des *Diplomata* renferme un acte de 587 qui semble décider la question contre nous; mais cet acte est faux, comme tant d'autres de la même collection, ou tout au moins mal daté. Voir ce que nous avons dit ci-devant, page 229.

(2) Voyez la collection publiée par M. Pardessus, en 2 vol. in-folio.

Digitized by Google

contentés de partager la Gaule en grandes fractions qui, comme le *pagus Lugdunensis*, auraient pu former trois ou quatre des départements d'aujourd'hui. Nous n'avons, il est vrai, rien qui prouve le contraire; mais nous n'avons pas davantage la preuve qu'ils ont divisé la province en cités, et cependant le fait est incontestable (1). On nous objectera peut-être l'absence de toute mention d'*ager* dans certains pays comme une preuve que cette institution était locale et par conséquent non romaine. Nous répondrons que ce mode de division du pays fut sans doute abandonné de bonne heure dans certaines contrées, telles, par exemple, que celles occupées par les Francs, où le *pagus minor* prévalut, comme étant moins multiplié et par conséquent d'une dénomination plus facile à retenir; mais cela ne décide rien dans la question; que d'ailleurs on connaît des *agri* dans presque toutes les parties de la France (2), peu, il est vrai, dans quelques-unes, mais cela tient plutôt à la rareté des monuments qu'à l'absence des *agri*. Au reste, le petit *pagus* n'est pas autre chose qu'un *ager* primitif; car suivant un usage que nous avons déjà constaté plusieurs fois, l'*ager* lui-même alla aussi en se subdivisant, jusqu'au moment où il fut abandonné pour un autre mode de division. Dans le *pagus Lugdunensis*,

(1) Voyez le chap. VII du 1er livre de cet ouvrage (chapitre V de la *Description du pays des Ségusiaves*. — [L'Éditeur.]

(2) Voyez pour cela l'ouvrage de M. Guérard, p. 143 et suiv.

Digitized by Google

par exemple, les *agri Forensis, Jarensis, Rodanensis,* répondent à peu près aux petits *pagi* des mêmes noms (Forez, Jarez, Roannais). En général, cependant, nous devons reconnaître que le *pagus* est plus étendu, et d'une démarcation plus facile à saisir : il embrasse toute une vallée, toute une plaine. Mais laissons ces détails qui trouveront plus naturellement leur place dans la nomenclature des *agri*, ou du moins dans les chapitres suivants. Nous dirons seulement que l'apparition du petit *pagus* dans le Lyonnais, signale la déchéance du grand *pagus* auquel on commence dès lors à substituer les mots de *comté*, d'*évêché*, etc.

2° *Etendue des agri.* Il paraît, à en juger par les documents qui nous restent, que l'*ager* correspondait, dans l'administration ancienne, au canton d'aujourd'hui; mais son étendue n'était pas aussi régulière que celle de ce dernier; suivant que la population était compacte ou disséminée, que le territoire était homogène ou divisé par la nature, l'*ager* était petit ou grand : c'est ce qui ressort évidemment de la comparaison des *agri* de la vallée de la Brevenne, par exemple, avec les *agri Forensis* et *Jarensis.* Les premiers, situés dans un pays accidenté, mais fertile et populeux, sont très-petits, tandis que les deux derniers sont fort étendus : l'un comprend toute la plaine du Forez; l'autre, une vallée montagneuse et aride, probablement peu peuplée dans les premiers siècles (le Jarez).

3° *Dénomination des agri.* En général, on paraît

Digitized by Google

avoir donné à chacune de ces circonscriptions le nom de la rivière, de la montagne, ou de la localité la plus importante qui s'y trouvait. Ce dernier mode de dénomination, qui était le plus naturel, fut aussi le plus général.

4° *A quelle époque la division du territoire par* agri *fut-elle abandonnée?* La réponse à cette question se trouvera naturellement dans les chapitres suivants. Toutefois nous croyons devoir dire ici que le mot *ager*, avec le sens particulier que nous venons de lui attribuer, déjà fort rare dans les chartes du XIe siècle, disparaît tout à fait au milieu du XIIe.

Nous avons dit que l'*ager* correspondait à peu près à l'arrondissement administratif qu'on appelle aujourd'hui *canton*. Cette assimilation est d'autant plus exacte que l'*ager* se subdivisait aussi en *villæ*, qui répondaient aux communes du canton, avec cette différence cependant qu'elles étaient plus multipliées. Cette circonstance nous a détourné du projet que nous avions formé de faire de ces dernières l'objet d'un travail particulier: nous nous sommes contenté de placer sous le nom de chaque *ager* celui des *villæ* que les chartes nous ont fait connaître comme en ressortissant. C'est un moyen d'arriver à pouvoir fixer exactement la délimitation des *agri*. Nous ajouterons seulement que le nom de la *villa* n'était pas vague et indéterminé comme l'était souvent celui de l'*ager*, emprunté à une vallée ou à une rivière : elle portait quelquefois un nom d'homme; mais le plus souvent elle en avait un spécial et tout local.

Digitized by Google

Nous allons maintenant donner la liste des *agri* que nous avons pu découvrir (1); mais nous devons auparavant présenter quelques observations au lecteur.

Nous avons été réduit, dans le travail suivant, à ne donner qu'une indication sommaire des sources auxquelles nous avons puisé pour le composer. Reproduire les actes eût été chose impossible : cela eût demandé plusieurs volumes. Mais on peut se fier à notre exactitude. Nous n'avançons aucun fait qu'il ne soit démontré; s'il ne l'est pas, nous le donnons comme douteux, et malheureusement, nous devons l'avouer, ce cas se présente trop souvent. Au reste, les vérifications sont faciles : les trois principales sources se trouvent à la Bibliothèque royale. La première est la copie originale d'un cartulaire d'Ainay, qui date du XIIe siècle; la seconde, une copie du cartulaire de Savigny, qui remonte au XVIIe siècle, et la troisième, une collection de copies des chartes de Cluny, transcrites et certifiées par Lambert de Barive, commis à cet effet par ordonnance de Louis XV (2).

Pour les recherches topographiques, nous nous sommes servi des cartes de Cassini, de celles du dépôt de la guerre (3), de celles de M. Godefin (4), et

(1) Voir *Cart. de Savigny et d'Ainay*, t. 2, p. 1069 [Éd.]

(2) Voyez sur ces différents documents et sur d'autres non moins précieux, que nous avons mis à contribution, l'*Avant-propos*.

(3) Les feuilles 159 et 168, les seules publiées jusqu'ici concernant le pays qui nous occupe.

(4) M. Godefin, géomètre en chef du cadastre du département de la Loire, a publié la carte de ce département en quatre feuilles.

Digitized by Google

surtout de la magnifique carte du diocèse de Lyon, publiée par ordre de l'archevêque Malvin de Montazet, en 1769. Malheureusement, ce diocèse avait déjà subi alors une importante réduction; mais pour suppléer au défaut de cette carte, nous avons entrepris, à l'aide de renseignements qui nous sont particuliers, d'en dresser une qui pût servir en même temps à faire connaître l'étendue du diocèse au XVIe et au XVIIIe siècles (1).

Pour rendre les recherches plus faciles, nous avons joint à l'un des pouillés que nous publions la liste des patrons spirituels de chaque église paroissiale (2). Ce renseignement peut servir de guide dans le labyrinthe du moyen âge, car les localités citées dans les actes antérieurs au XIIe siècle n'ont souvent pas d'autre signe de reconnaissance que le nom de leur saint patron, soit qu'on ait volontairement négligé leur nom propre, soit que ce nom ait été changé depuis, comme cela a eu lieu pour beaucoup. La plupart des noms de lieux empruntés au calendrier, par exemple, sont relativement modernes. Ils ne datent pas d'avant le Xe siècle : aussi n'en verra-t-on qu'un très-petit nombre figurer dans le travail qui suit. C'était d'abord le nom de l'église du lieu; mais insensiblement, par suite des habitudes de l'époque, il a fini par se substituer

(1) C'est, sans doute, la carte que M. Aug. Bernard a jointe à la *Notice historique sur le diocèse de Lyon*, (Paris, 1855), et aux *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*. *(Note de l'éditeur)*.

(2) Voir *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, t. 2, p. 1010 et suiv. (Éd.)

Digitized by Google

à celui de la paroisse, ou du moins à le précéder; car ce dernier se retrouve encore parfois, surtout lorsqu'il y a dans le pays plusieurs localités portant la même dénomination. Ainsi Saint-Bonnet-le-Châtel rappelle *Castrum Vari;* Saint-Georges-de-Reneins, *Rennencum;* Saint-Laurent-de-Solore, *Solorus;* etc. Mais les noms anciens n'ont pas toujours été conservés jusqu'à nous, et il ne faudrait pas prendre pour tels les surnoms qu'on donne aujourd'hui si légèrement aux localités : la plupart du temps ils n'ont rien d'historique et sont même parfois en contradiction avec l'histoire. L'ignorance où l'on est du passé contribue aussi chaque jour à faire disparaître les anciennes dénominations. Ainsi, au lieu du mot de *Solore*, dont on ne sait plus le sens, on en joint depuis la Révolution un autre au nom du village de Saint-Laurent, cité plus haut : on l'appelle Saint-Laurent-sous-Rochefort, parce qu'il se trouve près d'un château du nom de Rochefort, qui est moderne relativement à Saint-Laurent.

C'est à toutes ces circonstances, mais surtout à la décadence successive de certaines localités qu'il faut attribuer les incertitudes qu'on rencontrera dans le travail suivant.

Pour le classement des *agri*, nous avons adopté l'ordre alphabétique. On pensera peut-être qu'il eût mieux valu suivre l'ordre géographique; mais nous n'avions pas le choix entre les méthodes, car, par suite des révolutions qu'a éprouvées le pays, il est

Digitized by Google

une grande quantité d'*agri* dont nous ne connaissons pas la situation, et qu'il eût été ainsi impossible de placer convenablement.

On s'étonnera peut-être de voir figurer dans notre liste des noms qui semblent faire double emploi ; dans l'incertitude, nous n'avons rien voulu supprimer. D'ailleurs une première exclusion nous aurait conduit à une autre fort difficile à faire. Il est évident que plusieurs des *agri* de notre liste n'ont pu exister intégralement en même temps, puisqu'ils comprennent les mêmes localités. Peut-être y eut-il à une certaine époque un grand remaniement dans ces circonscriptions, comme celui qui fut opéré dans les cantons et les arrondissements de la France, dix ans après la formation des départements (remaniement dont nous parlerons en son temps) ; mais ignorant complétement quand et comment on y aurait procédé, nous avons tout donné. Peut-être un jour pourra-t-on faire des distinctions, lorsqu'on aura des renseignements moins incomplets.

Il y avait ici un chapitre cinquième intitulé : *Liste des* AGRI *ou cantons du* PAGUS LUGDUNENSIS ; ce chapitre manque au manuscrit, et a été publié, comme nous l'avons dit, page 136 du recueil de 1873.

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME

ÉPOQUE FÉODALE

Première période : le comté de Lyon

CHAPITRE Ier

Dislocation du pagus Lugdunensis. — *Sa division en plusieurs petits* pagi. — *Origine du comté héréditaire de Lyon (1)*

QUELQUES historiens et, entr'autres, l'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (2), prétendent que Charles le Chauve aurait confié, dès l'an 870, l'administration particulière du comté de Lyon au comte Willelme (ou Guillaume

(1) Le manuscrit de l'auteur porte en tête de ce chapitre une note au crayon ainsi conçue : « Sur les comtes inamovibles, voyez la note de Steyer sur de La Mure, p. 15. » — [ÉD.]

(2) Tome X, p. 483 de l'édition in-8°, publiée par le marquis de Fortia d'Urban.

Digitized by Google

suivant notre orthographe actuelle) souche des comtes héréditaires de Lyon. Nous n'hésiterions pas à adopter cette opinion, si nous avions pu trouver le moindre indice de la prétendue décision de l'empereur Charles, car il est certain que l'hérédité était déjà alors acquise de fait, sinon de droit, aux grands feudataires de la couronne; mais nous n'avons rien vu qui pût justifier l'assertion des écrivains auxquels nous faisons allusion, et nous sommes d'autant moins disposé à l'accueillir sans preuve, qu'elle n'explique pas la réduction du comté dont nous allons parler et nous semble en contradiction avec les données historiques que nous possédons. D'ailleurs elle nous force à attribuer une longévité incroyable aux deux premiers comtes héréditaires et à rejeter sur un hasard bien étrange l'absence de toute mention de Guillaume Ier, soit avant, soit durant la longue guerre qui suivit l'élection de Boson, guerre qui eut lieu principalement dans le Lyonnais et au préjudice du prétendu comte de Charles le Chauve.

En effet nous voyons que, presque aussitôt après l'élévation de Boson au trône, Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue, étant parvenus à s'emparer de Mâcon (1), de Lyon et de Vienne, mirent ces villes sous l'autorité de Bernard, déjà comte d'Auvergne, marquis de Gothie et duc d'Aquitaine, qui avait

(1) C'est probablement durant cette guerre que Louis fit ériger le monument d'Avenas, dont nous parlé (V. *Description du pays des Ségusiaves.*)

Digitized by Google

puissamment contribué à les soumettre, et dont ils agrandirent ainsi l'immense apanage. C'est pour cela qu'en 885, l'archevêque Aurélien dut s'adresser à Bernard pour obtenir de l'empereur Charles le Gros, qui avait succédé l'année précédente à Carloman, la confirmation des immunités et des biens de l'église de Lyon (1).

Il n'est pas question de Guillaume jusque-là. Mais poursuivons : Bernard ayant été tué en 886, dans un combat contre Boson (2), Guillaume le Pieux, son fils, hérita, suivant l'usage, de la plupart de ses bénéfices, et particulièrement, nous croyons, de la portion occidentale du *pagus Lugdunensis*. C'est ce que semble prouver une charte de 902, par laquelle on voit que ce seigneur, à qui l'acte donne les titres de *duc* et de *marquis* (3), obtint de Louis l'Aveugle, fils et successeur de Boson, l'investiture du prieuré d'Ambierle pour deux de ses *fidèles* Bernard et Teutbert.

A la vérité, cet acte prouve aussi que le roi de Bourgogne était redevenu maître alors de tout le *pagus Lugdunensis*; car Ambierle est sur les dernières limites occidentales de ce pays, et touche même à celui d'Auvergne; mais le fait ne paraîtra pas extra-

(1) Dom Bouquet, t. IX, p. 339.
(2) Mabillon, *Diplom*, p. 554.
(3) Voir aux preuves, pièce 8. On a jusqu'ici attribué cet acte à Guillaume Ier, comte héréditaire de Lyon; mais c'est une erreur évidente, car ce dernier ne pouvait porter le titre de duc, lui qui ne posséda pas même intégralement l'ancien comté de Lyon.

Digitized by Google

ordinaire, si l'on songe que le duc Guillaume venait d'épouser la sœur de Louis l'Aveugle (1). Cette alliance avait sans doute donné lieu à des conventions favorables aux deux parties, telles que la reconnaissance de leurs droits réciproques de feudataires et de suzerains dans le Lyonnais.

D'ailleurs Charles le Gros, resté sans enfant, avait lui-même, sur la fin de ses jours, accordé sa protection au jeune Louis (qui était son petit-neveu), après la mort de Boson son père, arrivée le 11 janvier 887 (2). Aussi ce prince fut-il élu roi de Bourgogne sans difficulté, dans un synode tenu à Valence en 890, par tous les grands *(principes)* des provinces de Lyon, Vienne, Embrun, Arles, etc. Cette consécration n'empêcha pas cependant le comte Eudes, nommé roi de France, de continuer la guerre. On prétend même que ce dernier était maître de Lyon en 893. Mais il paraît qu'on a confondu cette ville avec Laon, dont le nom latin s'écrivait aussi quelquefois *Lugdunum* (3). Au surplus, la mort d'Eudes mit certainement fin à la lutte en 898, dans le moment où le roi Louis mariait sa sœur à Guillaume le Pieux.

Peut-être ces deux événements contribuèrent-ils

(1) Vaissette, *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, p. 525.

(2) De Gingins-Lassarraz, *Essai sur la souveraineté de Lyon*, p. 17.

(3) Voyez dom Vaissette, *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, p. 525, § XVII. Reginon, *Chron.*, année 892; Menestrier, *Hist. cons*, p. 260. Le nom de Laon est *Lugdunum clavatum*, ou *Laudunum*; mais on écrivait aussi quelquefois absolument *Lugdunum*, ce qui a induit en erreur plus d'un historien.

Digitized by Google

également à étendre le pouvoir du roi de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, il est certain que Louis l'Aveugle était reconnu dans tout le *pagus Lugdunensis* au commencement du Xe siècle, comme le prouve la charte de 902. Il paraît même qu'il l'était aussi dans le Mâconnais, car on possède un acte de Cluny passé à Mâcon, en présence du comte Léotalde et daté de la *septième année du règne de Louis, fils de Boson* (1), ce qui revient à l'an 907 ou 905, suivant qu'on adopte l'un ou l'autre des deux calculs proposés par les chronologistes (2). Quant à la ville de Vienne, il n'y a pas de doute qu'elle était alors sous l'autorité du roi de Bourgogne, puisqu'il y résidait habituellement (3).

Une charte de 918 prouve que le duc Guillaume

(1) De Gingins-Lassarraz, *Essai sur la souveraineté de Lyon*, etc., p. 21, n. 2; *Art de vérifier les dates*, t. XI, p. 12. Il est probable cependant que ni Boson, ni son fils n'eurent pas une grande autorité dans le Mâconnais ; car on ne trouve qu'une charte de chacun d'eux dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon ; encore celle où est mentionné Boson est-elle fort peu authentique; elle rappelle une donation faite « *in tertio quod domnus Boso tenuit*, » mais les autres indications ne s'accordent pas avec la date de 882, qui serait celle de cette charte, si toutefois il s'agit ici de Boson, roi de Bourgogne. Quant à l'acte qui rappelle le règne de Louis l'Aveugle *(Hactum est hoc regnante Ludovico rege)*, il ne prouve rien en faveur de ce prince, puisqu'il n'y est question que de biens situés dans le *pagus Lugdunensis (à Courcelles, in villa Cortecellus ubi vocatur Martellius)*. Il en est de même pour les autres princes bourguignons, c'est-à-dire pour Conrad et Rodolphe, dont le nom reparaît plus souvent dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon; ils ne sont mentionnés qu'à l'occasion du Lyonnais.

(2) Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. I., p. 528, note sur Louis l'Aveugle.

(3) Le manuscrit de M. Aug. Bernard porte ici en marge la note suivante : « Parler ici de la charte citée par Paradin, p. 3, analysée plus « loin, p. » — ce sera au 5e alinéa du chapitre 2e « Paradin... » — « date 913. » — Éd.

Digitized by Google

administrait encore à cette époque la portion occidentale du *pagus Lugdunensis*, à laquelle on donnait déjà exclusivement le nom de *comté de Lyon*. C'est l'acte d'une donation faite par Engelberge, femme de ce duc, et de son consentement en faveur de l'abbaye de Cluny, que son mari venait de fonder, et mentionnant plusieurs localités sur la rive gauche de la Saône, particulièrement Saint-André d'Uriat, *in comitatu Lugdunensi* (1). Mais cette année même, Guillaume le Pieux mourut sans laisser d'enfant, et Louis l'Aveugle put disposer de ce pays en faveur de Guillaume Ier, que nous voyons en effet en possession du comté vers cette époque.

Toutefois la guerre que les princes français venaient de faire au roi bourguignon ne fut pas sans conséquence pour l'avenir de ce pays. Tandis que les comtes Auvergnats qu'ils y avaient établis dominaient dans une portion du *pagus Lugdunensis*, l'autre devint le partage de quelques seigneurs dont les rois de Bourgogne autorisèrent les empiétements, afin, sans doute, de les intéresser plus directement à la défense du territoire; de sorte que, lorsque plus tard, la première fit retour à la couronne de Bourgogne, par la mort de Guillaume le Pieux, Louis l'Aveugle, respectant les droits acquis dans la seconde, ne put donner à Guillaume Ier que le pays qu'avait administré le fils du duc Bernard.

(1) Voyez aux preuves, pièce 10.

Digitized by Google

Ce fut là, nous croyons, l'origine de la nouvelle division du territoire. Quoiqu'il en soit, le *pagus* se trouva alors partagé de fait en plusieurs gouvernements, dont un seul, le plus important, celui qui renfermait le chef-lieu, garda le titre de comté de Lyon, qu'il n'avait pas cessé de porter, du reste, comme on le voit par l'acte de 917 invoqué plus haut. Ce comté embrassait toute la portion du *pagus* située sur la rive droite du Rhône et de la Saône, et une petite portion de celle située sur la rive gauche de cette dernière rivière. On comprit aussi dans la banlieue de Lyon, qui projetait déjà ses faubourgs sur la rive droite du Rhône, une petite partie du territoire lyonnais situé au-delà de ce fleuve; mais le reste fut envahi par le comté de Vienne. Quant à la portion nord-est du *pagus*, ou pays des Ambarres, elle forma pendant quelque temps du moins un comté particulier appelé *Varisenus*, ou *Vausinus*, ou *Trahesinus;* car il paraît que ce mot, écrit une seule fois dans les actes venus jusqu'à nous, n'était pas très-lisible (1). Tout ce qu'on sait de ce comté, dont on ne connaît même aucun titulaire immédiat, c'est qu'il comprenait, au milieu du Xe siècle, le territoire de Nantua (2).

(1) Voyez *Gallia Christ.*, t. IV, col. 215 et pr. col. 5; dom Bouquet, t. IX, p, 613; Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, pr. p. 216.

(2) Dans la liste des *agri* du *pagus Lugdunensis* (*Cart. de Savigny et d'Ainay*, t. II, p. 1086), M. Aug. Bernard a effacé sur son exemplaire l'article *Varesinus*, etc., et a mis en marge : « Erreur; il faut lire : *Tricastinus* (Trois Châteaux). — Éd.

Digitized by Google

On le voit, la dislocation du système territorial des Romains s'opéra dans un sens tout à fait favorable aux anciennes nationalités gauloises. Elle fit renaître en partie, sinon les anciennes dénominations, du moins les vieilles délimitations. En effet, dans cette débâcle politique, la Ségusiavie, se détachant des autres contrées auxquelles on l'avait jointe, pour former la *civitas Lugdunensis*, puis le *pagus* de même nom, composa, presque à elle seule, le comté de Lyon. Quant à ce dernier, auquel nous donnerons désormais le nom général de Lyonnais, quel que soit le mode de division qu'il doive subir encore avant de reconquérir son unité, neuf siècles plus tard, par une autre crise sociale, il fut, dès le principe, divisé en cinq cantons principaux, qui prirent par analogie le titre de *pagus* ; ce sont : 1° le *pagus Lugdunensis*, territoire de Lyon, ou Lyonnais proprement dit; 2° le *pagus Forensis*, territoire de Feurs ou Forez; 3° le *pagus Rodanensis*, territoire de Roanne ou Roannais; 4° le *pagus Jarensis ou Giarensis*, les rives du Gier, le Jarez (1); 5° enfin le *pagulus Lugdunensis* (2) comprenant tout ce que le comté possédait sur la rive gauche de la Saône, c'est-à-dire tout l'arrondissement de Trévoux, à peu près; car il est assez

(1) Voyez pour l'orthographe de ce mot ce que nous avons dit à propos de celle du mot Forez. [*Description du pays des Ségusiaves*, p. 51 et suiv. — Éd.]

(2) Voyez dans la liste des *agri* le n° 23, et dans les preuves la pièce n° 43. Nous reviendrons sur ce sujet dans un des chapitres suivants, consacré à la vicomté de Lyon.

Digitized by Google

difficile de dire précisément jusqu'où s'étendait le comté de ce côté. On voit seulement, par quelques actes de Cluny, que Saint-André-d'Uriat, Chaveyriat, Romans et Boulignieux en faisaient partie. Nous reviendrons du reste ailleurs sur ce sujet.

M. de Gingins, trouvant dans le *Recueil des historiens de France* (1) un acte de l'an 900, où on lit ces mots : « *Res de comitatu Lugdunensi conjacentes in comitatu Matisconensi, villa quœ dicitur Chavineas...* », en conclut que le comté de Lyon possédait aussi alors une enclave considérable dans le Mâconnais, et bâtit là-dessus (2) tout un système insoutenable, car il ne va à rien moins qu'à anéantir de fait l'existence du Mâconnais (3). Il s'agit tout simplement, nous croyons, dans l'acte ici invoqué, de Chevenes, près de Montmelas en Beaujolais, dont dépendait jadis Denicé (4). Cette localité se trouvant sur les confins du Lyonnais, a pu être dite conjacente *in comitatu Matisconensi*. En admettant même qu'il fût question d'un lieu du Mâconnais, on pourrait dire que c'était un bénéfice laissé à Guillaume le Pieux, par son père Bernard, comte de Mâcon, et qui fut uni au comté de Lyon pendant la vie de Guillaume,

(1) Tome IX, p. 680.

(2) *Essai sur la division et l'administration politique du Lyonnais au Xe siècle*, pp. 8 et 20.

(3) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, p. 204.— [Cette page faisait partie de la liste des *agri* publiée dans les *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*. Éd.]

(4) *Almanach de Lyon* de 1760, article *Chevenes*.

Digitized by Google

auquel le Mâconnais n'avait pas été conservé; et en effet, le lieu de Chavignes est dit *in pago*, *in comitatu Matisconensi*, dans plusieurs actes postérieurs (1). Au reste, l'hérédité, attribuée à toutes les fonctions, porta bientôt de graves atteintes à l'unité territoriale.

La révolution qui venait d'avoir lieu ne se fit pas seulement sentir dans les grandes démarcations territoriales; l'esprit de lutte, qui était le caractère distinctif de la féodalité, changea complétement l'aspect du pays. Toutes les montagnes se couvrirent de châteaux, sous la protection desquels vinrent s'abriter les populations rurales. La vie politique sembla pour un temps abandonner la plaine, et beaucoup de centres de population qui n'étaient pas assez considérables pour pouvoir résister aux coups de mains des gens de guerre, disparurent. Les villes seules survécurent à ce désastre, grâce aux murailles et aux fossés dont elles s'entourèrent; encore plusieurs furent-elles souvent victimes des troubles.

Après une pareille transformation, l'ancienne division territoriale des *agri* ne pouvait plus être conservée sans inconvénient; elle fut modifiée. Un nouveau système d'administration était devenu nécessaire, et fut créé. Le nom dont on se servit pour désigner la nouvelle circonscription territoriale, porte avec lui,

(1) Voyez particulièrement le t. IX, p. 576, de dom Bouquet, et le manuscrit de H. Aubret sur la Dombes, f° 95.

Digitized by Google

comme l'ancien, l'empreinte du temps où il fut mis en usage. A une époque d'ordre, comme celle du gouvernement des Romains, on avait appelé *ager* la division du territoire, parce qu'elle était surtout agraire; mais au moyen âge, où tout était constitué par la guerre, on l'appela *châtellenie*, parce que le château était la base du système féodal. Par la seule raison qu'il possédait une forteresse, tel mont aride et inabordable donna son nom à une vaste contrée qui avait porté jusque-là celui de la localité la plus importante de son arrondissement. Tout le pays fut partagé en petites circonscriptions territoriales qui prirent le nom commun de *mandement* et le nom particulier d'un château. C'est ainsi que furent effacées successivement la plupart des dénominations des *agri*, dont on a tant de peine aujourd'hui à retrouver la trace, soit que les anciens chefs-lieux aient été détruits, soit qu'ils aient changé de nom, ce qui fut très-fréquent aux XIe et XIIe siècles.

Pourtant, le changement d'attribution dont nous venons de parler, fut plutôt dans la forme que dans le fond. Le mot disparut, mais la chose resta, et la plupart du temps il n'y eut qu'un transfert. Les administrations financières, judiciaires, de l'*ager* restèrent d'abord à peu près les mêmes; seulement elles furent établies dans le manoir seigneurial, au lieu d'être dans le centre de population, et, ce qui le prouve, c'est que les officiers châtelains, au moins ceux du comte, qui conservèrent le mieux les traditions admi-

Digitized by Google

nistratives (car, pour les autres, le hasard seul semble avoir présidé à leur distribution sur le sol), furent longtemps encore appelés *vicarii* (1) vicaires, comme devaient l'être ceux de la *vicaria* ou de l'*ager*. Au surplus, la transformation ne fut pas tellement complète et soudaine qu'on n'en puisse suivre la marche; sans doute beaucoup de noms nouveaux apparurent sur la scène, mais les anciens ne disparurent pas tous, et ceux qui sont restés à quelques châtellenies suffisent pour nous faire comprendre quelle était l'importance de l'*ager* et le rapport intime qui existait entre l'une et l'autre circonscriptions (2).

Plût à Dieu que le morcellement se fût arrêté là! Mais à mesure que le régime féodal se développa, l'hérédité vint fractionner le pays et détruire toute espèce d'administration, jusqu'au moment où, par un retour naturel aux principes de la centralisation, la Ségusiavie reconquit de nouveau son unité (3).

(1) Voyez aux preuves la pièce n° 111.

(2) On lit dans la charte d'érection du comté de Coligny, donnée en 1556 par l'empereur : « *Oppidum et agrum seu, ut dicunt*, mandamentum *Coloniaci*. Guichenon, *Hist. de la Bresse et du Bugey*, pr., p. 97.

(3) Peut-être conviendrait-il de placer ici un travail sur les mandements, semblable à celui que nous avons fait sur les *agri;* mais nous devons avouer que les éléments nous manquent, ou du moins que l'instabilité des chefs-lieux féodaux rend impossible une telle étude, à l'époque où nous voilà arrivé, parce qu'on ne pourrait pas lui donner assez d'exactitude; nous aborderons le sujet plus loin, en prenant pour base une date précise. Au reste, on verra un grand nombre de ces nouvelles circonscriptions mentionnées dans les chapitres suivants.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Le comté de Lyon devient héréditaire. — Subdivision de ce comté en trois petits cantons ayant pour chefs-lieux: Lyon, Feurs, Roanne.

NOUS avons dit que Louis l'Aveugle avait confié le comté de Lyon à un seigneur appelé Guillaume, qui fonda la souche des comtes héréditaires. Ce n'est pas sans difficulté que les descendants de Guillaume 1er lui succédèrent au comté de Lyon. Les archevêques de cette ville, qui exerçaient, comme tous les prélats de leur rang, une espèce de contrôle sur les actes des comtes (1) et une portion mal définie de l'autorité

(1) De hoc quod unusquisque episcoporum vel comitum partem ministerii regalis habeat et testimonio ipsorum ad invicem. *(Capitul.* L. 2 rubr. 12).

Digitized by Google

administrative dans la cité épiscopale, firent une vive opposition aux successeurs de Guillaume. Déjà quelques conflits avaient eu lieu sous les comtes amovibles, témoin le différend de l'évêque Nizier et du comte Armentaire rappelé dans les anciennes histoires de Lyon (1); mais ce fut bien autre chose lorsque les seigneurs temporels s'attribuèrent, comme propriétés particulières, des bénéfices jusque-là communs aux deux compétiteurs (2). Néanmoins l'autorité des comtes, grâce à la force dont il disposaient, serait devenue toute-puissante à Lyon, n'eût été une circonstance qui fit pencher la balance en faveur des archevêques; cette circonstance fut l'occupation du siége épiscopal par deux princes de la maison régnante de Bourgogne, qui obtinrent de leurs parents des priviléges considérables pour l'église de Lyon. Le premier de ces princes fut Burchard Ier, frère du roi Conrad, élu archevêque en 949, et le second, Burchard II, fils du même roi, et élu trente ans plus tard.

Pour bien faire comprendre les révolutions territoriales qui s'opérèrent alors, il est nécessaire d'entrer

(1) De la Mûre, *Hist. du diocèse de Lyon*, p. 83.

(2) Une charte de Lothaire II, publiée par Dom Bouquet, (t. VIII, p. 400), ordonne en faveur de l'archevêque Rémy Ier et du comte Gérard, la restitution de tous les lieux usurpés sur les propriétés épiscopales et comtales, « lesquelles se confondent par leur nature et leur objet, (res quaslibet episcopatûs comitatûsque quas unius conditionis et causæ esse declaratur). »

Digitized by Google

ici dans quelques détails sur la famille des comtes de Lyon (1).

L'acte le plus ancien, à notre connaissance, qui fasse mention de Guillaume Ier, est de l'an 921 (2), la 18e année du règne de l'empereur Louis l'Aveugle. C'est la Charte d'une donation faite à l'abbaye de Savigny et approuvée par le comte, *per consensum senioris nostri Vuillermi comitis.*

Un autre acte, daté de la 24e année du règne de Louis l'Aveugle, c'est-à-dire de 926, si nous adoptions le système chronologique de la charte précédente, et tiré aussi du *Cartulaire de Savigny* (3), rappelle encore l'espèce d'association gouvernementale qui existait entre l'archevêque et le comte; c'est un échange fait par cette abbaye *avec le consentement de Rémy, archevêque, et de Guillaume, comte.*

Paradin cite encore un acte (4) qu'on pourrait

(1) Nous avons déjà essayé de traiter ce sujet dans notre *Histoire du Forez*, (t. Ier, p 81 et suiv.); mais ce que nous avons dit est tout-à-fait incomplet, n'ayant eu à notre disposition aucun des documents à l'aide desquels nous écrivons aujourd'hui.

(2) *Cartul. de Savigny*, ch. 12. Aubret paraît avoir vu une copie qui portait le chiffre XIX. Il croit qu'il faut lire XXI ;mais l'exemplaire de la Bibliothèque royale porte en toutes lettres *anno decimo octavo.* Au reste peu nous importe cette différence de deux ou trois ans. Elle ne dérange pas notre système qui fait posséder le comté de Lyon par Guillaume le Pieux, jusqu'en 918.

(3) Ch. n° 7.

(4) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, p. III. Cette pancarte contient que ce comte édifia l'église de Grezay, et la donna à l'église de Saint-Just et Saint-Iregny, p. 114. « Il conste que l'église de Grézay fut bâtie par Guillaume, et érigée en parochiale par l'archevêque Austerius, à la requête du comte, pour laquelle plus favoriser l'archevêque y

Digitized by Google

attribuer à Guillaume Ier; mais, comme la date qu'il lui assigne est douteuse, nous ne savons en quelle année le placer. En effet, Paradin dit que cet acte, relatif à l'église de Grezieu (la Varenne?) qu'à la prière du comte, l'archevêque Austerius érigea en paroisse, est daté de 913, et de la 14e année de Charles le Simple.

Or ces deux indications sont en désaccord. D'ailleurs il est fort douteux que le nom du roi de France paraisse dans un acte rédigé sous Guillaume Ier, qui, lui, ne gouvernait pas encore le Lyonnais en 913, suivant notre calcul. Peut-être s'agit-il de Guillaume le Pieux, qui, possédant la plupart de ses bénéfices en France, pouvait bien dater ses actes du règne de Charles le Simple. Nous serions d'autant plus disposé à le croire, que, d'après Paradin, la charte portait: « Ego quidem in Dei nomine Vuillelmus Dei gratia Lugdunensium comes. » La formule, *par la grâce de Dieu*, qui toutefois n'avait pas le caractère orgueilleux qu'on lui a attribué depuis, étant plutôt religieuse que politique, n'a jamais, que nous sachions, été employée par les comtes héréditaires de Lyon.

Quoi qu'il en soit de cet acte, dont Paradin n'a publié que des fragments, et que Severt ni Menestrier

annexa trois autres villages, que la pancarte nomme : *Crapponnam*, *Planitias* et *Juliacum*. » — [Les deux alinéas suivants ont en marge une accolade au crayon, en haut de laquelle l'auteur a écrit : *à revoir*. — Ed.]

Digitized by Google

n'ont pu retrouver, c'est à tort, on le voit, que de La Mure (1), sur la foi de Du Bouchet (2), prétend que le fils de Guillaume Ier, nommé Artaud, portait déjà en 910 le titre de comte de Forez, d'abord parce que le Forez ne formait pas encore un gouvernement particulier, et ensuite parce qu'il n'était pas d'usage de joindre ainsi au Xe siècle le nom du pays à celui de l'office.

On possède diverses monnaies frappées au nom de ce comte. Elles portent à l'avers : VVILELMVS, dans le champ, COMES· et au revers : LVCDVNI CIVI(TA)S, dans le champ une croix (3).

D'autres offrant le même type présentent toutefois une différence caractéristique : le mot *comes* du champ de l'avers est remplacé par le monogramme du roi *Conrad* (4). Guillaume, qui s'était peut-être un peu trop émancipé après la mort de Louis l'Aveugle, fut forcé de reconnaître l'autorité de Conrad.

On ignore à quelle époque mourut Guillaume; mais il y a lieu de croire que ce fut vers l'année 940. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il divisa son fief entre les enfants qu'il avait eus d'Adèle, sa femme, dont le nom était rappelé dans l'obituaire d'Ambierle

(1) Et nous-même après lui. (*Histoire du Forez*, t. Ier, p. 102.)

(2) *Généalogie manuscrite des comtes de Lyon*. par Du Bouchet, à la bibliothèque de Montbrison, parmi les manuscrits de de La Mûre, t. III des documents, fol. 12.

(3) F. Poey d'Avant, *Catalogue*, pl. XVII, n° 12.

(4) F. Poey d'Avant, *Catalogue*, p. XVII, nos 9, 10, 11, 12 et B. Fillon, lettres à M. Ch. Dugast-Matifaux, p. 165 et pl. X, n° 26.

Digitized by Google

cité par de La Mure. C'est ainsi qu'on explique l'apparition de deux nouveaux comtés dans le Lyonnais au Xe siècle, celui de Feurs et celui de Roanne; suivant de La Mure, Guillaume Ier donna à Guillaume II, son fils aîné, le comté de Lyon; à Artaud, le Forez, et à Bérard, le Beaujolais. Mais tout cela est fantastique. Nous verrons qu'il n'y eut jamais qu'un comte à la fois dans tout le Lyonnais, et que le Beaujolais n'existait pas encore. Quant aux comtés de Feurs et de Roanne, ce sont de simples circonscriptions géographiques, équivalant *aux pagi Forensis et Rodanensis;* et ce qui le prouve, c'est qu'en même temps que nous voyons paraître le comté de Roanne, nous trouvons le pagus Rodanensis, cité comme faisant partie du comté de Lyon (1).

Ce qu'il y a de certain, c'est que Guillaume II administrait le grand comté de Lyon en 944; car il assista cette année même à un plaid tenu par le marquis Hugues, vice-régent du Royaume de Bourgogne, pendant la minorité de Conrad le Pacifique et dans lequel Adhémar, vicomte de Lyon, fut forcé de rendre aux religieux de Cluny, le village de Toissey qu'il prétendait faire partie de sa vicomté (2).

Il paraît que Guillaume mourut sans laisser d'enfant et que son frère Artaud lui succéda (3).

(1) *Cartul. de Savigny*, ch. n° 130.
(2) Archives de Cluny, (VII-16).
(3) Peut-être n'y eut-il qu'un Guillaume dans l'espace de temps qui s'écoula de l'an 918 à 950 et tant, époque de la mort du prétendu

Digitized by Google

On ne sait rien de la vie d'Artaud Ier. L'obituaire du prieuré d'Ambierle nous a transmis seulement le nom de sa femme Taresia. Il eut de cette dame un fils nommé Giraud, qui lui succéda vers 960, suivant de la Mure (1).

En 970, Giraud Ier présida, à Riotier, en présence d'un *évêque-comte Hugues*, un plaid dans lequel une dame Ailmodis fit quelques donations à Cluny (2). Une charte d'Artaud, fils de Giraud, nous apprend que la femme de ce comte s'appelait Gimberge (3).

De la Mure (4) dit qu'il partagea son fief à ses trois enfants, qu'il donna le comté de Lyon à Umfred l'aîné, celui de Forez à Artaud, et celui de Roanne à Etienne, et qu'il alla vivre dans la retraite avec sa femme. Il se peut que Giraud, dégoûté des tracasseries que lui suscitait l'église de Lyon, depuis l'élection à l'épiscopat de Burchard Ier, ait abandonné les affaires, laissant à ses enfants le soin de soutenir leurs droits; mais aucun des faits rapportés par de La Mure n'est parfaitement établi. La seule chose certaine, c'est qu'Artaud II succéda à son frère Umfred

Guillaume II. C'est un fait qu'il est difficile d'éclaircir aujourd'hui, mais cela n'a pas grande importance pour nous.

(1) *Hist. des comtes du Forez*, (ms. de la bibliothèque de Montbrison), t. Ier, p. 66.

(2) Archives de Cluny, (A. III, 34).

(3) *Cartul. de Savigny*, ch. n° 437.

(4) *Hist. des comtes du Forez*, (ms. de la bibl. de Montbrison), t. Ier, p. 79.

Digitized by Google

dont on connaît à peine l'existence. Paradin cite une charte de ce comte Umfred, où on le disait fils de Girard et petit-fils d'Artaud; mais, suivant ses habitudes, il ne l'a pas imprimée, et elle est aujourd'hui perdue. Le seul monument où il soit positivement question de ce comte est l'épitaphe placée sur le tombeau de son frère Artaud II, dont nous parlerons dans le chapitre suivant. Du Bouchet lui attribue une charte de 976 par laquelle un certain *Umfredus* donne à l'abbaye de Cluny une église dédiée à saint Annemundus, et située dans une villa du même nom. Il en conclut même (1) qu'Umfred avait reçu en apanage dans sa jeunesse le pays de Jarez; mais cet auteur s'est gravement trompé. Il ne s'agit pas, dans la charte en question (2), de Saint-Chamond en Jarez, dont aucune église n'a jamais dépendu de Cluny; mais du petit village de Saint-Ennemond, situé près de Belleville en Beaujolais, et dont le nom s'écrit en latin comme celui de Saint-Chamond, *Sanctus Annemundus*. D'ailleurs, si cet acte se rapportait à Umfred, fils de Girard, on ne voit pas à quelle époque ce seigneur aurait pu porter le titre de comte, dont son frère Artaud II était pourvu vers l'an 980.

Artaud avait un autre frère appelé Hugues; mais il s'était fait religieux, et devint abbé d'Ainay, à ce que l'on croit (3).

(1) Généalogie manuscrite citée plus haut.
(2) Archives de Cluny,....
(3) Voyez Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 112, et de La Mure, *Hist. de Forez*, p. 422.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Lyon est soustrait à l'autorité des comtes qui se retirent à Feurs en prenant le titre de comtes de Forez.

CONRAD avait succédé à son père en 937, au royaume de Bourgogne (1); mais ce prince étant alors fort jeune, n'administra pas d'abord par lui-même ses états. Il ne prit réellement les rênes du gouvernement que vers l'année 944. Pendant cet intervalle, il s'était lié avec la veuve d'un comte, nommée Adélanie, qu'il avait épousée ensuite et dont il eut entr'autres enfants, deux garçons morts jeunes. Adélanie étant morte elle-même vers l'an 962, Conrad prit pour concubine une femme dont le nom n'est pas connu, mais dont

(1) Voyez notre recueil, 1873, p. 183. (Ed.)

Digitized by Google

il eut un enfant nommé Burchard (1). Enfin il épousa en 967 Mathilde, sœur de Lothaire, lequel, à la considération de cette alliance, céda à son beau-frère tous ses droits sur le territoire de Lyon; car les rois de France revendiquaient toujours la souveraineté de ce pays, quoiqu'ils n'y exerçassent plus depuis longtemps aucune espèce d'autorité. Le seul

(1) La naissance de Burchard est une énigme qui a donné lieu à bien des explications. Voyez ce qu'en ont écrit les auteurs de la *Gallia Christiana*, t. IV, col. 76 et suiv. Nous avons cherché à concilier les différentes versions originales. D'après M. de Gingins, Conrad aurait eu Burchard d'Adélanie, avant d'avoir épousé cette dernière, c'est-à-dire vers 940. Burchard aurait donc eu trente-neuf ans, lorsqu'il fut élu archevêque, ce qui ne s'accorde guère avec le récit des historiens du temps, qui le disent jeune enfant à l'époque de son élection. En outre, Burchard étant mort vers 1033, aurait vécu près de cent ans, ce qui n'est pas ordinaire; mais ce qui le serait moins encore, c'est qu'il eût montré, à cet âge, l'esprit martial dont parlent les auteurs. Nous ferons remarquer au surplus que Burchard n'est mentionné ni dans la charte de fondation du monastère de Payerne, donnée par sa grand'mère, le 1er avril 962, (Bouquet, IX, 667), ni dans la charte souscrite au nom de son père, le 10 août 966, (archives de Lausanne), chartes dans lesquelles cependant on nomme Chonon, qui serait son puîné suivant M. de Gingins *(Souveraineté du Lyonnais*, p. 35). D'un autre côté, les historiens du Lyonnais ont tort, à notre avis, de dire Burchard fils aîné de Mathilde, car Hugues de Flavigny le fait naître d'une concubine : « In Lugdunensi ecclesiâ promotus erat ad episcopatum Burchardus, Rodulphi regis frater, Conradi ex concubinâ filius, à quo, etc..... Hic episcopatum in infantiâ adeptus est. » *(Chron. Virdun.)*, et l'illégitimité de Burchard justifie parfaitement la profession qu'on lui fit embrasser, l'Eglise étant alors le refuge ordinaire des bâtards des princes : on ne pourrait pas expliquer cette détermination à l'égard de l'héritier présomptif d'une couronne. Quelques auteurs, il est vrai, disent Burchard puîné de Rodolphe; mais alors l'élection du premier à l'épiscopat devient impossible, attendu le bas âge de ce prince. Dans la charte 429 du *Cartulaire de Savigny*, Burchard fait une fondation *pro remedio ychæ omniumque parentium suorum;* j'ai pris ce mot *ychæ* pour le nom même de la mère du prélat, mais M. de Gingins croit avec plus d'apparence de raison que ce mot est l'altération du grec ψ*ychæ* (âme), que le scribe n'aura pas su lire, et aura mal rendu.

Digitized by Google

témoignage de leurs prétentions consiste dans un certain nombre de chartes octroyées par eux aux habitants de ces contrées, et qui semblent plutôt destinées à interrompre la prescription qu'à constater leur suzeraineté (1). Du dernier mariage de Conrad naquit Rodolphe, qui lui succéda en 993.

Quant à Burchard, il fut élu archevêque de Lyon en 979, quoique à peine âgé d'une douzaine d'années. Son père, pour reconnaître l'honneur qu'on lui faisait, accorda à l'église métropolitaine de nouveaux droits régaliens, et en particulier celui de frapper monnaie en son nom propre. Ce fut là l'origine de ces pièces d'argent qui portent sur l'exergue PRIMA SEDES GALLIARUM (le premier siége des Gaules) et dans le champ l'initiale de *Lugdunum* (2).

De pareilles concessions ne se firent probablement pas sans compensations en faveur du comte; mais on ignore toutes les circonstances de cette affaire, et les historiens du Lyonnais en sont réduits aux plus diverses suppositions. Paradin, de Rubys et autres disent que Burchard obtint le *comté de Lyon*; Jacques Severt, au contraire, prétend que les archevêques ne possédèrent aucune autorité poli-

(1) M. de Gingins nie cette prétention, mais il cite lui-même une foule d'actes qui la démontrent, et j'en pourrais fournir beaucoup d'autres.

(2) La fabrication des monnaies n'avait pas cessé à Lyon depuis les Romains. Des antiquaires conservent encore des pièces frappées dans cette ville, sous les Mérovingiens et sous les rois de Bourgogne de la seconde race.

Digitized by Google

tique dans cette ville avant la fameuse bulle d'or de l'empereur Frédéric Barberousse, de 1157. La raison qu'il en donne, c'est que les comtes, qui firent depuis cette époque une guerre si active aux archevêques pour les empêcher de jouir des bénéfices de la bulle impériale, n'eussent certainement pas laissé les prélats tranquilles auparavant, si ceux-ci se fussent arrogé les droits temporels. Severt se trompe doublement, d'abord en ce qu'il suppose que les comtes et les archevêques restèrent en paix jusqu'à l'époque de la bulle d'or, et ensuite en ce qu'il nie que les archevêques aient exercé aucune autorité temporelle dans la ville de Lyon avant 1157. Le Laboureur a parfaitement prouvé (1) que la bulle d'or de Frédéric Barberousse ne fit que confirmer des priviléges antérieurs. La dispute est fondée sur un malentendu : les uns donnent trop, les autres pas assez. Les premiers historiens de Lyon ont eu tort de dire que Burchard avait obtenu le *comté*; car la haute seigneurie et le titre de comte restèrent aux successeurs de Guillaume; c'est ce que prouvent surabondamment une foule de chartes de cette époque, que nous aurons l'occasion de citer dans le cours de ce travail; mais, d'un autre côté, il est incontestable que les archevêques eurent dès lors une autorité absolue sur la ville et la banlieue. Il suffit pour en être convaincu, de lire la charte de 979, rapportée par le

(1) *Mazures de l'île Barbe*, t. 1er, p. 93 et suiv.

Digitized by Google

Laboureur (1), et dans laquelle Burchard II confirme avec toutes les formules féodales, *de l'avis de ses fidèles de l'un et de l'autre ordre*, les priviléges accordés par son père Conrad à l'abbé de l'île Barbe, Klodebertus. Il est donc évident que Burchard réunissait les pouvoirs temporel et spirituel. Au reste cette concession, qu'on pourrait considérer comme le résultat d'une faiblesse paternelle facile à comprendre, était antérieure à Burchard II. Nous possédons une charte dans laquelle on voit que l'archevêque de Lyon tenait déjà en 951 des assises publiques dans les terres de l'église; c'est une donation faite par Burchard Ier, frère de Conrad, à l'abbaye de Tournus. L'acte porte : « Data... publicè in curiâ nostrâ apud Ansam oppidum, VI idus septembris, II feriâ XV anno Conradi regis jurensis (2). »

Conrad, en faisant cette concession aux prélats, avait peut-être espéré mettre un terme aux conflits qui avaient lieu fréquemment entre l'archevêque et le comte, en les dégageant l'un de l'autre. Les événements prouvèrent qu'il s'était trompé. En effet, il avait donné trop ou pas assez à l'église de Lyon. Burchard II ou son conseil s'étant permis des actes qui nuisaient aux droits du comte, celui-ci voulut y

(1) *Mazures de l'île Barbe*, t. Ier, p. 67. Le Laboureur va jusqu'à dire que les archevêques avaient droit sur tout le comté; suivant lui ce sont les prélats qui furent dépouillés, et non les comtes, ce qui est parfaitement absurde.

(2) Voir aux preuves, pièce n° 22.

Digitized by Google

mettre ordre, et il en résulta une guerre civile. Artaud II commit avec son armée des ravages considérables dans les terres de l'église de Lyon, et particulièrement dans celles de l'abbaye de Savigny, qui en dépendait. C'est ce que nous apprend une charte tirée du cartulaire de cette abbaye (1) et qui se rapporte à l'année 988 environ.

Dans cette charte, Artaud II, se disant « fils de Girard et de Gimberge, » reconnaît avoir fait beaucoup de mal au monastère en pillant ses propriétés et ravageant ses terres, pour l'agrandissement et le maintien de son fief (*honoris mei*). Il donne en revanche à la maison de Dieu, et d'après le conseil de plusieurs saints ministres, tout ce qu'il a dans l'*ager Cogniacensis*, sur le bord de la Saône, et spécialement dans la villa de *Toriniaco* (2). Il y joint quelques fonds à *Casocco* (?) et à *Miseriaco* (?) (3) et tout ce qu'il possède depuis la rivière appelée Morgon, jusqu'à *Ronnencum*, aujourd'hui Saint-Georges de Reneins. L'acte est approuvé par la femme d'Artaud, nommée Théodeberge.

Comment se termina le différend, c'est ce qu'on ignore. Toutefois, l'acte dont il vient d'être question fait supposer qu'il y eut un accord entre les parties.

(1) Cartul. de Savigny, ch. n° 437.

(2) Turrins près de Villefranche.

(3) De La Mure, qui a cité cette charte, pense qu'il s'agit ici de Miserieux en Forez. Il ajoute que cette donation servit à la fondation du prieuré de Randan près de Feurs. *Hist. des comtes*, en ms. t. 1, p. 90. Nous croyons cette fondation antérieure.

Digitized by Google

En effet, nous voyons le successeur d'Artaud II s'intituler simplement *comte de Forez* dans un acte de 1011, dont nous reparlerons plus loin.

Artaud II est, sans contredit, de tous les anciens comtes de Lyon, celui sur lequel nous avons le plus de renseignements. Nous le voyons d'abord figurer dans une pièce (1) où on lui attribue la donation à l'église de Lyon d'un lieu appelé *Flescanges villa (?)*. En 993, suivant Paradin (2), il fit une donation à l'église de Saint-Irénée, en y élisant sa sépulture, conformément à la coutume des anciens comtes de la première race. L'acte est signé par sa femme Théodeberge, par son frère Hugues, abbé d'Ainay, et par une dame Adesceline, abbesse de Saint-Pierre de Lyon, que de La Mure croit à tort sa sœur (3). Quant à l'autre frère nommé Etienne, que de La Mure (4) dit avoir été comte de Roanne, il était déjà mort, sans doute, car il n'est que rappelé dans cet acte, et ne l'a pas signé; il est vrai qu'Umfred, qui vivait encore, ne l'a pas signé davantage. En 996, Artaud donna à l'abbaye de Cluny l'église de Saint-Pierre de *Maroglio* (5), située en Roannais

(1) Voyez aux preuves, n° 102.

(2) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, p. 112. — (V. aux preuves. — Ed.).

(3) On verra dans les preuves, pièce n° 55, une charte de 1018-1033, où cette même dame se dit sœur d'un certain Fredelan.

(4) *Hist. des comtes de Forez*, (ms. de la bibl. de Montbrison), t. 1, p. 68,

(5) On traduit généralement ce mot par Mareuil, mais nous ne connaissons dans le Roannais aucun lieu de ce nom. Peut-être Marolles, commune de St-Romain-la-Motte. (V. Questionnaire, excursion d'Ambierle, ci-devant, p. 249. — Ed.)

Digitized by Google

(in pago Lugdunensi et in Rodanensi) (1). Enfin au mois de mars 1010, il approuva une donation faite par sa femme aux religieux de Cluny (2) d'une manse située au lieu nommé *ad Caminum (?)*. L'acte porte la signature de ses deux fils Artaud et Girard. Il paraît, du reste, que ce comte mourut bientôt après, car sa femme était remariée au mois de février de l'année suivante.

Ainsi Artaud qui, suivant Du Chesne, contribua à repousser du diocèse de Grenoble les Maures qui s'y étaient cantonnés, administra le Lyonnais pendant près de trente années. Jusqu'ici tous les auteurs qui ont parlé de lui le faisaient mourir en 999, se fondant sur les termes de l'inscription placée sur son tombeau; mais cette inscription, dont on peut d'ailleurs rejeter l'autorité, ne dit rien de semblable. En effet, voici le passage de Paradin (3) où elle est rapportée: « Y souloit avoir, en l'église de Saint-Ire-« née, une chapelle treillée de fer, à main gauche, « sur la voûte de laquelle y avoit deux sépultures « sur lesquelles estoit escript: *Hic jacet Artaudus « comes Lugdunensis et comes Forensis et domi-« nus Bellijoci et Umfredus frater ejus, et mater*

(1) Voir aux preuves, pièce n° 47 et Cartulaire de Savigny, p...— (Non trouvée. — Ed.)

(2) Voir aux preuves, pièce n° 50. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont bien mal lu cet acte : ils ont cru y voir la preuve de la mort d'Artaud, qui au contraire approuve la donation.

(3) *Mémoires de l'hist. de Lyon*, p. 112.

Digitized by Google

« *eorum qui obiit anno nongentesimo nono* (1).
« Cet épitaphe n'estoit pas gravé, mais seulement
« peint, et y estoient deux escussons des armoiries
« de Forez et Beaujolois. »

Ces derniers mots nous révèlent un fait auquel on n'avait pas encore pris garde, c'est que l'inscription n'était pas du Xe siècle, car les armoiries n'existaient pas alors. On pourrait donc nier l'authenticité de ce monument, postérieur de deux ou trois siècles à l'événement qu'il rappelle (2); mais il n'est pas nécessaire de lui opposer une fin de non-recevoir absolue, puisqu'il s'accorde en plusieurs points avec l'histoire. En effet, la date de 999 se rapporte au décès de la mère, et non à celui des enfants, comme le prouve l'acte de 1010 dont nous venons de parler, et qui porte la signature d'Artaud. A la vérité, il faudrait sur l'inscription, *quæ obiit*, et non *qui;* mais est-ce donc une chose si rare qu'un solécisme au moyen âge? Et, d'ailleurs, sommes-nous

(1) Il est impossible de se faire une idée exacte de ce que portait cette inscription, car chaque auteur la donne d'une manière différente. La chronique manuscrite de Beaujeu, publiée par M. Guigues, dans la *Revue du Lyonnais*, 185, t. v, porte : « Hic requiescunt dominus Arthau-
» dus, comes Lugdunensis et Forensis, dominus Stephanus, comes,
« frater ejus, et Amphredus Bellijoci dominus, et pater et frater
« eorum. Obiit dictus Arthaudus anno Domini nongentesimo nonage-
« simo tertio. »

Suivant une vieille chronique conservée dans les archives du chapitre de Lyon, et citée par Guichenon. (Hist. ms. de Dombes, p. 263), l'inscription portait : « Hic jacet Artaudus comes Lugdunensis et Forensis
« et dominus Belli joci, anno 999, » et plus bas « *Hic jacet Artaudus*
« *filius et mater ejus.* »

(2) Voyez à ce sujet le ms. de M. Aubret, sur les Dombes, fol. 222,

Digitized by Google

bien certains de la fidélité de la transcription de Paradin? Quant à nous, nous n'hésitons pas à penser que cet auteur s'est trompé et que l'inscription portait *que* suivant la manière d'écrire en usage alors; nous traduisons donc littéralement: « Ici repose Artaud, comte de « Lyon et comte de Forez et seigneur de Beaujeu, « et Umfred, son frère, et leur mère qui mourut « l'an 999. » Il nous semble impossible de rattacher le dernier membre de cette phrase au premier.

Quant au fait de la possession d'une partie du Beaujolais par Artaud II, fait qui dérange tous les calculs des généalogistes des barons de Beaujeu, nous en avons la preuve dans la charte de Savigny citée précédemment (1).

Nous voyons en effet que le comte donne à cette abbaye de grandes propriétés dans le territoire qui s'étend le long de la Saône, depuis le Morgon jusqu'à Saint-Georges de Reneins, c'est-à-dire presque toute la portion du *pagus Lugdunensis* qui fait partie du Beaujolais. Seulement ce mot ne se trouve pas dans la charte, parce qu'il n'existait pas encore.

Evidemment l'auteur de l'inscription a décrit le pays tel qu'il était de son temps, et non tel qu'il devait être sous Artaud II. Ne pouvant se servir du mot de *pagus*, ni de celui de *comté* de Lyon, qui avaient perdu leur signification générale à l'époque où il écrivait, il a cru devoir énumérer les diffé-

(1) V. page 278.

Digitized by Google

rentes parties de la province connues de son temps, sur lesquelles Artaud avait dominé. Il ne faut rien voir de plus dans sa rédaction. Or, ramenée à ces termes, elle est parfaitement exacte. Il est certain qu'Artaud réunit dans ses mains tout le comté de Lyon. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'à partir de la fin du Xe siècle, il n'est plus question du comté de Roanne (1) et que les mots *comté de Forez* servent à désigner tout le comté de Lyon privé de sa capitale, et auquel on donna, au moins nominalement, Feurs pour chef-lieu. En effet, nous voyons ses titulaires étendre leur domination sur tout le territoire Lyonnais.

(1) Le dernier acte où on le voit nommé est une charte de Savigny, de l'an 992 environ; voyez aux preuves, pièce n° 45.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Les Comtes définitivement chassés de Lyon, et forcés de donner un autre chef-lieu à leur fief, viennent se fixer à Montbrison. — Origine de cette ville.

ARTAUD II avait laissé en mourant, outre une fille nommée Rothilde (1), deux fils mineurs, Artaud et Girard. Théodeberge, leur mère, usufruitière du comté, s'étant remariée à Ponce de Gévaudan, lui transmit sa qualité. Ce dernier prend le titre de comte de Forez dans un acte du 26 février 1011 (2), portant donation de quelques propriétés à l'église de Brioude; en

(1) Voyez aux preuves, pièce n° 47.

(2) Acta sunt autem hæc anno jam penè finito decimo post millesimum, indictione nonâ, epactâ decimâ quartâ. mense Februario, feriâ secundâ, lunâ vicesimâ, sub imperio Rotberti clarissimi regis Franciani sive Aquitaniani.» Cette date correspond au 26 février 1010, (anc. style), année qui était en effet sur le point de finir comme le dit l'acte, puisque Pâques arriva le 25 mars en 1011, (nouv. style).

Digitized by Google

voici les propres termes : « Comes eximius Gabalitanensis telluris, necne Forensis patriæ, vitâ et moribus præclarus, ingenio excellentissimus (1). »

Cette spécification du Forez n'avait probablement lieu que parce que l'acte était rédigé hors du Lyonnais et ne concernait pas ce pays; car, généralement, les comtes évitaient de l'employer, n'usant guère que du mot vague de *comes*, qui réservait tous leurs droits. C'est ce que fait Ponce, dans un acte de la même époque, relatif à l'église (autrefois abbaye) de Saint-Paul de Lyon, dont il était le régisseur, en sa qualité même de comte. Voici le seul fragment de cette charte qui nous ait été conservé par Paradin (2): « Igitur placuit atque convenit inter dominum Pontionem comitem, et uxoris suæ Tetbergiæ, piæ comitissæ, qui abbatiam Sancti-Pauli regere videntur, necnon canonicis ejusdem ecclesiæ..... »

On ignore à quelle époque moururent Ponce et sa femme; mais on sait qu'ils furent enterrés tous deux à Saint-Irénée, dans la chapelle réservée à la sépulture des comtes de Lyon. On voit dans le fragment de charte cité plus haut, qu'il jouissait d'une certaine considération, car il y est qualifié « comte illustre, recommandé par ses mœurs et doué d'un

(1) *Cartulaire de Brioude*, (ms. de la Bib. nat., f° 239 v°), et Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 49; *Forensis patria* se trouve encore dans la légende de saint Porcaire, martyrisé par les Sarrasins, au VIII° siècle. On ignore à quelle époque fut écrite cette légende, mais elle date peut-être du X° siècle.

(2) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, p. 112.

Digitized by Google

esprit excellent. » Cette même charte donne aussi le nom de sa nouvelle femme *Theotberga*, et de deux enfants qu'il avait d'un mariage précédent, et qui lui succédèrent en Gévaudan.

Artaud III, fils d'Artaud II, prit alors le gouvernement du Lyonnais; mais on ne connaît aucune des circonstances de sa vie. On sait seulement qu'il était mort en 1017, ainsi que sa mère (1). De La Mure prétend qu'Artaud avait eu pour sa part le Lyonnais, que Girard avait reçu le Forez, et que le Beaujolais était devenu l'apanage d'un jeune frère nommé Umfred. Nous n'admettons pas ce partage, qui n'est basé sur aucune preuve. Nous aimons mieux croire que Girard succéda tout simplement à son frère Artaud. Quant à Umfred, qui n'est mentionné dans aucun acte, nous nous réservons d'en parler plus loin, en traitant de l'origine du Beaujolais.

Le premier témoignage que nous possédions du gouvernement de Girard est une charte de l'an 1017 environ, tirée du cartulaire de Savigny (2), et portant donation de quelques fonds, pour le repos de l'âme de son père Artaud II, de sa mère Théodeberge, et de son frère Artaud III, de propriétés situées dans l'*ager Tarnantensis*. Le rédacteur de l'acte a soin de spécifier que ces biens se

(1) Voyez ci-devant page 281, note 1, l'épitaphe de ces deux personnages.

(2) Voir aux preuves, pièce n° 52.

Digitized by Google

trouvent dans le *pagus Lugdunensis*, pour éviter sans doute de dire le nom du comté. Cet acte est approuvé par sept personnes du conseil de Girard, dont il est inutile de rappeler ici les noms. Vers 1020, ce comte approuva une autre donation faite à la même abbaye, de l'église d'Arnas, située dans l'*ager Valancis in pago Lugdunensi* (1). En 1046, il approuva une donation à Savigny de l'église de Ternant, et de celle de Saint-Victor *in pago Lugdunensi* (2). A la même époque, un certain Ancherius donna à Savigny l'église de Saint-Galmier, qu'il avait fait bâtir à ses frais et dans une de ses propriétés : elle est dite en Forez *(in pago Forensi)* (3). Cette persistance à ne pas nommer le comté est vraiment très-remarquable : on y voit la preuve de l'hésitation des rédacteurs d'actes.

La dernière charte que nous ayons de Girard, est de l'an 1049 (?) : c'est le procès-verbal d'un plaid tenu par lui à la Celle de l'Orme, près de Feurs, et dans lequel un certain Boson fit en faveur de Cluny le déguerpissement de la *commande* de Pouilly, dont il s'était emparé injustement (4).

Nous avons encore un acte de ce comte (5); mais la

(1) C'est une nouvelle preuve que le Beaujolais n'était pas encore formé. Voyez aux preuves, pièce n° 55.

(2) Voyez aux preuves, pièce n° 59.

(3) Voyez aux preuves, pièce n° 60.

(4) Voir aux preuves, pièce n° 62.

(5) Voir aux preuves, pièce n° 65.

Digitized by Google

date n'est pas certaine; on lit seulement: « Octo idus Februarii rege Rodulpho regnante, die Jovis. » C'est la charte de donation à l'abbaye de La Cluse de l'église de Saint-Pierre d'Aurec, sur les confins méridionaux du *pagus Lugdunensis.* Elle nous apprend le nom de la femme de Girard et celui de deux de ses enfants. La première est appelée Adalaix ou Alix (1) (c'était la fille de Ponce de Gévaudan mentionné précédemment) (2) et les deux autres Artaud et Geoffroy-Guillaume *(Gauffredus seu Vuilelmus)*. Girard eut aussi deux filles: l'aînée se nommait Rotulphe et épousa, suivant de La Mure, le vicomte Guy de Lavieu, dont nous aurons occasion de reparler; l'autre portait le nom de Prève, et resta fille. Elle est le sujet d'une légende pieuse qui se conserve encore dans la mémoire des anciens habitants de Pommiers, où elle s'était retirée et où elle fonda un prieuré.

Quelques auteurs donnent encore à Girard un fils du même nom que lui; mais nous croyons qu'ils

(1) C'est probablement elle qui fit bâtir, près de Lyon, et sur la route de Montbrison, le pont auquel on donne encore le nom d'Alaijs.

(2) Dans l'*Histoire du Forez*, t. 1, p. 80, en parlant d'une médaille trouvée en Forez, et sur laquelle de La Mure avait lu le mot *avalitanor*, qu'il croyait être le nom du chef des Sarrasins qui désolèrent le Lyonnais au VIIIe siècle, *(Hist. du païs Forez*, p. 226), nous exprimâmes quelques doutes relativement à cette explication. Nos doutes étaient fondés.

Nous avons pu nous convaincre depuis, sur d'autres médailles du même type, qu'il fallait lire *Ban Gavalenato (Bannassac Gavalenatorum)*, et qu'il s'agissait d'une monnaie de Gévaudan frappée à Banassac, près la Canourgue, au VIIe siècle. Sa présence dans le Lyonnais s'explique naturellement par l'alliance des seigneurs des deux pays.

Digitized by Google

font confusion, et qu'ils ont voulu parler de Geoffroy-Guillaume. Voici, au reste, dans quelle circonstance il est question de ce fils :

A la mort de Rodolphe, fils de Conrad le Pacifique, le royaume de Bourgogne fut uni à l'empire, en vertu de la cession que ce prince avait faite à Conrad le Salique. Eudes, comte de Champagne et oncle de Rodolphe, prétendit lui succéder, et fit la guerre à Conrad pour cela (1) ; de son côté l'archevêque Burchard refusa de reconnaître l'autorité de l'empereur, prétendant succéder à son frère. Hugues de Flavigny dit même que ce prélat mourut les armes à la main en combattant pour l'épiscopat (2) ; mais les autres historiens de ce temps rapportent qu'il fut forcé de faire hommage à Conrad après s'être néanmoins vigoureusement défendu. Quoi qu'il en soit, Burchard étant mort au commencement de l'année 1033 (3), le

(1) Une charte de l'abbaye d'Ainay porte pour note chronologique : « Odone Champaniæ regnum Galliæ sibi summis juribus vendicante. » Menestrier, *Hist. consul. de Lyon*, pr. p. VII, col. 2.

(2) « Hoc solum fecit nobile quod periit pro episcopatu. » *Gall. Christ.* t. IV, col. 82.

(3) Cette dernière circonstance de la vie de Burchard II, n'est pas plus certaine que celle de sa naissance. Nous avons tâché de concilier les dates. Les auteurs de la *Gallia Christ.* font mourir Burchard en 1031 ; mais il est positif qu'il eut un différend avec Conrad le Salique au sujet de la suzeraineté de ce dernier sur le Lyonnais. Or, Conrad ne put prétendre au royaume de Bourgogne qu'après le 6 septembre 1032, date de la mort de Rodolphe. D'un autre côté, Jean XIX étant mort à la fin de mai 1033, il est difficile de faire tenir dans un aussi court espace de temps (six mois environ) tous les événements que nous sommes forcé de placer entre l'une et l'autre date : le différend de Burchard, puis sa

Digitized by Google

clergé et le peuple (1) proclamèrent pour son successeur Odille, abbé de Cluny, à qui le pape envoya le pallium et l'anneau pastoral. Mais le saint abbé refusa l'épiscopat par humilité. Ce refus lui valut une verte réprimande de la part de Jean XIX. Pendant cette vacance, un neveu de Burchard, du même nom que lui et évêque d'Augsbourg, s'empara du siége de Lyon, et y commit beaucoup d'injustices. Il fut à la fin arrêté par les troupes de Conrad le Salique, et envoyé en exil; mais on vit alors paraître un nouvel usurpateur. Le comte Girard, croyant le moment favorable, s'efforça de faire nommer archevêque son plus jeune fils encore enfant (2), à l'exemple de Conrad le Pacifique, espérant sans doute, par ce moyen, pouvoir ressaisir son ancienne autorité dans la ville épiscopale. Mais les soldats de l'empereur chassèrent de Lyon le père et le fils, qui est celui auquel Glaber donne le nom de Girard (3).

Il eût peut-être été heureux pour le pays que le comte réussît dans son entreprise. Cette circonstance aurait pu mettre un terme à la guerre, tantôt ouverte, tantôt sourde, que se faisaient les archevêques et les

mort, puis l'élection et le refus d'Odille, puis enfin la réprimande du pape. Mais cependant Lyon n'est pas si loin de Rome qu'on ne puisse admettre à la rigueur notre hypothèse. Au surplus nous possédons, dans le cartulaire de Savigny, un acte authentique prouvant l'existence de Burchard en 1033. (Voyez pièce 55).

(1) « Sic enim totius cleri ac plebis optans acclamabat devotio ». (*Gallia Christ*. t. IV, col. 82).

(2) Adhuc puerulum. (Glaber, Rodulphum, l. 5, c. 4).

(3) Ibid.

Digitized by Google

comtes depuis bientôt un siècle, et qui se prolongea avec une nouvelle ardeur à partir de ce moment jusqu'à l'époque où un des membres de la famille de ces derniers parvint à l'épiscopat, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIIe siècle, comme on le verra. Il semble que la haine des deux parties, contenue par la présence des rois de Bourgogne, se soit donné carrière après la mort de Rodolphe III, le dernier rejeton de cette dynastie. Malheureusement nous n'avons que quelques lambeaux de chartes pour constater les fréquents conflits qui eurent lieu alors.

Artaud IV succéda à son père Girard II avant 1061, comme le prouve la confirmation de la donation de l'église d'Aurec par ce dernier, confirmation datée du 8 mars *lunâ duodecimâ*. Dans cet acte, approuvé par sa femme, qu'il ne nomme pas, Artaud se dit fils du *susnommé Girard* (1).

Vers l'an 1065, le comte Artaud (2) prit et détruisit le château de Lay, appartenant à Aimon, seigneur du lieu, et vassal de l'abbaye de Savigny, qui réclamait injustement des redevances de foin et de vin aux

(1) Voir aux preuves, pièce n° 65.

(2) La copie du cartulaire de Savigny, à laquelle j'emprunte ces détails, porte *Ramoldo comite;* mais il y a évidemment là une erreur de copiste. Il faut lire, en transposant les deux premières lettres, *Artaldo comite.* (Voyez aux preuves, pièce 74). M. l'abbé Roux. dans sa notice sur l'abbaye de Savigny *(Album du Lyonnais, de 1844)*, n'ayant pas pris garde à cette faute, fait mention d'un comte *Rainaldus* qui n'a jamais existé; il le désigne même comme l'un des capitaines à la solde de l'abbaye. M. Aubret (ms. sur la Dombes), place le fait dont je viens de parler entre les années 1070 et 1080; mais cela ne change rien à ce que j'ai dit, puisque c'est toujours d'Artaud IV qu'il s'agirait.

Digitized by Google

habitants de Tarare, de Saint-Loup et de leurs dépendances. Les prétentions exagérées d'Aymon avaient amené une guerre ouverte entre lui et l'abbé Dalmace, pour lequel il paraît que le comte prit parti, afin de satisfaire à la lettre du traité de paix qu'avait fait son aïeul avec l'abbaye de Savigny (1).

Mais Artaud IV n'en agit pas de même à l'égard de l'église de Lyon. S'étant associé avec Humbert de Beaujeu, il fit à celle-ci une guerre si vive, que le pape crut devoir l'excommunier dans le concile de Worms, qui se tint en 1076 (2). Le comte, effrayé de la mesure, vint aussitôt à résipiscence. Nous voyons en effet, dans une charte du cartulaire de Savigny (3), qu'il conclut avec l'archevêque Humbert, déposé en 1076, un accord dans le village de Tassin.

Voici les termes de l'acte auquel nous faisons allusion : « Actum in villâ de Thasin, ad quondam placitum quod fuit inter dominum Humbertum, Lugdunensem archiepiscopum, et Artaldum comitem. » Malheureusement cette phrase, qui nous fait connaître la fin de la guerre, ne nous révèle aucune des circonstances de cette dernière ; elle ne nous apprend pas non plus sur quelles bases fut établi

(1) Voyez ci-devant, page 278.

(2) *Annales* de Baronius, sous la 4e année de Grégoire VII, t. XVII, p. 430. Par suite d'une erreur que nous relèverons plus loin, de La Mure dit que le pape *censura Gillin jusqu'à résipiscence;* mais l'acte transcrit par Baronius ne nomme pas le comte de Forez qui fut excommunié. (Voir cet acte aux preuves, pièce n° 72).

(3) Voir aux preuves, pièce n° 70.

Digitized by Google

l'accord. L'obituaire de l'église de Lyon portait seulement, à l'article d'Humbert, que ce prélat « avait recouvré le droit de frapper monnaie et de percevoir la moitié des redevances de la ville épiscopale (*monetam sancto Stephano* (1) *recuperavit et consuetudines hujus villæ ad medietatem).*» Le mot *recouvra* indique suffisamment que le droit de monnayage était ancien, mais l'église n'avait pu en jouir pleinement jusque-là, par suite de l'opposition des comtes, qui réclamaient une part dans les profits de cette opération, alors fort lucrative. Or, à qui peut-on faire remonter la possession de ce droit régalien, sinon à Burchard II, mort seulement quarante ans auparavant. C'est donc un nouvel indice à l'appui de ce que nous avons dit précédemment, touchant l'origine de la puissance des archevêques dans la ville de Lyon (2).

Quant au droit d'Humbert au monnayage, nous en avons un autre témoignage : c'est un florin d'or qui paraît avoir été frappé à Anse, dans le XIVe siècle, et sur l'exergue duquel on lit HV.PNE.R. ANSI. (Humberti permissione rector Ansi), « le recteur d'Anse avec la permission d'Humbert » (3). Cette interprétation n'a rien de forcé. Nous savons qu'Anse est une ancienne ville qui appartint de fort bonne heure à l'église, et où les archevêques tenaient

(1) L'église cathédrale de Lyon, dédiée aujourd'hui à saint Jean, était autrefois sous l'invocation de saint Étienne.

(2) Voir la note 2 de la page 275.

(3) Cabinet de M. Norblin, rue de Buffaut, n° 15, à Paris.

Digitized by Google

même parfois leur cour (1). Humbert put fort bien par conséquent déléguer une partie de son droit au recteur d'Anse, qui, comme on le voit, en aurait joui jusqu'au XIVe siècle.

Artaud ne s'arrêta pas là. En 1077, il fit encore remise à l'abbaye de Cluny, avec l'agrément *(cum consensu et laudatione)* de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, de la moitié des droits de péage qui seraient dus pour tout ce que les religieux amèneraient à Lyon ou en emmèneraient; et pour plus de garantie, il fit approuver cette concession par sa femme Raimonde (2) et par son fils Guillaume, qu'il associa dès lors à son gouvernement.

Ce dernier, auquel on donne parfois le nom de Gillin et de Widelin, diminutif de Guillaume (Vuillelmus), fit même plusieurs donations en son nom propre, du vivant de son père. Par acte de 1078, dans lequel il prend le titre de comte de Forez *(Vuidelinus, comes Foresii)*, il céda à l'abbaye de Savigny l'église de Sainte-Paule, dans la paroisse de Saint-Laurent-d'Oingt. A la vérité, l'acte est signé par le père seul, qualifié absolument *comte*. Cette particularité a frappé quelques personnes : elles ont supposé qu'au lieu de *Signum Artaldi Comitis*, il

(1) Voir aux preuves, pièce n° 22.

(2) Voir aux preuves, pièce n° 73. Du Bouchet cite une charte, dans laquelle Raymonde se dit veuve du comte de Forez en 1068. Je n'ai pu vérifier cette citation qui, du reste, est tout à fait erronée. (Voyez la note 2 de la page 269).

Digitized by Google

fallait lire *Signum Vuidelini filii Artaldi comitis;* mais cet acte nous semble parfaitement régulier tel qu'il est (1). Vuidelin avait l'administration du comté, mais non la signature; c'est-à-dire que son père s'était réservé la décision des affaires importantes.

Il paraît, du reste, qu'Artaud mourut l'année suivante. Nous avons une charte de 1079, souscrite par son fils, et portant donation de la chapelle d'Oingt et de droits dans celles de Bois-d'Oingt et de Laigny, faite par les seigneurs du lieu à l'abbaye de Savigny, charte dans laquelle il est dit qu'Artaud, comte de Forez *(Forensis comes)*, y avait donné son consentement de son vivant *(in vitâ suâ)* (2).

Ces deux actes, mentionnant des localités situées dans le Lyonnais proprement dit, prouvent qu'il ne faut pas prendre à la lettre le titre de comte de Forez que commençaient à porter les descendants de Guillaume Ier, car on n'entendait pas seulement alors par Forez le petit pays auquel est resté ce nom, mais tout le Lyonnais moins sa capitale, qui se trouvait sous la main de l'archevêque. Ne possédant plus aucune autorité dans la ville de Lyon, les comtes se virent forcés de donner un nouveau nom à leur fief, et ils empruntèrent celui de Feurs, l'ancien chef-lieu gaulois, qu'ils opposaient ainsi à la ville romaine;

(1) Voyez aux preuves, pièce n° 74.
(2) Voyez aux preuves, pièce n° 75.

Digitized by Google

mais ce fief embrassait presque tout le territoire ségusiave, comme nous l'avons déjà dit.

Artaud IV avait eu de sa femme deux enfants :

1° Une fille nommée Ide-Raimonde, qui épousa vers 1075 Guy-Raimond d'Albon, fils de Guy II ou *le Gras*, dauphin de Vienne, et devint souche de la seconde race des comtes de Forez ;

2° Un fils nommé Guillaume (ou Willelme), qui portait déjà, comme nous avons vu, le titre de comte de Forez du vivant de son père, et lui succéda en 1079.

Nous avons dit que le Forez comprenait alors tout le Lyonnais, moins sa capitale. Cela est si vrai, que Guillaume ou Gillin, comme on l'appelait parfois (1),

(1) Ce nom de *Gillin* ou de Widelin, diminutif de Guillaume ou plutôt de Willelme, comme nous l'avons dit déjà, a trompé plusieurs écrivains qui ont introduit dans la généalogie des comtes deux personnages fictifs, un Artaud V, frère de Gillin, et un Guillaume IV, fils de cet Artaud. L'existence de ces deux comtes est tout à fait insoutenable. En effet, nous avons vu que Girard II était encore mineur en 1010, aussi bien que son frère Artaud III ; en supposant qu'il se soit marié en 1017, époque où nous le voyons gouverner, son fils Artaud IV n'aurait pu se marier, lui, qu'en 1040. Admettons que celui-ci ait eu tout de suite deux fils, Gillin et Artaud V; ce dernier ne pouvait avoir d'enfant avant 1065, or, nous voyons qu'en 1078 il avait associé au gouvernement Guillaume, son fils, qui n'aurait eu au plus que treize ans, et qui cependant gouvernait seul l'année suivante! Nous ne relevons ici que les impossibilités chronologiques; mais il y en a mille autres. Ainsi, la charte de Widelin, de 1078, nous apprend qu'Artaud IV vivait encore, et la charte de Guillaume de 1079 constate la mort du prétendu Artaud V. De sorte que la même année aurait vu mourir Artaud IV, Gillin son fils, et Artaud V, frère de ce dernier.

On nous objectera peut-être que Guillaume perdit la vie au siége de Nicée, qui eut lieu suivant Michaud *(Histoire des Croisades)* au printemps de 1097, et que cependant les obituaires de Lyon placent la mort de Gillin en décembre. Il est vrai qu'ils ne s'accordent pas entre eux sur

Digitized by Google

habitait ordinairement Iseron, situé au centre du Lyonnais proprement dit. Il lui arriva même dans cette résidence un événement dont nous croyons devoir parler; car il se rattache par plusieurs points à notre sujet.

Suivant ce qu'on lisait dans l'ancien Brevière *(sic)* de Saint-Rambert en Bugey, le bienheureux patron de ce lieu, *Ragnebertus*, qui y avait été enterré après son martyre, apparut plusieurs fois en songe à un pieux serviteur qui l'honorait d'une dévotion toute particulière, et lui témoigna le désir que ses reliques fussent transportées au prieuré de Saint-André en Forez, situé dans un lieu qu'on appelait alors *Occiacum*, ainsi que nous l'apprend une charte de 971, citée par le Laboureur (1), à qui nous devons aussi la connaissance de la légende invoquée ici. Après quelques moments d'hésitation, le saint homme s'approcha la nuit du tombeau qui renfermait le corps du bienheureux, et ne sachant comment l'ouvrir se mit à prier. Aussitôt la pierre qui couvrait ce tombeau, se levant d'elle-même, donna toute facilité au client de

le jour de son trépas; mais la différence provient probablement de ce que, dans l'ignorance du jour précis de sa mort, on l'a enregistré aussitôt qu'on la connut en Europe. Voici l'extrait de ces obituaires, que nous a conservé Le Laboureur *(Mazures de l'île Barbe, t. Ier, p. 76)*. — [En marge au crayon ces mots : Revoir l'orbituaire lui-même.] — Celui de Saint-Paul portait seulement : « Nonis decembris (5 décembre) obiit Gillinus comes, » et celui de la cathédrale : « Septimo idus decembris (7 décembre) obiit Gillinus comes, qui dedit fratribus calcaria aurea valentia mille solidos, et sancto Stephano unum hanapum valentem centum sexaginta solidos.

(1) *Mazures de l'île Barbe*, t. Ier, p. 65 et suiv.

Digitized by Google

saint Rambert pour ramasser les précieuses reliques, qu'il enveloppa d'un linge préparé à cet effet. Rempli de joie d'avoir été choisi pour une aussi sainte mission, le porteur de ces dépouilles révérées vient à Lyon, puis gagne la route du Forez. Arrivé sur le haut de la montagne d'Iseron, et se sentant fatigué, il se couche à l'ombre d'une aubépine qui se trouvait sur le bord du chemin, et s'endort à côté de son précieux dépôt. Quelques-uns des seigneurs qui composaient la cour de Gillin, étant allés ce jour-là à la chasse, vinrent, en poursuivant un lièvre, jusque près du lieu où reposait le saint homme. Arrivé vers les reliques, derrière lesquelles le lièvre s'était réfugié, les chiens s'arrêtèrent tout-à-coup, et les veneurs eux-mêmes, qui les excitaient, ne purent avancer. Surpris de cet événement, on envoie prévenir le comte, qui vient promptement sur les lieux : « Qui es-tu ? d'où viens-tu ? où vas-tu ? » crie-t-il au porteur des reliques. « Qui je suis ? » répond celui-ci ; » je suis le serviteur de saint Rambert, et je porte ses dépouilles au monastère de Saint-André en Forez, comme il me l'a ordonné lui-même ». Aussitôt, changeant de ton, Gillin, patron né du monastère de Saint-André, envoie quelqu'un annoncer cette bonne nouvelle au prieur, pour qu'il se prépare à recevoir convenablement les reliques, et lui-même avec la foule, se range à la suite du saint pèlerin, qui se remet en route. On arrive ainsi processionnellement sur les bords de la Loire, sans savoir comment on pourra

Digitized by Google

transporter sur l'autre rive la multitude qui s'était jointe au cortége. Mais, ô merveille ! le fleuve s'ouvrant comme autrefois le Jourdain et la mer Rouge, livre à cette foule pieuse un vaste chemin au milieu de ses eaux.....

Nous n'entrerons pas dans les autres détails du miracle, ceux-ci suffisent à notre but; ils constatent deux faits importants : le premier, c'est qu'à l'époque du transfert des reliques de *Ragnebertus*, ou du moins qu'au temps où écrivait le légendaire, le pont de Saint-Rambert, cru romain, n'était pas encore construit, et en second lieu que la route de Lyon à Toulouse passait par Duerne et Chazelles, c'est-à-dire évitait déjà le long coude de Feurs, qu'elle faisait encore au VIIIe siècle, comme nous l'avons vu en parlant de la voie de *Revessio* et du transfert des reliques de saint Bonnet.

Du reste, quoi qu'il en soit du merveilleux de ce récit, il est certain que Saint-Rambert ne quitta son vieux nom d'*Occiacum* qu'à la suite du dépôt des reliques, dont nous venons de parler, c'est-à-dire au XIe siècle. La légende porte en outre que ce lieu était *in solum Lugdunense,* ce qui prouve qu'il n'y avait point encore de différence réelle entre le Lyonnais et le Forez, si ce n'est que ce dernier nom avait pris plus d'extension qu'il n'en devait avoir naturellement, et avait été adopté par les comtes pour désigner leurs fiefs; mais le pays, qu'il servait à distinguer, était encore compris dans le Lyonnais, distinct lui-même

Digitized by Google

du diocèse de Lyon, dont faisait partie Saint-Rambert-en-Bugey, qui est dit par opposition avec Saint-Rambert-sur-Loire, *in Burgundia. Le sol Lyonnais*, c'est la Ségusiavie.

Guillaume III était trop religieux pour revenir sur les concessions faites par ses aïeux à l'église de Lyon. Il lui fit au contraire d'autres donations, témoin l'acte où il renonce en faveur de l'archevêque Hugues à tous ses droits sur les églises de Saint-Romain-de-Popey et d'Ancy, situées dans son fief, *in suo alodio sitas* (1). Mais l'œuvre pie la plus importante de ce comte est sans contredit la fondation de l'hôpital de Montbrison (2), qu'il établit dans son château, peu de temps avant de partir pour la première croisade (3) où il mourut (4), laissant de sa femme, Vandelmonde de Beaujeu, deux enfants, Guillaume et Eustache, qui lui succédèrent.

Ces deux jeunes seigneurs sont nommés ensemble en tête d'un acte rédigé du vivant de leur père, mais durant son absence. C'est la confirmation de la fondation de l'hôpital de Montbrison. Elle porte établissement d'un impôt en sa faveur sur le pain et le vin

(1) Voyez aux preuves, pièce 96. Guillaume III est aussi nommé parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Rigaud, diocèse de Mâcon. (Voyez de La Mure, *Hist. du diocèse de Lyon*, p. 296).

(2) Voyez aux preuves, pièce n° 111.

(3) Voyez aux preuves, pièce n° 86, un acte qui rappelle cette circonstance de la vie de Guillaume III.

(4) Michaud, *Hist. des Croisades*, t. Ier, p. 94. Guillaume de Tyr, liv. II, chap. XVII; liv. III, ch. V.

Digitized by Google

qui se consommaient dans tous les châteaux du domaine comtal, c'est-à-dire dans ceux de Montbrison, de Sury, d'Estivareille, d'Oingt, d'Aurec, de Saint-Clément-les-Places, de Saint-Chamond, d'Iseron, de Lyon, de Chamelet *(monte Cameleto)*, de Coutances, de Cleppé, de Saint-Haon, de Chalain-le-Comtal (1). Cette nomenclature nous fait connaître toute l'étendue du fief des comtes de Forez au XIe siècle. On voit qu'il embrassait non-seulement le Lyonnais proprement dit, Saint-Chamond, Iseron et Lyon même, où ils avaient encore un palais, qu'on croit être l'hôtel de Roanne, mais s'avançait déjà sur l'Auvergne et le Velay, témoins les châteaux d'Estivareille et d'Aurec. Il touchait même encore à la Dombes, car on connaît une charte par laquelle Eustache céda au seigneur de Beaujeu le château de Saint-Trivier. Cet acte, dont on ne peut préciser la date, prouve au reste, contrairement à l'opinion commune, qu'Eustache survécut quelque temps à son frère Guillaume, mort à ce que l'on croit vers l'an 1107 (2).

En effet, ce dernier, qu'on appelle ordinairement Guillaume-le-Jeune, pour le distinguer de son père, fit à Lyon, cette année même, une fondation dont la charte est mentionnée par Paradin (3), et où il prend

(1) Voyez aux preuves, pièce n° 111.

(2) Guichenon, *Histoire de Dombes*, ms. original à la Bibliothèque royale, article *Saint-Trivier*. — Louvet, *Histoire de Beaujolais et de Dombes*, t. II, fol. 133. v°. — Aubret, ms. sur la Dombes, fol. 285, v°.

(3) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, p. 112.

Digitized by Google

simplement le titre de comte. Suivant la tradition, il fut assassiné cette année même par le vicomte de Lavieu, dont l'office fut alors supprimé. Nous ferons connaître dans le chapitre suivant, consacré à la vicomté de Lyon, les circonstances de cet événement; mais il convient de dire ici quelques mots de Montbrison, dont le nom vient de paraître pour la première fois dans notre récit, et qui joua depuis un si grand rôle dans l'histoire du pays, comme résidence des comtes.

Nous avons vu que les comtes, dès le début de leur guerre avec les archevêques au sujet de la possession de Lyon, avaient choisi Feurs pour chef-lieu de leur fief; mais ce choix, dicté par les traditions, fut à ce qu'il paraît purement nominal. La position de Feurs, qui avait fait sa fortune jadis, lui devenait contraire dans le présent. La féodalité ne pouvait s'accommoder de la vaste plaine qui entoure cette ville et en avait fait une place si favorable au commerce. Ce qu'il fallait avant tout, à cette époque de lutte, c'était un château fort, perché comme un nid d'aigle au haut de quelque montagne aride, facile à défendre. Feurs fut donc abandonné des comtes; ils lui préférèrent, comme habitation, les points les plus escarpés de leur territoire, tels qu'Iseron, Saint-Haon, etc. Mais parmi ces résidences il en est une qui fut bientôt préférée par eux à toutes les autres, c'est Montbrison. Placé loin des atteintes de l'ennemi, adossé aux montagnes de l'Auvergne, et dominant une partie

Digitized by Google

du pays, ce mont parut le lieu le plus convenable pour recevoir le manoir comtal. En conséquence les comtes y firent construire un vaste château dont les murailles, décrivant un rond parfait qui embrasse toute la crête de la montagne, n'avaient pas moins de sept cents mètres de développement. A quelle époque se fit cette construction ? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Toutefois on ne peut pas la faire remonter avant la fin du Xe siècle, et tout porte à croire qu'elle ne date que du XIe, c'est-à-dire de l'époque où les comtes furent tout-à-fait chassés de Lyon.

Quant à l'origine même du lieu, elle est fort obscure, comme presque toutes les origines. Si on en croit quelques érudits, Montbrison doit son nom à un autel dédié à *Briso*, déesse du sommeil et des songes, empruntée par les Gaulois à la religion des Grecs. Cette divinité infernale, dont le nom signifie *dormir*, *se reposer*, aurait donc été choisie à dessein pour patronne d'un monticule qui paraît avoir ressenti de grandes commotions volcaniques. D'autres savants, moins aventureux, font honneur de cette dénomination à un simple mortel. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il y avait encore au XIVe siècle, une maison dite de *Brison* dans le château de Montbrison (1).

(1) « 10 septembre 1333. Josserand de Verneto fait foy à Guy (comte de Forez) de sa maison de champ, &c., & de sa maison de Brison, sise à Montbrison. » Fol. 473 de l'inventaire des fiefs de Forez, & page 123 du manuscrit de la Bibliothèque royale, coté 642, Gaignières.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, le premier monument historique qui fasse mention de cette ville, est l'acte de fondation de son hôpital; car nous ne pouvons admettre avec M. de Gingins (1) qu'il soit question de notre Montbrison dans l'acte de Cluny de 963, où on voit paraître un *Mons Briso* (1 bis). Ce dernier est dit dans l'*ager Thiernensis* et dans le *pagus Alvernensis* (2); or, l'éloignement des lieux, leur séparation topographique et géographique repoussent toute assimilation. Il ne serait pas étonnant qu'il y eût eu deux localités du même nom, l'une en Auvergne, l'autre en Lyonnais, puisque nous avons encore en France trois ou quatre *Montbrison;* mais nous ferons remarquer qu'un acte de 978, relatif aux mêmes localités que celles citées dans celui de 963, et imprimé par Baluse (3), porte *Mons Briosonem* et non *Mons Brisonem.*

Ainsi nous nous en tiendrons à l'acte de fondation de Guillaume III. Cet acte prouve, il est vrai, que Montbrison était déjà considérable, puisque le comte fonda quinze lits pour les infirmes; mais il ne contredit pas nos données, qui font remonter à un siècle auparavant l'origine de la ville. On nous opposera

(1) Essai sur les divisions du Lyonnais au xe siècle, p. 26. *(Revue du Lyonnais, 1837).*

(1 *bis*) Cet acte se rapporte positivement à un Montbrison d'Auvergne. Il y a encore une montagne appelée le pic de Montbrison.

(2) Voir aux preuves, pièce n° 33.

(3) *Histoire de la maison d'Auvergne,* t. II, pp. 28, 29, et *Gallia Christiana,* t. IV, pr. col. 5.

Digitized by Google

peut-être la tradition, qui fait naître au VIe siècle saint Aubrin, le patron de Montbrison, dans une maison située au bas de la montagne; mais outre qu'on peut contester l'authenticité du fait, il ne prouve pas l'existence d'une ville dans ce lieu. D'ailleurs on doit croire que, s'il en existait une alors, elle fut détruite, ainsi qu'*Aquæ Segestæ*, par les Sarrasins. Il est incontestable que la ville actuelle est d'origine moderne, et qu'elle a pris naissance dans le château des comtes et par leur tolérance. Ce qui le prouve, c'est que l'église de Savigneux, fondée seulement en 930, suivant la tradition, avait un droit de supériorité sur toutes celles de Montbrison, qui apparemment n'avaient point encore le rang de paroisse, lors de cette fondation. Il est vrai que le séjour des comtes dota bien vite cette ville d'une foule d'établissements religieux et civils (1), mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Il nous suffit d'avoir indiqué son origine. Nous constaterons encore un fait qui peut avoir son importance, c'est que sur tous les actes originaux antérieurs au XIVe siècle, que nous possédons, le nom de Montbrison est écrit en latin avec un *u* à la place de l'*i* : *Monsbruso*. Nous retrouvons même encore cette orthographe dans quelques actes du XIVe siècle; les oratoriens établis à Montbrison au XVIIe siècle l'adoptèrent.

(1) Au XIIe siècle, Montbrison possédait déjà trois églises paroissiales, outre la chapelle du château, qui donna lieu à l'érection d'une collégiale en 1226.

Digitized by Google

CHAPITRE V

De la vicomté de Lyon. — Son origine et sa suppression

POUR terminer ce que nous avons à dire de la première période de la féodalité, il reste à parler de la vicomté et par suite des vicomtes de Lyon, plusieurs fois déjà mentionnés dans les chapitres précédents, mais qui n'ont eu jusqu'ici nulle part l'honneur d'un travail spécial. Au surplus, nous ne sommes pas nous-même fort riche sur ce sujet, à cause de la prompte disparition de la vicomté, qui fut supprimée dès les premières années du XIIe siècle. Le chapitre que nous allons lui consacrer ne se composera guère que de quelques notes recueillies dans le cours de nos investigations, et qui nous paraissent bonnes à publier, pour aider à l'histoire de l'institution, non-seulement dans le Lyonnais, mais encore

Digitized by Google

dans toute la France. En effet, du Cange nous a bien fourni des renseignements généraux sur les vicomtes, dans le Glossaire; mais son article *vice comes*, qui embrasse toutes les significations anciennes et modernes de ce mot, n'est ni assez étendu, ni assez explicite en ce qui concerne la première de toutes. Au milieu des opinions contradictoires émises sur ce sujet, et des rôles divers qu'ont remplis les vicomtes, suivant les temps et les lieux, on a peine à se former une opinion de ce qu'étaient ces fonctionnaires sous la féodalité. Nous apportons notre contingent de renseignements, non toutefois sans éprouver quelque regret d'avoir si peu de chose à dire.

Dès le commencement du IXe siècle, nous voyons le *pagus Lugdunensis* administré par un vicomte. Dans une lettre adressée à Louis le Débonnaire, vers l'année 815, pour se plaindre de l'insolence des Juifs, l'archevêque de Lyon, Agobard, dit qu'il a reçu, ainsi que le lieutenant du comte, un diplôme favorable à ces religionnaires, mais qu'il n'ose croire émané de l'empereur, quoiqu'il soit signé de son nom et scellé de son sceau (1). Ailleurs le même

(1) « Venientes itaque primum Judæi. dederunt mihi indiculum ex nomine vestro, & alterum *ei qui pagum Lugdunensem vice comitis regit*, præcipientem illi ut auxilium ferret Judæis adversum me. Quos indiculos, licet ex sacro nomine vestro recitarentur, & vestro annulo essent signati, nullatenùs tamen credidimus ex judicio vestro tales prodisse. » (S. Agobardi opera. edit. Baluzius, t. 1, p. 61). Ce texte semble mettre en défaut dom Vaissette, qui dit que le mot de vicomte ne paraît pas avant la fin du règne de Louis le Débonnaire. Voyez *Histoire de Languedoc*, t. 1, p. 692, col. 2.

Digitized by Google

prélat nous apprend que le comte Bertmund, qui vivait vers l'an 830, s'est adjoint un vicomte pour le suppléer dans son administration. Il ajoute que ce dernier se comporte si bien, non seulement par respect pour son seigneur, mais, ce qui est encore plus digne d'éloges, par amour de Dieu et de la justice, qu'on n'a jamais vu dans le pays les choses marcher aussi promptement, et néanmoins traitées avec plus de soin (1).

A cette époque, le vicomte remplaçait le comte, qui, comme on sait, réunissait alors dans ses mains toutes les parties de l'administration: la justice, la guerre, les finances, etc. Certes, c'était là un champ assez vaste; pourtant, pendant longtemps encore ces fonctionnaires, essentiellement amovibles et dépendants des comtes, n'eurent qu'un rôle subalterne, qui ne leur a pas donné l'occasion de nous transmettre

(1) « Cognoscat prudens benignitas vestra (Matfredus, proceres palatii), hæc à me dici non posse adversum comitem nostrum Berthmundum. Quippe qui bene satis habeat ordinatum de justiciis comitatum suum; eò quod talem *virum* pro se constituerit ad hæc peragenda, qui non solum propter amorem & timorem senioris sui id strenué gerat, verum etiam, quod sublimius & laudabilius est, propter amorem Dei & amorem ipsius æquitatis et justiciæ, ità ut videatur nobis in his partibus nusquàm fieri tàm diligenter & attenté » (*S. Agobardi opera*, edit. Baluz. t. 1, p. 209). M. de Gingins, faisant allusion à ce passage d'Agobard (*Essai historique sur la souveraineté du Lyonnais*, p. 8), prétend que Berthmund fut le premier comte de Lyon qui s'adjoignit un vicomte; Agobard ne dit pas cela. D'ailleurs le passage cité dans la note précédente prouve qu'il y avait un vicomte auparavant. La chose était impossible autrement. Les comtes amovibles étaient de grands personnages qui vivaient presque toujours à la cour, comme les gouverneurs de province sous Louis XIV; il fallait bien quelqu'un pour administrer le pays pendant leur absence.

Digitized by Google

leur nom. Ce n'est que sous le régime féodal qu'ils commencent à acquérir une certaine importance, et qu'on les voit figurer nominativement sur les actes, particulièrement dans les procès-verbaux des assises ambulatoires, où se rendait alors la justice, assises qu'ils présidaient souvent au lieu et place de leurs chefs.

Du reste, leur rôle était encore fort modeste. Il paraît même que les fonctions étaient parfois réparties entre plusieurs individus; d'autres fois elles étaient confiées au fils du comte. Mais cet état de choses fut bientôt changé, et la charge de vicomte étant devenue héréditaire, comme toutes les autres, avant le XIe siècle, son titulaire en acquit un certain relief. Cette révolution s'opéra d'autant plus facilement que le régime féodal, qui rattachait tout à la terre, avait attribué à ce fonctionnaire une certaine étendue de territoire avec le titre de *vicomté*.

C'est ce que nous apprend le procès-verbal d'un plaid tenu, le 28 mars 944 (nouveau style), sous la présidence du comte et marquis Hugues, vice-régent du roi Conrad, et en présence de Léotalde, comte de Mâcon, de Charles (Constantin), comte de Vienne, de Guillaume II, comte de Lyon. Cet acte porte que les moines de Cluny comparurent devant l'assemblée, et se plaignirent d'Adémar, vicomte de Lyon, lequel leur contestait la seigneurie de Thoissey, prétendant que ce village faisait partie de sa *vicomté (de suo vicecomitatu esse)*, quoiqu'il leur eût été cédé par

Digitized by Google

Conrad, dont ils exhibèrent les diplômes, datés du 23 avril 943 (1). Adémar, dit l'acte, ayant entendu la lecture des lettres royales, voyant que le marquis Hugues, son seigneur, à la prière duquel elles avaient été données l'année précédente, favorisait les religieux de Cluny, et enfin, ne sachant que répondre, renonça à ses prétentions, pour lui et ses successeurs (2).

Cette dernière partie de la phrase semble déjà impliquer l'idée d'hérédité. Quoi qu'il en soit, les moines ne se contentèrent pas de la déclaration d'Adémar, ni du précepte de Conrad. Ils prièrent Hugues, duc des Français, Hugues, duc des Bourguignons, et Léotalde, comte de Mâcon, d'obtenir du roi de France une donation de Toissey, afin d'éviter tout différend dans l'avenir; car, comme on l'a vu précédemment, ce prince prétendait encore avoir des droits sur tout le comté de Lyon; il n'y renonça que longtemps après, lors du mariage de Mathilde avec Conrad. En conséquence, Louis d'Outremer donna, le 1er juillet 946, son précepte royal, portant qu'il concédait aux religieux, sur leur demande, un petit village *(villulam)* de la *vicomté de Lyon*, situé dans le *pagus Lugdunensis*, et sur le bord de la Saône (3). Cette donation avait en réalité si peu d'importance

(1) Voyez ce diplôme dans dom Bouquet, t. IX, p. 696.
(2) Voyez cet acte aux preuves, pièce n° 18.
(3) Voir aux preuves, pièce n° 20.

Digitized by Google

pour le roi de France, qu'on ne prit pas même la peine de nommer Toissey dans l'acte qui en fut rédigé.

Cet acte n'est cependant pas sans intérêt pour nous; car il apprend que Toissey se trouvait dans la circonscription de la vicomté de Lyon. Mais quelle était l'étendue de cette circonscription? Quand fut-elle constituée? Quand détruite? C'est ce que nous ignorons complétement. Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, nous n'avons que justement assez de renseignements pour constater notre pénurie historique.

Il semble pourtant, à en juger par un acte postérieur de près d'un siècle à celui que nous venons de citer, que la vicomté s'étendait sur toute la portion du comté située à la gauche de la Saône, c'est-à-dire sur le *pagulus Lugdunensis*, ou pays de Dombes. L'acte dont nous voulons parler est une donation du château de Montmerle, faite à l'abbaye de Cluny au XIe siècle, par le vicomte Guy. Nous y reviendrons plus loin.

Si nous ignorons l'étendue de la vicomté, nous sommes certain du moins qu'elle était située sur la rive gauche de la Saône. Il est également certain que le titre de vicomte devint héréditaire au commencement du XIe siècle, s'il ne l'était déjà au Xe. Nous avons plusieurs actes qui, sans le prouver d'une manière positive, le font entrevoir. D'ailleurs la vicomté de Mâcon, appartenant alors aux Le Blanc, comme

Digitized by Google

celle du Velais aux Polignac (1), nous en pouvons conclure par analogie que celle de Lyon était aussi l'apanage d'une famille. Mais de quelle famille ? La réponse à cette question n'est pas facile à faire; si l'on

(1) Je n'ajouterai rien ici à ce que dit dom Vaissette *(Hist. gén. du Languedoc,* t. II, p. 549) sur la famille des Polignac; mais je me crois d'autant plus obligé à parler de celle des Le Blanc qu'elle n'est mentionnée nulle part et qu'elle a de nombreux rapports avec l'histoire du Lyonnais. En effet, la plupart de ses propriétés, et probablement celles qui devaient composer sa vicomté, font aujourd'hui partie de ce pays, qui a absorbé en outre presque la moitié du *pagus Matisconensis,* en s'adjoignant le Beaujolais.

(a) La généalogie imparfaite des Le Blanc, que je vais donner, est composée sur les documents qui m'ont passé sous les yeux; je la fais précéder d'une liste des vicomtes de Mâcon, durant le xe siècle, prise aussi sur les actes que j'ai pu consulter. Ces deux documents se lient essentiellement l'un à l'autre ; peut-être même sont-ils inséparables, si déjà l'hérédité était acquise à ces vicomtes au xe siècle; car alors, ils seraient eux-mêmes en grande partie de la famille des Le Blanc.

Liste des vicomtes de Mâcon dans le xe *siècle.*

Avant 923, Etienne.
En 936 et 943, Mayol.
En 948, Gauthier.

(a) Cet alinéa et les suivants, jusqu'à la fin de la note, semblaient devoir être réservés pour un appendice à la fin du livre. M. Bernard a laissé le témoignage de cette intention par des signets accompagnés des mots : « Voyez l'appendice, » « à l'appendice, » (Ed.)

Digitized by Google

en croit la tradition, c'est la famille connue plus tard sous le nom de Lavieu, qui aurait possédé héréditairement la vicomté de Lyon. Mais son nom même semble donner un démenti à la tradition, car Lavieu est bien loin de la Dombes, où nous avons vu que se trouvait le domaine vicomtal. Toutefois, on peut supposer qu'à la suite des guerres qui eurent lieu

En 948, Guillaume.
En 950, Albéric.
En 958, Hugues.
En 964, Nordoin.
En 964, Gauthier.

Généalogie de la famille des Le Blanc (Albus).

I. Hugues Ier, mentionné dans un acte de 1037, passé par son petit-fils Archimbaud, est peut-être le vicomte que j'ai indiqué sous l'an 958, dans la liste précédente. Il fut père du suivant :

II. Artaud Ier, mentionné de même dans l'acte de 1037, eut entre autres enfants :

III. Archimbaud Ier, qualifié vicomte de Mâcon dans un acte de 1037 (Bib. roy., copie des chartes de Cluny, boîte n° 17), par lequel on apprend qu'étant alors de retour de Jérusalem, il confirma à l'abbaye de Cluny la donation qu'il lui avait faite, avant de partir, de l'église de Saint-Laurent, située au pays de Mâcon, d'une forêt appelée *Plana Cassanea*, et d'un mas au village de Vigosset. Il confirma en outre la donation de la seigneurie de Montmelard, faite par son aïeul Hugues et par son père Artaud.

Archimbaud laissa deux enfants :

Hugues qui suit ;

Digitized by Google

entre l'archevêque et le comte, et qui forcèrent celui-ci à transférer le chef-lieu de son fief à Montbrison, le vicomte, suivant même fortune, quitta les environs de Lyon pour ceux de Montbrison.

C'est une question qui pourrait être facilement

Artaud, surnommé le Blanc (b) *(cognomine Albus)*, qui, vers l'année 1090, et du consentement de son neveu Hugues, fit donation à Saint-Vincent-de-Mâcon de l'église de Saint-Amour (en Mâconnais). L'acte a été imprimé par Severt, dans sa *Chronologie latine des évêques de Mâcon*, p. 116. C'est probablement le même personnage qui figure dans un acte du cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon de la même époque, sous le nom de *Ansaldus* (pour *Artaldus*) *Albus*.

IV. Hugues II est mentionné, ainsi que son frère Artaud et son fils Archimbaud, dans un acte de 1078 environ, —

(b) M. Bernard avait joint ici la note suivante, qui n'est pas de sa main :

« (Extrait de mes notes) Arthaud Le Blanc, vicomte de Mâcon vers l'an 1130 (ou 1030?). Il épousa une fille du seigneur de Mirebel, qui lui apporta en dot le château et la châtellenie de Riotier *(c'est la première... des sires de Beaujeu en Dombes (en 1024)*. Arthaud en céda la moitié à Guichard III, sire de Beaujeu, à cette condition que celui d'entre eux qui voudrait vendre sa part serait tenu d'en donner avis à l'autre, pour l'acheter et la prendre à titre d'engagement. » Tiré d'une note ms. d'un des vieux archivistes de Saône-et-Loire; la partie soulignée est presque inintelligible. P. M. R.

« En 1239, Alix de Vienne, comtesse de Mâcon, et Jean de Brenas, son mari, vendirent leur moitié des château et châtellenie de Riotier, au prix de 16,000 francs, et, depuis ce temps, Riotier est toujours resté dans les mains des archevêques de Lyon. »

Cette note est de la main du savant et regretté P. Martin-Rey, auteur d'un mémoire sur les comtes de Mâcon, couronné par l'Académie de Mâcon; M. Martin-Rey vient de mourir à Villeurbanne, le 24 novembre 1874. (Ed.)

Digitized by Google

résolue, si nous avions quelque bon travail sur la maison de Lavieu; mais malheureusement nous ne possédons rien de semblable. On ignore même le nom patronymique de cette famille. Nous croyons cependant que c'était celui de Ronins qu'on retrouve

comme un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Rigaud (Voyez de La Mure, *Hist. du diocèse de Lyon*, p. 296).

Hugues laissa deux enfants :

Archimbaud, qui aura son article ci-après;

Hugues, rappelé dans la donation de Saint-Amour, faite par son oncle Artaud.

V. Archimbaud II ne nous est connu que par sa mention dans l'acte de 1078, où on le dit fils de Hugues; il laissa trois enfants au moins :

Artaud, qui aura son article ci-après;

Archimbaud, qui donna en alleu à Guichard de Beaujeu, par un acte dont la date n'est pas connue, le château de Chavanisat, avec toutes ses dépendances, et la montagne, avec tout ce qu'il possédait depuis la vallée de Mussy et de Dun jusqu'à la Bussière, Marcilli et Sainte-Marie-du-Bois. Plus tard, voulant faire le voyage de Jérusalem, il céda à Humbert de Beaujeu tout ce qu'il possédait au-delà de la Loire, s'il venait à mourir sans enfants, circonstance qui ne se réalisa pas. Archimbaud eut entre autres enfants un fils, nommé Etienne, qui figure comme témoin dans un acte d'Artaud II. Archimbaud, sa femme et son fils fondèrent l'hôpital d'Aigueperse en Beaujolais, vers l'an 1100.

VI. Artaud II, vicomte de Mâcon, vendit à Guichard de Beaujeu, et par conséquent après l'an 1115, la moitié du château de Riotier en Dombes, suivant un acte rapporté par M. Aubret (*Ms. sur la Dombes*, p. 287), et dans lequel il

Digitized by Google

quelquefois dans les actes du XIIe et du XIIIe siècle. Il paraît, au reste, que ses membres portaient le titre de *palatin* (1).

nomme son beau-frère Boniface de Mirebel. Il fit plusieurs autres ventes à Humbert de Beaujeu. Dans l'acte de l'une d'elles, on voit paraître comme témoin Etienne Le Blanc. Artaud laissa plusieurs enfants :

Artaud, qui aura son article ci-après;

Bernard, cité dans un acte du cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon (n° 626) de l'an 1167, dans lequel il se dit cousin d'Etienne Le Blanc.

VII. Artaud III, vicomte de Mâcon après la mort de son père, qui eut lieu vers le milieu du XIIe siècle, se montra d'abord extraordinairement injuste à l'égard des gens d'église. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, parlant du retour d'Humbert de Beaujeu de la Terre-Sainte, vers l'an 1160, s'exprime ainsi : « Il atterra tellement le vicomte de Mâcon, ce loup qui, le matin, le soir et la nuit ravageait nos terres, qu'il pouvait dire avec Job : Je brisai la mâchoire du méchant et j'arrachai la proie de ses dents. » Artaud s'amenda sur la fin de ses jours. Nous possédons un acte de 1180, dans lequel il reconnaît avoir fait beaucoup de mal à Cluny, et, comme compensation, lui cède entre autres choses la garde de l'abbaye d'Ambierle.

Ici je perds toute trace de cette famille. Peut-être Renaud et Ulric, qui vendirent en 1220 le château de Crozet au comte de Forez, et sont qualifiés de fils du vicomte de Mâcon (voir l'acte); en furent-ils les derniers membres? La situation des biens cédés me le ferait croire.

(1) Voyez de La Mure, *Histoire du diocèse de Lyon*, p. 304.

Digitized by Google

Quant à l'histoire même des vicomtes de Lyon, elle nous est encore plus inconnue. C'est à peine si nous possédons une liste, bien incertaine, de ces fonctionnaires. Nous allons néanmoins la donner ici telle quelle, afin de faciliter des recherches ultérieures, auxquelles d'autres personnes pourraient se livrer.

Après Adémar, que nous avons déjà nommé, nous trouvons un Arnulphe qui assista au plaid tenu par le comte Girard à Riotier en 970, et dans lequel une dame Ailmodis fit donation de quelques terres à Cluny. Peut-être la présence d'Arnulphe fut-elle jugée nécessaire à cause de la situation de plusieurs de ces terres, qui, se trouvant sur la rive gauche de la Saône, et dans les paroisses de Juifs, d'Ars, etc., pouvaient faire partie de la vicomté, aussi bien que Riotier.

Après Arnulphe, nous ne retrouvons plus rien jusqu'à l'an 1020 environ, si ce n'est une mention assez vague des obituaires de l'église de Lyon, dans lesquels, suivant Le Laboureur (1), on voyait le nom de deux vicomtes: Artaud, mort le 25 mars, et Erulphe, mort le 15 novembre. Nous les placerons approximativement, le premier vers l'an 980, le second vers l'an 1000, en attendant que quelque nouveau renseignement nous permette de leur assigner leur véritable place. Nous ne serions cependant

(1) *Mazures de l'île Barbe*, t. 1, p. 106 (A. B.). — Voir C. Guigue : *Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, p. 28 et 156. (Ed.)

Digitized by Google

pas surpris qu'on découvrît un jour qu'Artaud est un des membres de la famille Le Blanc (1), et qu'Erulphe est le même personnage qu'Erulphe, vicomte de Vienne vers l'an 863.

Sous Giraud, nous trouvons un Guy *senior*, qui approuve la donation de l'église d'Arnas, faite à l'abbaye de Savigny, par Hugues et Bernard, fils de Frédelan. Cet acte prouve que le Beaujolais n'était pas formé au commencement du XIe siècle, ou du moins ne s'avançait pas encore dans le Lyonnais. En effet, il est signé par Giraud, qui non seulement loua, mais en outre confirma la donation (2). Cette circonstance n'empêcha pas les parents du donateur de soulever mille obstacles à l'accomplissement de la donation. Le différend ne fut terminé qu'en 1033, par l'arbitrage des archevêques de Lyon et de Vienne, de l'évêque de Grenoble (Mallenus), et du vicomte Guy, que nous appellerons Guy Ier.

Les archives de Cluny nous ont aussi fourni un acte de ce vicomte; c'est une donation qu'il fit à l'abbé Odillon, pour le salut de son âme, de celle de son père Bérard et de sa mère Blismode, de sa femme Euphémie, de son frère Guichard et de tous ses parents. Cette donation consistait en deux héritages, l'un à Reneins, en Lyonnais (Saint-Georges de Reneins), joignant la rivière de Saône d'orient, la

(1) Voyez la note 1 de la page 312.
(2) Voyez aux preuves, pièce n° 56.

Digitized by Google

terre de Saint-Martin (de l'abbaye de Savigny, à laquelle nous venons de voir qu'on avait donné l'église d'Arnas) de midi, le grand chemin (la route de Bourgogne) d'occident, et la Vausonne du nord; et l'autre à la Celle Neuve (ou Maison Neuve), en Mâconnais, provenant d'Aldon et d'Arnulphe son fils, qui l'avaient cédé à Nordoin, vicomte (de Mâcon (1)) et à Euphémie, sa fille, femme de Guy. On voit par là que les familles vicomtales s'alliaient entre elles. C'est sans doute par une alliance de ce genre que les Le Blanc, vicomtes de Mâcon, avaient acquis le château de Riotier, qu'ils cédérent, au XIIe siècle, aux seigneurs de Beaujeu.

Guy Ier eut pour successeur, vers 1034, un autre Guy, probablement son fils, dont nous avons déjà parlé, et que nous appellerons Guy II. Ce seigneur, marié à une dame Ermessinde, donna à l'abbaye de Cluny le château de Montmerle, qui lui appartenait « de droit héréditaire, » un manse à Liver, et toutes les condamines qu'il possédait à Renens (Saint-Georges de Reneins) (2). L'acte est signé par Hugues et Théodebalde, comtes (3). Nous ne nous expliquons guère l'intervention de ces deux seigneurs que pour un motif de parenté. Au reste, il paraît que la

(1) Vers le milieu du xe siècle; voyez la note 1 de la page 313.

(2) Il y aurait peut-être un rapprochement à faire entre ce mot de Reneins, en latin *Renincum*, et celui de Ronin, que de La Mure attribue aux Lavieu. Voyez ci-dessus, page 315.

(3) De Châlons, de 1034 à 1039?

Digitized by Google

donation, du moins en ce qui concerne Montmerle, éprouva de l'opposition, car ce château était encore possédé en 1096 par Achard de Montmerle, mort à la première croisade, des mains duquel il passa sans doute à la famille L'Enchaîné, qui le céda à Guichard de Beaujeu au commencement du XIIe siècle.

Après Guy II, nous mentionnerons un autre Guy que de La Mure (1) dit positivement de la famille de Lavieu, et auquel, selon lui, Girard II donna en mariage sa fille Rotulphe. Nous n'avons, il faut l'avouer, aucun renseignement sur ce personnage, avec lequel de La Mure confond, du reste, Guy Ier et Guy II. Mais l'époque à laquelle vivait ce dernier, et le nom de sa femme, que nous avons trouvé dans les chartes, repoussent cette assimilation, à moins toutefois que Guy II ait épousé Rotulphe en secondes noces.

Le même auteur fait succéder à Guy III un vicomte Archimbaud, mentionné dans l'obituaire d'Ambierle. Mais ce personnage n'est peut-être pas autre qu'Archimbaud, vicomte de Mâcon, de la famille des Le Blanc, à laquelle appartenait encore Ambierle en 1180 (2).

Nous terminerons enfin par Gauceran de Lavieu, sur lequel, dit-on, fut confisquée la *vicomté*, dans

(1) Manuscrit de la bibliothèque de Montbrison.
(2) Voyez aux preuves, pièce n° 119.

Digitized by Google

les circonstances que nous allons raconter. Au reste, l'existence de ce dernier est incontestable. Nous avons même une charte antérieure à 1106, où il agit comme lieutenant du comte, sans prendre aucun titre; c'est un acte de donation des églises d'Affoux et de Longes-Saignes, faite à l'abbaye de Savigny, par un certain Willelme, et approuvée par Gauceran, en ces termes : « Hoc etiam laudavit Gauseranus de Laviaco, et hanc cartam firmari jussit et scribi (1). »

Suivant la tradition, ce seigneur avait pour épouse une dame d'une grande beauté. Le comte Guillaume IV en étant devenu amoureux, lui fit plusieurs déclarations qu'elle repoussa. Un jour que le vicomte était absent, notre jeune seigneur vint voir la vicomtesse et renouvela ses instances, mais il éprouva de nouveaux refus. Irrité peut-être de cette résistance et se confiant à son rang, il osa arracher par la violence ce qu'on refusait à ses prières. A son retour, le vicomte apprend de sa femme éperdue ce qui s'était passé. Il se résout aussitôt à laver son déshonneur dans le sang du coupable, et se rend pour cela au château. Les devoirs de sa charge lui donnant accès à toute heure auprès du comte, on le laisse parvenir sans défiance dans la chambre de ce dernier. Là, le trouvant endormi, il le poignarde dans son lit et se retire sans rien dire à personne.

(1) Voyez aux preuves, pièce n° 99.

Digitized by Google

Mais quelques serviteurs ayant eu occasion d'entrer dans la chambre du comte, découvrirent le crime. Aussitôt l'alarme est donnée. On court après le meurtrier; il est atteint et tué près de la grande porte du château, sur une place qui porte encore le nom de *la Barrière*. Suivant une autre version, le vicomte parvint à s'échapper, grâce à la vitesse d'un cheval qu'il avait fait tenir tout prêt sur cette même place. Mais l'une et l'autre s'accordent à dire que la vicomté fut confisquée. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne retrouvons plus aucune trace de cette institution, et que le château de Lavieu, qui conserve encore le titre de vicomté dans les terriers anciens, fit dès lors partie du domaine des comtes, et n'eut plus que le rang de simple châtellenie.

Quant au comté, il passa à une autre race, la première s'étant éteinte avec Guillaume IV. Plusieurs auteurs ont écrit que les armes de cette première race des comtes de Lyon étaient *d'or au lion de sable armé et langué de gueules;* mais en eut-elle réellement ? Il est permis d'en douter, puisqu'elle était éteinte avant que la mode des armoiries fut généralement adoptée, du moins comme signalement de race. Ne sont-ce pas là des armes posthumes, comme on en a tant fabriqué ? Nous serions d'autant plus porté à le croire, qu'elles ne se trouvent pas dans la salle de la Diana (1), à Montbrison, où Jean Ier,

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *la Diana*, par l'abbé Renon, vicaire de

Digitized by Google

comte de Forez, fit peindre vers l'an 1300 les écus de toutes les familles avec lesquelles la sienne s'était alliée. Ce seigneur aurait-il oublié la première et la plus importante de toutes ses alliances ? Cette supposition n'est pas admissible. D'ailleurs ces armes ont été omises sur un monument encore plus ancien que la Diana; nous voulons parler du tombeau d'Arthaud II, où, suivant Paradin, on ne voyait que les « écussons des armoiries de Forez et de Beaujolais (1) ». C'était bien le cas ou jamais cependant de donner l'écu des comtes de Lyon, s'il en eût existé un.

De ce qui précède, nous concluons que les armes au Lyon, omises avec intention sans doute, dans l'article qui a été consacré aux comtes de Lyon, dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne* (2), sont une invention, non pas du XIIIe, ni du XIVe siècle, mais bien du XVe ou du XVIe, et qu'elles ont pour unique fondement le nom de l'ancienne colonie romaine corrompu. Il est au moins certain que c'est à cette circonstance seule qu'on doit attribuer la présence du roi des animaux dans les armes de la ville de Lyon, lorsque les bourgeois se révoltèrent contre l'archevêque, au XIIe siècle.

l'église Notre-Dame de Montbrison, in plano, 1844. C'est la reproduction de tous les écussons qui se trouvent dans la salle de ce nom, existante au cloître de l'église Notre-Dame de Montbrison.

(1) Voyez ci-devant, page 281.

(2) Tome VI, page 736.

Digitized by Google

Pour résumer d'une manière bien claire ce que nous avons dit dans les chapitres précédents, relativement aux comtes de la première période féodale, nous allons en donner ici un arbre généalogique, faisant connaître exactement leur filiation, et donnant de plus l'indication des vicomtes contemporains et connus.

LISTE DES COMTES DE LA PREMIÈRE RACE

ET DE LEURS VICOMTES.

I Guillaume Ier, comte en 921-924.	
II Guillaume II, fils du précédent, comte, 944.	Adémar, vicomte en 944.
Artaud Ier, frère du précédent, comte de 945 à 960.	
III Giraud Ier, fils du précédent, comte de 960 à 970.	Arnulphe, vicomte en 970.
IV Umfred, fils du précédent, comte de 970 à 980.	Artaud, vicomte en 980.
Artaud II, frère du précédent, comte de 980 à 1010.	Erulphe, vicomte en l'an 1000.
Ponce de Gévaudan, mari de Théodeberge, veuve d'Artaud II, porte pendant quelque temps le titre de comte de Forez.	
V Artaud III, fils d'Artaud II, comte de 1011 à 1017.	Guy Ier, vicomte en 1015.

Digitized by Google

GIRARD II, frère du précédent, comte de 1017 à 1049.	Guy II, vicomte en 1035.
VI ARTAUD IV, fils du précédent, comte de Forez de 1050 à 1078.	Guy III, vicomte en 1060.
VII GUILLAUME III, fils du précédent, comte de Forez de 1079 à 1097. (On l'appelle aussi Gillin et Widelin.	Archimbaud, vicomte en 1080.
VIII GUILLAUME IV, fils du précédent, comte de Forez jusqu'en 1107.	Gauceran, vicomte en 1107.
EUSTACHE, frère du précédent, mort quelques années après lui.	

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I

Armorial historique *de Bresse*, *Bugey*, *Dombes*, *pays de Gex*, *Valromey et Franc-Lyonnais*, *d'après les travaux de Guichenon*, *d'Hozier*, *Aubret*, *d'Assier*, *Steyer*, *Baux*, *Guigue*, *Albrier*, *Arcelin*, *les archives et les manuscrits*, *etc... avec les remarques de Ph. Collet*, *par* Edmond Révérend du Mesnil. *(1re partie, de A à G)*, *1 vol. in-4° de XII*, *324 pages*, *contenant 296 blasons gravés dans le texte. Lyon*, *imprimerie d'Aimé Vingtrinier*, *rue de la Belle-Cordière*, *14. M DCCC LXXIII.*

Voici un livre qui sera le bienvenu des bibliophiles, car il comble une lacune regrettable dans la collection déjà importante des armoriaux de province.

« *Dans le cours de nos études archéologiques sur* « *le département*, *et en composant quelques modestes* « *biographies*, nous dit M. Révérend du Mesnil au

Digitized by Google

« début de son introduction, *nous avons eu besoin* « *d'un* armorial de l'Ain : *n'en trouvant pas, nous* « *l'avons fait.* » — C'est là un service réel rendu à tous les hommes qui s'intéressent aux choses du passé. Hâtons-nous de dire que l'*Armorial de Bresse*, *Bugey*, etc., n'a et ne saurait avoir aucune parenté avec ces ouvrages de pure fantaisie qui ont vu le jour à Paris depuis quelques années, à la faveur de la manie toujours croissante des usurpations nobiliaires. C'est avant tout une œuvre d'érudition et de conscience. Sans doute on peut y signaler des erreurs et des omissions, mais nous affirmons qu'on n'y relèvera ni une de ces flatteries qui se vendent, ni une de ces calomnies à l'aide desquelles on espère faire un peu de scandale. L'auteur a su rester strictement dans son rôle d'historien : ce n'est certes pas nous qui l'en blâmerons !

D'ailleurs M. Révérend du Mesnil n'est pas un inconnu : depuis plusieurs années, il s'est fait connaître par des publications dans lesquelles le savoir de l'archéologue et de l'érudit est constamment rehaussé par le talent de l'écrivain. C'est à ces premiers essais qu'il dut la distinction flatteuse d'être admis au sein de la *Société littéraire de Lyon* et agrégé à d'autres académies provinciales.

Ainsi préparé par de longs travaux, M. Révérend du Mesnil put aborder sans crainte son sujet, et aidé des conseils précieux des savants les plus autorisés du département de l'Ain, il ne tarda pas à mener à bonne

Digitized by Google

fin une entreprise qui eût effrayé tout autre que ce courageux investigateur. Doué d'une prodigieuse facilité pour le travail, il sut admirablement tirer parti de toutes les sources d'informations qui s'offrirent à lui : il glana dans les campagnes, éplucha une à une toutes les pièces des diverses archives, fouilla dans les grandes bibliothèques de Paris et de Lyon et dans les collections particulières, ne recula pas devant le voyage de Montpellier pour explorer les manuscrits de Guichenon, et enfin fit appel à tous les hommes versés dans la science du blason et initiés aux secrets des généalogies. Citer les noms de MM. Albrier, Arcelin, Baux, Guigue, Steyert, de Valous, etc, — c'est dire assez le prix qu'il faut attacher à toutes ces communications.

Ce n'est pas un des moindres mérites du livre de M. Révérend du Mesnil que de contenir à la suite de l'énonciation de chaque armoirie une courte notice généalogique ou biographique et une liste des fiefs possédés avec quelques indications précises permettant de reconnaître la qualité et le rang des familles. On trouve donc tout à la fois dans ce volume un armorial complet et l'esquisse d'un nobiliaire.

Laissant aux membres de la Société d'émulation de l'Ain le soin de juger l'œuvre de leur collègue au point de vue bressan, ce à quoi nous ne saurions prétendre, nous bornerons notre tâche à faire ressortir aux yeux de nos lecteurs l'intérêt tout forézien qui s'y rattache. On sait que plusieurs grandes maisons féodales

Digitized by Google

de notre région eurent des possessions dans les petites provinces qui concoururent à former le département de l'Ain. De même on retrouve parmi les possesseurs de fiefs en Forez un certain nombre de gentilshommes de Bresse, Bugey, etc. Enfin, à une époque plus voisine de la nôtre, le parlement de Dombes, par l'appât des priviléges attachés à ses charges, créa de nouveaux rapports entre les deux provinces. M. Révérend du Mesnil n'oublie aucun de ces souvenirs qui le rapprochent, pour ainsi dire, de ses amis du Forez.

La première partie de l'*Armorial de Bresse* contient les noms de 39 familles, appartenant ou ayant appartenu à des titres divers à l'ancien Forez ou au département de la Loire. Nous en donnons la liste : *d'Albon, Andrault de Langeron, d'Anthoine, d'Apchon-Saint-Germain, d'Arcy de La Farge, d'Assier, Athiaud, Austrein, Basset, du Bessey de Contenson, Bissuel de Saint-Victor, de Boissieu, Bollioud, Boulard de Gatellier, Boyer de Sugny, Buynand, Caquet d'Avaize, Caze, Challaye, de Chalmazel, Chamboduc de Magnieu de Saint-Pulgent, Chappet de Vangel, Le Clerc de La Verpillière, Cozon, de Cremeaux, du Crozet, de Damas, Dareste, de Drée, Duprat de Chassagny, de Finance, Flachère, de La Forge, de Foudras, Frotton de La Sablière, Gayand, Gayot, Genevrier, des Gouttes de la Salle.*

Nous avons dit que l'œuvre de M. Révérend du

Digitized by Google

Mesnil était sérieuse et recommandable, mais qu'elle n'était pas exempte d'erreurs et d'omissions. Laissons ces dernières, car il faudrait trop de temps pour les rechercher; mais qu'il nous soit permis de rectifier en passant deux ou trois erreurs, non sans importance, mais fort pardonnables puisqu'elles portent sur des familles foréziennes, et que nous ne devons pas oublier que le champ proprement dit des recherches de l'auteur n'embrasse que la Bresse, le Bugey, la Dombes, le pays de Gex, le Valromey et le Franc-Lyonnais.

A l'article : *Athiaud* (p. 47), on lit ces mots : « N. Athiaud de Montchanin, seigneur de Chamarande, était conseiller au parlement de Dombes en 1543. » Cette courte citation renferme deux erreurs : d'abord le surnom de « de Montchanin » est ici fort mal appliqué, puisqu'il ne fut adopté par les Athiaud — et encore par une branche de cette famille à laquelle le conseiller de 1543 était étranger, — qu'après le 25 mars 1672, en suite du testament de Charles de Montchanin, seigneur de Charnay, Montchervet, etc... en vertu duquel l'héritier, Louis Athiaud (autre conseiller au parlement de Dombes, oublié par M. Révérend du Mesnil) était tenu de joindre à son nom patronymique celui du testateur, son oncle maternel. — L'autre consiste dans la fausse attribution du titre de *seigneur de Chamarande*. Ce fief, dont l'historique est, au reste, parfaitement connu, n'a jamais appartenu à la branche des Athiaud de Lyon; il avait été apporté à Benoît Athiaud, frère du conseiller cité par M. du

Digitized by Google

Mesnil, par Claudine de Terrière, sa femme, et passa peu après, par le mariage de leur fille unique, dans la maison d'Ornaison, qui en prit le nom.

M. Révérend du Mesnil, en adoptant l'opinion de d'Assier de Valenches *(Mémorial de Dombes)* sur le blason des Flachère (p. 261), croit devoir faire certaines réserves. Il eût pu faire mieux que cela en restituant dans son *Armorial* les véritables armoiries de cette famille d'après le manuscrit de d'Hozier, généralité de Lyon, où Camille Flachère, conseiller du Roi au bailliage de Montbrison, aïeul du conseiller en Dombes, avait fait enregistrer ses armes : *D'azur à un lion d'or et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Terminons cette critique par une dernière remarque : les armes attribuées à Damien de La Forge (c'est bien La Forge et non pas La Farge), receveur au grenier à sel de Lyon (p. 267), sont évidemment fausses. Ce personnage appartenant de la manière la plus certaine à une très-ancienne famille bourgeoise de la châtellenie de Donzy en Forez, portait : *D'or à une hure de sanglier arrachée et contournée de sable, défendue d'argent; au chef de gueules chargé de trois roses d'argent.* — D'Hozier en fait encore foi, ainsi qu'une gravure de 1697 représentant Pierre-Grégoire de La Forge, 31e général de l'ordre de la Sainte-Trinité, au bas de laquelle les armes de la famille de La Forge sont entourées d'une bordure d'azur semée de fleurs de lys d'or qui est celle de l'*ordre.*

Digitized by Google

Il est à peine besoin de dire que ces petites imperfections, inévitables dans un travail qui embrasse un sujet aussi vaste, n'infirment en rien les éloges décernés par la presse au savant auteur de l'Armorial de Bresse. Pour notre compte, nous nous associons pleinement à ces éloges que nous croyons mérités.

Nous n'avons encore rien dit du mérite typographique de l'ouvrage : il sort des presses de M. Aimé Vingtrinier, l'habile imprimeur lyonnais, qui, on le conçoit, a mis tous ses soins à une publication à laquelle les nombreux blasons intercalés dans le texte, et exécutés par un artiste de talent, ajoutent encore un nouveau lustre.

En résumé, l'œuvre de M. Révérend du Mesnil est digne de figurer dans toutes les bibliothèques à côté des armoriaux estimés de MM. Steyert, Comte de Soultrait, Bouillet et de Rivoire de la Bâtie.

Un souhait en finissant: puisse l'auteur, répondant à la légitime impatience de ses souscripteurs, ne pas tarder à faire paraître la dernière partie de son Armorial! (1)

Dr Octave de VIRY.

(1) Notre souhait vient d'être rendu inutile par la récente apparition du deuxième et dernier volume de l'*Armorial de Bresse*, contenant de A à Z. Il ne nous est pas possible d'en rendre compte dans ce numéro, mais nous croyons devoir signaler aux lecteurs foréziens les noms qui, dans la seconde partie de l'ouvrage de M. du Mesnil, intéressent plus spécialement notre province. Ce sont ceux des familles : *de la Guiche*, *d'Harcourt*, *Honorati*, *Hué de la Blanche*, *Jullien-Chomat*, *Jullien du Vivier*, *de Jussieu*, *de Lévis*, *de La Liègue*, *de Loras*, *du Maine du Bourg*,

Digitized by Google

II

Répertoire héraldique ou Armorial général du Forez, *dressé d'après les monuments, suivi de la description des blasons de la Diana, etc., par* L.-P. Gras, *correspondant de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Clermont, etc., secrétaire de la Diana.* 1 vol. in-8°, papier fort, teinté, XX, 330 pages, enrichi de 4 planches gravées. Saint-Etienne, librairie Chevalier, 4, rue Gérentet. 1874.

Lorsque parut, en 1860, l'*Armorial général* du Lyonnais, Forez, Beaujolais, on put croire que cette publication, si justement estimée, répondait à tous les besoins et que, désormais, les chercheurs de notre région n'avaient plus rien à tenter dans la voie des découvertes héraldiques. Cependant M. A. Steyert, avec la modestie qui caractérise le véritable savant, reconnut aussitôt que son livre, si parfait aux yeux du public, contenait, outre quelques erreurs, une assez grande quantité de lacunes ou d'omissions, les

Mathon de Fogères et de la Cour, Mayol de Lupé, de Meaux, Moissonnier, Michon de Chenavel, Mitte de Chevrières, Montaigne de Poncins, de Montaigny, Morin des Grivets, de Muzy, Nolhac, Noyel de Sermézy, d'Ornaison, Palerne, Payre, du Peloux, Perdrigeon, Perrenaud, de Phelines, Philibert, Pic, Populus, Pupil de Sablon, du Puy, Rambaud, Ramey de Sugny, de Rivoire, de Rochetaillée, de la Rochette, de Rostaing (Rosetain), de Sainte-Colombe, de Saint-Priest, du Saix, de Sarron, du Sauzey, Severt, de Talaru, Tardy de la Carrière, de Thélis, de Thy de Milly, du Treyve, de Tricaud, d'Urfé, de Valence-Minardière, du Verdier, Verne de Bachelard, de Vichy, Vincent de Saint-Bonnet, Vincent de Montarchier, Voiret.

Digitized by Google

unes et les autres faciles à expliquer par la vaste étendue du sujet qu'il n'avait pas craint d'embrasser. Il annonçait, en même temps, un supplément auquel il n'a cessé de travailler tout en donnant la plus grande partie de son temps à d'autres ouvrages.

Mais pendant que le savant lyonnais songeait ainsi à compléter son *armorial*, un jeune érudit, déjà connu par quelques essais littéraires, et surtout par son goût pour les études généalogiques en faveur desquelles un véritable réveil venait de se produire, avait conçu le plan d'un *répertoire héraldique* pour la province du Forez. C'était reprendre, en la restreignant au point de vue géographique, l'œuvre de M. Steyert, et nul plus que M. L.-P. Gras n'était capable de mener à bien une pareille entreprise.

Nous n'avons pas à faire connaître M. Gras à nos lecteurs. Les travaux auxquels il a attaché son nom mettent suffisamment en relief son savoir d'archéologue et d'historien, son érudition en matière de blason et de généalogies, et son amour passionné pour tout ce qui touche aux vieux souvenirs du Forez, sa patrie par le cœur encore plus que par le sang. Et d'ailleurs, que pourrions-nous ajouter à l'éloge que vient de faire de lui un de nos associés les plus distingués ?

Disons cependant que les circonstances ne tardèrent pas à servir ses projets de la façon la plus heureuse. Il devenait secrétaire-archiviste de la *Société historique et archéologique du Forez*, et cette nouvelle

Digitized by Google

position, si parfaitement en harmonie avec ses goûts et ses aptitudes, le mettait à même de faire tourner au profit de ses études favorites la haute influence du fondateur de cette Société. Bibliothèques publiques, archives de l'Etat et des communes, collections particulières, tout fut d'un accès facile pour l'infatigable *fureteur*. Le milieu dans lequel se trouvait M. Gras était exceptionnellement favorable : comment, en effet, ne pas être constamment ramené à l'idée de son *armorial* par la vue de cette riche voûte de la *Diana* ornée d'écussons et d'emblêmes héraldiques?

Avec une organisation spéciale comme celle dont il était doué, et au milieu de tous les trésors amassés autour de lui, M. Gras eût pu, comme tant d'autres, faire un livre en quelques mois; mais il préféra mûrir à fond son sujet et ne mit pas moins de dix années à compléter son manuscrit. Il en revoyait les premières épreuves lorsque la mort vint l'enlever à la science et à ses nombreux amis.

Toutefois, son œuvre ne devait pas rester inachevée. M. Vachez, que son amitié pour l'auteur et plus encore son mérite personnel, désignaient au choix de la famille du défunt, fut chargé de diriger la publication de l'*Armorial général du Forez*, et nous devons reconnaître qu'il s'en est acquitté avec le zèle, le dévouement et l'intelligence que tous attendaient de lui. Sa tâche était ingrate autant que modeste : c'est un motif de plus pour nous de lui savoir gré

Digitized by Google

de ses efforts pour faire disparaître de l'œuvre posthume de Gras ces mille petites imperfections dans les détails qu'un auteur laisse trop souvent pour la dernière heure.

Rien ne manque à la richesse du livre: le papier, les caractères, les planches, tout est d'un goût pur et exquis, qui fait honneur à la fois à l'éditeur et à l'imprimeur lyonnais Mougin-Rusand. Voici pour la partie matérielle; quant à l'ouvrage lui-même, essayons d'abord d'en apprécier le plan.

Dans sa préface, l'auteur va nous le faire connaître: « Il ne s'agit pas, dit M. Gras, d'une publication ayant pour objet de satisfaire de vaniteuses prétentions..... Pas davantage d'un livre de curiosité..... » Et plus loin: « Nous avons voulu dresser un indicateur, établi autant que possible sur des preuves matérielles, s'adressant moins aux curieux qu'aux érudits, ou pour mieux dire aux travailleurs qui s'occupent de l'histoire locale. L'art héraldique est un auxiliaire indispensable pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie monumentale. A chaque pas on rencontre dans les maisons particulières, les châteaux, les églises, des blasons sculptés, qui, à défaut d'indications plus précises, équivalent par leur forme et leurs figures, à des dates et à des noms. »

C'est bien là, en effet, présenter sous son véritable jour l'utilité actuelle de la science du blason, et, comme pour la faire mieux toucher du doigt, M. Gras cite plusieurs exemples de faits historiques

Digitized by Google

plus ou moins importants, dévoilés par des monuments héraldiques, exemples tous empruntés à notre province, ce qui leur donne un intérêt tout particulier.

On ne peut passer sous silence l'introduction. Elle contient un savant aperçu sur l'origine et l'usage des armoiries, sur les ordonnances qui en réglèrent le port, sur la forme et les ornements des écussons aux différentes époques, enfin un index bibliographique ou liste des sources auxquelles l'auteur a puisé. On le conçoit, ces divers sujets ne sont qu'effleurés, mais ils le sont de main de maître et à un point de vue local qui en double le mérite à nos yeux. M. Gras a eu l'excellente idée de faire connaître à ses lecteurs par une assez longue citation l'esprit tout fiscal de l'ordonnance de 1696 concernant les armoiries, ordonnance qui a donné lieu à cette vaste compilation de blasons comprenant ceux des villes, bourgs, communautés, corporations, familles nobles et bourgeoises, qui est connue sous le nom d'*Armorial général de France* (1). Ce travail, plutôt fait pour le Trésor que pour la science, est l'œuvre collective de commissaires totalement étrangers aux règles du blason et à la connaissance des familles; et on doit regretter que d'Hozier, qui lui a prêté l'autorité de son nom, n'ait pas présidé d'une façon réelle à sa confection. Notre auteur aurait pu citer

(1) Mss. de la Bibliothèque Nationale, rue de Richelieu, à Paris.

Digitized by Google

une dernière tentative de l'autorité faite dans le but de soumettre toutes les armoiries à un contrôle officiel : nous voulons parler de l'ordonnance Royale du 29 juillet 1700, par laquelle on créait de nouveaux commissaires pour l'enregistrement des armoiries. Mais déjà les temps étaient changés, la fantaisie régnait en maîtresse dans le domaine du blason, et le Parlement, par un arrêt rendu le 22 août de la même année, porta défenses d'exécuter ladite ordonnance *comme contraire aux lois, maximes et usages du Royaume.*

Un recueil d'armoiries ne prête pas facilement à l'analyse, à moins d'en embrasser successivement tous les détails, on doit se contenter d'en prendre une vue d'ensemble : c'est ce que nous ferons. — Comme résultat brut, disons que le *Répertoire héraldique du Forez* contient 1692 articles, sur lesquels un assez grand nombre sont inédits. On sait avec quel soin et après quelles patientes recherches l'Armorial général du Lyonnais, Forez, Beaujolais a été composé ; eh bien ! malgré cela, celui de M. Gras compte plus de 580 noms en regard desquels le savant lyonnais n'avait pas eu de blasons à inscrire. — On voit par là l'étendue des recherches auxquelles il a fallu se livrer pour arriver à réunir une collection aussi considérable de blasons foréziens. Explorateur intelligent et tenace, M. Gras n'a rien laissé à fouiller, ni le château, ni l'église du village, ni l'étude du tabellion, ni le galetas, ni la boutique

Digitized by Google

de l'épicier où la ménagère impitoyable fait passer les poudreuses archives de la famille par un amour exagéré de l'ordre et de la propreté. Il a retourné dans tous les sens les armoriaux imprimés et manuscrits, relevé les sceaux plus ou moins brisés de nos vieilles chartes, et enfin arraché au chiffonnier des monceaux de paperasses du milieu desquelles il tirait parfois — *rari nantes* — une ou deux empreintes de cachets inconnus apposés à des lettres dont la signature lui livrait le secret. Les sceaux du moyen âge et les cachets des XVIIe et XVIIIe siècle, tels sont les documents qui ont fourni le plus de blasons inédits à M. Gras. L'épigraphie héraldique a été ainsi pour l'auteur une mine féconde d'utiles renseignements.

Est-ce à dire qu'entouré de tous ces précieux matériaux, éclairé par sa connaissance profonde de l'histoire généalogique du Forez, M. Gras a été assez heureux pour faire un ouvrage exempt de toutes sortes d'imperfections? — Nous ne le pensons pas. Sans parler d'une assez grande quantité de noms propres de personnes et de lieux qui sont tronqués d'une façon regrettable, de quelques transpositions dans le texte qui dérangent l'ordre alphabétique, on trouverait aisément à relever dans l'*Armorial général du Forez* des erreurs et des lacunes. Nous ne nous arrêterons pas à le faire, sachant que M. Vachez se propose de publier un supplément pour lequel nous devons réserver les critiques qui auraient trouvé leur place ici.

Digitized by Google

Le *Répertoire héraldique* se termine par une savante description des blasons de la voûte et de la frise de la *Diana*, dont M. Gras fut un des premiers, après M. l'abbé Renon, à déchiffrer et à relever les blasons. Vient ensuite un chapitre spécial pour les armoiries recueillies dans le Forez, mais dont les possesseurs sont inconnus. Excellente innovation, qui aura certainement pour effet d'amener de nouvelles découvertes !

Enfin, suivant l'exemple donné par MM. Bouillet et de Soultrait, l'auteur a voulu faire suivre son armorial d'un dictionnaire alphabétique destiné à simplifier les recherches et à éviter des tâtonnements pour arriver à la détermination d'un blason inconnu.

Tout cela contribue à faire de l'*Armorial général* de M. Gras un des livres les plus précieux et les plus indispensables de la bibliothèque foréziennne. Et comme, de l'aveu de l'auteur, cet ouvrage ne comprend qu'une partie de la table d'un travail considérable entrepris depuis de longues années sur les généalogies foréziennes, il faut espérer que l'œuvre de Gras nous sera donnée tout entière et que rien ne sera perdu de ses laborieuses et savantes recherches.

Dr Octave De VIRY.

Digitized by Google

III

Monographie de la Diana, par M. Henry Gonnard
Conservateur général du Palais des Arts
à Saint-Étienne

Notre bulletin bibliographique de l'année dernière annonçait l'apparition prochaine de ce livre dont les dernières feuilles s'impriment en ce moment.

L'ouvrage formera un volume in-4°, imprimé en caractères anciens, sur beau papier vergé, teinté, et ne sera tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires.

Ce qui donne surtout à cette publication une valeur et un intérêt exceptionnels, c'est que l'auteur ne s'est pas contenté de graver lui-même, dans une suite de trente-sept planches, tous les dessins qu'il avait exécutés en fac-simile d'après les peintures qui décorent la voûte de la Diana; il a, en outre, composé spécialement pour son livre une suite de bandeaux, lettres ornées, culs-de-lampe et fleurons d'une rare élégance, qu'il a dessinés sur bois avec le plus grand soin, et dont la gravure a été confiée au burin intelligent de M. Magdelin, l'habile graveur lyonnais.

Dans quelques jours nous pourrons voir et admirer ce splendide volume, sorti des presses de l'imprimerie

Digitized by Google

Savigné, de Vienne, qui viendra couronner dignement l'œuvre de restauration de notre belle salle héraldique.

IV

Histoire des couvents de Montbrison avant 1793, par Auguste Broutin. 1er volume St-Etienne, imp. Montagny, 1874, in-8°

Le Forez doit déjà à M. Broutin trois intéressants volumes : *Notice historique sur l'hôpital de Feurs*, 1858 ; *Histoire de la ville de Feurs et de ses environs*, 1867 ; et *Notice historique sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces et les Ermites de Val-Jésus*, 1871.

Ce laborieux écrivain nous donne maintenant l'*Histoire des couvents de Montbrison avant 1793*.

Le premier volume vient de paraître, et le second est sous presse. Ce travail important est le fruit de trois années de recherches aux archives de la Loire, où ont été recueillis les titres de ces couvents.

Le volume publié comprend les prieurés de Savi-

Digitized by Google

gnieu et de Saint-Eloy, les couvents des Cordeliers, des Recollets, des Capucins et des Sainte-Claire. Le second comprendra les Oratoriens, les Ursulines et les Visitandines, près de cinq cents notes biographiques, et une table des noms de lieux et de personnes cités dans l'ouvrage entier.

L'histoire des couvents de Montbrison tient plus que ne promet son titre; embrassant plus de huit siècles (930-1793), elle jette de nouvelles lumières sur l'origine et le développement de la ville de Montbrison, et sur les familles foréziennes qui ont fondé ou protégé ses maisons religieuses.

Les recherches consciencieuses ainsi faites sur les titres originaux, amènent toujours des découvertes précieuses pour l'histoire locale. Ainsi M. Broutin a trouvé dans les archives des Cordeliers la mention précise de la reprise de Montbrison par les protestants, après leur première occupation, du 14 juillet au 7 septembre 1562, seule signalée par les historiens (p. 231). Il a complété le texte de la charte importante de clôture de la ville de Montbrison, par Marie de Berry (23 septembre 1428), en rétablissant, d'après un *vidimus* authentique de 1677, communiqué par M. J. Delaroa, deux longs passages omis dans les manuscrits du chanoine de La Mure, et inédits jusqu'à ce jour (p. 123).

Le volume que nous annonçons est orné de la reproduction de plusieurs sceaux anciens et curieux, et de deux belles pierres tumulaires du couvent des

Digitized by Google

Cordeliers, retrouvées par M. H. Gonnard, et supérieurement dessinées par son habile et fidèle burin.

En continuant de publier ses savants travaux, M. Broutin rend d'incontestables services à l'histoire de notre province.

Digitized by Google

UN MOT SUR LA BATIE

DEPUIS la publication du premier volume de notre recueil, une ruine à jamais regrettable est venue attrister les Foréziens et les amis de l'art. La chapelle de la Bâtie, ce merveilleux chef-d'œuvre que le temps et les révolutions avaient respecté, vient de disparaître, dispersée en lambeaux par la main des hommes. Elle n'a pu être sauvée ni par une législation inefficace à protéger nos monuments historiques, ni par des efforts dévoués mais impuissants.

Le château de la Bâtie et le *Sacellum mirabile* qu'il contenait, appartenaient à une noble et ancienne famille forézienne; l'édifice entier était laissé dans un grand état de délabrement, mais le public ne redoutait aucun acte de vandalisme, et nul ne pouvait

Digitized by Google

croire que, si jamais il devait changer de mains, les propriétaires n'auraient aucun soin d'en assurer la conservation. C'est cependant ce qui est arrivé, et on a appris tout à coup, en 1873, que le château de la Bâtie était définitivement vendu à un banquier spéculateur.

A cette nouvelle on s'inquiéta ; la première pensée, pour écarter un danger immédiat d'enlèvement partiel, fut de recourir à la protection due par le gouvernement aux monuments historiques. La preuve du classement de la Bâtie ne se retrouvant pas tout d'abord, le président de la Diana s'adressa par l'intermédiaire de M. de Sugny, au conseil général de la Loire, alors en session, et ce conseil émit à l'unanimité, le 29 août 1873, un vœu favorable au classement. Un peu plus tard on reconnut que le château de la Bâtie était compris au nombre des monuments classés provisoirement comme historiques, dans la liste annexée à la circulaire ministérielle du 1er octobre 1841.

La lecture de cette circulaire donna de grandes espérances; elle recommande à MM. les préfets de se tenir informés quand les propriétaires de monuments historiques, appartenant à des particuliers, voudraient les restaurer, les vendre ou les démolir, et d'en prévenir le ministre en temps utile pour que l'Etat puisse s'en rendre acquéreur, quand la situation du crédit le permettrait. La circulaire ajoute: « Si les prétentions des propriétaires étaient exagérées,

Digitized by Google

« il y aurait lieu de recourir aux dispositions « de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité « publique. »

A la fin de février 1874, un premier fait vint justifier nos inquétudes. Les bas-reliefs de l'autel furent enlevés et envoyés à Paris. Ce fait fut porté immédiatement à la connaissance de M. le baron de Sandrans, préfet de la Loire, par le président de la Diana. Puis le conseil d'administration de cette Société, par délibération du 3 mars, pria M. le préfet de vouloir bien prendre toutes les mesures conservatrices prévues et autorisées par la loi et les règlements. M. le baron de Sandrans informa de suite le ministre et fit signifier au maire et au propriétaire une opposition administrative à tout changement ou altération à la chapelle ou au château de la Bâtie. Malheureusement cet acte conservatoire ne devait avoir aucun effet légal; on reconnut que, malgré les termes de la circulaire de 1841, l'expropriation pour cause d'utilité publique est absolument inadmissible dans l'espèce, et que le ministre des beaux-arts n'est armé d'aucun pouvoir légal pour arracher à la destruction les monuments qui sont une propriété privée. Il n'a d'action que sur ceux qui appartiennent à une ville ou à un être collectif, ayant besoin de l'autorisation de l'administration pour agir.

La voie des négociations restait seule ouverte.

Le 13 mars 1874, sur la demande de la société de la Diana, M. de Fourtou, ministre de l'instruction

Digitized by Google

publique, chargea M. des Vallières, l'un des deux inspecteurs généraux des monuments historiques de France, de venir visiter la Bâtie. M. des Vallières vint sans retard ; sur son rapport, et après avis favorable du comité des monuments historiques, M. le ministre voulut bien promettre sur les fonds même de l'exercice 1874, une subvention de 30,000 fr., applicable à l'acquisition de la chapelle. Ces résultats si encourageants furent dûs surtout à l'active intervention de notre honoré collègue, M. le vicomte de Meaux.

Le conseil général de la Loire, dans sa séance du 15 avril 1874, et sur le rapport de M. Coste, l'un de ses membres, vota pour le même objet une somme de 10,000 fr., sous la condition que cette chapelle serait la propriété du département.

Dès le lendemain de ce vote, le président de la Diana, d'accord avec M. le préfet de la Loire, fit offrir au propriétaire 50,000 fr. pour la chapelle seule, le vestibule en forme de grotte qui la précède et l'entresol au dessus de ce vestibule. Il n'était question ni du reste du château ni d'aucune autre dépendance. Le propriétaire répondit que, lié avec un tiers par des conventions particulières, il n'était pas libre de traiter ; que, personnellement, il désirait céder la chapelle au département, et que si, comme il le pensait, il reprenait, à la fin de l'année 1874, sa liberté d'action, il était disposé à accepter les offres faites.

Digitized by Google

En effet, l'acquéreur de la Bâtie, pour liquider cette partie de son opération, et avant que les pourparlers avec la Diana et le département eussent commencé, s'était adjoint un homme expert, s'honorant du titre de *correspondant de la Société d'archéologie de Paris*, et *s'occupant*, c'est lui qui le dit, *de la recherche et du placement des objets d'art et des antiquités*. Cet habile intermédiaire, après avoir demandé 150,000 francs, puis 100,000 francs, dont 2/3 payables dans les trois jours, de ce que l'on cherchait à sauver, n'a pas laissé arriver ce terme du 31 décembre 1874. Par suite des pouvoirs que lui avait donnés l'acquéreur de la Bâtie, et malgré certaine résistance de ce dernier, qui s'était lié plus qu'il ne l'avait pensé, les objets les plus précieux, les vitraux, les faïences de l'autel, et une partie des boiseries étaient vendus par cet intermédiaire, intéressé, ou sous-acquéreur, et enlevés en détail, dès les mois de novembre et décembre 1874, par divers acheteurs.

L'acte de vandalisme était consommé.

N'étant abritée par aucune disposition légale, la chapelle de la Bâtie était à la merci de ses acquéreurs.

La lutte était trop inégale entre ses possesseurs, ne reculant pas devant sa destruction pour en tirer le plus d'argent possible, et l'Etat, le département, ou une société, acquérant pour la conserver, la réparer et l'entretenir.

Il faut le dire : l'achat de la chapelle seule, sans

Digitized by Google

le château qui la contenait, était une combinaison incomplète et défectueuse, pleine de périls et de difficultés pour l'avenir; elle n'était justifiée que par l'impossibilité de faire autrement. Pour sauver vraiment le monument historique, il fallait acheter tout le château, qui était classé dans son entier, la cour d'honneur et le jardin où était encore l'élégante rotonde des d'Urfé; il aurait même été difficile de laisser en dehors de l'acquisition un des bâtiments accessoires où est une féculerie dont les résidus infectent l'air au loin; il fallait immédiatement des réparations à la toiture, à la charpente et aux murs du château; il fallait 300,000 francs.

Les choses étaient plus faciles pour les riches amateurs français ou étrangers qui convoitaient les dépouilles de la chapelle; ils n'avaient qu'à enlever des objets d'art, que chacun dans sa spécialité pouvait payer au poids de l'or, suivant sa convenance ou sa fantaisie.

Ainsi engagée par la force des choses, la partie était perdue pour nous. Dans la situation actuelle des finances publiques, le ministère et le conseil général avaient dit leur dernier mot; et même, peu de mois après, M. de Fourtou n'était plus ministre, le crédit accordé aux monuments historiques pour 1874 était dépensé, et on n'osait plus compter d'une manière absolue sur le maintien des 30,000 francs. Quant à une souscription publique, on ne pouvait pas l'ouvrir sans avoir un engagement au moins conditionnel du

Digitized by Google

vendeur, et c'eût été une illusion évidente que d'en espérer une somme approchant, même de loin, des exigences de celui-ci.

Restait l'achat par un homme assez riche pour payer cette gloire du Forez. Cet acheteur aurait eu certainement une valeur réelle en capital, égale ou supérieure au prix coûtant; mais il fallait une grande fortune pour se passer de la rente de ce capital. Ajoutons qu'une certaine réputation d'insalubrité, réputation plus répandue que fondée, a bien pu arrêter des projets de restauration du splendide manoir de Claude d'Urfé. Quoi qu'il en soit, cet acquéreur a été cherché et n'a pas été trouvé.

Malgré le développement des études archéologiques depuis vingt-cinq ans, et le goût respectueux pour nos antiquités nationales qui en est la conséquence, combien de nos précieux monuments disparaissent, détruits par la violence, abandonnés par l'incurie, vendus par l'avidité! La perte de la chapelle de la Bâtie est une des plus déplorables; la société de la Diana la sent douloureusement; il n'a pas dépendu d'elle de la conjurer.

L'insuccès ne doit pas rendre ingrat, et la Diana remplit un devoir en témoignant ici sa gratitude pour le concours dévoué que lui ont prêté en cette triste circonstance, M. de Fourtou, ministre des beaux-arts; notre honoré collègue, M. le vicomte de Meaux, député de la Loire, actuellement ministre de l'agriculture et du commerce; M. le baron de Sandrans,

Digitized by Google

préfet de la Loire ; M. Ernest des Vallières, inspecteur général des monuments historiques, et nos autres honorables collègues, députés de la Loire.

Des vues photographiques et des dessins de la Bâtie ont été pris en grand nombre, surtout pendant cette dernière année. Que du moins une monographie digne du sujet nous conserve le souvenir fidèle du trésor que nous avons perdu !

LE BUREAU DE LA DIANA.

Mai 1875.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT A LA LISTE
DES
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
Mai 1875

MEMBRES TITULAIRES

MM.

BARATHIEU, notaire, Saint-Symphorien-de-Lay;
BÉNY, curé de Marcilly-le-Châtel;
GODARD, prêtre de la Congrégation de Saint-Basile, professeur de mathématiques au petit séminaire de Vernoux (Ardèche);
LAPRADE (Victor de), membre de l'Académie française et de l'Académie de Lyon, rue de Castries, 10, Lyon;
SAINT-PULGENT (Alexis de), chanoine d'Auch et de Gap, curé de Saint-Irénée, Lyon;
TREYVE DE SAINT-SAUVEUR (Alphonse vicomte du), ancien conseiller de préfecture, château de Bonlieu, commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse.

MEMBRE CORRESPONDANT

M.

GROBOZ (Raphael), architecte, place Bellecour, 26, Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 99, ligne 7 : *s'étendre ;* lisez : *s'éteindre.*

» 116, ligne 9 : *Evidemment pour MPXIIII*; lisez : *évidemment pour MPXXIIII.*

» 123, ligne 19 : *iter publicum nuncupatum, iter de la Bolenna;* supprimez la virgule.

» 168, note 2. Ajoutez : La paroisse de St-Thurin, annexe de St-Martin-la-Sauveté, bien que dépendant pour partie de la seigneurie de Rochefort, semble devoir être plus convenablement attribuée à la seigneurie d'Urfé, dont relevait le clocher.

» 180, ligne 5 : *le cloitre. Sur un des costés ;* lisez : *le cloitre, sur un des costés.*

» 181, ligne 28 : *Thome ;* lisez : *Thomé.*

» 182, ligne 4 : *Chivat ;* lisez : *Chirat.*

» 187, ligne 8 : *a les deux tiers ;* lisez : *est les deux tiers.*

» 195, ligne 2 : *Peut-être pourrait-elle se rattacher ;* lisez : *Peut-être cette question pourrait-elle se rattacher.*

» 215, avant le numéro 38, il manque un titre : *Rome.*

Digitized by Google

» 257, note 1, ligne 3 : *n'eurent pas une grande autorité;* supprimez le mot *pas.*

» 279, note 5, dernière ligne : *p. 249;* lisez : *p. 219.*

» 280, ligne 20 : *sur la voûte;* lisez : *soubs la voûte.*

» 303, note, ligne 2 : *sa maison de champ;* lisez : *sa maison de Champ.* (Cf. Chaverondier, *Invent. des titres de Forez*, p. 272, Ed.).

Digitized by Google

TABLE

Pages

Liste des membres de la Société de la Diana, juillet 1874..... 5

Une page de l'histoire du Viennois a la part du Royaume. Les Pagan et les Retourtour, par M. Anatole de Gallier..... 12

Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez, par M. Vincent Durand..... 103

L.-Pierre Gras, Secrétaire-Archiviste de la Diana, sa vie et ses œuvres, par M. A. Vachez..... 136

Lettres d'érection de la terre d'Urfé en comté, données par Henri III en faveur d'Anne d'Urfé, en mars 1578, et publiées par M. Vincent Durand.. 166

Documents inédits publiés par M. A. Barban :

I. Bref de vente de la Diana; 8 août 1791..... 175

II. Procès-verbal de l'incendie du couvent des Cordeliers de Montbrison, arrivé le 6 août 1731.... 177

Digitized by Google

III. Officiers de la Baronnie de Roannais en 1569. 183

Fouilles a Feurs, par M. Vincent Durand..... 186

Sépultures antiques au mont d'Uzore, par M. Honoré de Turge..... 192

Découvertes de monnaies anciennes a Montbrison, par M. Henry Gonnard..... 196

Excursion archéologique de la Diana, à Ambierle et à Boisy, le 1er juin 1874. Questionnaire arrêté par MM. A. Barban, V. Durand, J. de Neufbourg, F. Noëlas, O. de Viry, commissaires..... 219

Excursion archéologique de la Diana à Charlieu et la Bénisson-Dieu, le 26 septembre 1874. Programme et questionnaire arrêtés par MM. A. Barban, E. Jeannez et du Sauzey, commissaires..... 223

Histoire territoriale du Lyonnais, par feu M. Auguste Bernard, parties inédites publiées par M. Testenoire-Lafayette 227

Livre I. (Suite).

Chapitre III. — Changements survenus dans la situation topographique et dans la dénomination de la ville de Lyon durant la période Burgundo-Franque..... 227

Chapitre IV. — Subdivisions territoriales du *Pagus Lugdunensis* durant la période Burgundo-Franque. 242

Livre II. Époque féodale. — Première période : *Le comté de Lyon*..... 253

Chapitre I. — Dislocation du *Pagus Lugdunensis*. — Sa division en plusieurs petits *pagi*. — Origine du comté héréditaire de Lyon..... 253

Chapitre II. — Le comté de Lyon devient héréditaire. — Subdivision de ce comté en trois petits cantons ayant pour chefs-lieux : *Lyon*, *Feurs*,

Digitized by Google

Roanne..... 265

CHAPITRE III. — Lyon est soustrait à l'autorité des comtes, qui se retirent à Feurs, en prenant le titre de comtes de *Forez*..... 273

CHAPITRE IV. — Les comtes, définitivement chassés de Lyon et forcés de donner un autre chef-lieu à leur fief, viennent se fixer à Montbrison. — Origine de cette ville..... 284

CHAPITRE V. — De la vicomté de Lyon. — Son origine et sa suppression..... 306

LISTE des comtes de la première race et de leurs vicomtes..... 324

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE..... 326

I. ARMORIAL HISTORIQUE de Bresse, Bugey, Dombes, pays de Gex, Valromey et Franc-Lyonnais, etc., par Edmond Révérend du Mesnil. (Dr Octave de Viry) 326

II. — RÉPERTOIRE HÉRALDIQUE ou Armorial général du Forez, etc., par L.-P. Gras. (Dr Octave de Viry)..... 333

III. — MONOGRAPHIE DE LA DIANA, par M. Henry Gonnard..... 341

IV. — HISTOIRE DES COUVENTS DE MONTBRISON avant 1793, par M. Auguste Broutin..... 342

UN MOT SUR LA BATIE, par le bureau de la Diana..... 345

SUPPLÉMENT à la liste des membres de la Société. — Mai 1875..... 353

ADDITIONS ET CORRECTIONS..... 355

TABLE 357

Digitized by Google

PLANCHES

Vue ancienne du château d'Argental d'après le manuscrit de l'abbé Seytre..... 24
Ruines du château d'Argental, par M. Henry Gonnard. 102
Mosaïque découverte à Feurs..... 186
Statuette de la Victoire découverte à Feurs..... 190

Vienne, impr. Savigné.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

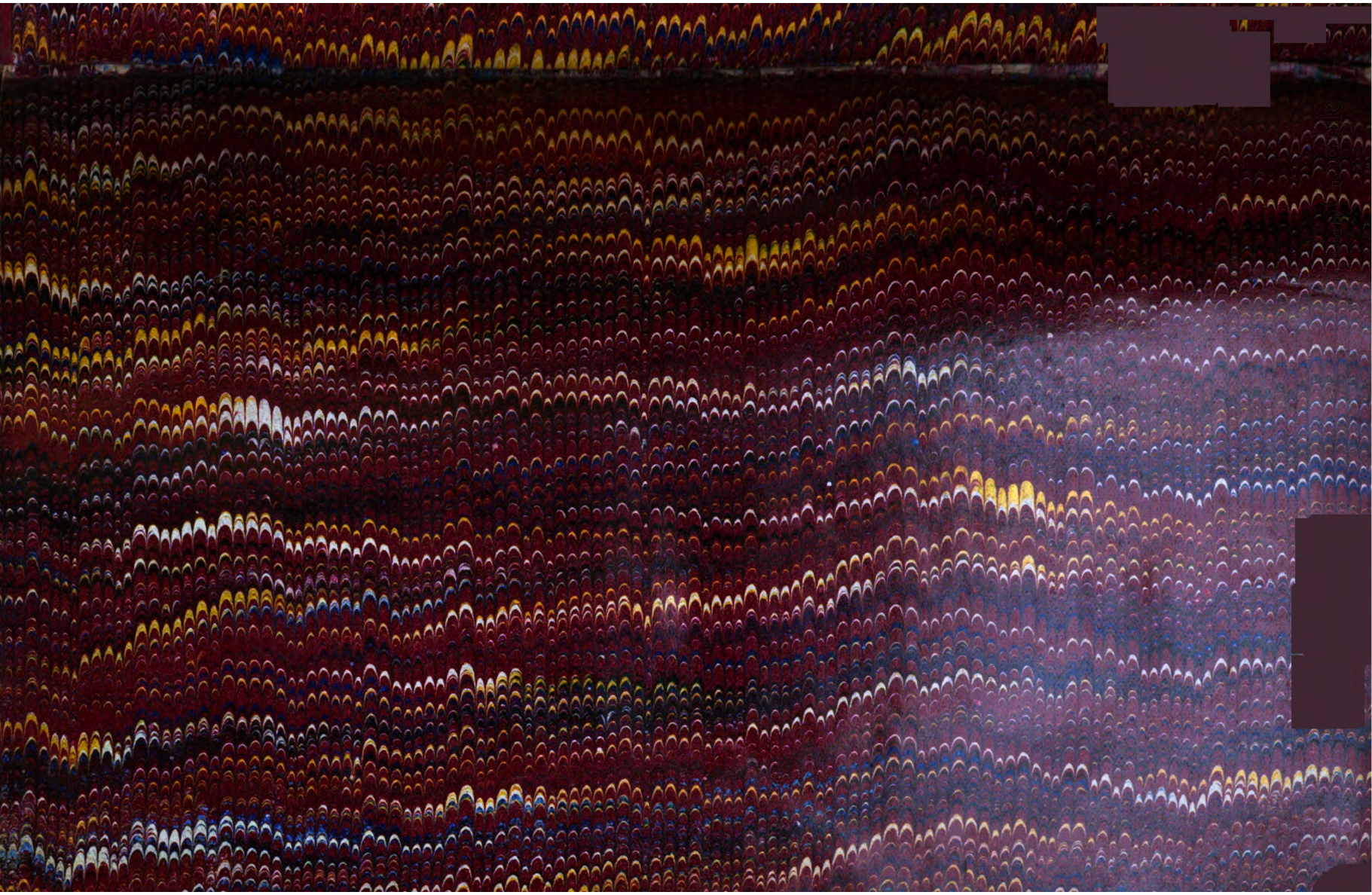

Digitized by Google

3 2044 100 855 972

Digitized by Google